BIGARREAU

I.

C'était à l'époque où l'on construisait la maison centrale. L'administration des prisons ayant résolu de dédoubler le personnel de celle de Cl.., en transportant les femmes qui y étaient détenues dans une autre localité, un inspecteur général avait déclaré que les bâtimens de l'ancienne abbaye d'Auberive répondraient merveilleusement aux vues du ministre. En conséquence, l'état avait acquis le vieux domaine des cisterciens, et on était en train de l'approprier à sa nouvelle destination, au grand désespoir des habitans du bourg, qui se souciaient peu d'avoir une maison de force et de correction dans leur voisinage. Le directeur de Cl.., impatient d'être débarrassé de ses détenues, pressait les travaux avec une activité fiévreuse; et, comme son établissement n'était séparé d'Auberive que par une huitaine de lieues, il passait la moitié de son temps sur le chantier des constructions commencées, examinant les gros murs, harcelant l'architecte, bousculant les entrepreneurs et faisant endiabler les ouvriers. — Le directeur était un homme solide et trapu; sa figure de négrier, haute en couleur, trouée de petite vérole, surmontée d'une calotte de cheveux crépus, poivre et sel, était éclairée par deux yeux gris, fureteurs, froids comme l'acier et singulièrement énergiques. Jusqu'à ce que les bâtimens fussent en état de recevoir les femmes, il avait décidé qu'on y transvaserait une cinquantaine de jeunes détenus, afin de les employer à des travaux de terrassement, et il les attendait le soir même.

Tout en se promenant sur la route qui domine la vallée de l'Aube, il expliquait les avantages de cette combinaison à M. Yvert, le garde général des forêts, avec lequel il prenait ses repas à l'unique auberge d'Auberive.

— Ils vont arriver, disait-il avec un naïf orgueil professionnel; avant un quart d'heure ils seront ici... Ils viennent de Cl... à pied, sous l'escorte de leurs gardiens, et vous verrez comme les gaillards manœuvrent au doigt et à l'œil !.. Ils sont charmans... et heureux !

Un sourire aimable entr'ouvrait ses lèvres minces et coupées par une balafre, tandis qu'il fouettait les chardons du revers de son rotin à pomme d'ivoire.

Peu de temps après, dans la direction du village de Bay, la route poudroya au soleil couchant. Le directeur se fit un abat-jour de sa large main, aux doigts carrés et noueux, puis s'écria, triomphant:

— Les voici !

Il ne se trompait pas. On les aperçut bientôt, émergeant d'un nuage de poussière. Ils marchaient quatre par quatre, les aînés en tête, les petits en queue, et les gardiens en serre-files. Entre les buissons verdoyans de la route, cette procession se détachait nettement aux rayons obliques du soleil, et se rapprochait sensiblement des murs de l'ancienne abbaye. Quand ils furent à portée de la voix, sur un signal du gardien-chef, ils entonnèrent une chanson où il était question des joies du travail et des beautés de la nature. Sanglés dans leur veste d'uniforme, la casquette coiffant jusqu'aux oreilles leur tête rasée, ils soulevaient en cadence leurs pieds poudreux et défilaient militairement devant le directeur et son compagnon. Tous tenaient respectueusement les yeux baissés et braillaient presque automatiquement leur vertueuse complainte :

Le soleil luit, l'herbe est fleurie.
Partons, mes amis, ô gué !
Vite au travail dans la prairie !
Celui qui travaille et qui prie
A le corps sain et le cœur gai.

Au premier aspect, toutes ces figures enfantines semblaient moulées d'après un type unique : mêmes regards humblement sournois de chiens battus, même bouffissure jaune, mêmes gestes mécaniques, même jovialité de commande.

— N'est-ce pas qu'ils sont gentils ? s'exclamait le directeur en frappant le sol du bout de son rotin ; ils ont leurs huit lieues dans les jambes... Hé ! hé ! il n'y paraît pas... Les voilà dispos, frais comme des roses et gais comme des pinsons !

Dispos, c'était possible, bien que quelques-uns marchassent péniblement. Quant à leur gaîté, le garde général Yvert sut bientôt à quoi s'en tenir. Tandis que le directeur causait avec le gardien-chef, l'un des jeunes détenus resta en arrière et s'arrêta comme pour dévisager le forestier. Son visage semé de taches de rousseur exprima une sorte d'effarement joyeux, et ses yeux bleus s'illuminèrent un moment...

— Numéro vingt-quatre ! cria rudement le gardien-chef, qu'avez-vous à rester là comme un clampin ?.. Allons, dans le rang, et plus vite que ça !

Les traits du jeune drôle se rembrunirent, et Yvert, qui le contemplait bien en face, fut effrayé de l'expression farouche, vieillote et hypocritement soumise que prit soudain cette hâve figure d'adolescent.

Toujours chantant, la colonne pénétra dans la cour de l'abbaye et les grilles de fer de la grande porte se refermèrent brutalement sur le troupeau des jeunes détenus ; — mais le souvenir de ce masque blafard et mobile, entrevu un moment pendant le défilé, resta gravé dans le cerveau du garde général.

Le soir, quand il rentra dans sa chambre, il y repensa involontairement. Il lui semblait avoir rencontré quelque part une tête ayant certaines ressemblances avec celle du numéro vingt-quatre; mais c'était si vague, si lointain, qu'il ne put mettre un nom sur cette figure. La chose avait peu d'importance, et le lendemain il l'oublia.

A quelques jours de là, comme il déjeunait seul, son hôtesse, qui était passablement loquace, lui dit en le servant :

— A propos, monsieur Yvert, vous avez vu les enfans qui travaillent à la prison?

— Oui; hé bien?

— Eh bien! il y en a un qui est de votre pays et qui vous a reconnu en passant.

Yvert se rappela de nouveau les yeux bleus écarquillés et la figure effarée du numéro vingt-quatre. Assurément ce devait être celui-là. Mais il eut beau fouiller dans sa mémoire, il ne put retrouver une indication précise au sujet de cet enfant de son pays qui était venu échouer à la maison de correction. L'aventure ne laissait pas de l'intriguer néanmoins, et il exprima le désir de voir de près son jeune et précoce compatriote. La chose était facile, l'hôtesse avait fait la conquête du gardien-chef et elle promit à Yvert que, grâce à l'entremise de ce dernier, elle lui amènerait le lendemain le détenu en question.

Le soir, au dîner, le directeur de la maison centrale arriva,

enchanté de la bonne tenue de « ses enfans. » Il ne tarissait pas sur ce sujet.

— Ils sont charmans, répétait-il, et cependant, monsieur, nous avons là le rebut de la société. Il y a parmi eux des meurtriers et des incendiaires, qui sont devenus doux et dociles comme des moutons. Et voilà le résultat de notre discipline physique et morale!... Avec ces créatures perverses nous faisons des travailleurs utiles, comme on fabrique de bon drap fin avec d'ignobles déchets. La solution de la question sociale est là, monsieur!.. Et aussi peut-être la solution de la question économique... Mes gaillards coûtent à l'état cinquante centimes par jour et par tête, et ils remuent la terre comme des manœuvres que nous serions obligés de payer trois francs... Réduction du coût de la main-d'œuvre et moralisation de l'espèce, voilà le véritable progrès humanitaire!

Le garde général avait la langue levée pour demander quelques renseignemens au sujet du numéro vingt-quatre; mais, malgré ses théories humanitaires, le directeur aux yeux durs et à la lèvre balafrée lui inspirait une confiance médiocre. Craignant d'attirer sur son mystérieux compatriote l'attention de ce terrible apôtre du progrès par la discipline et le travail à prix réduit, il résolut d'attendre et de juger par lui-même.

Le lendemain, la ponctuelle hôtesse introduisait dans la chambre d'Yvert un garçon d'une quinzaine d'années avec lequel elle le laissait en tête-à-tête. C'était bien le numéro vingt-quatre. Pâlot et gras, serré dans son uniforme de travail, il se tenait la casquette à la main devant le forestier. Sa tête aux cheveux blonds coupés ras avait l'air d'une boule; ses yeux bleus rusés s'abaissaient et se levaient alternativement, comme si leur propriétaire avait voulu étudier et tâter son interlocuteur avant de se livrer.

— Vous ne me reconnaissez pas, m'sieu? demanda-t-il enfin d'une voix à la fois timide et gouailleuse; je vous ai pourtant fait plus d'une commission, dans le temps que vous étiez à Villotte!

Pour le coup, les souvenirs du garde général se réveillèrent.

— Bigarreau! s'écria-t-il.

Il se rappelait maintenant ce gamin de huit ans aux cheveux embroussaillés, couleur de paille, qui vagabondait dans les rues de sa petite ville, vêtu d'une mauvaise chemise et d'un pantalon en loques, et qui se drapait dans ses guenilles avec une insouciance et une drôlerie si amusantes. Ses joues rebondies et rosées, ses lèvres couleur de cerise lui avaient valu ce nom de « Bigarreau » dont l'avaient baptisé les gens du cru. Né d'un père inconnu et d'une pauvresse qui le laissait à l'abandon, il vivait sur le domaine public et exerçait pour vivre cent métiers industrieux, dont le plus hono-

rable consistait à porter les billets doux des jeunes gens aux grisettes du faubourg. L'été, dans la saison des bains, il gardait les vêtemens des baigneurs, assis à l'ombre, sur la berge de la rivière, fumant des cigarettes et riant aux éclats lorsqu'un nageur novice lâchait son paquet de joncs et « buvait un coup. » L'hiver, il se réfugiait dans la baraque du marchand de marrons; il fendait le menu bois, entretenait un feu clair sous la poêle trouée, et attrapait de ci et de là quelques châtaignes rissolées, qui lui réchauffaient les doigts d'abord, et ensuite calmaient les impérieuses exigences de son estomac creux. — Tous ces détails revenaient maintenant à la mémoire d'Yvert avec une grande netteté. Il examinait ce visage bouffi d'où les couleurs roses avaient disparu et où le séjour de la prison avait déjà marqué dans le tour des yeux, ainsi qu'au coin des lèvres, les signes d'une dépravation précoce. Il se demandait si, en chargeant jadis ce gamin de huit ans de porter des lettres d'amour aux petites ouvrières de Villotte, et en entretenant ses habitudes de vagabondage, il ne l'avait pas, tout le premier, poussé dans la voie qui aboutit à la maison centrale... Il se sentait à demi responsable de cette corruption, et, pris d'un mouvement de pitié, il regardait presque affectueusement le jeune drôle qui se dandinait, en tortillant sournoisement sa casquette dans ses doigts.

— Comment, c'est toi, Bigarreau? répéta-t-il.

— Oui, c'est moi! répondit le détenu, tandis que sa figure s'éclairait d'un sourire et que ses yeux s'enhardissaient.

— Mon pauvre gars, tu t'es donc fait mettre en prison?

— Ah! voilà, repartit Bigarreau sans le moindre embarras, j'ai pas eu de chance!.. Vous savez qu'en été je gardais les effets des gens qui se baignaient à La Brèche?.. Un jour, en secouant un pantalon, j'ai fait tomber un écu de cinq francs... Jamais je n'avais vu tant d'argent, ça me brûlait les doigts... La tête m'a tourné, j'ai pris la pièce et je me suis sauvé... Vrai, je ne l'ai pas eue plus tôt en poche que j'ai voulu rebrousser chemin pour aller la remettre dans le pantalon... Malheureusement, j'avais été vu, on m'a empoigné et v'lan! au *clou*, puis devant le tribunal, où les juges m'ont condamné à rester en cage jusqu'à mes vingt et un ans... C'est ce qui s'appelle ne pas avoir de chance, n'est-ce pas, m'sieu?

Il débitait cela d'une voix déjà rauque, avec un mélange d'indifférence et d'effronterie. Yvert lui demanda comment il se trouvait du régime tant vanté par le directeur. Alors sa lèvre inférieure s'allongea, sa figure s'assombrit et il fit une grimace significative.

— Malheur! ça n'est pas drôle, allez!.. On nous a fait venir de Cl... à pied, avec une soupe dans le ventre, et depuis que nous sommes arrivés, nous travaillons à des terrassemens près du bois,

là où sera le cimetière de la prison. Dix heures à remuer de la terre en plein soleil! Avec ça, mal nourris : des *fayots* (haricots) à tous les repas, et des *patoches* en guise de dessert. Les gardiens tapent comme des sourds!.. Ah! m'sieu, où est le temps où je flânais le long de la rivière de chez nous, en regardant les araignées d'eau qui se tiraient des pattes dans le courant?.. Moi aussi, je voudrais bien *me tirer des pattes!*.. Mais M. le directeur n'entend pas ça; il ne veut pas qu'il soit dit qu'on s'ennuie dans sa boîte... « Tous frais comme des roses et gais comme des pinsons. » Il veut qu'on chante pour faire croire aux gens qu'on est heureux comme des coqs en pâte. Quelle farce! Et penser que j'en ai encore pour cinq ans!.. Mais voyez-vous, m'sieu, j'ai pas envie d'achever mon bail.

Son œil s'allumait, il clignait des paupières d'un air mystérieux. Il termina sa harangue en sollicitant de son compatriote quelques sous « pour son tabac. »

Yvert lui donna une pièce blanche, en assaisonnant son cadeau d'un grain de morale. Bigarreau glissa la pièce dans la doublure de sa casquette, écouta le sermon avec un sourire ironique, et sous le prétexte que l'heure de la rentrée au chantier allait sonner, il tira sa révérence au garde général.

II.

Le nouveau cimetière des femmes devait occuper tout un terrain en friche avoisinant la lisière des bois de Montgérand. De l'endroit où les jeunes détenus creusaient les fossés des fondations, on dominait la vallée de l'Aube. On voyait comme au fond d'une combe la petite église, les deux rues du village adossé à un cirque de forêts montueuses, les toits d'ardoise de l'ancienne abbaye émergeant d'un fouillis de sapins, puis l'Aube sinueuse, argentée, frétillant au soleil entre des prés en fleurs, dans la direction de Bay, où un nouvel horizon de collines et de forêts arrêtait le regard. La lumière se jouait sur ces prés épanouis, sur cette eau courante, sur ces moutonnemens lointains de feuillées bleuâtres. Des alouettes gazouillaient en plein ciel, des bouillonnemens d'écluse, des chants de coqs et des voix d'enfans montaient du village. C'était un gai spectacle que celui de la vallée baignée dans l'ensoleillement de cette matinée d'été; mais les jeunes terrassiers de la friche de Montgérand n'en jouissaient guère.

Sous l'œil d'argus du gardien-chef Seurrot, ils remuaient la terre et on ne leur laissait pas le loisir de bayer aux mouches. Les aînés maniaient la pioche, les plus petits se mettaient à deux pour pousser la brouette. Les dos couverts de grosse toile et les têtes

coiffées de chapeaux de paille, sans cesse en mouvement, semaient sur le sol grisâtre et pierreux un fourmillement de taches blanches. Quand les gamins se relevaient pour s'essuyer le front, le lumineux aspect de la vallée verdoyante, loin de produire un effet de calme et de réconfort, éveillait dans ces poitrines d'enfans une sourde irritation. Cette invitation à la joie, éparse dans l'air, avait pour eux quelque chose d'ironique et de cruel. Le libre essor des alouettes, les courses vagabondes des hirondelles au ras de la rivière, leur rappelaient presque amèrement le travail forcé, les bourrades des gardiens, les verrous de la prison, et leur insufflaient des désirs de révolte et d'école buissonnière.

Parmi les moins disciplinés et les plus impatiens du joug se trouvait notre ami Bigarreau. La veille, au sortir du logis du garde-général, il s'était empressé d'employer une partie de son argent à acheter un paquet de cigarettes et une boîte d'allumettes. Ses nouvelles acquisitions étaient cachées dans les poches de son pantalon, et, depuis le matin, il les tâtait de temps à autre, avec une paternelle sollicitude, en se promettant « d'en griller une, » dès que Seurrot aurait le dos tourné.

La tâche de la journée était coupée par un repos d'une demi-heure, et à ce moment-là le gardien se relâchait un peu de sa surveillance méticuleuse. Seurrot avait le cœur tendre, et les yeux luisans de l'hôtesse du *Lion d'or* l'attiraient invinciblement vers le verger de l'auberge, situé en contre-bas du chantier. Bigarreau avait tablé là-dessus. Dès que le gardien-chef eut pris le chemin du verger, le numéro vingt-quatre se glissa, avec des ondulations de couleuvre, dans les genévriers du talus, gagna le taillis et choisissant de l'œil parmi les arbres de bordure un alisier au fût élancé et à la cime feuillue, il y grimpa en deux temps, comme un écureuil.

Perché à chevauchons à la fourche de hautes branches, dissimulé au plus épais de la feuillée, il tira alors ses cigarettes, en alluma une et savoura lentement les délices du fruit défendu. On était bien, là-haut, dans la verdure et la fraîcheur! On apercevait entre les branches les toitures du village, les miroitemens de l'Aube dans la prairie, puis, sur les deux versans de la vallée, les frissons des champs de seigle et d'avoine, alternant avec les bigarrures des sainfoins et des trèfles incarnats. Les merles sifflaient dans le taillis, les fauvettes des roseaux bavardaient dans les saules de la rivière, et un vent frais vous berçait comme dans un hamac. On y était si bien que Bigarreau s'y oublia. Quand Seurrot revint en mâchonnant une rose entre ses dents et qu'il passa en revue sa petite troupe, il s'aperçut du premier coup que l'un des détenus manquait à l'appel.

— Où est le numéro vingt-quatre? s'écria-t-il.

Les gamins échangèrent un regard sournois et se bornèrent à répondre par un haussement d'épaules.

Le gardien-chef crut d'abord à une évasion et il en devint pâle. Ses regards inquiets fouillaient l'épaisseur du taillis ; tout à coup, ils distinguèrent à la cime d'un baliveau les légères spirales d'une fumée bleuâtre. Cela n'était pas naturel, et le délinquant devait s'être gîté là-haut. Seurrot bondit sur le talus ; en un clin-d'œil il fut au pied de l'alisier et il n'eut pas grand'peine à y découvrir les jambes pendantes de Bigarreau.

— Ah! gredin, s'exclama-t-il, tu te donnes de l'air et tu fumes encore !.. ce qui est contraire au règlement. Vas-tu descendre, garnement ?

Bigarreau était pincé, mais il avait l'avantage de la position, et il essaya d'en abuser.

— Je veux bien, répondit-il, mais auparavant vous me promettrez de ne pas me punir.

— Tu me poses des conditions, je crois ? répondit Seurrot furieux. Descends de bon gré, ou ça va se gâter.

— Je reste alors ! repartit l'entêté Bigarreau.

L'alisier était très mince et très élevé de fût ; le gardien chef ne possédait aucune des aptitudes d'un grimpeur, et il avait beau secouer l'arbre violemment, le délinquant ne bougeait pas.

— Ah ! tu résistes à l'autorité, chenapan ! Holà ! vous autres, qu'on m'apporte une hachette, et vivement !

A cette injonction lancée d'une voix tonitruante, deux détenus avaient obéi. Seurrot saisit rageusement la hachette qu'on lui présentait, et, sans se soucier de commettre un délit forestier, il attaqua l'alisier au collet de la racine. Aux premiers coups qu'il porta, l'arbre frémit de la base à la cime, mais Bigarreau resta impassible. Les coups de hache se succédaient, l'écorce et l'aubier volaient en éclats, la sueur perlait sur le front du gardien. Les deux jeunes détenus, que ce spectacle amusait prodigieusement, suivaient avec intérêt les progrès de l'entaille pratiquée dans le tronc du baliveau. On entendit un brusque craquement, et cette fois Bigarreau, réfléchissant que de deux maux il était sage d'éviter le pire, se laissa couler entre les branches, puis tomba comme un paquet sur le sol heureusement feutré d'une mousse moelleuse.

— Vermine! je t'apprendrai à me narguer ! hurla Seurot en l'empoignant par le bras. — Il avait été sergent de ville, et ses doigts serraient comme des pinces. — En même temps, de l'autre main, il administrait des bourrades dans les reins de Bigarreau et le poussait vers la chantier.

— Ah ! tu fumes en contrebande ! continuait le gardien, en ponc-

tuant chaque mot d'une taloche. — Il fouilla les poches du détenu et éparpilla les cigarettes dans les déblais. — Où as-tu volé de l'argent pour acheter ça?

— On me l'a donné! protesta Bigarreau.

— Silence!.. A la pioche, graine de galérien!.. Nous éclaircirons la chose demain, au rapport, quand M. le directeur reviendra... Et il t'enverra pourrir au cachot... En attendant, ce soir, tu souperas avec du pain sec!

L'après-midi se passa tristement pour Bigarreau. Quand, à neuf heures du soir, il put s'étendre dans son hamac, le ventre vide et les doigts meurtris de *patoches*, il se mit à réfléchir amèrement sur les misères de la journée et sur les éventualités du lendemain. Tout n'était pas fini. Le directeur devait arriver dans la matinée, et il était plus impitoyable que les gardiens. Bigarreau connaissait par expérience la façon dont ce terrible chef de service punissait les moindres infractions à la discipline...

— Non, songeait-il en se recroquevillant dans son hamac, j'en ai assez et je n'attendrai pas son retour!

Des idées d'évasion lui bourdonnaient de nouveau dans la tête. Le dortoir improvisé pour les détenus était mal clos; les gardiens avaient le sommeil dur; vers la mi-nuit, on pouvait peut-être s'échapper, escalader un mur et gagner les bois!.. Dans tous les cas, c'était une aventure à tenter...— La nuit était tout à fait venue; il entendit l'un des gardiens faire sa ronde, puis se déshabiller et se jeter lourdement sur sa couchette. Bientôt des ronflemens emplirent la sonorité du dortoir. — Agile comme un chat, Bigarreau quitta son hamac, enfila son pantalon et sa veste et suspendit à son cou ses sabots rattachés par une ficelle; puis, pieds nus, retenant son souffle, il se glissa jusqu'à une croisée qu'on avait laissée ouverte pour aérer la salle, située au premier étage. Une fois grimpé sur la console de la fenêtre, le gamin pencha sa tête au dehors. Au-dessous, dans l'obscure clarté de la nuit de juin, il distingua des carrés de légumes. Le terrain, fraîchement arrosé, devait être mou. Bigarreau, les mains accrochées au rebord de la console, risqua la descente et alla tomber sur des têtes de choux qui amortirent sa chute. Il se releva, se tâta, prêta l'oreille; — pas un bruit, sauf le clair frémissement de l'Aube coulant à travers le jardin. —Alors il longea la rivière jusqu'à la baie cintrée par où elle sortait du parc; puis entrant bravement dans l'eau, qui ne lui montait que jusqu'aux genoux, il suivit le fil du courant et gagna avec lui la pleine campagne.

III.

En ce temps-là, le courrier qui conduisait les dépêches à Châtillon-sur-Seine partait d'Auberive à trois heures du matin. Au moment où le lourd *briska*, traîné par deux chevaux, tournait l'angle de l'ancienne forge pour s'engager sur la route montante qui mène à Recey-sur-Ource, un garçon portant ses sabots en sautoir grimpa à la volée sur la bâche et, s'accrochant aux cordes qui retenaient les bagages, s'assit à l'arrière, les jambes pendantes. Le bruit des roues et le trot des chevaux empêchèrent le conducteur à demi ensommeillé de s'apercevoir de la présence de ce voyageur inattendu et subreptice. Le briska continua de rouler dans un nuage de poussière jusqu'au sommet de la côte; il traversa rapidement le petit village de Germaines encore silencieux et endormi, puis il remonta avec lenteur la rampe des bois de Colmiers.

Il était quatre heures, et le soleil se levait derrière la forêt d'Auberive, dans un semis de légers nuages roses. Les premiers rayons obliques, perçant l'obscurité des futaies, piquaient de points argentés, ici un tapis de lierres, là un fouillis de clématites, tandis qu'en contre-bas la route serpentait dans une ombre bleuâtre, entre deux talus tapissés de ronces humides et de millepertuis en fleurs. Les oiseaux ébouriffaient leurs plumes et gazouillaient dans les fourrés. Un chant de coq résonna comme un coup de clairon dans la direction d'une ferme lointaine. On arrivait au sommet du plateau. Accroché aux cordes de la bâche, Bigarreau (car on a deviné que c'était lui) songea sans doute qu'il était imprudent de se risquer en plaine, lorsque les futaies voisines lui offraient un asile à la fois plus frais et plus sûr. A un endroit où les roues frôlaient les digitales du talus, il se laissa choir dans l'herbe mouillée, quittant incognito, comme il y était monté, le briska qui se mit à trotter sur la route aplanie et disparut bientôt dans la poussière du grand chemin. Après avoir suivi de l'œil ce nimbe poudreux qui décroissait et se rapetissait dans la lumière vermeille du soleil levant, Bigarreau franchit le fossé, chaussa ses sabots et s'enfonça sous bois, à l'aventure.

Il marchait droit devant lui. Tout enivré de sa liberté reconquise, il savourait insoucieusement le plaisir de vagabonder à son aise, sans se demander où il irait, ni comment il vivrait. L'important, pour le quart d'heure, était de dépister les gardiens; il avait sur eux deux heures d'avance et il les défiait bien de deviner quelle direction il avait prise. Il fit ainsi une bonne lieue en forêt, recherchant les fourrés et fuyant les clairières. Au bout d'une heure, la

déclivité du terrain devint sensible et, après avoir dévalé rapidement le long du couloir d'une tranchée, Bigarreau se trouva au fond d'une gorge où courait un ruisseau.

L'endroit était très solitaire. Des deux côtés, les pentes boisées se relevaient presque à pic, veloutant d'une ombre froide la mince bande de prairie où le ruisseau creusait son lit à travers les salicaires, les épilobes roses et les spirées. Deux ou trois merles, seuls hôtes de cette combe, étaient occupés à se baigner dans le courant lorsque Bigarreau déboucha sur la rive. Ce fut à peine s'ils se dérangèrent, et le plaisir que semblait leur procurer ce bain matinal engagea le détenu à les imiter. Il eut vite mis bas ses vêtemens et, nu comme un ver, il se plongea avec délices dans cette eau limpide que parfumait l'odeur des menthes et des reines des prés. Quand il s'y fut amplement débarbouillé, il alla se sécher en se roulant sur le tapis ensoleillé de la pelouse, puis il se rhabilla lentement. Pendant qu'il passait son pantalon, une idée ingénieuse lui illumina le cerveau. Au lieu de rendosser sa veste d'uniforme, il la roula en paquet et l'enfouit sous une large pierre plate, à l'abri d'un buisson. — Cette partie de son vêtement portait une étiquette matricule et avait une coupe réglementaire qui sentait la prison; elle aurait pu le trahir, tandis qu'en bras de chemise et en pantalon de coutil, il pouvait passer à la rigueur pour un paysan.

Ces sages précautions une fois prises, il jeta autour de lui un regard d'affamé. Il avait mal soupé la veille et le bain venait de lui creuser encore plus à fond l'estomac. Après quelques investigations, il découvrit des fraises mûres dans l'herbe d'un talus exposé au midi, et des framboises sauvages dans les halliers qui avoisinaient le ruisseau. Le déjeuner était frugal, mais exquis, et, après avoir dépouillé fraisiers et framboisiers, maître Bigarreau se trouva un peu ragaillardi. Alors il s'étendit sur la pelouse, la tête à l'ombre et les pieds au soleil, et bercé par le glouglou du ruisseau, il s'assoupit légèrement.

Ce doux somme durait depuis une heure environ, quand il fut troublé par un bruit de branches froissées et surtout par une fraîche voix féminine, dont Bigarreau crut d'abord entendre la chanson dans un rêve. Il entr'ouvrit les yeux, mais avec cette prudence acquise pendant son séjour à la centrale et devenue en quelque sorte une seconde nature, il ne bougea pas, afin de voir autant que possible sans être vu. Précaution inutile, car il était déjà lui-même depuis deux minutes un sujet d'observation.

Il aperçut à dix pas la chanteuse dont la voix l'avait éveillé. C'était une fillette de quinze ans environ. Un panier à demi rempli de fraises dans une main, un morceau de pain de ménage dans

l'autre, elle s'était arrêtée sur le bord du ruisseau, oubliant de manger pour examiner ce dormeur qui lui était inconnu. Bigarreau, toujours immobile, feignait de continuer son somme, afin de ruminer ce qu'il allait dire et faire en cette conjoncture, et, tout à travers ses réflexions, il épiait sournoisement la nouvelle venue.

Elle était vêtue sommairement d'une chemise de grosse toile nouée au cou par une coulisse, et d'une jupe de laine assez courte et effilochée, qui laissait voir presque jusqu'aux genoux deux jambes nues aux mollets zébrés d'égratignures et aux pieds chaussés de brodequins trop larges. Ses bras nus et maigres étaient bronzés par le hâle, ainsi que son visage, dont la marche et la chaleur avaient néanmoins rosé les joues. Ses cheveux bruns, très abondans et mal retenus par un peigne de corne, retombaient en mèches frisottantes sur sa nuque, sur son front et jusque sur deux yeux noirs, très ouverts, qui regardaient avec un mélange de curiosité et de méfiance Bigarreau vautré dans les grandes herbes. — L'examen en somme ne parut pas avoir ét étrop défavorable. — L'ex-numéro vingt-quatre n'avait pas mauvaise figure dans cet encadrement de hautes tiges vertes. Le bain semblait l'avoir purifié des souillures de la prison; ses joues et ses lèvres avaient retrouvé les couleurs vives auxquelles il devait son nom de Bigarreau, et son attitude abandonnée de dormeur lui donnait l'air bon enfant. La fillette, un peu rassurée, hasarda quelques pas vers le garçon, qui, de son côté, jugea le moment venu de secouer sa feinte somnolence.

Il étira les bras comme quelqu'un qui s'éveille, se frotta les yeux et se souleva sur le coude. Un sourire malicieux ouvrit la bouche assez grande de la jeune fille :

— Ga! s'exclama-t-elle, vous avez le sommeil dur!

— Dame, répondit Bigarreau avec aplomb, quand on est fatigué, vous savez, on... (il allait dire : « on pionce, » mais, par une sorte de retenue, il renfonça dans son gosier ce terme d'argot) on dort comme une souche... Qui dort dîne!

— Vous n'avez pourtant pas jeûné tout à fait, répliqua-t-elle en jetant un regard ironique sur les framboisiers encore froissés de la cueillette du matin; il y avait ici tout plein de framboises, et il n'en reste plus la queue d'une!

En achevant, elle rit aux éclats, et cet accès de bonne humeur poussa Bigarreau dans la voie des aveux.

— C'est de la viande creuse! soupira-t-il en lorgnant le quignon de pain bis de la jeune fille; ça ne tient pas à l'estomac.

Elle parut comprendre l'éloquence de cette œillade intéressée :

— Si vous avez faim, reprit-elle brusquement, il faut le dire... Je vous donnerai volontiers la moitié de mon pain.

— Ce n'est pas de refus, car je n'ai rien mangé depuis hier au soir.

Elle rompit le morceau en deux et le tendit gentiment à son interlocuteur avec le panier de fraises.

— Ne vous gênez pas, ajouta-t-elle, j'en ai à ma suffisance.

Il ne se fit pas prier, et il joua des dents. Il dévorait. Elle s'était accroupie dans l'herbe et le regardait, avec un demi-sourire d'ébaubissement, engloutir le pain et les fraises. Il finit par être honteux de sa voracité, et, après avoir arrosé sa collation d'une gorgée d'eau puisée dans le creux de la main :

— Ouf ! murmura-t-il, ça va mieux... Merci !... Il était temps, et je tombais de faim.

— Vrai ?.. Vous ne mangez donc pas votre content chez vous ?

— Pas toujours, répondit-il laconiquement.

— Est-ce que vous êtes de Colmiers ?

— Non.

— Du Val-Serveux, peut-être ?

Il l'examinait de nouveau avec embarras; la franchise des yeux impides et peu intimidés de la fillette le prédisposait à la confiance.

— Je suis, répondit-il, d'un endroit près d'Auberive... Connaissez-vous ce pays-là ?

— Je n'y suis jamais allée, mais mon père le connaît... Est-ce que ce n'est pas à Auberive qu'il y a des prisonniers ?

A cette question non prévue, l'embarras du garçon redoubla.

— Oui,.. je crois, balbutia-t-il évasivement.

Son trouble n'avait pas échappé à la fillette. Elle le dévisageait avec une attention inquiète, et il se sentait rougir sous le regard obstiné de ces jeunes yeux inquisiteurs. Pour rompre les chiens, il la questionna à son tour :

— Que fait-il, votre père ?

— Il est sabotier... Nous travaillons pour le moment dans la vente du Val-Serveux... L'an dernier, nous avions notre chantier dans les bois de Gurgis.

— Vous êtes beaucoup dans votre chantier ?

— Non; il y a le père, il y a moi, et puis le Champenois, notre compagnon.

— Comment vous appelez-vous ?

— Norine... Norine Vincart... Et vous ?

— Moi ?.. Bigarreau.

La bouche de la jeune fille se fendit de nouveau pour laisser passer un sonore éclat de rire.

— C'est un nom de cerise, ça, ce n'est pas un nom de chrétien !

— C'est un surnom, expliqua-t-il brièvement.

— Ah! bien... quel est le nom de votre père?

— Mon père?.. Je ne l'ai jamais connu.

— Mais votre mère?

— Elle est morte, repartit Bigarreau d'un ton bourru.

— La mienne aussi, dit doucement Norine, elle est morte quand je n'avais que dix ans.

Il y eut quelques minutes de silence. Bigarreau mâchonnait nerveusement une tige de menthe; la jeune fille trempait l'une de ses mains dans l'eau et s'amusait à faire rouler des gouttelettes brillantes le long de son bras nu. Elle jeta un regard perçant sur son vis-à-vis; puis, reprenant ses questions :

— Vous étiez en service à Auberive? demanda-t-elle.

— Oui.

— Et vous vous êtes sauvé de chez vos maîtres, hein?

— Vous avez deviné juste, se hâta-t-il de répondre, espérant ainsi être quitte de cet interrogatoire embarrassant; mais il avait compté sans la curiosité tenace de la fille du sabotier.

— Comment s'appelaient-ils, vos maîtres? poursuivit-elle.

Bigarreau, pris au dépourvu, chercha un nom vraisemblable et n'en trouva pas tout d'abord; puis il réfléchit que s'il nommait au hasard quelqu'un d'Auberive, son mensonge risquait d'être vite éventé par ce juge instructeur en jupons. L'impatience le prit et il repartit, agacé :

— Ma foi, je ne m'en souviens plus.

Une moue soupçonneuse plissa les lèvres de Norine. — Vous avez la mémoire courte! murmura-t-elle sèchement.

Elle fronça les sourcils, leva un doigt en l'air, et, regardant le malheureux Bigarreau droit dans les yeux : — Tenez, vous me contez des menteries!.. J'ai en idée que vous sortez de la prison d'Auberive, d'où vous vous êtes sauvé, en prenant votre congé sous la semelle de vos souliers...

En même temps elle s'était levée avec précipitation et avait reculé de trois ou quatre pas, tandis que Bigarreau, déconcerté, se mettait lui-même sur ses pieds.

— Oh! continua-t-elle en toisant intrépidement le détenu, qui avait repris son air farouche, ne me regardez pas comme si vous vouliez m'avaler!.. Vous ne me faites pas peur et je n'ai qu'à crier pour appeler nos gens.

— Ne criez pas! supplia Bigarreau d'une voix sourde, j'aime mieux vous dire toute la vérité... Oui, je me suis sauvé de la prison, mais vous n'avez pas besoin de prendre peur... Je ne veux de mal à personne, à vous moins qu'à tout autre... Je vous en prie, ne me vendez pas!

Alors, hâtivement, il lui conta son histoire, sans omettre l'aven-

ture de la veille. Il parla du régime de la prison, des mauvais traitemens des gardiens, et montra ses mains encore gonflées par les meurtrissures des *patoches*.

Peu à peu Norine s'était rapprochée ; elle finit par s'agenouiller dans l'herbe. Elle écoutait avec un intérêt croissant le récit des misères de Bigarreau ; ses yeux noirs tantôt devenaient humides et tantôt flambaient d'indignation. Elle prit même l'une des mains du fugitif et examina avec une compassion attendrie les marques violacées qui témoignaient de la cruauté des gardiens.

— Les sauvages ! s'exclama-t-elle, ils vous battaient ?.. C'est lâche de se mettre à plusieurs pour rouer de coups un *gachenet* !.. Quel âge avez-vous ?

— Je suis dans ma seizième année.

— Comme moi... Et vous vous êtes échappé ?.. Vous avez eu grandement raison ; j'en aurais fait autant à votre place !.. Maintenant, qu'allez-vous devenir ?

Bigarreau répondit que toute sa peur était d'être repris, parce qu'alors la punition serait terrible. Il avait l'intention de se cacher dans les bois pendant le jour, et de voyager la nuit jusqu'à ce qu'il fût très loin de la maison centrale... Alors il tâcherait de trouver du travail dans quelque usine.

— Je suis fort, ajouta-t-il en montrant ses bras, et je pourrais gagner facilement mon pain... Je ne rechigne pas à l'ouvrage.

Norine était devenue pensive. Étendue dans l'herbe, dont les tiges frôlaient sa poitrine maigrelette, elle restait accoudée, les doigts enfoncés dans ses cheveux ; les plis verticaux que dessinaient à la base du front ses sourcils rapprochés indiquaient qu'elle se livrait à une méditation laborieuse.

— Attendez, dit-elle enfin après quelques minutes, je crois que j'ai votre affaire... Mon père a comme une idée d'embaucher un apprenti... Il en a surtout besoin maintenant que le Champenois est allé passer une quinzaine dans son pays... Ça vous déplairait-il d'apprendre le métier de sabotier ?

— Non... J'ai tant fait de métiers que je ne suis pas difficile sur le choix.

— Vous seriez bien caché ici... C'est grande aventure quand on y rencontre d'autres gens que les bûcherons du Val-Serveux, sauf en automne, quand la chasse est ouverte, et alors nous aurons quitté la place... Pour sûr, les gendarmes ne viendraient pas vous y chercher.

— Oui, mais votre père voudrait-il prendre avec lui un échappé de prison ?

— Ceci me regarde ! répliqua Norine d'un ton décidé et avec un petit air d'importance très drôle... Venez avec moi.

Elle lui prit la main, et ils côtoyèrent ensemble le bord du ruisseau jusqu'à un tournant d'où on apercevait la coupe de bois et le campement des sabotiers.

Là, Norine fit asseoir son protégé derrière une *bouillée* de saules et lui enjoignit de rester coi jusqu'au moment où elle jugerait à propos de l'appeler.

— Je vais parler au père Vincart, dit-elle, ne bougez pas... Quand vous m'entendrez hucher trois fois en imitant le cri du coucou, c'est que l'affaire sera arrangée. Alors vous n'aurez qu'à monter dans la coupe, et j'irai au-devant de vous.

Elle traversa le ruisseau en sautant adroitement sur de grosses pierres et chemina à travers les stères de rondins empilés jusqu'à un pli de terrain derrière lequel se trouvait le chantier.

L'installation des sabotiers se composait d'une large hutte conique, recouverte de terre moussue, et d'une loge au toit de ramilles, où les grosses de sabots confectionnés reposaient sous un lit de copeaux. L'atelier proprement dit était en plein air, et, au moment où Norine y arriva, le père Vincart, à cheval sur son billot, ébauchait à l'aide de son erminette une couple de sabots dans une tronce de hêtre. Sa chemise ouverte laissait entrevoir sa poitrine hâlée, velue et grisonnante. C'était un petit homme voûté, approchant de la cinquantaine, très vif, le nez en l'air, la bouche gourmande, l'œil rieur et humide.

Au bruit du pas de Norine, il releva la tête et accueillit sa fille par un sourire narquois qui plissa de petites rides autour de ses yeux.

— Hé! dit-il, ma *gachette*, sans reproche, vous avez mis du temps à finir votre déjeuner.

La jeune fille prit sa mine la plus sérieuse et répliqua d'un ton d'enfant gâtée :

— Je vous conseille de vous plaindre : je m'occupais de vos affaires.

— Ouais! De quelles affaires?

— N'avez-vous point dit, l'autre soir, que vous seriez bien aise d'avoir un apprenti?

— Le fait est que le Champenois me manque grandement et que j'aurais embauché volontiers quelqu'un pour nous donner un coup de main... Mais les apprentis ne poussent pas dans la forêt comme des champignons.

— J'en ai pourtant trouvé un à la Fontenelle, et je l'ai embauché.

— Hein! s'écria le sabotier, interloqué, il me semble que vous allez vite en besogne, ma mie; il ne s'agit pas de prendre le premier venu.

— Ce n'est pas le premier venu, riposta vertement la fillette; c'est un *gachenet* solide et qui abattra de l'ouvrage.

— Et d'où sort-il, ce gachenet?

Norine baissa la tête un moment; puis, la redressant avec aplomb :

— C'est un garçon, reprit-elle, qui était en service chez des vanniers; ils le rouaient de coups, et il les a plantés là... Je l'ai rencontré à la Fontenelle; il avait faim, et je lui ai donné à déjeuner.

Le sabotier hocha le menton d'un air médiocrement émerveillé.

— Belle recommandation! murmura-t-il, c'est bien de vous cela, Norine, de vous *enfagoter* d'un camp-volant!

— Je ne me laisse pas enfagoter; je l'ai tourné et retourné de toutes les façons, et je vous réponds que vous en aurez satisfaction... Maintenant, si vous ne vous fiez pas à moi, vous êtes libre de ne pas le prendre!.. Vous ferez une sottise, voilà tout, et le pauvre gachenet ira mourir de faim sur les routes.

Elle prononça ces derniers mots d'un ton vexé, en les accentuant d'une moue de mauvaise humeur. Ce manège ne manquait jamais son effet sur le bonhomme Vincart.

— Qui te parle de ne pas le prendre? répondit-il déjà à demi converti. Je ne dis pas non, seulement je ne me soucie pas d'acheter chat en poche et je voudrais le voir... Où niche-t-il, ton gachenet?

— Je vais vous le montrer... Du reste, vous ne serez pas mariés ensemble, et quand le Champenois reviendra, vous serez toujours à temps pour renvoyer... Claude Pinson, si son travail ne vous convient pas.

Pendant ce colloque où l'on décidait de son sort, Bigarreau, assis derrière sa bouillée de saules, attendait, le cœur battant. Depuis bien longtemps, il n'avait été pénétré d'une émotion à la fois si poignante et si douce. La rencontre de Norine, la façon dont elle l'avait secouru, constituaient pour cet adolescent, jusqu'alors traité en paria, des événemens tout à fait nouveaux et tenant presque du merveilleux. Il tremblait que cette chance inespérée ne s'envolât tout d'un coup, comme ces libellules bleues dont il voyait un moment les ailes frissonner au-dessus du ruisseau, puis qui disparaissaient pour ne plus revenir. Les minutes lui semblaient étrangement longues, et, bien qu'il attendît seulement depuis un quart d'heure, il commençait à se décourager.

— Allons, songeait-il, c'est qu'on ne veut pas de moi...

Au même instant, il entendit du côté du chantier un appel sonore retentir trois fois :

— Hou... oup! hou... oup! hou... oup!

Il se leva tout d'une pièce, et, sortant de sa cachette, il s'engagea dans la coupe. Bientôt, entre deux piles de souches, il distingua Norine qui accourait au-devant de lui.

— Venez! fit-elle tout essoufflée en le rejoignant, le père consent à vous prendre à l'essai... Je lui ai dit que vous vous appeliez Claude Pinson et que vous étiez en service chez des vanniers qui vous battaient... Retenez bien tout ça, afin de ne pas vous couper quand il vous questionnera.

Elle s'arrêta pour rattraper son haleine, et ses yeux limpides se fixèrent longuement sur les yeux bleus de Bigarreau.

— J'ai été forcée, reprit-elle, de dire des menteries au père pour l'amadouer, et ça me fait gros cœur de le tromper... Tâchez que je n'en aie point regret.

Pour la première fois en sa vie, Bigarreau se rendait compte de ce que ce pouvait être que la bonté, et, pour la première fois, ses yeux se mouillèrent de larmes qui n'étaient arrachées ni par la douleur ni par la colère. Au fond de lui, la source de sensibilité qui se tient cachée au cœur de tout être humain jaillit brusquement. Dans un élan de gratitude, il saisit la main de Norine et la pressa entre ses gros doigts meurtris.

La fillette garda la main du détenu dans la sienne, et ils se dirigèrent ainsi vers l'atelier en plein vent, où le père Vincart s'était remis à dégrossir son sabot.

— Voici Claude Pinson, dit Norine.

Le sabotier leva le nez et toisa des pieds à la tête Bigarreau, qui frottait d'un air confus sa main contre son pantalon.

— C'est un gaillard! murmura enfin le sabotier d'un ton satisfait, et s'il a aussi bonne envie de travailler qu'il a bonne mine, nous pourrons nous arranger... Mon gars, Norine m'a parlé de toi, et je te prends à l'essai; nous verrons ce que tu sais faire... Ici, il faut trimer dur, mais on n'est pas battu... Ça te va-t-il?

— Oui, m'sieu.

— Eh bien! pour aujourd'hui, la gachette va te mettre au courant du métier, car elle s'y entend comme un homme, et elle n'a pas son pareil pour manier le *paroir* et donner le fion à un sabot... Demain, je te planterai un outil dans la main, et nous saurons de quoi tu es capable.

IV.

Deux heures. C'est le moment où la forêt, sous le flamboiement du soleil d'été, est comme grisée et semble s'assoupir. — Sur une grosse pierre surplombant au-dessus du ruisseau de la Fontenelle,

très resserré et rapide en cet endroit, Norine Vincart et Bigarreau étaient assis, laissant pendre leurs jambes à fleur du courant. Ils s'étaient déchaussés, et l'eau, dans sa course hâtive, baignait leurs pieds avec un léger bouillonnement. Il y avait déjà un peu plus de quinze jours que le faux Claude Pinson servait d'apprenti au père Vincart. On l'employait à fendre et à scier les billes de hêtre, et, comme il était robuste et alerte, il s'acquittait à merveille de cette besogne. Cette quinzaine lui avait paru faite uniquement de jours pleinement heureux. Le père Vincart, bien que rageur et peu patient, n'était pas un méchant homme; quant à Norine, elle avait pris en affection son protégé, et, comme en sa qualité d'enfant gâtée et volontaire, elle menait son père par le bout du nez, elle rendait la vie très douce au nouveau-venu. — Elle l'avait habillé avec une vieille veste du sabotier, façonnée à la taille de Bigarreau, et elle lui avait installé un lit dans la loge où l'on emmagasinait les sabots, à côté du carré de paille et de fougère réservé au compagnon absent. Là, emmitouflé dans une couverture de cheval, l'ancien détenu dormait à poings fermés jusqu'à l'aube, puis s'éveillait frais et dispos, à la chanson des grives et à la voix de la matineuse Norine.

Encore qu'on travaillât ferme au chantier du père Vincart, néanmoins on trouvait le moyen de prendre du bon temps, et la journée comptait des heures de récréation et de repos. La besogne commençait au petit jour et durait jusqu'au moment du goûter. Pendant la grosse chaleur de l'après-midi, le sabotier faisait la sieste, et l'ouvrage ne reprenait que vers quatre heures. Norine et Bigarreau en profitaient pour courir de compagnie les bois environnans. La fillette, souple comme une couleuvre et vive comme un écureuil, initiait son compagnon à toutes les jouissances de la vie forestière. Elle savait tendre des collets pour les lièvres et pêcher à la main dans le ruisseau des truites et des écrevisses. Elle connaissait dans les bruyères ou le long des sentes herbeuses les bonnes places à champignons, où l'on était sûr de faire une ample récolte de cèpes et de *prevets*. Cette existence solitaire dans le milieu salubre des bois, ces journées de travail au grand air, coupées de flâneries à travers les taillis, avaient rapidement métamorphosé Bigarreau. Ce n'était déjà plus le détenu sournois et farouche, sur les épaules duquel pleuvaient les taloches des gardiens de la maison centrale, le garnement perverti par des années de vagabondage et la promiscuité corruptrice de la prison : son naturel bon enfant et insouciant avait repris le dessus. Grâce au contact journalier de la petite fée sauvage qui était devenue sa compagne et son initiatrice, il découvrait maintenant en son par-dedans des germes de délicatesse et de sensibilité dont il était lui-même émerveillé.

Donc, en ce moment, Bigarreau trempait avec délices ses pieds dans le courant de la Fontenelle, et en même temps son être entier nageait dans une félicité plus rafraîchissante que l'eau de la source.

— Eh bien! Claude, dit Norine en le regardant en dessous, est-ce la chaleur qui vous ôte la parole? Vous êtes muet comme un poisson.

— Ce n'est pas la chaleur, répondit-il, c'est le contentement. Il me semble que je rêve et j'ai peur de me réveiller. Des fois, quand je dormais dans mon hamac, à la centrale, il m'arrivait de rêver que j'étais libre; puis, me réveillant à moitié, je m'apercevais que ce n'était qu'un rêve et j'essayais de me rendormir pour le faire durer... A cette heure, c'est la même chose: je n'ose pas bouger de peur de voir tout d'un coup la Fontenelle, le chantier et vous-même, Norine, disparaître comme une fumée, et de me retrouver sous la griffe du gardien-chef.

— Il ne tient qu'à vous que cela dure... Le père est satisfait et il assure que vous avez tout ce qu'il faut pour devenir habile dans notre métier.... Il vous gardera de bon cœur,.. à moins, ajouta-t-elle avec un malicieux clignement d'œil, à moins que ça ne vous ennuie de rester avec nous?

— Oh! Norine, pouvez-vous dire?.. Je ne suis content qu'auprès de vous.

— En ce cas, tenez-vous en repos, reprit Mlle Vincart d'un ton décidé, et ne vous tourmentez pas à chercher midi à quatorze heures!.. Aujourd'hui, nous avons congé jusqu'au soir... Le père ne reviendra du marché de Gurgis qu'à la nuitée... D'ici là, nous sommes nos maîtres, et j'en vais profiter pour faire un somme dans l'herbe.

Elle se dressa debout sur la pierre, étira ses bras, égoutta au soleil ses petits pieds rougis et ruisselans; puis, parcourant du regard les entours du ruisseau, elle avisa sur une pente ombreuse une nappe de bruyères roses et alla s'y étendre, les jambes roulées dans sa jupe et les bras croisés autour de sa tête nue. Bigarreau l'avait suivie et, agenouillé à quelques pas d'elle, il surveillait son installation. — En attendant que le sommeil vînt, Norine, dans son lit de bruyères, les yeux clos à demi, un léger sourire sur les lèvres, regardait nonchalamment entre ses cils son compagnon silencieux, les arbres immobiles et le ciel entre les branches; peu à peu ses paupières brunes s'abaissèrent tout à fait, ses cils se rejoignirent, ses lèvres s'appuyèrent l'une contre l'autre en faisant la moue, et elle s'endormit.

Bigarreau, toujours sur ses genoux, s'était rapproché de la dormeuse. Il avait enlevé sa veste et la posait avec précaution sur les pieds nus de Norine. Puis, ayant arraché une large feuille de fou-

gère, il l'agitait comme un éventail pour empêcher les mouches de troubler le sommeil de la fillette.

Il avait fort à faire. Les mouches de rivière, rendues plus taquines par la chaleur, volaient tout alentour avec un monotone bourdonnement et s'obstinaient à se poser, tantôt sur les bras de la jeune fille, tantôt sur son cou, tantôt sur sa joue d'un brun rosé.— De temps à autre, l'apprenti s'interrompait pour contempler, comme en extase, Norine, vraiment charmante dans sa rustique beauté à demi formée. Les mouches dansantes semblaient s'arrêter à dessein sur les plus délicats contours de la dormeuse, comme pour accentuer encore les détails de ce joli corps de fillette en train de devenir une femme. Elles effleuraient de leurs ailes noires les paupières aux longs cils, les bras nus et hâlés, la poitrine blanche et à peine modelée, dont une chemise mal nouée laissait voir la naissance.

Le milieu dans lequel Bigarreau s'était trouvé jusqu'alors n'avait certes pas contribué à lui inculquer des principes de retenue et d'honnêteté. Gâté avant l'âge, jeté de bonne heure dans ce bourbier de la prison où les vices grouillaient comme des sangsues dans un marais, à quinze ans, Bigarreau n'ignorait et ne respectait plus rien. Pourtant la vue de Norine endormie et court vêtue n'éveillait en lui ni sensation malsaine ni brutales convoitises. L'émotion qu'il éprouvait avait quelque chose d'instinctivement respectueux et de doucement étonné : l'admiration d'un sauvage devant une belle chose inconnue. Ce vagabond, qui avait grandi parmi de précoces vauriens cyniquement dépravés, avait tout d'un coup la révélation de la grâce féminine et du charme virginal. Et cette perception nouvelle, jointe à un sentiment de reconnaissance et de tendresse, le jetait dans une extase à la fois voluptueuse et chaste. Il contemplait Norine avec admiration, et cette contemplation admirative et recueillie suffisait à le rendre heureux.

Autour de lui et de la dormeuse, la forêt profonde élevait ses feuillées comme pour les enfermer tous deux dans une sécurité pacifique et verdoyante. Cette paix n'était troublée que par le susurrement du ruisseau, qui fuyait sous bois avec des airs pressés, et par les lointaines voix des ramiers, qui roucoulaient, roucoulaient toujours les mêmes notes amoureuses. Les fougères, roussies par le soleil, exhalaient une odeur pénétrante pareille au parfum du cassis mûr; les tiges des genêts dressaient çà et là leurs gousses noires et leurs fleurs d'or; sans bruit, un papillon bleu descendait du fourré, se posait sur une salicaire pourpre, puis reprenait son vol silencieux. — Cela dura des heures, puis Norine secoua ses cheveux semés de fleurettes de bruyères, elle dénoua ses bras; un sourire entr'ouvrit sa bouche.

— Vous voilà réveillée? murmura Bigarreau.

— Oh! il y a beau temps que je ne dormais plus!.. Je vous épiais.

— Et vous ne disiez rien?

— Nenni! vous vous seriez dérangé, et ça me faisait plaisir de vous voir à genoux à côté de moi.

— Vrai? s'écria-t-il en rougissant.

— Oui, vous me regardiez avec de bons yeux, et j'étais contente de rester là sans bouger, en vous sentant tout près... Je n'ai pas peur avec vous, ce n'est pas comme avec le Champenois.

— Le Champenois?

— Oui, l'ouvrier de mon père... Il est toujours sur mon dos quand je vais au bois et il me pourchasse partout... Je ne peux pas le sentir!

— Est-ce qu'il va revenir bientôt?

— Apparemment; il n'était parti que pour une quinzaine... S'il pouvait rester dans son pays, c'est moi qui ne porterais pas son deuil!.. Mais il reviendra; d'ailleurs le père Vincart tient à lui parce qu'il est bon ouvrier.

La physionomie de Bigarreau s'était assombrie. D'avance, il détestait ce Champenois, qui courait après Norine et qui allait tomber dans le chantier comme un trouble-fête.

— Voyez-vous, Claude, continua la jeune fille, quand il sera de retour, il faudra vous méfier et tâcher de vous mettre bien avec lui... Il est jaloux et sournois, et s'il vous prenait en grippe, il serait capable de vous faire des misères.

Ils s'étaient remis en route vers le chantier. Le soleil descendait déjà à l'horizon et allongeait les ombres des baliveaux sur le plan incliné de la coupe, dont les ronciers et les broussailles semblaient flamber dans une poussière dorée. Le père Vincart devait rentrer à la brune, et Norine avait à s'occuper des préparatifs du souper. Après avoir été puiser de l'eau à la source, tandis que Bigarreau allumait du feu en plein air, elle noua autour de sa taille un tablier bleu et se mit à éplucher les légumes pour la *potée*. L'apprenti occupait ses loisirs à fendre des *ételles*, tout en lorgnant la fillette, très affairée à son épluchage. Assise sur un tronc d'arbre, les cheveux au vent, elle dépêchait la besogne et, en coupant les raves et les pommes de terre par quartiers, elle fredonnait un bout de chanson.

Le soleil s'enfonçait de plus en plus derrière les futaies. Son énorme globe d'un rouge vif apparaissait par segmens entre les hautes branches, et dans l'herbe, çà et là, l'eau du ruisseau se teignait de la même éblouissante rougeur. Au zénith, le ciel, très pur,

prenait des tons de turquoise. Sous la feuillée, des oiseaux se remisaient avec de faibles gazouillemens, tandis que les geais se chamaillaient encore bruyamment dans le fourré. Peu à peu, le crépuscule arriva; le soleil avait complètement disparu; les hautes campanules fleuries n'avaient déjà plus qu'une faible teinte lilas, et une buée blanche, dans les fonds, suivait en rampant le cours capricieux de la Fontenelle, dont la voix montait plus distincte à travers la forêt silencieuse.

La marmite bouillait doucement sur le brasier. Bigarreau quitta son billot et vint s'étendre dans l'herbe sèche, aux pieds de Norine, à côté du feu, qui bleuissait sous les cendres. Ils ne parlaient plus ni l'un ni l'autre; la tête renversée, les yeux au ciel, ils regardaient les étoiles poindre dans l'azur plus sombre.

— Pourquoi, s'écria brusquement Bigarreau, pourquoi ne sommes-nous pas tous deux seuls dans le chantier?.. Ce serait si bon de travailler ensemble, Norine!.. de préparer à nous deux notre souper et d'attendre la nuit comme cela, l'un près de l'autre!

Au même moment, à l'orée du taillis, dans la direction de la route forestière, des voix encore lointaines se firent entendre, puis un *houp* sonore retentit dans la coupe.

— Voici le père, dit Norine en se levant, mais il me semble qu'il n'est pas seul...

En effet, le père Vincart arrivait en compagnie d'un garçon en blouse avec lequel il causait en gesticulant. Quand ils ne furent plus qu'à une vingtaine de pas, les yeux perçans de Norine reconnurent le nouveau-venu.

— Ca! murmura-t-elle, c'est cette méchante graine de Champenois!

— Ohé! les enfans! cria Vincart, la soupe est-elle prête?.. J'amène du renfort. Figurez-vous qu'en quittant la route de Gurgis, j'ai rencontré ce camarade-là qui s'en revenait chez nous.

— Bonsoir, *tourtous!* répondit Norine d'un ton de mauvaise humeur. Patientez un brin, la potée va être cuite.

— Bonsoir donc, Norine! reprit à son tour avec une intonation mielleuse le compagnon, en se débarrassant de son havre-sac. Ça va-t-il comme vous voulez?

En même temps, il dévisageait Bigarreau, qui, de son côté, soutenait hardiment l'examen du nouvel arrivant. Aux dernières clartés du crépuscule, l'apprenti distinguait un garçon trapu aux façons cauteleuses, à la bouche méchante et au regard louche. Une barbe rare et mal plantée ornait son menton; il avait les joues luisantes, et au-dessus des yeux deux lignes rouges presque glabres en guise de sourcils.

— C'est Claude Pinson, l'apprenti dont je t'ai parlé, dit le sabotier en réponse à la muette interrogation du compagnon... Claude, mon gachenet, voici le Champenois; c'est lui qui continuera ton éducation, et tu lui obéiras comme à moi... Maintenant que vous avez fait connaissance, asseyons-nous et donnons un coup de dent.

Norine avait apporté les écuelles de faïence brune et blanche, et taillé dedans des tranches de pain sur lesquelles elle versa la potée. Pendant un bon moment, on n'entendit plus que le bruit des mâchoires et le tic-tac des cuillers. Quand la première faim fut passée, le père Vincart se retourna vers le Champenois :

— Rien de nouveau par chez vous? demanda-t-il.

— Rien,.. mais en revenant, je me suis arrêté à Auberive; c'est là qu'il y a du *raffut* (du bruit) : un des gamins qui travaillaient à la nouvelle prison s'est sauvé, et ça a mis le pays sens dessus dessous.

Bigarreau tressauta sur son tronc d'arbre et Norine dut le pincer violemment pour lui recommander la prudence. La nuit était déjà trop brune pour qu'on pût s'apercevoir de l'altération des traits de l'apprenti, mais dans son émotion il laissa choir son écuelle, qui alla se briser sur un caillou.

— Fichu maladroit! s'exclama le père Vincart, c'est comme ça que tu arranges ma vaisselle plate!

— Espérons, ajouta en ricanant le Champenois, qu'il est plus adroit de ses mains quand il tient un outil!.. Oui, patron, l'un de leurs prisonniers s'est donné de l'air; mais ils le repinceront... Ils ont envoyé partout son signalement et la gendarmerie est à ses trousses...

V.

— Prenez garde! murmura le lendemain Norine à Bigarreau, qui passait près d'elle en brouettant des rondins, hier, quand vous avez lâché votre écuelle, vous m'avez tourné le sang!.. Si vous perdez la tête ainsi dès le premier jour, le Champenois, qui est rusé comme une fouine, aura tôt éventé notre secret, et il ne manquera pas de s'en servir contre vous.

— Cet homme-là ne me revient pas, répondit l'apprenti, et je le déteste déjà.

— N'importe, il faut lui montrer bon visage... Il vaut mieux l'avoir avec soi que contre soi.

Bigarreau promit d'être prudent et s'efforça même d'amadouer celui qui était chargé de le diriger dans son travail. Mais on eût dit que le Champenois était prévenu contre le nouvel hôte du chan-

tier. Il cherchait constamment à le prendre en faute. Sachant fort bien que Bigarreau était encore novice au métier, il lui confiait néanmoins des besognes difficiles, et quand le malheureux avait gâté une bille de bois ou donné de travers un coup d'erminette, le Champenois appelait le père Vincart et lui démontrait, pièces en mains, que l'apprenti ne serait jamais qu'un maladroit.

Norine, de son côté, afin d'adoucir l'humeur du Champenois, avait pris sur elle de se montrer moins revêche, et de ne plus accueillir comme auparavant par de mordantes rebuffades les lourdes galanteries de celui qu'elle appelait *le Louchard*. Mais là encore le résultat ne fut pas à l'avantage de son protégé. Voyant qu'on ne le rabrouait plus comme autrefois, le Champenois attribua ce changement au prestige de sa mine et s'imagina que Norine commençait à s'apprivoiser. Il s'enhardit alors et ses obsessions devinrent insupportables. Norine ne pouvait plus rester seule avec lui sans être exposée à de brutales entreprises. A bout de patience, elle se cabra, remit sèchement l'odieux *Louchard* à sa place et reprit ses façons âpres et méprisantes. Ce revirement irrita violemment le vindicatif compagnon et réveilla ses soupçons un moment assoupis. — La jalousie développe chez ceux qu'elle envahit une perspicacité très pénétrante; elle aiguise l'esprit et donne aux sens de la vision et de l'ouïe une acuité presque maladive. Le Champenois flaira une odeur d'amour dans le chantier du père Vincart. Il épia les deux adolescens et devina avant eux la nature du sentiment encore inconscient qui les inclinait l'un vers l'autre. A partir de ce moment, ses convoitises déçues, sa vanité blessée engendrèrent de haineuses rancunes dont l'infortuné Bigarreau fut la victime. L'ouvrier sabotier, s'ingéniant à lui rendre la vie dure, ne lui épargna ni les invectives, ni les mauvais traitemens.

Bigarreau, habitué depuis longtemps au régime de la prison et aux torgnoles des gardiens, supporta d'abord assez philosophiquement la méchante humeur et les injustes procédés du compagnon. Néanmoins, parfois la moutarde lui montait au nez et il était obligé de ravaler péniblement sa colère, afin d'éviter une rixe qui n'eût pas manqué de se terminer à son dam et de déterminer son renvoi du chantier.

— Je n'y tiens plus! disait-il à Norine, un matin qu'ils pêchaient ensemble des écrevisses dans le ruisseau de la Fontenelle, si *le Louchard* continue, je finirai par lui sauter à la gorge et l'étrangler.

— Ayez patience, mon pauvre Claude, répondait la jeune fille en tirant hors de l'eau ses bras ruisselans et en rejetant en arrière les cheveux rebelles qui lui retombaient sur les yeux, tout ça passera comme une giboulée de mars... Le Champenois ne restera pas toujours chez nous... Je trouverai moyen de le brouiller avec le père

et de lui faire donner congé... Seulement, jusque-là, il faut ruser, car il est malin comme un âne rouge, et tant que nous serons dans ce pays-ci, j'ai toujours peur qu'il n'arrive à deviner d'où vous venez...

Elle avait relevé la tête, et, tournée vers Bigarreau, elle essayait de l'encourager avec un clair regard souriant.

Elle était plantée au fil de l'eau, la jupe retroussée et repliée à hauteur des genoux, les cheveux flottant sur ses épaules, couvertes d'un caraco trop étroit, dont l'étoffe décousue laissait voir des coins de peau blanche. La retombée des aulnes, entre-croisant leurs branches au-dessus du courant, l'enveloppait d'une fraîche obscurité au fond de laquelle ses yeux noirs brillaient comme des diamans dans l'ombre :

— Malheureusement, ajouta-t-elle en baissant la voix, je crains bien que sa méchante cervelle ne travaille déjà là-dessus... Et, à propos, ne m'avez-vous pas dit, Claude, que vous aviez caché près d'ici votre veste d'uniforme ?

— Oui, sous une pierre, au tournant de la Fontenelle.

— Si vous m'en croyez, vous irez la déterrer et vous la jetterez au fond d'un trou, ou vous la brûlerez, ce qui serait encore plus sûr.

— Pensez-vous que notre *Louchard* l'aille dénicher là où elle est?

— Je crains tout de la part d'une mauvaise bête comme le Champenois.

— Bah! repartit insoucieusement Bigarreau, si la malchance veut que je sois repris, j'aurai beau me cacher dans un trou de renard, on me pincera toujours... Dans ma vie, je n'ai jamais eu de veine, moi, excepté le jour où je suis venu vers vous...

— Raison de plus pour tâcher d'y rester ! s'écria Norine en fronçant le sourcil et en sautant impétueusement hors de l'eau... Vous ne pensez qu'à vous! continua-t-elle avec humeur et d'un ton de reproche.

Elle était allée s'asseoir au soleil, parmi les serpolets du talus et elle s'y était étendue d'un air boudeur, les coudes dans l'herbe, les doigts enfoncés dans ses cheveux ébouriffés. Bigarreau alla l'y rejoindre.

— Je vous ai fâchée, Norine? demanda-t-il.

— Oui, répliqua-t-elle avec dépit; vous vous entêtez à ne rien écouter et vous ne vous inquiétez pas de ce qui tourmente les autres.

Il lui prit le bras et s'efforça de lui découvrir la figure, qu'elle s'obstinait à tenir cachée dans ses mains :

— Pardon, ma petite Norine! balbutia-t-il avec des intonations suppliantes, je n'avais pas intention de vous faire de la peine... Si je ne pense qu'à moi, c'est une mauvaise habitude que j'ai prise dans le temps, personne avant vous ne s'étant jamais inquiété de

ce qui pouvait m'arriver... Mais il faudrait être le dernier des sans-cœur pour oublier vos bontés! — Il avait réussi à lui saisir les mains et elle les lui laissa. Ils gardaient maintenant le silence tous deux. La forêt les berçait maternellement dans son giron avec ses bourdonnemens d'insectes, ses bruits d'eau courante et ses lointains roucoulemens de ramiers. Les tiges foulées des serpolets et des marjolaines répandaient autour d'eux une bonne odeur, qui leur montait doucement à la tête, et Bigarreau sentait en lui un trouble délicieux qui lui coupait la parole et presque la respiration.

Norine releva lentement vers l'apprenti ses yeux, dont les prunelles noires étaient devenues humides comme des mûres après la rosée.

— Vous me promettez de vous tenir sur vos gardes, n'est-ce pas? murmura-t-elle d'une voix attendrie. J'ai en idée que le Champenois rumine quelque mauvaiseté contre vous.

— Pourquoi?

— Parce qu'il est jaloux... Il est plus enragé que jamais après moi!.. Ce matin, comme nous étions dans la loge, il a voulu m'embrasser et je lui ai donné de ma main à travers la figure. Alors il a ricané et m'a dit en me regardant avec son méchant œil de travers: « Si ce camp-volant d'apprenti était à ma place, vous feriez moins la difficile! » La patience m'a échappé et je lui ai jeté au nez: « Certes oui, je l'aimerais mieux qu'un vilain louchard comme vous! »

Bigarreau était devenu rouge.

— Et... est-ce que c'est vrai, Norine?

— Je ne mens jamais, balbutia-t-elle en enfouissant sa figure dans les serpolets.

Et elle poursuivit d'une voix quasi étouffée par les herbes:

— J'ai plus d'amitié pour vous que vous n'en avez pour moi!.. J'ai bien vu tout à l'heure que vous vous accoutumeriez à l'idée de me quitter, tandis que moi,.. si vous partiez!..

Elle s'interrompit pour fondre en larmes.

— Norine, ma petite Norine, ne pleure pas!

Il avait soulevé dans ses mains la tête de la fillette, et, tout bouleversé de la voir pleurer, il avait rapproché son visage de celui de Norine. Tendrement, fraternellement, il essayait d'arrêter ses larmes en lui baisant les yeux. Brusquement elle lui jeta les bras autour du cou, et, pour la première fois, pour l'unique fois, les lèvres de Bigarreau touchèrent les virginales lèvres de la jeune fille. La sensation de cet unique et exquis baiser coula goutte à goutte comme un philtre dans les veines des deux adolescens et les laissa un moment étourdis et grisés. Un froissement de branches, produit sans doute par quelque chevreuil qui venait boire à la Fontenelle et qui

s'effarait à la vue de ces naïfs amoureux, les réveilla de leur extase. Norine se dressa d'un bond sur ses pieds, et, tout empourprée, à la fois joyeuse et confuse, elle s'enfuit à son tour et disparut derrière les aunelles du ruisseau.

Bigarreau resta seul sur le talus, le cœur tout palpitant; il sentait encore sur sa bouche l'impression humide et délicieuse des lèvres de Norine; il lui semblait que les lisières de la forêt tournaient autour de lui, et que le sol lui-même se dérobant glissait insensiblement vers le ruisseau, dont le bouillonnement sonore lui paraissait presque doublé. Peu à peu néanmoins il revint à lui, et se souvenant de la promesse faite à Norine, il voulut profiter de la proximité de la pierre où il avait caché sa veste, pour aller reprendre ce vêtement compromettant et s'en débarrasser à tout jamais. Encore à demi chancelant, il se dirigea vers la berge du ruisseau. Il touchait la pierre du pied et il la soulevait déjà, quand, en relevant prudemment la tête, il aperçut de l'autre côté de la Fontenelle, à mi-côte, la lointaine et immobile silhouette du Champenois. Il craignit d'être surpris au milieu de sa besogne, et, laissant retomber le large parpaing, il s'assit dessus, comme quelqu'un qui flâne, affectant de lancer des cailloux dans le courant, tailla un bâton dans une trochée de coudrier, puis s'éloigna d'un air indifférent.

Pendant un quart d'heure, la combe de la Fontenelle redevint solitaire. Le chevreuil que les deux jeunes gens avaient effarouché, put redescendre du couvert où il s'était remisé et venir boire à la source. Les merles, les grives et les geais du voisinage en firent autant. A la place où Norine et Bigarreau s'étaient assis et où les plantes froissées gardaient l'empreinte de leurs corps, les serpolets et les marjolaines redressaient peu à peu leurs tiges couchées. Un moment la nature parut reprendre le train accoutumé de sa vie élémentaire, puis brusquement un fâcheux vint tout déranger de nouveau.

Le Champenois, qui était resté tapi dans les cépées de la pente opposée, se remit en marche vers le ruisseau qu'il traversa sans façon et dont il suivit curieusement le cours capricieux jusqu'à cette pierre blanche où Bigarreau s'était assis, et où le compagnon s'arrêta lui-même. Se servant de ses deux mains comme de leviers, il retourna rapidement la pierre, et sa rougeaude figure s'éclaira d'une lueur de satisfaction.

— Oui-da, murmura-t-il entre ses dents, tandis qu'il dépliait la veste à demi rongée par l'humidité, voici donc le pot aux roses!

Il examina le vêtement et le retourna en tout sens; au revers du collet on pouvait lire encore, marqué à l'encre d'imprimerie : « Maison centrale de Cl..., n° 24. » Il poussa un grognement sourd, replaça la veste dans sa cachette limoneuse et fit retomber la pierre.

— J'en étais sûr, grommela-t-il, l'oiseau s'est échappé de la cage des gens d'Auberive... Gibier de la centrale, attends un peu, on ne laissera pas à tes ailes le temps de repousser!

Il enfonça ses mains dans ses poches, puis en sifflotant il gravit la tranchée qui coupait la forêt dans la direction de la grand'route. Le bruit de ses souliers ferrés et la cadence de son sifflet s'éteignirent peu à peu sous les arbres, et la combe reprit sa physionomie silencieuse et solitaire...

Le Champenois reparut à l'heure du souper et conta qu'il était allé à Colmiers, chez le maréchal-ferrant, auquel il avait donné un outil à réparer. Il semblait plus loquace et de plus joyeuse humeur que d'habitude, et le père Vincart prétendit qu'il avait dû pousser jusqu'au bouchon du cabaretier. Norine et Bigarreau, encore tout émus de l'éclosion si brusque de leur amour, et tout occupés de savourer leurs souvenirs, prenaient peu de part à la conversation. Le souper ne traîna pas longtemps et on alla se coucher.

Le lendemain matin, le soleil se leva rutilant dans un ciel d'été très pur. L'ouvrage pressait dans le chantier, et on se mit de bonne heure à la besogne. Le père Vincart et le Champenois, penchés sur leur billot, évidaient à la cuiller les sabots déjà ébauchés, et les passaient à Norine, qui les finissait à l'aide du paroir. Bigarreau disposait ensuite les sabots parachevés les uns à côté des autres, la pointe en haut et la tête en bas, puis les enfumait par grosses à un feu de copeaux verts. — Aux environs de dix heures, on s'était arrêté pour casser une croûte et boire un coup de piquette; et, après avoir travaillé des mains, l'atelier travaillait bruyamment des mâchoires. Tout à coup, en relevant la tête pour porter la bouteille à ses lèvres, le père Vincart vit quelque chose d'insolite se mouvoir entre les arbres du taillis d'en face... Les branches brusquement écartées laissaient apercevoir des baudriers jaunes et des uniformes.

— Ouais! s'exclama-t-il, en voici bien d'une autre!

Norine avait tout vu en même temps que lui: — Les gendarmes! murmura-t-elle. Sauve-toi, Claude!

Bigarreau était déjà sur pieds et prêt à prendre sa course, quand un croc-en-jambe du Champenois l'étendit à terre. Au même moment, quelqu'un s'élança de derrière la loge, et en se relevant l'apprenti se sentit harponné par une main de fer dont il devina le propriétaire, rien qu'à la façon dont les doigts lui meurtrissaient la peau.

— Vermine! criait le gardien-chef Seurrot en secouant le malheureux détenu, je te retrouve enfin!.. Cette fois je t'ôterai l'envie de jouer des jambes!

Il lui administrait des bourrades dans les reins. Bigarreau pâle,

les dents serrées, recevait les coups sans broncher. Les gendarmes avaient quitté l'orée du bois et arrivaient au pas gymnastique.

Norine avait d'abord été tellement atterrée, que le saisissement lui avait coupé la parole. Ses yeux noirs devenaient menaçans, ses mains se crispaient.

— Mauvais gueux ! s'écria-t-elle en tendant le poing vers le Champenois, c'est toi qui l'as vendu !

Le compagnon, avec un méchant sourire, haussa les épaules et lui tourna le dos.

— Champenois, murmura le père Vincart indigné, je n'aurais jamais cru ça de toi !.. Puis s'adressant aux gendarmes : — Pardon, messieurs, ajouta-t-il, pourquoi voulez-vous emmener ce gachenet?

— Ce gachenet, répondit sévèrement le brigadier Fondreton, est un drôle qui s'est évadé de la prison d'Auberive et que nous allons y réintégrer incontinent... Quant à vous, père Vincart, vous avez eu tort de garder un vaurien pareil sans en instruire l'autorité, et vous risquez d'être poursuivi comme complice, subséquemment... Là-dessus, en route !

Mais Norine s'était jetée entre les gendarmes et Bigarreau qu'elle essayait d'arracher à la poigne de Seurrot.

— Je vous en prie, lâchez-le, messieurs, lâchez-le ! suppliait-elle... Il n'est pas méchant, il travaille, et avec nous il deviendra un bon sujet, au lieu que là-bas, avec tous ces prisonniers, il sera perdu... perdu !.. Je vous réponds de lui, messieurs, lâchez-le, nous en ferons un bon ouvrier !

L'amour la rendait ingénieuse et lui suggérait des argumens qui, dans son idée, devaient convaincre tous les gens sensés ; mais les gendarmes, impassibles, ne s'attendrissaient pas plus que s'ils eussent été en pierre. Norine s'obstinait à barrer le chemin. Le gardien-chef l'écarta rudement.

— Filons ! dit-il en entraînant son captif.

— Norine, père Vincart, adieu ! articula enfin Bigarreau d'une voix étranglée ; je ne vous oublierai jamais !

L'escorte et le détenu s'éloignèrent rapidement par la route forestière, mais Norine s'acharnait à les suivre, et les deux gendarmes avaient fort à faire de la maintenir à distance. Elle les suppliait en vain de lui laisser embrasser son ami une dernière fois. Quand elle vit qu'ils restaient insensibles, elle devint sauvage.

— Vous êtes des sans cœur ! s'exclama-t-elle, vous n'avez pas honte de vous mettre trois pour torturer un pauvre gachenet !.. Mais je ne vous laisserai pas tranquilles, j'irai réclamer près du préfet, près de l'empereur !.. Claude est à nous, je le veux, je le veux !.. Rendez-le-moi !

Déchevelée, les yeux étincelans, elle emplissait la forêt de ses

lamentations. Elle les suivit ainsi jusqu'à la lisière du bois; là, épuisée, enrouée à force de crier, elle se laissa tomber sur le bord du chemin.

— Norine! murmura Bigarreau, tandis que Seurrot le poussait sur la grand'route, c'est peine inutile, retourne-t'en chez vous... Adieu, va, je t'aime bien!

— Claude! criait-elle.

Les gendarmes et le prisonnier s'éloignaient sur la route poudreuse, et toujours derrière eux se lamentait la voix désespérée de Norine : — Claude! mon Claude!..

— Gendarme Schnepp, disait en se mordant la moustache le brigadier Fondreton à son subordonné, les cris de la gachette me remuent l'estomac censément comme un roulement de tambours... Il y a des quarts d'heure, Schnepp, où il est difficile d'accorder son service avec sa sensibilité... indubitablement.

VI.

Le soir même de cette scène, le directeur de la prison arriva radieux dans la salle de l'auberge, où le garde général Yvert l'attendait pour souper. — Je vous avais bien dit qu'il n'irait pas loin! s'exclama-t-il, les gendarmes et le gardien-chef ont pincé mon fuyard au coin d'un bois et l'ont ramené tambour battant. A cette heure, il se repose au cachot...

Il eut un sourire cruel et un fauve flamboiement de l'œil, puis il ajouta, en exécutant une pantomime expressive avec son rotin à pomme d'ivoire : — Le gardien-chef était furieux, et, avant de boucler le drôle, il lui a administré une correction qui lui ôtera le goût des promenades en plein air!

La correction devait, en effet, guérir Bigarreau à tout jamais. Après l'avoir moulu de coups, Seurrot avait conduit en cellule son prisonnier, tout suant encore de sa longue course au grand soleil. Bigarreau passa brusquement de la chaude et joyeuse lumière des champs dans un cachot obscur dont les murs étaient glacés. L'horreur noire de cette cellule était doublée pour lui par le souvenir de ses trois semaines de liberté et par la douleur d'avoir été violemment séparé de la seule créature qui l'eût aimé. Il avait encore dans les oreilles les cris de désespoir de Norine, et ses yeux la revoyaient toujours à genoux et échevelée, à la lisière des bois de Colmiers. C'était fini, il ne la retrouverait certainement plus, et la vie ne serait plus pour lui qu'un cauchemar. Son supplice commençait déjà. La nuit de son cachot était peuplée de fantômes : le gardien-chef, armé de sa trique; le directeur, avec ses yeux durs et son cruel sourire; la face grimaçante et louche du Champenois... Bigar-

reau les voyait distinctement surgir de l'ombre et s'élancer férocement sur lui. En même temps il lui semblait que les murs de son cachot se rétrécissaient et que l'air allait lui manquer. Il étouffait, ses oreilles tintaient, des chaleurs soudaines lui montaient aux tempes, suivies de sueurs froides et de frissons; et, d'une voix rauque, il appelait Norine à son secours...

Au matin, quand l'un des gardiens entra dans sa cellule, il le trouva grelottant et en proie à un accès de fièvre. On manda le médecin de la prison, qui, après avoir examiné le détenu, constata une fluxion de poitrine.

Le fâcheux dénoûment de l'aventure de Bigarreau n'avait pas laissé de préoccuper le garde général. Il se reprochait d'avoir été la cause involontaire de l'évasion du détenu; il résolut d'aller intercéder pour lui et d'obtenir tout au moins qu'on lui fît grâce du cachot. Quand il arriva dans le cabinet du directeur, ce dernier lui apprit que « le drôle » était malade et qu'on l'avait transporté à l'infirmerie. Yvert insista pour le voir, et on le conduisit dans un bâtiment neuf, où l'on avait installé le service médical. Il trouva Bigarreau tout enfiévré sous la mince couverture du petit lit réglementaire. Il était violemment oppressé et il délirait, les yeux grands ouverts. Il ne reconnut pas son compatriote, et celui-ci se retira, après l'avoir chaudement recommandé aux soins de la sœur infirmière.

Comme Yvert franchissait mélancoliquement la grille de la maison centrale, il entendit derrière lui une voix féminine qui l'interpellait : « Monsieur! » Il se retourna et aperçut une fillette d'une quinzaine d'années, nu-tête, vêtue d'une robe d'indienne trop courte et chaussée de gros brodequins blancs de poussière.

— Excusez! dit-elle en le dévisageant avec ses grands yeux noirs, est-ce que vous êtes un des messieurs de la prison?

— Non, ma petite, répondit-il. Pourquoi?

— Ah! soupira-t-elle d'un air tristement déçu; puis, s'enhardissant, elle reprit : — A qui pourrais-je m'adresser pour avoir des nouvelles d'un prisonnier qui s'appelle Bigarreau?

— Bigarreau! s'écria Yvert étonné.

— Oui,.. un garçon qui s'était sauvé et qu'on a ramené hier... C'est chez nous qu'on l'a trouvé...

Elle lui conta brièvement la fuite et l'arrestation du jeune détenu.

— Ils nous l'ont arraché malgré nous, continua-t-elle. S'ils avaient eu le cœur de nous le laisser, il aurait gagné honnêtement sa vie chez nous... Je voudrais dire ça aux maîtres de la prison, si je pouvais leur parler... Pensez-vous que ce soit possible, monsieur?

— J'ai peur qu'ils ne vous écoutent pas, mon enfant, répliqua Yvert en regardant Norine avec surprise, puis il ajouta : — Je connais

moi-même Bigarreau, nous sommes du même pays, et je viens de le visiter.

La figure de la jeune fille s'éclaira.

— Ah! s'écria-t-elle, comment est-il?

— Il est au lit,.. malade.

Norine devint très pâle; ses lèvres se crispaient et ses yeux noirs roulaient des larmes.

— Je voudrais le voir! dit-elle d'une voix brusque, au fond de laquelle on sentait un sanglot.

Yvert connaissait la sévérité des règlemens de la prison, et il n'osa pas leurrer Norine, mais la douleur concentrée de la jeune fille l'avait ému. Il lui promit de parler au directeur et d'essayer d'obtenir une permission pour l'un des jours suivans.

— J'espère que d'ici là Bigarreau ira mieux, ajouta-t-il; revenez dans deux ou trois jours.

— C'est que, murmura-t-elle, je suis seule au chantier avec le père et je ne voudrais m'absenter qu'à coup sûr, à cause de la besogne... Si c'était un effet de votre bonté de me prévenir du jour où je pourrai le voir?.. Nous demeurons dans la vente du Val-Serveux... Je m'appelle Norine Vincart.

— C'est bien, Norine, j'irai vous rendre la réponse moi-même.

— Mille fois merci, monsieur!.. Elle s'arrêta; un nouveau sanglot crispa ses lèvres. — Mais vous le verrez, vous, monsieur, n'est-ce pas? — Elle tira de son corsage un petit bouquet de bruyères roses et le tendit au garde général : — Remettez-lui ça de la part de Norine... Dites-lui que je les ai cueillies à la Fontenelle, et que je l'embrasse...

Le garde-général prit le bouquet et promit de s'acquitter du message. Norine renfonça ses larmes :

— A vous revoir, monsieur, et à bientôt des nouvelles, n'est-ce pas?

Et elle s'enfuit dans la direction de Germaines.

Le lendemain, Bigarreau allait plus mal, et un gardien vint prévenir Yvert que le n° 24 demandait à lui parler. Il ajouta que la chose pressait, car on s'attendait à ce que le détenu ne passerait pas la nuit.

Yvert courut à l'infirmerie. Le malade n'avait plus le délire, mais il était très affaibli, l'oppression augmentait, et il respirait difficilement. Quand la sœur l'eut averti de la présence de son compatriote, qu'il reconnut cette fois, il eut encore la force d'ébaucher avec sa lèvre inférieure sa grimace habituelle.

— Pas de chance! murmura-t-il de sa voix sifflante... Si j'avais eu seulement cinq minutes, je gagnais le grand bois et je me

moquais d'eux!.. Maintenant mon compte est réglé, m'sieu, je ne reverrai pas le clocher de Villotte...

— Mon pauvre Bigarreau, interrompit le garde général, tu es jeune et fort, tu t'en tireras.

Le garçon fit des paupières un signe négatif.

— Parlons d'autre chose, reprit Yvert; je suis chargé d'une commission pour toi de la part d'une brave fille que tu as connue au Val-Serveux, et qui ne t'oublie pas.

— Norine? demanda tout bas Bigarreau, dont l'œil vitreux s'était soudain rallumé... Vous l'avez vue?

— Oui, repartit le forestier en tirant de sa poche les bruyères roses; voici des fleurs qu'elle a cueillies pour toi à la Fontenelle,.. et elle t'embrasse.

Bigarreau saisit le bouquet, le porta à ses lèvres et à ses narines, comme pour y respirer quelque chose du baiser de Norine et de l'odeur des bois, puis ses yeux se mouillèrent.

— Chère fille!.. Il y a encore de bonnes gens au monde, m'sieu Yvert, et si j'étais resté près d'elle, là-bas, j'aurais pu comme un autre devenir un honnête homme... Je commençais déjà à changer de peau, mais le gardien-chef m'est tombé dessus, et... fini le bon temps! Je ne verrai plus Norine, mais je vous demande en grâce, m'sieu Yvert, de lui porter aussi un souvenir venant de moi... Passez-moi ma veste, là, au pied du lit...

Il fouilla lentement les poches et en tira un couteau à manche de buis, un de ces couteaux de pâtre qu'on nomme des eustaches.

— Vous lui donnerez mon couteau, reprit-il... Je sais bien que c'est un pauvre cadeau... On prétend que ça coupe l'amitié... Mais, dans la circonstance, il n'y a pas de crainte... Quand vous le donnerez à Norine, la *camarde* m'aura déjà coupé le fil à moi-même.

Le garde général essayait en vain de le rassurer.

— Non, non, répéta Bigarreau, je ne me mets pas le doigt dans l'œil, c'est moi qui étrennerai le cimetière où je faisais des terrassemens... Je vous avais bien dit que je ne finirais pas mon bail!.. Que soit, ce n'est pas une façon agréable de s'en aller!.. Le gardien-chef tapait dur, si dur que j'emporterai avec moi la marque de ses *patoches*... Pour en revenir à Norine, quand vous la reverrez, inutile de lui parler de mort et de cimetière... Elle aura déjà assez de peine sans ça!.. Vous lui donnerez le couteau, vous l'embrasserez et vous lui direz tout bonnement qu'on m'a emmené quelque part, bien loin, où je serai beaucoup mieux,.. et que je suis parti en pensant à elle... Voilà ce que vous lui direz, et vrai, ce ne sera pas des blagues, m'sieu!

Un accès de toux lui coupa la parole, et la sœur congédia le

garde général, qui s'éloigna après avoir embrassé son compatriote.

Le lendemain, Yvert se dirigeait tristement vers la vente du Val-Serveux. Quand il eut traversé la combe de la Fontenelle et longé le ruisseau, il aperçut à mi-côte la hutte du père Vincart et s'avança vers le chantier, en s'efforçant de mettre sur son visage assez de sérénité pour en imposer à Norine. Elle l'avait reconnu de loin et elle accourait.

— Hé bien? demanda-t-elle, haletante.

— Il est mieux, répondit laconiquement le garde général; il ne souffre plus.

Il lui en coûtait de tromper la jeune fille, mais il songea qu'il exécutait les dernières volontés de Bigarreau et que, dans la simplicité de son cœur, le pauvre diable avait jugé que ce mensonge serait moins cruel pour Norine.

— Ah! merci! s'écria-t-elle en respirant longuement, et pourrai-je bientôt le voir?

— Hélas! non, mon enfant... Le médecin a ordonné qu'on le changeât d'air, et on l'a emmené loin d'ici,.. dans son pays... Il est parti ce matin.

Les yeux de Norine étaient pleins de grosses larmes.

— Parti! balbutia-t-elle, je ne le verrai plus?

— Il a bien pensé à vous, poursuivit le garde général... Avant de s'en aller, il m'a prié de vous donner ceci.

Il lui tendit le couteau. Norine le prit et le serra nerveusement dans ses doigts.

— Il m'a chargé aussi de vous bien embrasser pour lui.

Alors elle se mit à sangloter en lui tendant sa figure hâlée, et il la baisa sur le front.

— Enfin, soupira-t-elle, si c'est pour son bien!.. Vous me jurez qu'il sera mieux là-bas?

— Je vous le jure!

Et il ne mentait pas, le garde général... Dans le nouveau cimetière, à l'orée du bois, où les retombées des grands hêtres ombrageaient sa fosse, Bigarreau était « mieux. » Il y goûtait un repos absolu, que les mauvais rêves et les *patoches* de la centrale ne pouvaient plus jamais troubler.

ANDRÉ THEURIET.

PAULINE DE MONTMORIN

COMTESSE DE BEAUMONT

V[1].

LA COMTESSE PAULINE DE BEAUMONT ET CHATEAUBRIAND.

I.

Chateaubriand avait trente-deux ans; un portrait de lui, — portrait antérieur à celui de Girodet, — le représente à cet âge tel que ses premiers amis l'ont connu : la tête et le front superbes, les épaules hautes, le corps disproportionné, le regard profond et, quand il le voulait, au dire du comte Molé, le sourire irrésistible. Il était encore l'étrange enfant élevé dans les bois de Bretagne, par un père implacable, par une sœur exaltée jusqu'à la souffrance. Tout avait contribué à développer dans le jeune homme une imagination précoce et sans limite : les savanes américaines, les luttes terribles de la révolution, le dénûment de l'exil, — tout, jusqu'à son étrange mariage, qu'il avait oublié depuis dix ans. Incapable d'équilibre, avec un don aussi démesuré, il avait obéi à la voix de Lucile, un jour qu'en automne, lui parlant avec ravissement de la solitude, au bruit des feuilles sèches qu'ils foulaient sous leurs pas, elle lui avait dit : « Tu devrais peindre tout cela. » Ce mot avait été pour lui une révélation ; il s'était senti naître à l'existence pour

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin, du 15 juillet, du 15 août et du 15 septembre.

laquelle il était fait. La pauvreté dans les greniers de Londres, son roman avec Charlotte n'avaient été qu'un aiguillon de plus. L'*Essai sur les révolutions* était sorti de ses lectures hâtives et mal dirigées; mais dans cette tête ardente et fumeuse encore s'étaient créés *Atala* et *René*.

Il serait téméraire et puéril, après Sainte-Beuve, d'essayer d'entreprendre sur Chateaubriand une étude nouvelle. Non-seulement la moisson est faite, mais les gerbes sont liées. Si cependant le grand critique n'a rien laissé à glaner dans le champ de ses observations, malgré une pointe de mauvaise humeur et presque de jalousie vis-à-vis de l'illustre écrivain, l'objet de tant d'adorations; s'il a curieusement fouillé et comme disséqué sa nature morale, prenant parfois un malin plaisir à étaler ses contradictions et ses misères; s'il ne s'est pas toujours souvenu du mot de Bacon, qu'il faut se garder d'enlever les défauts des pierres précieuses dans la crainte de nuire à la valeur de l'ensemble; il ne connaissait pas les lettres de Mme de Beaumont.

Plusieurs hommes d'ailleurs ont existé dans Chateaubriand. Les premières années du retour de l'émigration ont été celles où il s'est plus franchement montré ce qu'il était; c'est la période où il s'est révélé aimable et bon garçon, n'étant pas toujours pris au sérieux par ses amis dans les incidens de sa vie tourmentée, mais d'une rare sûreté de commerce et d'une modestie qui alors s'ignorait. « Je serais fort aise, écrivait Joubert au comte Molé, que vous voyiez Chateaubriand ici à Villeneuve, pour juger de quelle incomparable bonté, de quelle parfaite innocence, de quelle simplicité de vie et de mœurs et, au milieu de tout cela, de quelle inépuisable gaîté, de quelle paix, de quel bonheur il est capable quand il n'est soumis qu'aux influences des saisons et remué que par lui-même. Sa vie est pour moi un spectacle, un sujet de contemplation ; elle m'offre vraiment un modèle, et je vous assure qu'il ne s'en doute pas; s'il voulait bien faire, il ne ferait pas si bien (1). » C'est le moment où, stimulé et conseillé par des amis dont le jugement était aussi éclairé que leur cœur était ambitieux de sa gloire, il atteignait la perfection du talent et donnait à son style cette ampleur et cette harmonie qui produisaient à l'oreille des effets semblables à ceux de la musique et des beaux vers. M. Molé et lui se voyaient beaucoup en ce temps-là, courant les champs ensemble, et, quand ils dînaient chez Joubert, y soutenant toujours le même avis contre tous les convives et demandant du même plat, à ce point que leur hôte ne se souvenait point d'avoir observé en sa vie une plus parfaite uniformité de cœurs, d'esprits et d'appétits.

(1) Lettres de Joubert, 18 novembre 1804 et 12 juillet 1806.

C'était un autre Chateaubriand que voyait Mme de Beaumont. Il lui rendait visite tous les jours et habituellement deux fois par jour. Seul avec elle, le besoin de plaire lui donnait une tout autre physionomie. Le soir, quand la petite société choisie était réunie et qu'il lisait à haute voix les pages inédites, brûlantes d'*Atala* ou de *René*, quand la conversation avec Joubert et Fontanes prenait des ailes, la séduction se complétait; mais, dans la journée, la causerie intime était de la confidence. Tout entre eux semblait un contraste, jusqu'à leur enfance et leur éducation, l'un ayant vécu dans la solitude et avec la nature, et, au lieu d'y calmer les passions, n'ayant fait que les attiser; l'autre étant allé de bonne heure chercher dans le beau monde raffiné et lettré l'oubli des peines domestiques. Ils possédaient cependant en commun une incurable mélancolie; mais, chez René, qui usait jusqu'à la satiété les désirs dans son cerveau avant de les réaliser, la mélancolie provenait du désaccord entre une intelligence puissante et hautaine, un cœur toujours avide et jeune et une imagination grandiose et désabusée; chez l'autre, la mélancolie avait pris naissance dans des infortunes sans nom, dans la conscience de l'injustice du sort, et dans les pressentimens d'une fin prochaine. Ce n'est pas à Joubert, c'est à Mme de Beaumont que Chateaubriand racontait son adolescence, tour à tour bruyante et joyeuse, silencieuse et triste, ses timidités et ses contraintes devant son père, les consolations que lui apportait la plus jeune de ses sœurs, celle qu'on lui avait livrée comme un jouet, qu'il nommait : ma Lucile, et dont il a gravé l'image avec son air malheureux, ses robes trop courtes, un collier de fer garni de velours brun au cou et une toque d'étoffe noire, rattachant ses cheveux retroussés sur le haut de la tête. Quelqu'éminens que fussent les causeurs de ces soirées, Mme de Beaumont était mieux préparée qu'eux à comprendre René entrant « avec ravissement dans le mois des tempêtes et prêtant l'oreille au sourd mugissement de l'automne. »

Ce langage nouveau des passions, langage si différent de celui des héros de roman du XVIIIe siècle, quelle secousse il donna à une jeune femme neuve encore à de pareilles émotions! Son esprit, développé par une éducation recherchée et par les études les plus variées, était ouvert à toute tentative de rénovation littéraire. Elle devina quelle sève Chateaubriand apportait dans les lettres desséchées par trop d'analyse et d'esprit. C'était l'école romantique qui commençait. Mme de Beaumont fut la première à la saluer. En louant avec enthousiasme des pages pleines encore des senteurs des bruyères sauvages, elle n'abdiquait pourtant ni sa liberté d'appréciation ni son sens critique; si elle était fascinée, elle n'était pas sans préoccupation du public, peu préparé à ces hardiesses.

Il est bien difficile, quand on admire ainsi, qu'on n'aime pas un peu. Elle admira beaucoup et elle aima davantage; son dévoûment fut à la hauteur de son cœur. Elle est désormais tout entière à la gloire, au bonheur de celui qui vient d'entrer si brusquement dans sa vie et qui, du premier jour, l'a accaparée. Ce n'est pas elle qui aurait mis la main devant la flamme pour empêcher le souffle de la passion de l'éteindre vite; elle eût voulu maintenant être mieux portante; elle le disait, elle l'espérait, tant elle voulait être heureuse des succès d'un autre. Dans un billet insignifiant à Fontanes (août 1800), nous trouvons ce mot : « Il me semble que ma santé est maintenant moins mauvaise. »

De mai 1800 à mai 1801, elle ne quitte presque plus Paris; elle ne fait même pas au Mont-d'Or une saison qu'elle y avait projetée. Chateaubriand lui avait présenté sa sœur; Lucile se prit d'un vif attachement pour Mme de Beaumont. Autant elle était violente, impérieuse, déraisonnable vis-à-vis de Mme de Chateaubriand, autant elle avait accepté la pitié tendre de Pauline (1). Belle et étrange, veuve du vieux comte de Caud, elle se croyait en butte à des ennemis cachés; elle donnait à Mme de Beaumont de fausses adresses pour lui écrire; elle examinait les cachets, cherchait à découvrir s'ils n'avaient pas été rompus; elle errait de domicile en domicile. Ce n'était pas impunément que son âme, surexcitée à seize ans par la solitude, avait tant aimé les rêves; elle ne s'en était jamais guérie. Tandis que son frère y avait trouvé le génie et était parti à temps pour le pays de Céluta et de Chactas, tandis qu'il s'était retrempé dans les souffrances de l'émigration et qu'il avait enfanté la plus originale de ses œuvres, elle Lucile, s'était consumée : elle avait pris l'expression fixe de ses maux quand il la retrouva après huit ans d'absence. En contemplant cette sœur, dévorée par la sensibilité, en apercevant sa jeunesse derrière les yeux un peu égarés de Lucile, que pensa-t-il? Que pensa-t-elle en se voyant idéalisée sous les traits d'Amélie? Si la meilleure partie du talent se compose de souvenirs, quelle trace laissèrent dans son esprit malade certaines pages de *René?* Mme de Beaumont le sut peut-être, en versant des consolations dans cette pauvre âme. C'était entre elles deux à qui souffrirait le plus. « Quand je songe, dit le poète dans ses *Mémoires,* que j'ai vécu dans la société de ces anges infortunés, je m'étonne de valoir si peu. »

Joubert, de retour à Villeneuve, avait repris son existence de paix et d'études. Necker publiait son livre : *Dernières Vues de politique et de finances;* il affirmait que le crédit de la France ne pour-

(1) *Mémoires d'outre-tombe,* et lettre de Joubert à Chênedollé (19 juin 1803).

rait exister sans une constitution libre. Il posait en maxime qu'il n'y a point de système représentatif sans élection directe du peuple et que rien n'autorisait à dévier de ce principe. En restant dans le domaine des théories, l'ouvrage n'eût peut-être pas donné prise à l'irritation de Bonaparte; mais Necker, après avoir prouvé qu'il n'y avait pas de république sous le gouvernement consulaire, en concluait aisément que l'intention du premier consul était d'arriver à la royauté. Il développait avec une force extrême la difficulté d'établir une monarchie tempérée sans avoir recours pour une chambre haute aux survivans des anciennes familles aristocratiques. Lebrun lui écrivit une lettre arrogante et déclara que Mme de Staël serait responsable des idées de son père. Joubert avait apporté le livre de Paris; mais, avant de l'ouvrir, il avait passé dix jours à lire Condillac, le cher abbé de Mme de Beaumont, et son esprit en était tout raidi et desséché; un Massillon sur lequel il avait mis la main l'avait heureusement détendu. Avec Necker, il se sentit tout *rempâté*. Mais comme il en parle bientôt avec finesse (1)! « Tant pis pour ceux qui ne sauront pas trouver dans ce gros livre de l'utilité et se borneront à en rire! Il y a de grands profits à y faire pour sa vie et son esprit. » La lettre de Joubert à Mme de Beaumont se terminait en la priant de le rappeler au souvenir de ses jeunes et aimables compagnons de solitude.

C'est qu'en effet la société de la rue Neuve-du-Luxembourg était vite devenue, sous les regards vifs et doux de Pauline, une réunion où la liberté de l'esprit était exempte de prétentions et d'envie. Tout y excitait l'intérêt, y éveillait la curiosité; le passé et l'avenir s'y donnaient la main sans que les amours-propres opposés vinssent à se heurter. La femme qui animait la conversation lui donnait un liant qui ne portait atteinte ni à l'originalité des idées ni à la soudaineté des impressions. Sismondi, quand il vint à Paris, dix ans après, et qu'il se trouva en présence des anciennes habituées de ce salon, Mme de Vintimille, Mme de Pastoret, Mme de Lévis, recueillit leurs souvenirs; elles en parlaient comme d'un festin continuel de l'esprit, et l'écho de ces fêtes enivrait l'ami de Mme d'Albany et lui tournait la tête. Chateaubriand s'y compléta; son style, qui cherchait avant tout la noblesse de la ligne et qui rencontrait souvent l'effort, fondit ces riches couleurs; il devint, pour emprunter l'image de Joubert, semblable à ce fameux métal qui, dans l'incendie de Corinthe, s'était formé du mélange de tous les autres métaux.

Mme de Beaumont apportait dans son adoration les soucis de la femme aimante et le désintéressement de la faiblesse. Quand elle

(1) Lettre du 1er décembre 1800.

passait, enveloppée d'un châle blanc, toute mignonne, avec l'élégance de son allure, et toute éclairée dans sa pâleur par l'éclat de ses yeux, on eût déjà suivi avec sympathie cette ombre qui glissait; mais lorsqu'elle dirigeait la causerie, qu'elle faisait un véritable usage de ses qualités, de la richesse de ses pensées, de l'excellence de son jugement, on s'expliquait le fécond encouragement que reçut Chateaubriand de ses louanges. Elle fut plus sensible que personne à ces effets merveilleux que l'enchanteur tirait de l'alliance des mots. Ses nerfs mêmes étaient atteints, lorsqu'avec le sens parfait qu'elle avait du beau langage, elle entendait René lire : « Le désert déroulait maintenant ses solitudes démesurées; » ou bien certaines phrases d'*Atala* comme celles-ci : « Sans lui répondre, je pris sa main dans ma main, et je forçai cette biche altérée d'errer avec moi dans la forêt. La nuit était délicieuse, et l'on respirait la faible odeur d'ambre qu'exhalaient les crocodiles couchés sous les tamarins des fleuves. La lune brillait au milieu d'un azur sans tache, et sa lumière gris de perle descendait sur la cime indéterminée des bois. » — Ou bien encore : « Les femmes témoignaient pour ma jeunesse une pitié tendre et une curiosité aimable; elles me questionnaient sur ma mère et sur les premiers jours de ma vie; elles voulaient savoir si l'on suspendait mon berceau de mousse aux branches fleuries des érables, si les brises m'y balançaient auprès du nid des petits oiseaux. C'étaient ensuite mille autres questions sur l'état de mon cœur; elles me demandaient si j'avais vu une biche blanche dans mes songes et si les arbres de la vallée secrète m'avaient conseillé d'aimer. » C'était en écoutant ces phrases pleines de nombre et ces sons harmonieux que Mme de Beaumont disait tout bas à Mme de Vintimille un mot tendre et que nous avons déjà cité. Mais nous-même ne nous attardons pas à ces douceurs du chant; on se laisserait bercer par lui.

Ce talent si neuf allait se produire en dehors du cercle choisi où il se fortifiait. L'*Essai sur les révolutions* était ignoré ou oublié, mais on commençait dans le monde des lettres à parler d'un ouvrage sur les beautés de la religion chrétienne. Fontanes, qui rédigeait le *Mercure*, l'avait annoncé avec éloge. Une lettre sur la seconde édition du livre de Mme de Staël : *de la Littérature dans ses rapports avec les institutions sociales*, mit brusquement Chateaubriand en évidence. Fontanes avait critiqué avec politesse, mais sans ménagement, l'œuvre quand elle avait paru. Dans la préface de la seconde édition, Mme de Staël lui avait répondu. Chateaubriand crut devoir venir au secours de son ami, et dans le *Mercure*

(1) Lettre de Sismondi à Mme d'Albany (mars-juillet 1803).

du premier nivôse an IX, il publia ses observations. Nous n'en parlerions pas si la fille de Necker n'était venue porter à Mme de Beaumont ses plaintes et ses amertumes.

Fontanes avait ainsi terminé son second article (*Mercure*, messidor an VIII) : « Ce qui explique les irrégularités qu'on a relevées dans les ouvrages de Mme de Staël, c'est qu'en écrivant elle croyait converser encore. Ceux qui l'écoutent ne cessent de l'applaudir. Je ne l'entendais pas quand je l'ai critiquée. Si j'avais eu cet avantage, mon jugement eût été moins sévère, et j'aurais été plus heureux. » Fontanes n'avait pas voulu continuer lui-même la polémique ; il avait excité des colères et s'était attiré de vives représailles. Chateaubriand entra donc dans la mêlée. Nous citerons le début et la fin de cette lettre peu connue aujourd'hui et qui eut tant d'éclat. On se rappellera que la théorie de la perfectibilité servait de trame aux développemens du livre de Mme de Staël. « J'attendais avec impatience, mon cher ami, la seconde édition du livre de Mme de Staël. Comme elle avait promis de répondre à votre critique, j'étais curieux de savoir ce qu'une femme aussi spirituelle dirait pour la défense de la perfectibilité. Aussitôt que l'ouvrage m'est parvenu, je me suis hâté de lire la défense et les notes, mais j'ai vu qu'on n'avait résolu aucune de vos objections... Si j'avais l'honneur de connaître Mme de Staël, voici ce que j'oserais lui dire : Vous êtes sans doute une femme supérieure ; votre tête est forte et votre imagination pleine de charmes, témoin ce que vous dites d'Herminie déguisée en guerrière. Votre expression a souvent de l'éclat et de l'élévation. Mais, malgré tous ces avantages, votre ouvrage est bien loin d'être ce qu'il aurait pu devenir. Le style en est monotone, sans mouvement, et trop mêlé d'expressions métaphoriques. Le sophisme des idées repousse, l'érudition ne satisfait pas, et le cœur surtout est trop sacrifié à la pensée. D'où proviennent les défauts ? De votre philosophie. C'est la partie éloquente qui manque essentiellement à votre ouvrage. Or il n'y a pas d'éloquence sans religion... Voilà comment je parlerais à Mme de Staël sous le rapport de la gloire. Quand je viendrais à l'article du bonheur, pour rendre mes sermons moins ennuyeux, je varierais ma manière. J'emprunterais cette langue des forêts qui m'est permise en ma qualité de sauvage ; je dirais à ma néophyte : Vous paraissez n'être pas heureuse : vous vous plaignez souvent de manquer de cœurs qui vous entendent. Sachez qu'il y a de certaines âmes qui cherchent en vain dans la nature les âmes auxquelles elles sont faites pour s'unir et qui sont condamnées par le grand Esprit à une sorte de veuvage éternel. Si c'est là votre mal, la religion peut seule vous guérir. Le mot *philosophie,* dans le langage de l'Europe, me semble corres-

pondre au mot *solitude* dans l'idiome des sauvages. Comment la philosophie remplira-t-elle le vide de vos jours? Comble-t-on le désert avec le désert? » Le *Journal des Débats*, par la plume de Geoffroy, signala les vues neuves que révélait cette lettre, l'instruction profonde qu'elle supposait, et surtout une imagination qui savait agrandir les objets et les peindre avec force. Il regrettait cependant que les idées ne fussent pas toujours nettes, et que le style fût quelquefois voisin de l'exagération.

De quelque politesse que fussent enveloppées les critiques de Chateaubriand, elles n'en avaient pas moins percé le cœur de Mme de Staël. Elle était à la veille d'être persécutée. Était-il chevaleresque d'écrire qu'elle *avait l'air de ne point aimer le gouvernement actuel?* N'était-ce pas appeler encore sur elle l'attention d'une police soupçonneuse? Mais le cœur impétueux de Mme de Staël était sans rancune. Sait-on comment elle se vengea? Elle employa ses amis à obtenir la radiation de Chateaubriand de la liste des émigrés. Il alla la remercier, et peu de jours après, lorsque parut *Atala*, il exprima dans la préface ses excuses en des termes un peu précieux, où il opposait son obscurité, le peu de gravité des blessures, à l'existence brillante de Mme de Staël. Il fut plus heureux lorsqu'il rendit hommage à ses qualités morales et à sa bonté, dans un compte-rendu qui parut dans le *Mercure*, le 18 nivôse an IX, sur *la Législation primitive* de M. de Bonald. Mme de Beaumont avait cicatrisé les plaies et avait été assez habile pour effacer les froissemens de l'orgueil.

II.

Son affection avait, bientôt après, un sérieux sujet d'alarmes. Chateaubriand venait de prendre le parti de détacher *Atala* du *Génie du christianisme* et de livrer à la publicité cette singulière pièce justificative des beautés de la religion chrétienne. Mme de Beaumont était toute craintive. Cette forme de poème donnée volontairement au récit, ce procédé littéraire si contraire à l'esprit du XVIIIe siècle, la préoccupaient. Partagerait-on l'enchantement qui s'était emparé d'elle, dès le prologue, lorsque les immenses paysages se déroulent avec le cours du Meschacebé? Ces cris d'un cœur malade, les comprendrait-on comme elle les sentait? Le tableau pathétique des derniers instans d'Atala, la sincérité de la passion, feraient-ils accepter la faiblesse de l'invention romanesque? Admirerait-on comme elles le méritaient ces funérailles d'une perfection accomplie, cette veillée funèbre où la lune, « après avoir répandu dans les bois son grand secret de mélancolie, vient comme

une blanche vestale pleurer sur le cercueil d'une compagne? » La description du convoi où Chactas, après avoir chargé le corps sur ses épaules, descend avec l'ermite de rochers en rochers, « la vieillesse et la mort ralentissant également leurs pas, tandis que les éperviers crient sur la montagne et que les martres rentrent dans le creux des ormes, » ces traits qui mettent à l'idéal le sceau même de la réalité (1), arracheraient-ils des larmes comme dans le petit salon où le charmeur avait lu son manuscrit pour la première fois?

Mme de Beaumont portait au succès du livre toute l'anxiété d'une âme éprise et toute l'ardeur d'une nature souffrante. Elle communiquait ses craintes à Joubert, qui l'aimait à ce point qu'il aima même Chateaubriand ; elle eût voulu que la critique désarmât ses colères ou ses railleries, et Joubert la rassurait : « Je ne partage point vos craintes, car ce qui est beau ne peut manquer de plaire; et il y a dans cet ouvrage une Vénus *céleste* pour les uns, *terrestre* pour les autres, mais se faisant sentir à tous. Ce livre n'est pas un livre comme un autre... Il y a un charme, un talisman qui tient aux doigts de l'ouvrier. Il l'aura mis partout parce qu'il a tout manié, et partout où sera ce charme, cette empreinte, ce caractère, là aussi sera un plaisir dont l'esprit sera satisfait. Je voudrais avoir le temps de vous expliquer tout cela, et de vous le faire sentir, pour chasser vos *poltronneries*; mais je n'ai qu'un moment à vous donner aujourd'hui et je ne veux pas différer de vous dire combien vous êtes peu raisonnable dans vos défiances. Le livre est fait et, par conséquent, le moment critique est passé. Il résistera parce qu'il est de *l'enchanteur*. » C'est par ce jugement ferme, au-dessus de son temps, que Joubert nous appartient, à nous plus ou moins enfans de cette école qu'on a appelée (on ne sait pourquoi) romantique et qui n'est que le renouvellement de la beauté. L'homme d'esprit, plus connaisseur du cœur féminin qu'il ne le semblerait, montre un coin de douce malice dans cette lettre adressée à la hâte à un cœur tout palpitant, et dont l'angoisse va grandir à mesure que le jour de la publication approche : « S'il y a laissé des gaucheries, ajoute-t-il, c'est à vous que je m'en prendrai; mais vous m'avez paru si rassurée sur ce point, que je n'ai aucune inquiétude... Encore une quinzaine et je pourrai vous *gronder* et vous *regarder* tout à mon aise. Portez-vous mieux, je vous en prie. » Quelques « gaucheries, » qui disparurent dans la seconde édition, avaient pourtant échappé. Nous rappellerons, comme exemple, le nez aquilin du père Aubry et sa longue barbe, « qui avaient quelque

(1) Vinet, *Études sur la littérature française au XIXe siècle.*

chose de sublime dans leur quiétude et d'aspirant à la tombe par leur direction naturelle vers la terre. » Quant à la situation délicate d'Atala et de Chactas dans les savanes, objet des mordantes plaisanteries de l'abbé Morellet et de Marie-Joseph Chénier, elle n'était pas une gaucherie, c'était la donnée même du drame; elle ne pouvait être modifiée sans que l'œuvre perdît son caractère. Vraie ou fausse, la situation était sauvée par les larmes. Joubert l'avait bien compris.

Atala parut en avril 1801. Les prédictions de l'amitié se réalisèrent. Le succès dépassa toutes les espérances; l'étrangeté de l'ouvrage ne fit qu'ajouter à la surprise de la foule. L'auteur devint à la mode; son nom passa la frontière, et quatorze traductions, — trois en anglais, sept en italien, deux en allemand, deux en espagnol, — rendirent populaire une œuvre qui rompait de toutes façons avec une littérature fade et vieillie, si nous en exceptons Bernardin de Saint-Pierre et Mme de Staël.

Tandis que les intelligences sans préjugés se désaltéraient avec avidité à cette source fraîche qui venait de jaillir d'une terre épuisée, Mme de Beaumont n'écoutait pas sans tristesse les protestations ironiques et violentes du parti philosophique contre les applaudissemens qui accueillaient *Atala*. Fontanes, dans le *Mercure* du 16 germinal an IX, avait annoncé le livre d'une façon touchante : « L'auteur est le même dont on a déjà parlé, plus d'une fois, en annonçant son grand travail sur les beautés morales et poétiques du christianisme. Celui qui écrit l'aime depuis douze ans, et il l'a retrouvé d'une manière inattendue, après une longue séparation, dans des jours d'exil et de malheur; mais il ne croit pas que les illusions de l'amitié se mêlent à ses jugemens. » Dussault, dans le *Journal des Débats* (27 germinal an IX), faisant un parallèle entre *Paul et Virginie* et *Atala*, attribuait à l'un plus de douceur, de sagesse, de retenue; à l'autre, plus de force, d'impétuosité et de hardiesse. Enfin, Geoffroy lui-même, que Mme de Beaumont redoutait, Geoffroy dont elle disait : « Êtes-vous bien sûr qu'en ruant il montre quatre fers de bon aloi, et n'y aurait-il pas quelque bout d'une corne tout usée? » Geoffroy parlait d'*Atala* comme d'une fiction vraiment originale, dont les détails, aussi neufs qu'imprévus, avaient agrandi le domaine de la haute poésie et enrichi notre langue poétique. Il appelait Chateaubriand l'Homère des forêts et des déserts, pour s'être servi le plus heureusement des formes antiques.

Qui eût pensé que la voix discordante de l'abbé Morellet, bien avant celle de Marie Chénier, se fût élevée, après trente ans de silence, au milieu de ce concert d'éloges? L'abbé était bien connu

de Mme de Beaumont; il avait été le secrétaire du père des Trudaine et avait fréquenté l'hôtel Montmorin. Cette ancienne école spirituelle, sans imagination, et ne sentant pas la supériorité, essayait de barrer la route; les barrières furent renversées. La Harpe, depuis quelques années brouillé avec les philosophes, préparait une réponse. Le *Journal des Débats* l'annonça : elle ne vint pas; mais un plaisant, imitateur de *Candide*, s'avisa de ressusciter *Atala* en deux volumes et de la faire voyager. Fontanes avait souri de cette facétie; pourquoi n'en donnerions-nous pas une analyse? Mme Ferval disait donc un jour : « Que je serais heureuse d'avoir Atala pour amie! Quel plaisir de cultiver cette nature sauvage et de la rendre digne de la société! » Et voilà tout aussitôt que l'on annonce dans son salon Mlle Atala. L'ange qui l'avait ressuscitée, avec Chactas et le père Aubry, leur avait ordonné d'aller dans la *ville du vice*. S'étant embarqués pour satisfaire à l'ordre céleste, ils avaient été séparés par une tempête, et la malheureuse Atala jetée dans une île déserte. Elle se rend à Bordeaux, puis à Paris. Nous ne la suivrons pas dans ses courses diverses; elle visite Chateaubriand et assiste au bal des étrangers. Enfin, elle rencontre un beau matin le père Aubry, qui disait la messe dans l'église des Carmes. Chactas y était aussi; après la messe, ils s'embrassent dans la sacristie.

Si Chateaubriand et la société qui l'entourait n'attachaient aucune importance à ces travestissemens burlesques de choses quelquefois sublimes, les sœurs et les femmes qui aiment ne pardonnaient pas : Lucile et Pauline n'avaient pas ri. « La plaisanterie est plus étrange qu'offensante; mais on cherche à imiter le style de notre ami, et cela me blesse. Le bon esprit de M. Joubert s'accommode mieux de toutes ces petites attaques que moi, qui justifie si bien la première partie de ma devise : « Un souffle m'agite. » C'est en ces termes que Mme de Beaumont donnait son avis à Chênedollé. La postérité a pensé comme Joubert et a ratifié les paroles de Fontanes. Lorsque Boileau avait publié une pièce de vers, il demandait à ses amis : « En a-t-on parlé? » Il croyait que ce n'est pas la critique, mais le silence, qui tue les livres. Si Boileau avait raison, le succès d'*Atala* fut complet : les suffrages des lettrés, les grossières plaisanteries de quelques-uns, lui avaient assuré une place définitive.

Après avoir publié des observations sur la littérature anglaise, particulièrement sur Young et Shakspeare, observations que lui avait suggérées Mme de Beaumont, Chateaubriand jugea que les circonstances étaient favorables au *Génie du christianisme*. Il pensait qu'une apologétique telle qu'il la concevait était celle que demandait l'époque et la seule qu'elle pût accepter; qu'on pouvait parler

de la beauté de la religion chrétienne à ceux qui ne voulaient pas encore entendre parler de ses dogmes (1).

Il a raconté bien avant ses *Mémoires,* dans une curieuse préface, que ses sentimens religieux n'avaient pas toujours été ce qu'ils étaient : « Je pourrais en rejeter la faute sur ma jeunesse, sur le délire des temps, sur les sociétés que je fréquentais ; mais j'aime mieux me condamner. Je dirai seulement les moyens dont la Providence s'est servie pour me rappeler à mes devoirs. » Sa mère, jetée à soixante-douze ans dans les cachots, avait vu périr une partie de ses enfans. Elle expirait sur un grabat où ses malheurs l'avaient reléguée. Elle avait chargé, en mourant, une de ses filles, Mme de Farcy, de rappeler son frère à la religion dans laquelle il avait été élevé. Sa sœur lui manda le dernier vœu de leur mère. Quand cette lettre lui parvint à Londres, Mme de Farcy elle-même n'existait plus ; elle était morte des suites de son emprisonnement. « Ces deux voix sorties du tombeau m'ont frappé. Je suis devenu chrétien. Je n'ai point cédé, j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles : ma conversion est sortie du cœur ; j'ai pleuré et j'ai cru. » Tel était l'état d'esprit dans lequel il se trouvait en Angleterre lorsqu'il composa le *Génie du christianisme;* il avait livré à l'impression le premier volume. Mais Fontanes et Joubert le déterminèrent, rentré de l'émigration, à refondre le sujet en entier ; c'était aussi l'opinion de Mme de Beaumont. Si elle était trop française pour être mystique, elle était trop intelligente pour ne pas comprendre l'importance sociale d'un pareil ouvrage. Son changement de position, plus de bonheur, et le spectacle de la société française renaissante, avaient d'ailleurs fait naître chez Chateaubriand des idées nouvelles. Enfin (et le mot est de lui) on ne peut écrire avec mesure que dans sa patrie.

Il était en veine de travail ; les événemens conspiraient pour donner de l'actualité à son ouvrage. Les astres étaient favorables. Mais il fallait près de Paris un coin paisible, loin des importuns ; il fallait le silence et la fidélité de l'ombre. Alors l'inspiration, après la lecture des livres essentiels à consulter, reviendrait vite. Cette solitude, Mme de Beaumont la trouva, et elle la partagea avec René.

III.

Elle loua à Savigny, pour sept mois, une maison appartenant à M. Pigeau. Cette maison a passé ensuite entre les mains de M. Roret, l'éditeur des *Manuels*. Située à l'entrée du village du

(1) Première édition du *Génie du christianisme;* Migneret, 1802.

côté de Paris, près d'un vieux chemin, elle était adossée à un coteau de vignes et avait en face le parc de Savigny, terminé par un rideau de bois et traversé par la petite rivière de l'Orge. Sur la gauche s'étendait la plaine de Viry jusqu'aux fontaines de Juvisy. La joie que Mme de Beaumont éprouva d'aller s'enfermer dans cette retraite n'avait d'égale que la crainte qu'elle avait eue de ne pas réaliser ce rêve : « J'entendrai le son de sa voix chaque matin, disait-elle à Mme de Vintimille, et je le verrai travailler. » Son enthousiasme n'avait pas plus de bornes que sa tendresse (1).

Quel départ jeune et plein d'entrain ! Jamais Chateaubriand n'avait été plus gai, plus enfant. C'étaient deux écoliers qui s'évadaient. Ils redoutaient, à leur arrivée, la figure du propriétaire sur le seuil de la porte. Heureusement il était absent. Tous ces petits détails, Pauline les a racontés à Joubert. M. Pigeau accourt enfin. Il vient faire signer l'état de lieux : deux poules et deux coqs sont à ajouter. Sept lignes, composées de soixante-douze mots, sont à retrancher et à parapher ! Alors un fou rire commence, et il durait encore quand la lettre partait pour Villeneuve. Le soir même, après le départ du propriétaire, non moins stupéfait d'avoir de si étranges locataires, ils font une promenade aux fontaines de Juvisy par un chemin court et charmant. Comme elle raconte gentiment cette équipée à son indulgent et véritable ami : « A dix heures, toute la maison était couchée et profondément endormie. » Le lendemain matin, le *Sauvage* (c'est ainsi qu'elle désigne Chateaubriand) lui lit la première partie du premier volume en lui indiquant les changemens qu'il devait faire : « En vérité, je lui souhaite des critiques plus froids et plus éclairés que moi ; car je ne suis pas sortie du ravissement et suis beaucoup moins sévère que lui. Cela est détestable. » — Non, ce n'était pas détestable ; c'était ce ravissement qui plaisait au *Sauvage ;* c'était ce ravissement qui lui faisait écrire ses plus éloquentes pages ; c'était la voix divine dont tout poète a besoin. Les sept mois passés à Savigny (de mai à décembre 1801) furent pour Mme de Beaumont la félicité de sa vie. Elle s'occupait avec plaisir des soins du ménage et priait l'excellente Mme Joubert d'acheter pour elle de menus ustensiles, même des cuillers à thé. Le matin, elle déjeunait avec lui, il se retirait ensuite à son travail ; elle lui copiait les citations qu'il lui indiquait ; elle écrivait à côté de lui, sur la même table. Le soir, ils allaient à la découverte de quelque promenade nouvelle. Tout autour de Savigny, ils trouvaient des vallées ombreuses et des sentiers verts. Au retour de la promenade, ils s'asseyaient auprès d'un bassin d'eau vive, placé au milieu d'un gazon, dans le potager. C'était dans ces soirées qu'elle lui disait sa

(1) Lettre de Mme de Beaumont à Joubert (23 mai 1801).

vie, son malheureux mariage, le ministère de son père, ses angoisses de tous les jours et cette arrivée des bourreaux à Passy-sur-Yonne; mais comme elle préférait se taire et écouter René, parlant de son enfance, expliquant son inexplicable cœur, racontant son émigration, ses voyages (1) : « Je n'ai jamais si bien peint qu'alors les déserts du Nouveau-Monde. » La nuit, quand les fenêtres du salon champêtre étaient ouvertes, Mme de Beaumont remarquait au ciel diverses constellations en lui disant qu'il se rappellerait un jour qu'elle lui avait appris à les connaître. « Depuis que je l'ai perdue non loin de son tombeau, à Rome, j'ai plusieurs fois, au milieu de la campagne, cherché au firmament les étoiles qu'elle m'avait nommées. Je les ai aperçues brillant au-dessus des montagnes de la Sabine. Le rayon prolongé de ces astres venait frapper la surface du Tibre. » Plus tard, trop tôt encore, après avoir été séparé de cette noble femme, il est allé lire *le Dernier des Abencerages* au château de Fervaques, l'épisode de Velléda sous les ombrages de Méreville ou dans les jardins d'Ussé : retrouvait-il alors le signe que Pauline lui avait laissé dans le bleu du ciel pour se souvenir d'elle?

Jamais il n'eut une telle fièvre de composition que dans la maison de Savigny; il en perdait le sommeil, le boire et le manger. De temps à autre, de rares amis venaient troubler la paix de la solitude. Joubert, sa femme et leur jeune enfant, visitèrent les deux ermites. C'étaient les visages les plus bienveillans, ceux que Mme de Beaumont voyait avec le plus de plaisir. On menait les amis aux promenades préférées dans les environs, ou bien dans la soirée on écoutait causer Chateaubriand : « Le fils de Joubert se roulait sur la pelouse, deux chiens de garde et une chatte jouaient; Joubert rêvait en se promenant à l'écart dans une allée. » Certes, si Pauline avait pu dire au temps : *Tout beau!* elle l'eût arrêté dans son cours à ces heures fortunées. Lucile vint ensuite, « comme une âme en peine, s'asseoir une semaine au foyer de Savigny. » Ses vapeurs noires, qu'à dix-huit ans elle pouvait déjà difficilement dissiper, ne la quittaient plus. Il y avait presque de l'humanité à être aimable avec elle. Ayant toujours peur d'être à charge, un mot, une nuance, tout lui semblait sérieux, et elle retournait aussitôt à son existence délaissée. Depuis qu'elle avait perdu sans retour l'espoir de vivre aux côtés de ce frère dont la présence lui était si douce, elle lui demandait du moins, dans le peu de momens passés ensemble, de remplir sa mémoire de souvenirs agréables qui prolongeassent loin de lui son existence. Mme de Beaumont eût voulu enlever l'effroi de l'avenir à cette infortunée qui mêlait sa peine inconnue aux souf-

(1) *Mémoires d'outre-tombe.*

frances ordinaires de l'espèce humaine. C'était Mme de Beaumont qui avait invité à Savigny cette pauvre effarouchée de la vie, mourant de ce mal dont René guérissait en écrivant. Toutes les deux s'occupaient uniquement et sans jalousie de ce grand ennuyé, qui avait la prétention de donner dans un jour plus que d'autres dans de longues années.

Joubert l'avait tout à fait conquis par le sentiment large et franc de son talent. En envoyant, le 1er août, à Savigny une traduction italienne d'*Atala*, il recommandait à Mme de Beaumont de veiller à ce que Chateaubriand fût comme écrivain plus original que jamais et à ce qu'il se montrât constamment ce que Dieu l'avait fait : « L'accent personnel plaît toujours; il n'y a que l'accent d'imitation qui déplaise. » Il joignait à l'appui de ses recommandations un feuilleton de Geoffroy dans le *Journal des Débats* sur l'annonce du *Génie du christianisme*, feuilleton qui contenait des réserves. Les rudesses de la critique plongeaient par-ci, par-là, Chateaubriand dans un véritable état d'abattement. Pour faire accepter Geoffroy et ses ruades, Joubert envoyait quelques lignes remarquables du traité sur *le Divorce*, où Bonald en passant rendait justice à son ami. Il fallait toutes ces précautions pour le relever et ne pas affaiblir sa verve. Bonald gagna dès ce jour ses droits d'entrée dans le salon de la rue Neuve-du-Luxembourg.

Chateaubriand avait en ce moment dans l'imagination de Joubert un redoutable rival. Ce n'était rien moins que Kant. Deux des lettres adressées à Savigny ne parlent que de l'auteur de *la Raison pure*. Joubert était alors à Paris, la tête pleine d'un article que Fontanes préparait, et le préparant lui-même pour mieux exercer ses critiques. L'un des premiers, il juge avec justesse « ce terrible Kant qui doit changer le monde, ce Kant qui tourne tant de têtes, qui occupait tant la mienne et qui a fait rêver la vôtre, » celle de Mme de Beaumont. Oui, Mme de Beaumont n'était pas indifférente, même à Kant; elle ne l'était pas, parce que Joubert s'était attaché avec la passion qu'il mettait en toutes choses à comprendre celui qu'il surnommait un Mont-Athos taillé en philosophe. Comme dans sa réponse, elle apprécie finement Fontanes : « Trop tourbillon pour lire Kant, et, au contraire, de plus en plus disposé à prendre les hautes fonctions pour lesquelles il est fait! » Il n'y eut jamais, du reste, de sérieuses sympathies entre lui et Mme de Beaumont. Elle disait à Joubert : « Votre ami Fontanes, votre poète, » elle ne disait pas : « Notre ami. » Quand il vint à Savigny et que le *Sauvage* lui eut arraché des vers et ses vers les plus beaux, elle eut avec lui une aimable querelle. Il prétendait qu'aucune femme n'aimait la poésie; elle fut un moment effrayée de cette condamnation; « mais je me

suis rassurée en me rappelant l'impression que ces vers m'avaient faite et me font encore. Est-ce une preuve de ne pas aimer, que de n'aimer que ce qui est excellent? » Elle songeait aussitôt à André Chénier, dont elle avait conservé les plus admirables fragmens. Son oreille avait été façonnée par leur mélodie, sa mémoire était encore tout ensoleillée par leur lumière. Elle fit partager à Chateaubriand son antipathie pour les poèmes didactiques et froids des Berchoux et des Esménard, et son enthousiasme pour les amoureuses idylles antiques dont quelques extraits prirent place dans les notes du *Génie du christianisme*.

Il ne faudrait pas croire que ce ne fussent qu'allées et venues à Savigny; les visiteurs n'étaient pas assez nombreux pour en troubler le calme. Une ou deux absences dans les manoirs du voisinage qui commençaient à se rouvrir, au Marais, appartenant à Mme de La Briche, belle-mère du comte Molé, n'empêchaient pas Chateaubriand d'être tout à son œuvre. Il avait la merveilleuse faculté de pouvoir travailler dix ou douze heures de suite; Mme de Beaumont veillait pour lui éviter tout ennui. C'est à peine si elle allait à Paris fin août savoir des nouvelles du fils de Joubert, qui avait eu un peu de fièvre, visiter l'exposition de peinture, chercher quelques livres, particulièrement les *Salons* de Diderot, pour lesquels elle reprit ses anciennes admirations, acheter les nouveautés et surtout recevoir de Joubert, à la veille de son départ pour Villeneuve, ses bons et gros baisers qui en valaient bien la peine par l'invariable affection dont ils étaient le naïf et respectueux témoignage.

Elle revenait vite se remettre sous le joug désiré, après avoir définitivement réussi à calmer Mme de Staël et à justifier Chateaubriand dans cette interminable querelle des lettres du *Mercure*. « Laissons maintenant, écrivait-elle, les tracasseries de ce monde qu'il ne faudrait voir qu'en perspective, seulement du rivage et comme les tempêtes, pour s'applaudir d'être à l'abri. » Ils restèrent à Savigny jusqu'en décembre. La lassitude ne venait pas. « Nous menions une vie si douce que nous formions le projet enchanteur de la continuer. » Le *Génie du christianisme* s'achevait; mais il fallait consulter les documens. La nomenclature des ouvrages que Chateaubriand voulait dévorer était longue. C'étaient l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, l'*Histoire du Paraguay*, par le père Charlevoix, l'*Histoire de la Nouvelle-France*, les *Lettres édifiantes*, les *Missions du Levant*, l'*Histoire des moines*, Montfaucon, d'Héricourt, etc. C'est à Joubert que Mme de Beaumont s'adresse; il fournit tous les renseignemens, indique les noms des libraires, le prix des volumes; il envoie même son frère Armand aux deux solitaires pour leur donner des éclaircissemens plus positifs; mais ces in-folio

le faisaient trembler; il aurait voulu qu'ils restassent dans la chambre, et que Chateaubriand n'en transportât rien dans ses conceptions. Joubert ne se le figurait pas écrivant une œuvre d'érudition et de théologie. « Dites-lui, — c'est à Pauline qu'il adresse ses conseils pleins de bon sens, — dites-lui qu'il en fait trop, que le public se souciera fort peu de ses citations et beaucoup de ses pensées; que c'est plus de son génie que de son savoir qu'on est curieux, que c'est de la beauté et non de la vérité qu'on cherchera dans son ouvrage; que son esprit seul et non pas sa doctrine en pourra faire la fortune; qu'enfin il compte sur Chateaubriand pour faire aimer le christianisme, et non pas sur le christianisme pour faire aimer Chateaubriand. Il ne ressemble pas aux autres prosateurs; qu'il fasse son métier, qu'il nous enchante! Il rompt trop souvent les cercles tracés par sa magie; il y laisse entrer des voix qui n'ont rien de surhumain et qui ne sont bonnes qu'à mettre en fuite les prestiges. » Le triomphe du sentiment religieux, nous n'en pouvons douter, était le vrai but des efforts de Chateaubriand; mais Joubert croyait qu'il devait se borner à réaccoutumer la nation à regarder le christianisme avec quelque faveur, à respirer avec quelque plaisir l'encens qu'il offre, à entendre ses cantiques avec quelque approbation. C'était là sa tâche; le reste appartenait à la religion. Si la poésie et la philosophie pouvaient à la fois lui ramener l'homme, elle s'en réemparerait bientôt à l'aide de ses séductions et de ses puissances. Le difficile était de réveiller le désir de revenir dans ses temples : c'était ce que Chateaubriand pouvait faire.

Mme de Beaumont, à qui Joubert donnait la mission d'éclairer son compagnon de solitude, lui avait lu cette lettre en entier. Il en avait été satisfait, mais il n'entendait pas en profiter. Il s'était écrié vingt fois pendant la lecture : « C'est le meilleur, le plus aimable, le plus étonnant des hommes! Oui, je le reconnais bien. Il craint toujours que je ne cite trop. » Puis il s'était mis à rire. Les livres étaient arrivés, et il avait fait des *Lettres édifiantes* et des écrits des missionnaires un usage merveilleux. Il avait même su tirer parti du fatras sec et aride de l'*Histoire des moines*. Mme de Beaumont s'y était mortellement ennuyée. Elle trouvait une sorte de miracle dans la manière de travailler de Chateaubriand, dans ce don de rassembler des traits épars. Après avoir écrit certaines pages, il les lisait à son amie; il la faisait parfois fondre en larmes et il pleurait lui-même sans se douter que son talent fût pour quelque chose dans l'effet qu'il produisait. « Au milieu de mon ravissement, répondait-elle à Joubert, il faut que je vous avoue la crainte dont je suis tourmentée et qui ne me laisse pas un moment de repos. Il veut que son

ouvrage paraisse au mois de février au plus tard, et d'après ce qu'il a encore à faire et surtout à refaire, s'il paraît aussitôt, je suis entièrement convaincue que ce ne peut être qu'avec de grandes imperfections et très faciles à effacer, en se donnant plus de temps. Mais la moindre note sur ce ton le jette dans un abattement qui approche du désespoir, de sorte que j'ose à peine m'avouer à moi-même toute ma crainte. »

Heureux l'écrivain, heureux l'artiste qui peut ainsi inspirer à une femme éminente et intimidée de pareilles sollicitudes! Mais il faut achever de citer cette lettre si instructive sur l'élaboration du *Génie du christianisme*. Mme de Beaumont n'a qu'à y gagner.

« Mon seul espoir (1) est qu'en lui montrant ces imperfections, il se sentira, de sa propre impulsion, forcé de les faire disparaître; mais l'impatience de finir ne lui fera-t-elle pas illusion? Je n'ai jamais mieux senti que dans cette occasion le malheur de n'avoir pas un goût plus ferme, plus sûr, plus exercé, et de manquer de cette conviction et de cette force qui entraînent. » Puis elle revient sur cette recommandation de Joubert : « Il faut cacher son savoir; » et, avec la perspicacité de son esprit délicat, elle met le doigt sur un des principaux défauts du livre : « Il a réellement retranché beaucoup de citations; mais il en a beaucoup ajouté. Ce qui m'effraie surtout, c'est la légèreté avec laquelle il énonce certains jugemens qui demanderaient, pour ne pas effaroucher, à être présentés avec une adresse et un art infinis. A cela il n'y a plus de remède. Ce qui me rend timide dans mes observations, c'est qu'il est réellement important pour lui que son ouvrage paraisse promptement. Sans cela, j'aurais bien plus de courage, et je ne serais effrayée que de son extrême docilité. »

Cette docilité, Chateaubriand l'eut toujours; même dans tout l'éclat de sa gloire, quand il écrivait aux *Débats*, Bertin l'aîné, sans le consulter et sans avoir à redouter des reproches, raturait, corrigeait ses articles. Mais pourquoi donc cette hâte? Pourquoi ce désespoir à l'idée d'un retard dans la publication de son livre?

Le concordat était promulgué, et les cultes chrétiens rétablis dans toute l'étendue de la république française. Un *Te Deum* solennel avait été chanté à Notre-Dame. Bonaparte, en grand appareil, revêtu de l'habit rouge des consuls, entouré de ses généraux et commandant du regard la soumission, — suivant la parole de M. Thiers, — était allé assister à la cérémonie. Il avait trouvé un rapporteur comme Portalis pour rendre sa pensée politique avec la formule gouvernementale la plus achevée. Dans le parti libéral, l'opinion se bor-

(1) Lettre de Mme de Beaumont (septembre 1801).

nait à désirer qu'on cessât toute persécution à l'égard des prêtres et qu'on abolît le serment civique; l'école de M[me] de Staël se fût contentée de la tolérance loyale et absolue (1); mais le premier consul n'avait pas souci seulement des sentimens religieux, la police des cultes le préoccupait à un plus haut degré. Il avait fort approuvé ces paroles de son éminent conseiller d'état : « La multitude est plus frappée de ce qu'on lui ordonne que de ce qu'on lui prouve; » et il faisait contracter un mariage de raison entre la révolution et l'ancienne France représentée par le catholicisme. Chateaubriand avait le tact de l'à-propos. Il sentait qu'après l'orage qui avait emporté non-seulement le culte, mais encore le sens des choses chrétiennes, la foule promettait un succès à celui qui se présenterait pour satisfaire le besoin de croire. A côté des rapports de Portalis, il fallait, pour les imaginations désaccoutumées des impressions religieuses, un peintre, un poète épris des beautés extérieures et morales du christianisme, plus qu'un théologien. Et voilà pourquoi « il travaillait comme un nègre (2). »

Joubert le poussait aussi. « Achevez, vous corrigerez à la fin. » C'est la conclusion de sa très belle lettre du 1[er] septembre; et comme, dans un précédent billet, Pauline tout heureuse, ce qui n'était pas son habitude, lui parlait gaîment du degré de renommée où était arrivé un gras animal dont les *grillades opimes* lui étaient promises, Joubert, charmé par son enjoûment, lui répond sur le même ton. « Dans peu de jours, il ne sera bon qu'à être tué. Mais il est amoureux de vos dents blanches et ne veut être mangé que par vous. Venez, que nous puissions vous offrir le mets d'Eumée, les festins du divin porcher... Je souhaite qu'il vous soit resté quelque pointe de cet effroyable appétit. » Ces gaîtés bourguignonnes lui servaient de transition pour gronder sa jeune amie, qui lisait, malgré ses défenses, les journaux hostiles à Chateaubriand et qui s'en émouvait : « Vous voulez dévorer et l'on vous a mordue; vous savez bien? Le *Journal de Paris*, je suis fâché que vous l'ayez su, et que vous l'ayez senti. Cela n'en valait pas la peine. Vous devriez ne lire aucun journal, tant que vous serez en travail. Pour Dieu, fermez à tous ces vents folliculaires les fenêtres de votre tête, ou ils souffleront votre chandelle. Elle se rallumera d'elle-même avec le temps, il est vrai, mais ce sera du temps perdu et du bon ouvrage de moins. »

Ils travaillèrent si bien qu'à la fin novembre le *Génie du christianisme* était achevé. L'épisode de *René* fut retouché. S'il n'avait pas de date, nous y trouverions dans deux phrases les traces du séjour à

(1) *Considérations sur la révolution française*, par M[me] de Staël.
(2) Lettre de M[me] de Beaumont du 18 septembre 1801.

Savigny. On se rappelle que Mme de Beaumont avait un frère, jeune officier de marine, qui s'était noyé à l'île de France. Dans la lettre d'Amélie qui commence par ces mots : « Le ciel m'est témoin, mon frère, que je donnerais mille fois ma vie... » Chateaubriand a glissé le souvenir du jeune Montmorin : « Quel besoin de vous entretenir de l'incertitude et du peu de valeur de la vie? Vous vous rappelez le jeune M.., qui fit naufrage à l'île de France? Quand vous reçûtes sa dernière lettre, quelques mois après sa mort, sa dépouille terrestre n'existait même plus. » Il est un autre point que nous n'avons pas voulu toucher encore, et que nous ne pouvons cependant, en historien fidèle, plus longtemps négliger. Chateaubriand était marié depuis dix ans, et depuis dix ans il n'avait pas revu celle qui portait son nom. Les douleurs et les misères avaient passé sur la tête de l'émigré sans qu'il y eût eu de rapprochement. En novembre 1801, il écrivait à Mme de Chateaubriand; de la réponse dépendait un voyage qu'il devait faire avec Mme de Beaumont à Villeneuve. Deux chapitres réservés dans le *Génie du christianisme* sur deux sujets qu'elle connaissait peut-être mieux que lui, devaient être écrits sous les yeux de Joubert : l'un sur La Bruyère, l'autre sur les solitaires de Port-Royal. La délicate tendresse de Mme de Beaumont pouvait s'alarmer de la probabilité d'un voyage en Bretagne. Chateaubriand sollicitait déjà un poste diplomatique, et une réconciliation paraissait nécessaire. Mme de Beaumont était en outre dans ce moment en proie à une autre inquiétude. Une de ses nièces, la fille aînée de Mme de La Luzerne, était gravement malade à Versailles. Son rêve de passer quelques semaines avec Chateaubriand en Bourgogne, de lui montrer les lieux qu'elle avait habités, Theil, Passy-sur-Yonne, la chaumière de Dominique Paquereau, ce rêve, « dont elle se berçait depuis trois mois, elle n'y renonçait qu'avec désespoir. La contrariété et l'inquiétude l'étranglaient. » Elle n'hésita pas cependant. Chateaubriand l'ayant interrogée, elle lui conseilla de suivre les voies communes. Mme de Chateaubriand vint en janvier 1802 à Paris; elle n'y resta que quelques jours et ne vécut auprès de son mari qu'à partir de 1804, après son retour d'Italie et sa démission d'envoyé plénipotentiaire au Valais. Nous lisons dans *René*, qui fut définitivement achevé en octobre 1801 : « Pressé par les deux vieillards, il retourna chez son épouse, mais sans y trouver le bonheur. »

IV.

C'est ainsi que se termina le séjour à Savigny. Mme de Beaumont revint rue Neuve-du-Luxembourg plus souffrante, mais non pas

guérie de son affection. La petite société se retrouva groupée autour d'elle pendant l'hiver. Les lettres de Joubert nous manquent pendant toute l'année 1802; mais de nouveaux amis nous renseignent, et d'abord Chênedollé. Rentré de Suisse en 1799, après avoir rompu avec Rivarol, il avait visité Coppet et pu comparer entre elles les deux plus brillantes conversations du siècle; il s'était lié un instant avec Adrien de Lézay pendant qu'il composait sa constitution helvétique; enfin, fixé à Paris, grâce encore à l'appui de Mme de Staël, qui le fit rayer de la liste des émigrés par l'intermédiaire de Talleyrand, il avait été présenté à son compatriote Chateaubriand et avait subi, comme tant d'autres, sa fascination. Pendant deux ans, il le vit tous les jours, et voulut s'unir à lui par des liens plus étroits en épousant Lucile. Un autre aimable et honnête esprit, plus apprêté peut-être, mais droit et sûr, avait mérité d'être introduit dans le cénacle : c'était Guéneau de Mussy. Tout ce monde distingué, ayant le même goût pour les lettres, dédaigneux des vulgarités, aimant les hauteurs, simple et ne ressemblant à personne, s'était attribué des surnoms dans l'intimité. Chateaubriand était l'illustre Corbeau, Chênedollé le Corbeau de Vire, Guéneau le petit Corbeau, Fontanes le Sanglier d'Érymanthe, Mme de Staël le Léviathan, Mme Vintimille Mauvais-Cœur, et enfin, la charmeresse entre toutes, Mme de Beaumont, était surnommée l'Hirondelle.

Ce fut le *Génie du christianisme* qui occupa les premiers mois de 1802. Chateaubriand avait communiqué les premières feuilles à Lucien Bonaparte, et dans sa préface, il faisait directement appel au premier consul : « Tout homme, dût-il perdre sa réputation d'écrivain, est obligé en conscience de joindre sa force, toute petite qu'elle est, à celle de cet homme puissant qui nous a retirés de l'abîme. » Et après avoir cité les paroles de l'Écriture à Cyrus : « Allez, montez sur la montagne sainte de Jérusalem, rebâtissez le temple de Jéhovah ! » Chateaubriand ajoute ces paroles : « A cet ordre du libérateur, tous les Juifs, et jusqu'au moindre d'entre eux, doivent rassembler les matériaux pour hâter la reconstruction de l'édifice. Obscur Israélite, j'apporte aujourd'hui mon grain de sable. »

Le livre parut au moment désiré. Fontanes, depuis longtemps, l'avait sonné dans le *Mercure*. Il avait particulièrement insisté sur la nouveauté de l'épisode de *René* et sur l'élévation plus continue du style. Quand le *Génie du christianisme* fut enfin publié, il le salua par deux articles larges, vigoureux, dignes du sujet. Le premier débute ainsi : « Cet ouvrage, longtemps attendu et commencé dans des jours d'oppression et de douleur, paraît quand tous les maux se réparent et quand les persécutions finissent. » Voici la conclu-

sion du second : « Il ne m'appartient pas de marquer le rang de cet ouvrage; mais des hommes dont je respecte l'autorité pensent que e *Génie du christianisme* est une production d'un caractère original que des beautés feront vivre, un monument à jamais honorable pour a main qui l'éleva et pour le commencement du XIXe siècle, qui l'a vu naître. »

Au surplus, les qualités du livre furent justement marquées dès son apparition. Nous n'exceptons de cette équité que le jugement des sectaires, et il y en a toujours. S'il est vrai qu'on en nota le défaut principal, à savoir : l'embarras du peintre aux prises avec le théologien, de telle sorte qu'on ne savait pas s'il s'agissait de la vérité du christianisme ou seulement de sa beauté, on rendit unanimement hommage et tout d'abord à la magie du style et à la richesse de l'imagination. Il fallut plus de temps pour s'apercevoir qu'une esthétique nouvelle était sortie de cette œuvre, que la poésie et la critique avaient été renouvelées, comme il fallut aussi les désastres de l'empire et l'ébranlement subi par les cerveaux pour donner à l'épisode de *René* son véritable caractère et mettre à la mode ce tempérament de jeune blasé qui n'avait joui de rien, de jeune désespéré qui pleurait des illusions qu'il n'avait pas eues.

Nous ne parlerions pas des combats qui se livrèrent autour du nom de Chateaubriand et qui le portèrent du premier bond sur le bouclier, si nous n'avions pas retrouvé, chez la pauvre Hirondelle de la rue Neuve-du-Luxembourg, les contrecoups de l'émotion produite par les articles de Ginguené dans la *Décade philosophique* (1). Ce n'était pas cette fois l'auteur qui était mis en cause, c'était l'homme. Ginguené était Breton; il avait connu Mme de Farcy, une des sœurs de Chateaubriand; il l'avait connu lui-même, alors qu'il s'essayait dans l'*Almanach des Muses*. On ne put dissimuler ces attaques personnelles à Mme de Beaumont; elle en fut sérieusement malade. Nous croyons intéressant de reproduire une partie de cette longue critique :

« Je pouvais être suspect dans l'examen qu'on attendait de moi : l'auteur est mon compatriote. J'ai eu des liaisons d'amitié avec une partie de sa famille et avec lui-même; je l'ai vu naître en quelque sorte à la société et aux lettres; même depuis son retour et malgré le bruit qui annonçait déjà son livre, je l'ai revu avec l'intérêt dû à ses malheurs, à ses qualités estimables et à nos anciennes relations. On savait tout cela, mais on connaissait mon impartialité et mon indépendance. Je me suis prêté le mieux que j'ai pu à la séduction, et certes, ce n'est pas ma faute si je n'ai pas été séduit. » Ginguené se demande alors si l'ouvrage est un livre dogmatique,

(1) *Décade philosophique* (30 prairial, 10 et 20 messidor an X).

ou une poétique, ou un traité de philosophie morale, et, arrivant à discuter les origines du *Génie du christianisme*, il commente la préface où se trouve ce mot : *J'ai pleuré et j'ai cru*, et il dit : « L'auteur s'est-il bien rendu compte de ce que c'est que croire? Quel rapport y a-t-il entre les croyances d'un dogme et des larmes? Quelle solidité peut-il y avoir dans une conversion ainsi opérée et que, par conséquent, d'autres larmes pouvaient détruire? Bien plus, quels étaient donc ces égaremens dont le souvenir troubla les derniers jours de sa malheureuse mère? Étaient-ce ces déclarations et ces sophismes dont il s'accuse et qu'elle avait peu entendus? A quels dogmes étaient inhérens les principes de morale qu'il avait paru oublier? En lisant la lettre de son aimable sœur, dont il apprit bientôt la mort et qu'il n'a pas été seul à pleurer, quels dogmes sentit-il reprendre pour lui toute leur évidence et quelle liaison nécessaire avaient-ils avec les sentimens moraux qui reprirent en même temps sur lui tout leur empire? Je serais fâché qu'il lui fût désagréable d'être ainsi pressé de questions; mais enfin, quand on se donne pour le régénérateur de la religion et des mœurs, quand on porte aussi loin qu'il le fait une intolérance dont peut-être il ne s'est pas rendu compte, mais qui n'en existe pas moins dans son livre et dans sa doctrine, il faut commencer par scruter à fond, pour me servir de son langage, et ses reins et son cœur. » Étonnons-nous maintenant que Chateaubriand, dans ses *Mémoires*, ait parlé en termes sanglans de Ginguené!

Sauf un mot spirituel à Adrien de Montmorency sur le chapitre de la Virginité, Mme de Staël fut bienveillante; mais Benjamin Constant, dans une lettre à Fauriel, fut très dur. Il allait jusqu'à prétendre que le style était du galimatias double et que, dans les plus beaux passages, il y avait un mélange de mauvais goût annonçant l'absence de la sensibilité comme de la bonne foi. Décidément, l'instinct de Mme de Beaumont ne l'avait pas trompée; il y avait antipathie de race entre elle et l'ami de Mme de Staël. En revanche, un journaliste qui devait être pour Chateaubriand, dans ses mêlées politiques de la restauration, ce qu'avaient été Fontanes et Joubert dans ses débuts littéraires sous le consulat, écrivit dans le *Journal des Débats*, à propos du *Génie du christianisme*, un de ses premiers articles. Cet inconnu était M. Louis Bertin : « Cet ouvrage contient une pensée vraie et grande qui en fait la force et qui est cachée sous la pompe des images comme une forte poutre destinée à soutenir l'édifice, que l'artiste a taillée en colonne pour l'orner. Cette pensée est que le christianisme a mis le beau idéal dans les arts, parce qu'il a mis le beau moral dans la société. (1) » Telle était la

(1) *Journal des Débats* (6 prairial an x).

donnée du jeune rédacteur en chef. Il sortait à peine de la prison du Temple, où il avait été jeté pour un complot imaginaire, et il devait jouir bien peu de temps de sa liberté. Chateaubriand le rencontra en Italie en 1803, le remercia, et leurs cœurs se lièrent pour toute la vie.

En quelques jours, la première édition était épuisée; la seconde était très corrigée et précédée d'une courte dédicace à Bonaparte. La marche du monde s'accomplissait; l'homme du destin, qui prenait le haut bout dans la race humaine, avait pensé à Chateaubriand. La phrase de sa dédicace : « Les peuples vous regardent, » avait fait plus d'impression qu'une entrevue, avait été plus puissante que la protection de Mme Bacciochi et de Lucien. Il s'agissait de la place de premier secrétaire de l'ambassade de Rome. L'ambassadeur était l'oncle du premier consul, le cardinal Fesch. Chateaubriand hésitait. L'abbé Émery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, vint, au nom du clergé, le conjurer d'accepter. Il prétend, dans ses *Mémoires*, qu'il aurait peut-être reculé si la pensée que le climat serait favorable à Mme de Beaumont n'était venue mettre un terme à ses scrupules.

Elle suivait ces négociations avec anxiété; ses lettres à Chênedollé en portent témoignage; elle ne pensait pas à elle. De plus en plus détachée et fidèle, à mesure qu'elle descendait les marches du tombeau, elle écrivait le 7 fructidor 1802 : « Notre ami veut attendre la décision d'une nouvelle espérance pour vous répondre. Si elle se réalisait, il n'y aurait pas la moindre apparence de fiction dans la lettre déterminante qu'il doit vous écrire; mais ne nous flattons point. S'il était vrai qu'espérer, c'est jouir, nous serions bien heureux, car nous espérons beaucoup. A la vérité, nous changeons souvent de vues, de projets et d'espérances; ils ont le bon esprit de se trouver bien de cette vie, cependant bien fatigante; je les en félicite; mais l'Hirondelle est toujours le plus noir des corbeaux, sans en excepter celui de Vire. Cet aimable Corbeau, quoique absent, est toujours parmi nous, nous en parlons sans cesse, nous cherchons toutes les manières de le rappeler de son exil, de ne plus le laisser s'envoler. Il entre dans tous nos projet de voyage, de retraite ou de repos. »

Elle avait bien vite, on le voit, accepté pour siens les amis de Chateaubriand; elle avait requis leur plume dans la bataille et tous l'avaient donnée. Guéneau de Mussy, au *Mercure*; Chênedollé, aussi au *Mercure* et au *Journal des Débats*; Bonald, au *Publiciste* (1).

(1) *Journal des Débats* (5 messidor an x); *Publiciste* (14 floréal an x); *Mercure*, 4 thermidor et 3 ventôse an xi).

Mais Chênedollé avait un degré de plus dans l'amitié de Pauline, parce qu'il avait une place à part dans le cœur de René. Il espéra un moment le faire entrer avec lui dans la carrière diplomatique; le mariage avec Lucile dépendait de ce projet. Elle était à Paris, chez Mme de Beaumont, attendant un résultat. Chateaubriand avait écrit au père de Chênedollé pour le déterminer à consentir à quelques sacrifices d'argent et n'avait pas réussi. Lui-même était en ce temps-là peu décidé à partir; il recherchait quelques distractions et acceptait des invitations dans les châteaux qu'on rouvrait. Pendant une visite à la campagne, chez Mme de Vintimille, vendémiaire 1802, Mme de Beaumont continuait d'instruire Chênedollé de tous les incidens de la petite société : « Notre ami n'est sûr de rien. Sa destinée est plus incertaine que jamais, tout est dans le vague et tristement dans le vague ; cependant, à son retour de la campagne, il vous écrira la lettre déterminante, si nécessaire pour vous tirer de cet abîme d'ennui et pour vous ramener au milieu de nous. S'il eût été sûr que vous voulussiez la lettre, quel que fût l'état des choses, il l'aurait écrite; vous l'aurez incessamment. La correction de l'ouvrage (seconde édition du *Génie du christianisme*) est entièrement finie; l'article de Fontanes a paru et surpasse nos espérances... Le petit Corbeau (Guéneau de Mussy) est parti pour la Bourgogne; l'autre Corbeau (Chateaubriand) est à la campagne avec Mauvais-Cœur (Mme de Vintimille). »

Dans cet intervalle, *Delphine* était publiée. En présence d'attaques injustes et parfois grossières, Mme de Beaumont prit énergiquement la défense de Mme de Staël. On ne saurait croire sans les avoir lues de quelles injures Michaud, et plus particulièrement Fontanes, avaient salué l'apparition de ce beau livre. Aucune mesure n'avait été gardée. Traiter ainsi une femme de génie! on ne se l'expliquerait point, si l'on n'apercevait pas derrière le futur grand-maître de l'Université le courtisan, celui qui ne pardonnait pas à la fille de Necker de rester l'apôtre convaincu des libertés constitutionnelles et le défenseur éloquent des idées anglaises en face du despotisme grandissant. Aucune excuse ne peut faire oublier des violences de langage et des outrages comme ceux-ci : « Delphine est si bavarde qu'elle parle toujours la première et la dernière. Parler est pour elle le bonheur suprême. Autrefois on appelait des commères ces femmes insupportables qui veulent toujours dominer la conversation; mais depuis que nos mœurs se sont perfectionnées, on trouve bien qu'une femme se fasse orateur dans un salon, et plus elle manque aux bienséances, aux devoirs de son sexe, plus on lui applaudit. Telle est Delphine. Ce caractère existe, et Mme de Staël a pu le peindre, mais elle a eu tort de croire qu'un

caractère pareil inspirerait de l'intérêt. Elle parle de l'amour comme une bacchante, de Dieu comme un quaker, de la mort comme un grenadier, et de la morale comme un sophiste. Pas de fraîcheur dans ses pensées, pas de jeunesse dans ses sentimens, point de naturel dans ses paroles; tout est exaltation ou dissertation. Lorsque Léonce est condamné à mort et qu'un quart d'heure avant d'être fusillé, il dort la tête appuyée sur les genoux de Delphine, elle parle de la beauté et du visage enchanteur de son amant. Si la décence n'arrêtait notre plume, nous couvririons d'un mépris ineffaçable ces êtres dégradés dont les passions ne peuvent être amorties par l'image de la mort. Quelle dégradation! Et des femmes croient faire honneur à leur sensibilité en vantant un pareil ouvrage! Qu'elles y prennent garde : trop souvent en jugeant une fiction, on révèle son propre secret. L'ouvrage par le style ressemble assez à une traduction d'allemand en français. M[me] de Staël a livré le secret des trois caractères nés de la philosophie du XVIII[e] siècle : le premier qui se compose d'égoïsme et d'exaltation, le second de commérages et de prétentions morales et politiques, le troisième de niaiserie et d'instruction. »

On est heureux du moins d'entendre la protestation de M[me] de Beaumont dans une lettre à Chênedollé : elle était impatiente de lire *Delphine*; est-ce qu'elle n'y retrouvait pas une partie de sa jeunesse? est-ce qu'elle n'y entendait pas l'écho de ses premières conversations? Elle emporta le roman à Luciennes; pendant l'absence de Chateaubriand elle était allée voir M[me] Hocquart, qui lui rappelait les plus tendres souvenirs, celui de son frère Calixte. Mais Luciennes n'eut pas de charme pour elle; la vue que l'on découvrait du château et qui la ravissait autrefois ne l'intéresse plus. « La campagne est desséchée, et la société m'ennuie. » — « Il n'y a plus qu'une société pour moi! La pauvre Hirondelle est dans une sorte d'engourdissement fort triste (1). » Chateaubriand était encore absent; il était allé à Lyon poursuivre une contrefaçon du *Génie du christianisme*. Il voulait ensuite se rendre en Bretagne pour expliquer à M[me] de Chateaubriand son entrée dans la diplomatie. On n'en avait rien dit d'avance à M[me] de Beaumont; il prévint Chênedollé : « Ne manquez pas d'écrire rue Neuve-du-Luxembourg pendant mon absence, mais ne parlez pas de mon retour par la Bretagne. Ne dites pas que vous m'attendez et que je vais vous chercher. Tout cela ne doit être su qu'au moment où l'on nous verra tous les deux. Jusque-là je suis à Avignon, et je reviens en droite ligne à Paris. » Il fallait, en effet, ménager une santé de plus en plus frêle. Quel-

(1) Lettres de M[me] de Beaumont (7 fructidor, 7 vendémiaire 1802).

que grand que fût le courage de Mme de Beaumont, les émotions la brisaient, son parler devenait plus lent; son caractère avait pris une sorte d'impatience qui tenait à la force de ses sentimens et au mal intérieur qui la rongeait.

Chateaubriand partit pour Rome au mois de mai 1803. La société de la rue Neuve-du-Luxembourg ne battit plus que d'une aile : le dieu n'y étant plus, le temple fut déserté. Ce n'était pas cependant le plus brillant causeur, à moins qu'il ne voulût séduire. La conversation la plus abondante, la plus littéraire, la plus pittoresque, la plus fertile en citations heureuses, était celle de Fontanes. Le comte Molé causait peu et n'avait que des jugemens; Joubert, quand il n'était pas seul avec un interlocuteur, était distrait; Pasquier était fin et contait à ravir; Chênedollé avait spécialement gardé souvenance d'une discussion éloquente sur Montesquieu un soir que Mme de Beaumont avait lu tout haut le dialogue de *Sylla et Eucrate*. Celle qui savait animer ce salon de sa haute intelligence et de sa suprême distinction était maintenant abattue et à peine résignée. Guéneau de Mussy lui ayant apporté, peu après le départ de Chateaubriand, un article du *Mercure* qu'elle réclamait, la dépeint dans toute sa débilité (1) : « Figurez-vous un corbeau ou plutôt un butor qui aborde une hirondelle gracieuse et aérienne ; mais j'étais fort de ma conscience, j'avais l'article en poche, je me souciais fort peu d'être ridicule... J'ai donc fait de fort bonnes affaires chez Mme de Beaumont, et cependant, tout en changeant les illusions de terreur que j'apportais en sa présence en un véritable sentiment de reconnaissance pour ses bontés et ses manières engageantes, hélas! je n'en ai joui qu'avec de tristes pressentimens. A mon avis, sa santé s'altère de plus en plus ; je crois les sources de la vie desséchées ; sa force n'est plus qu'irritation et son esprit plein de grâce ressemble à cette flamme légère, à cette vapeur brillante qui s'exhale d'un bûcher prêt à s'éteindre. Ce n'est pas sans une sorte d'effroi que j'envisage les fatigues du voyage qu'elle projette d'entreprendre au Mont-d'Or, d'où, je le conjecture, elle se rendra dans le département du Tibre. »

On lui avait fait prendre, en effet, la résolution de se soigner et de partir pour les eaux. Une sottise de Chateaubriand (le mot est d'elle) la retint encore quelques jours à Paris. Il s'était avisé, dès son arrivée à Rome, de faire visite à un prince sans états, au roi de Sardaigne, celui-là même qu'a représenté Joseph de Maistre à Saint-Pétersbourg. Heureusement que le cardinal Fesch était de moitié dans cette erreur diplomatique. Chateaubriand prie Mme de Beau-

(1) Lettre à Chênedollé (2 août 1803).

mont d'intercéder auprès de Fontanes pour qu'il le défende en haut lieu contre les attaques de ses ennemis. Elle s'adresse en toute hâte, en effet, au président du corps législatif. Elle lui parle à la troisième personne (1).

« M. de Chateaubriand, qui ne veut point accabler M. de Fontanes de ses lettres, me charge de causer avec lui d'une sottise qu'ils viennent de faire, et de le prier de les aider à la réparer. Cette sottise consiste à avoir été faire une visite au pauvre roi de Sardaigne. Il ajoute : « Je suis tombé avec le cardinal, de sorte que le mal, qui après tout n'est pas un mal, est bien peu de chose. » Je ne sais pas si on en jugera ainsi ; je suis bien fâchée de partir sans avoir pu causer avec M. de Fontanes. J'espère que cette légèreté ne sera pas prise trop sérieusement, cependant je ne suis pas tranquille. M. de Chateaubriand a écrit à MM. de Talleyrand et d'Hauterive sur cette affaire. Comment l'auront-ils prise? Je demande pardon à M. de Fontanes. Je suis tellement excédée de fatigue que je ne puis relire ce griffonnage et qu'à peine j'ai la force de lui renouveler l'assurance de mes sentimens et de lui dire combien le souvenir des momens que j'ai passés avec lui me sera toujours cher. — MONTMORIN-BEAUMONT. »

L'affaire fut arrangée. Ce ne sera pas la seule faute que commettra Chateaubriand à Rome, mais c'est le seul appel qu'il fit à l'intervention de son amie. Les premières lettres qu'il lui écrivait étaient une sorte de délire des monumens et des déserts, « où la trace de la dernière charrue romaine n'a pas été effacée, des villes tout entières, vides d'habitans, des aigles planant sur toutes ces ruines ! Le pape a une figure admirable, pâle, triste, religieuse. Toutes les tribulations de l'église sont sur son front. » Pie VII l'avait reçu avec une bonté particulière, lui avait pris la main affectueusement, l'avait appelé son cher Chateaubriand, l'avait fait asseoir près de lui et lui avait montré le *Génie du christianisme* ouvert sur sa table. Le grand artiste était tout entier à ses impressions, et il était prêt déjà pour sa célèbre lettre à Fontanes sur la campagne romaine.

C'était avec les plus pénibles efforts que Mme de Beaumont avait pu résumer cette correspondance à Joubert ; elle n'avait presque plus assez de force pour dire à ce cœur droit et pur tout ce qu'elle sentait pour lui (2). Elle ne partait pas, et Joubert la pressait ; elle était excédée au point d'attendre du repos de la diligence elle-même, et déjà elle en sentait le dégoût. Joubert n'entendait aucune explica-

(1) C'est à l'obligeance de M. Marc-Monnier que nous devons communication de cette lettre inédite.

(2) Lettre de Mme de Beaumont (juin 1803).

tion ; il exigeait qu'elle partît au plus vite, et ne lui pardonnait même pas une dernière bonne fortune toute littéraire.

Elle avait conservé des relations amicales avec Mme de Krudner. Le salon de la rue Neuve-du-Luxembourg la voyait quelquefois ; c'était même dans une soirée où se trouva Chênedollé que Mme de Krudner critiquait *Werther ;* elle soutenait qu'il n'y avait pas de pensée, qu'il n'y avait que le mérite de la passion exprimée : « Comment ! lui avait-il répondu, il n'y a point de pensée ? mais c'est une pensée continue. » Après cette soirée, Mme de Beaumont était allée faire une visite d'adieux à l'ancienne amie de Suard. On était au printemps ; Mme de Beaumont la trouva établie dans son jardin. Près d'elle était une femme au teint bruni par le soleil, aux lèvres épaisses, à l'air commun ; un peu plus loin, un vieillard qui n'avait rien de bien distingué, si ce n'est une chevelure flottante. « La petite Krudner, une véritable rose, placée entre le vieillard et sa mère, lisait avec un son de voix enchanteur le fameux roman. » C'étaient Bernardin de Saint-Pierre et sa femme ! Le livre était *Paul et Virginie.* Mme de Beaumont adressa au rival de Chateaubriand des louanges vraies et faites de bon cœur. Il les reçut fort simplement. « Je lui en sais gré, écrivait-elle ; mais je ne sais pas jusqu'à quel point sa bonhomie est bonne ; je suis bien aise de l'avoir vu, mais je ne désire pas le revoir (1). » Il n'était pas en effet si bonhomme ; il se voyait en présence de l'amie de l'auteur d'*Atala* et il venait de lui décocher ce trait plus malicieux qu'il n'en avait l'air : « La nature ne m'a donné qu'un tout petit pinceau, tandis que M. de Chateaubriand a une brosse. »

Tel fut le dernier incident de la vie mondaine de Mme de Beaumont. Elle n'a plus que quatre mois à vivre ; nous n'avons plus qu'une lente agonie à raconter, avec quelques rayons d'un soleil d'automne. Le bonheur avait été court. Quand on a trouvé ce qu'on cherchait, on n'a pas même le temps de le dire. Elle quittait Paris le 28 juin, pour le Mont-d'Or. L'obligeant M. Jullien avait veillé sur son départ.

V.

Les fragmens du journal à qui elle confiait ses peines secrètes nous montrent à nu l'âme de Pauline, restée seule et obligée de se soigner, pages toutes frémissantes et qu'on ne touche qu'avec respect.

(1) Lettre de Mme de Beaumont (juin 1803).

« Depuis plusieurs années, ma santé dépérit d'une manière sensible : des symptômes que je croyais le signal du départ sont survenus, sans que je sois encore prête à partir. Les illusions redoublent avec les progrès de la maladie... Comme les autres, je me livrerais à l'espérance... à l'espérance ! Puis-je donc désirer de vivre? Ma vie passée a été une suite de malheurs; ma vie actuelle est pleine d'agitation et de troubles : le repos de l'âme m'a fuie pour jamais. »

« Ce 21 floréal, 10 mai, anniversaire de la mort de mon frère et de ma mère !

Je péris la dernière et la plus misérable !

Oh! pourquoi n'ai-je pas le courage de mourir? Cette maladie que j'avais presque la faiblesse de craindre s'est arrêtée, et peut-être suis-je condamnée à vivre longtemps. Il me semble cependant que je mourrais avec joie.

Mes jours ne valent pas qu'il m'en coûte un soupir !

Personne n'a plus que moi à se plaindre de la nature. En me refusant tout, elle m'a donné le sentiment de tout ce qui me manque... Je ressemble à un *être déchu qui ne peut oublier ce qu'il a perdu* et qui n'a pas la force de le regagner. Ce défaut absolu d'illusion et, par conséquent, d'entraînement fait mon malheur de mille manières. Je me juge comme un indifférent pourrait me juger et je vois mes amis tels qu'ils sont. Je n'ai de prix que par une extrême bonté qui n'a assez d'activité ni pour être appréciée, ni pour être véritablement utile, et dont l'impatience de mon caractère m'ôte tous les charmes. Elle me fait plus souffrir des maux d'autrui qu'elle ne me donne les moyens de les réparer. Cependant je lui dois le peu de jouissance véritable que j'ai eue dans ma vie. Je lui dois surtout de ne pas connaître l'envie, apanage si ordinaire de la médiocrité sentie. »

Quelle agitation ! quels cris désespérés ! Et dans ce désabusement, quel regret profond de l'insuffisance de la vie ! Sa correspondance nous met au courant des moindres péripéties de ce long et pénible voyage. Bien qu'elle fût à demi morte, n'ayant plus ni force ni volonté, son esprit d'observation ne l'abandonne pas tout le long de cette interminable route. Dès Fontainebleau, elle était tellement harassée qu'elle ne croyait pas pouvoir continuer. Les quintes de

toux l'avaient reprise avec violence, et chaque passant, regardant ce pâle et doux visage, ces longs yeux creusés, s'écriait : « Madame est bien malade ! » — Elle en était impatientée. A peine au Mont-d'Or, elle est prise de désespoir ; les montagnes l'écrasent ; le sentiment de son isolement l'obsède. Elle n'a pas trouvé de lettre de Joubert. « Je suis comme le temps sombre et maussade ; pas froide cependant. Ma tristesse même prouve pour moi. » Enfin, les lettres attendues se retrouvent, et elle reprend un peu d'entrain ; elle donne à son plus fidèle ami les détails de son voyage, du traitement qu'elle suit, accusant son médecin et maudissant ses lenteurs. Lorsqu'elle se sentait de l'irritation, elle s'étendait sur son lit et comptait les solives du plancher. « Cette aptitude à l'imbécillité, écrit-elle à Joubert, serait assez triste ; elle n'a pas été assez forte pour me faire supporter votre silence sans murmure ; vous avez vu mon chagrin, et si vous saviez ce que c'est que de se trouver seule, malade au milieu d'indifférens et dans un pays perdu, vous me pardonneriez (1) ! » Il n'y a pas jusqu'à Mme Joubert à qui elle n'adresse ses plaintes sur un silence dont les courriers de la poste étaient seuls coupables ; et, sans vouloir y toucher, sa fine plume dessine en courant, malgré la souffrance, tantôt un portrait, celui de Mme Saint-Germain, sa dévouée femme de chambre, et tantôt un coin de paysage : « J'ai ces maudites montagnes sur le nez ou plutôt sur la poitrine ; elles m'oppressent véritablement et je n'ai d'autre plaisir dans mes promenades solitaires qu'à les déranger, à les empiler, — enfin à me faire jour quelque part. La Dordogne va son train, s'échappant de partout ; elle court très vite pour fuir ce vilain pays. Elle est limpide et vive, mais elle est toute nue, sans rivage et sans arbres. »

Ces lettres rassuraient-elles Joubert? Il lui était encore impossible de croire que la vivacité qui animait son amie avec une force si constante ne tînt pas à un principe de vie parfaitement conservé. Il fallait surtout faire reposer l'âme. Elle avait tellement lassé et surmené l'enveloppe qui la couvrait ! Pour faire reprendre courage à Pauline (2), Joubert lui citait des moribonds qui étaient devenus des septuagénaires ; il lui parlait d'un M. Chazal, ancien conseiller au parlement, vieillard spirituel et gai, qui prétendait que, pour vivre longtemps et se donner le temps de guérir, il fallait constamment se tenir en appétit ; il lui parlait d'une vieille religieuse qui supportait ses quatre-vingts ans avec un verre d'eau rougie et un peu de café au lait pris le matin ; il lui parlait surtout de l'incurable fidélité avec laquelle elle était chérie dans un petit coin de terre, à

(1) Lettres de Mme de Beaumont des 20, 23 et 26 août 1803.
(2) Lettres de Joubert des 26 juillet et 23 août 1803.

Villeneuve; et c'était le meilleur argument pour l'engager à vivre couchée et à compter les solives souvent.

Le chagrin inondait son cœur. Elle ne disait pas à Joubert la douleur qui la dévorait; elle la confiait à son journal, quand elle était rentrée dans sa chambre d'auberge : « Mont-d'Or. — J'avais le projet d'entrer sur moi dans quelques détails, mais l'ennui me fait tomber la plume des mains. Tout ce que ma position a d'amer et de pénible se changerait en bonheur si j'étais sûre de cesser de vivre dans quelques mois. Quand j'aurais la force de mettre moi-même à mes chagrins le seul terme qu'ils puissent avoir, je ne l'emploierais pas. Ce serait aller contre mon but, donner la mesure de mes souffrances et laisser une blessure trop douloureuse dans l'âme que j'ai jugée digne de m'appuyer dans mes maux. Je me supplie en pleurant de prendre un parti aussi rigoureux qu'indispensable. Charlotte Corday prétend qu'il n'y a pas de dévoûment dont on ne retire plus de jouissance qu'il n'en a coûté de peine à s'y décider; mais elle allait mourir et je puis vivre encore longtemps. Que deviendrai-je? Où me cacher? Quel tombeau choisir? Comment empêcher l'espérance d'y pénétrer? Quelle puissance en murera la porte? M'éloigner en silence, me laisser oublier, m'ensevelir pour jamais, tel est le devoir qui m'est imposé et que j'espère avoir le courage d'accomplir. » Elle ne se sentait pas aimée par Chateaubriand, qu'elle avait jugé digne d'elle.

Il était cependant exact dans sa correspondance. Tantôt tristes, mécontentes, tantôt gaies et d'une inconcevable folie, tantôt pleines d'une admiration communicative pour les monumens de Rome, ses lettres étaient toujours originales. Joubert la réconfortait, et René la troublait. Inquiet, susceptible, prêt, à la moindre contrariété, à abandonner la carrière diplomatique, il donnait à Mme de Beaumont des angoisses que souvent il ne partageait pas. Dès son arrivée au Mont-d'Or, le 8 août, transmettant à Chênedollé une lettre de Chateaubriand, elle ne cachait pas son affliction de ses projets absolument déraisonnables, et elle laissait aller ces mots touchans par leur poétique faiblesse : « Je tousse moins, mais il me semble que c'est pour mourir sans bruit, tant je souffre d'ailleurs, tant je suis anéantie ! » Le secrétaire d'ambassade était en ce moment au plus mal avec son ambassadeur. Le cardinal Fesch haussait les épaules quand il apercevait sa signature. L'aventure de la visite au roi abdicataire de Sardaigne avait été exploitée; on dénonçait de Rome à Paris les inconséquences de René. Il suppliait dans ses lettres Fontanes et Mme Bacciochi de l'arracher aux honneurs. Son imagination l'entraînant, il parlait de passer en Grèce, de s'enfermer trois mois avec les moines du mont Athos pour apprendre le grec,

puis rentré à Paris, il s'ensevelirait dans quelque hutte, sur les coteaux de Marly. « J'aurais vu, continue-t-il, tout ce qu'un honnête homme peut à peu près désirer de voir, les déserts américains, les ruines de Rome et de la Grèce, le commencement des mœurs orientales ou asiatiques; j'aurais joui à peu près de tous les succès littéraires qu'un homme peut attendre pendant sa vie, et j'en connaîtrais la valeur. J'aurais connu un peu les divers états de la vie, les camps et la politique, la cour et la ville, le malheur et ce qu'on appelle la prospérité. Il ne me manquera rien pour être un sage (1). » Et Mme de Beaumont, où est-elle dans tout ce développement oratoire? Son nom arrive pour achever la tirade : « Si je la perds, comme je le crains, je recevrai le dernier coup. »

Elle savait tout cela et restait néanmoins attachée. Si nous ne possédons pas les lettres que lui écrivait Chateaubriand, il a pris soin d'en reproduire des fragmens en changeant l'adresse. Il écrivait si peu à Villeneuve, du moins dans ce temps-là, que Joubert priait Mme de Beaumont de lui citer quelques mots de chacune des lettres qu'elle recevrait de Rome : « Je suis assuré que vous les choisirez toujours si bien, que sans vous fatiguer, ils pourront me suffire à me donner une idée du reste. » Et, en effet, avant de partir pour le Mont-d'Or, elle lui envoie un extrait; or, dans l'édition des œuvres complètes de Chateaubriand, cet extrait figure comme lettre adressée par lui à Joubert. C'est une erreur volontaire (2). En arrivant le 23 juin à Rome, ce n'est pas à Villeneuve, mais à la femme qu'il avait laissée presque mourante qu'il se hâte de donner de ses nouvelles. « M'y voilà enfin, écrit-il, toute ma froideur s'est évanouie. Je suis accablé, persécuté par ce que j'ai vu; j'ai vu, je crois, ce que personne n'a vu, ce qu'aucun voyageur n'a peint : les sots! les âmes glacées! les barbares! Quand ils viennent ici, n'ont-ils pas traversé la Toscane, jardin anglais au milieu duquel il y a un temple, c'est-à-dire Florence? N'ont-ils pas passé en caravane, avec les aigles et les sangliers, les solitudes de cette seconde Italie appelée l'état romain? Pourquoi ces créatures voyagent-elles? Arrivé comme le soleil se couchait, j'ai trouvé toute la population allant se promener dans l'Arabie déserte, à la porte de Rome : quelle ville! quels souvenirs! » Toutes ses notes sur l'Italie sont prises dans sa correspondance avec Mme de Beaumont. Lorsqu'elle vint s'éteindre dans la maison de la place d'Espagne, Chateaubriand reçut d'elle tous les papiers qui pouvaient tomber entre des mains étrangères; il restitua à Joubert ses propres lettres, qu'on a pu ainsi publier. Quant à la prome-

(1) Lettre de Chateaubriand à Guéneau de Mussy (31 août 1803).
(2) Édition de 1832 chez Furne.

nade dans Rome au clair de lune, elle avait été écrite pour Mme de Beaumont; elle y fait allusion : « Du haut de la Trinité-du-Mont, les clochers et les édifices lointains paraissent comme les ébauches effacées d'un peintre, ou comme des côtes inégales vues de la mer, du bord d'un vaisseau à l'ancre. Que se passait-il, il y a dix-huit siècles, à pareille heure et au même lieu ? »

Certes, cette poésie du passé, les descriptions de la villa Adriana, et des longues arcades festonnées de lierre, la peinture de ces silencieuses galeries ornées de chefs-d'œuvre et de la solitude de ces loges étudiées par tant d'artistes illustres, étaient faites pour ébranler l'imagination d'une femme instruite et bien douée; elle espérait peut-être, malgré ses défaillances, que les souffles venus des montagnes de la Sabine et passant sur la Farnésine et le Colisée seraient tièdes à sa poitrine; la séduction lente et intime que Rome apporte aux âmes fortes et rêveuses, le sentiment de grandeur qu'elle laisse et qui fait que, lorsqu'on rentre dans la vie moderne, les regards ont quelque peine à s'habituer aux vulgarités, tout cela, qui l'eût plus senti, plus compris que Mme de Beaumont? Mais le suprême attrait était de rejoindre celui qu'elle entourait d'une sollicitude insatiable et d'une admiration continue. Le souvenir des intimités de Savigny était toujours présent.

Ce fut pourtant toute une lutte, dans sa société choisie, pour s'opposer à ce périlleux départ. Seule, Lucile la comprenait: « Mon frère m'a mandé (30 juillet) qu'il espérait vous voir en Italie... Je ne lui céderai pas le bonheur de vous aimer; je le partagerai avec lui toute ma vie. Mon Dieu! madame, que j'ai le cœur serré et abattu! Vous ne savez pas combien vos lettres me sont salutaires, comme elles m'inspirent de dédain pour mes maux! Souffrez que je vous recommande encore votre santé... Comment ne vous aimez-vous pas? Vous êtes si aimable et si chère à tous! » Fontanes, surtout, fut extrêmement contrarié de ce voyage. Il se préoccupait peu de la santé de Mme de Beaumont; il ne voyait que l'avenir de Chateaubriand et le parti que les envieux ou les jaloux pourraient tirer encore de la publicité donnée à une affection dont le monde ne connaissait pas le désintéressement et la hauteur. Déjà le *sanglier d'Érymanthe* avait grondé lors de la retraite à Savigny. Mme de Beaumont l'avait su, et, dédaignant toute explication personnelle, elle avait confié sa peine à Joubert. Ce fut bien pis lorsque Fontanes apprit sa résolution définitive: « Pour comble de ridicule, écrit-il à Guéneau de Mussy (5 octobre), Mme de Beaumont est en Italie et se rend à Rome. Je suis désolé. Je défends le mieux possible mon ami, mais que puis-je contre l'orage? » Pauline n'avait pas été ébranlée par les critiques; Joubert, plus indulgent, plus

tendre et aussi plus distingué de cœur, n'avait d'autres soucis que la fatigue et la longueur du chemin pour un être épuisé. Mais il sentait que le « vent du désert et le froid de l'isolement étaient encore plus funestes que tous les autres. » Il fallait se rendre enfin : « Conservez-moi votre amitié, lui répondit Mme de Beaumont, et soyez sûr qu'elle est peut-être le plus fort lien qui m'attache à la vie : Villeneuve et Rome renferment ce qui m'est le plus cher au monde (1). »

Elle quitta le Mont-d'Or le 5 septembre et s'arrêta à Clermont-Ferrand. Elle s'y plut ; elle en aimait les toits plats, les points de vue, ce qui en faisait une ville singulière ; elle se sentait dans la province d'où les Montmorin étaient sortis. Elle avait retrouvé une excellente cousine, Mme de Vichy, qui s'était mise à l'adorer, et puis elle entendait enfin parler en Auvergne, mieux qu'ailleurs, de ses vieux parens, de sa mère, de son père, et la façon dont on lui en parlait lui donnait de vraies jouissances. Les premiers jours, elle put croire que les eaux étaient allées chercher la vie et la lui avaient apportée. Adoucissement trompeur et passager ! un refroidissement amenait bientôt une quinte de toux, et néanmoins elle partait pour Lyon (2). Joubert lui écrivait le 14 septembre, c'était son avant-dernière lettre ; il la suppliait de ménager sa vivacité, il tournait de tous les côtés son imagination pour chercher quelques soulagemens à la malade. Il répétait, pour la centième fois, à celle dont l'ardeur allait gaspiller ses derniers jours, que la vie est un devoir, et qu'il faut attiser ce feu sacré, en s'y chauffant de son mieux, jusqu'à ce qu'on vienne nous dire : « C'est assez ! » Il était tenté de se fâcher, voyant à quel point Pauline était aimée de ses amis, et combien elle le croyait peu. Il attendait avec impatience et inquiétude sa dernière décision, le repos à Villeneuve ou le voyage à Rome. Ce ne fut pas la raison qui l'emporta. Ballanche, qui la reçut à Lyon, prévint Chateaubriand. Il lui mandait qu'un malheur immédiat n'était pas à craindre et que l'état de la malade paraissait s'améliorer.

Elle partit pour l'Italie, et le 1er octobre, elle était à Milan. Elle s'efforça de rassurer Joubert lui affirmant qu'elle était arrivée en meilleur état qu'elle ne l'espérait, quoique extrêmement fatiguée. Son cœur était si triste (3) ! Chateaubriand n'avait pu venir jusqu'en Lombardie à sa rencontre ; mais il lui avait envoyé un compagnon sûr, respectueux et discret, M. Bertin l'aîné. Chassé de Paris en

(1) Lettre de Mme de Beaumont du 4 septembre 1803.
(2) Lettres de Mme de Beaumont des 7 et 9 septembre 1803.
(3) Lettre de Mme de Beaumont du 1er octobre 1803.

vertu d'un ordre arbitraire, relégué pendant quelque temps à l'île d'Elbe, M. Bertin avait obtenu à grand'peine la permission de voyager. Il séjournait à Florence lorsqu'il rencontra pour la première fois Chateaubriand aux funérailles d'Alfieri. Revenu à Rome avec lui, leur liaison était devenue promptement assez étroite pour que, retenu par le devoir officiel auprès du cardinal Fesch, il confiât à son nouvel ami la mission d'aller chercher à Milan la fille du comte de Montmorin.

Ce fut à Florence qu'il la rejoignit lui-même. Il fut terrifié à sa vue ; elle n'avait plus que la force de lui sourire. La voiture cheminait au pas. L'automne, en Italie, est la plus délicieuse des saisons. La nature se repose dans l'harmonie des couleurs et dans la douceur du ciel. Tout y apaise le regard. Pauline attachait moins ses yeux sur le beau pays qu'elle traversait que sur l'homme qu'elle aimait et admirait tant ! Ils avaient pris la route de Pérouse. « Que m'importait l'Italie ? J'en trouvais encore le climat trop rude, et si le vent soufflait un peu, les brises me semblaient des tempêtes. » Ainsi parlait en 1837, après plus de trente ans, René vieilli, écrivant ses *Mémoires*. Le cœur lui battait en remuant les cendres des tendresses de sa jeunesse. A Terni, Mme de Beaumont parla d'aller voir la cascade. « Ayant fait un effort pour s'appuyer sur mon bras, elle se rassit et me dit : Il faut laisser tomber les flots ! » C'étaient des paroles comme seule, dans sa mélancolie, elle savait les prononcer. Ils descendirent par la voie Appienne, entre cette allée de tombeaux en ruine, longeant cette campagne, dont « le silence était aussi vaste que le tumulte des hommes qui l'avaient foulée, » et contemplant cet horizon qui n'est comparable à aucun autre pour la beauté des lignes. Pauline ne pouvait que serrer la main à Chateaubriand lorsqu'elle l'entendait lui décrire les grandeurs des paysages à qui elle demandait le repos. C'est ainsi que, bouleversés par les plus fortes émotions, ils entrèrent dans la ville éternelle. Ceux qui ont vu Rome connaissent la place d'Espagne. Il y a quatre-vingts ans, dans la portion la plus rapprochée de la Trinité-du-Mont, et qui touche la rue Saint-Sébastien, existait une petite maison, avec un jardin d'orangers, s'étendant jusqu'au-dessous du Pincio, et une cour plantée d'un figuier. Ce fut dans cette retraite abritée que Chateaubriand installa son amie malade. C'est là qu'elle s'éteignit vingt jours à peine après avoir retrouvé celui qu'elle avait à tout prix voulu rejoindre.

A. Bardoux.

LE

COMMERCE DE L'ORIENT

SOUS LES RÈGNES D'AUGUSTE ET DE CLAUDE

I.

Depuis que Rome avait fait la conquête de l'Asie, la société romaine était devenue scandaleusement raffinée. Elle avait renoncé au régime des anachorètes : l'écuelle de bois de Marcus Curius Dentatus, les choux et les raves du vieux Caton ne lui suffisaient plus; il lui fallait, avec les plats d'or et d'argent, des épices pour aiguiser son appétit; plus de 105 millions de francs, consacrés à l'achat des productions de l'Inde, sortaient chaque année de l'empire et n'y rentraient pas. Le besoin de se procurer des aromates pour embaumer ses momies avait jadis appris à la vieille Égypte le chemin des échelles de l'encens; le souci des plaisirs de la vie présente, les exigences d'un luxe que n'enchaînaient plus les lois somptuaires devaient provoquer, chez les Romains de la décadence, un effort analogue. Ce fut sous l'empereur Claude, dans la septième année de son règne que la géographie accomplit cette inappréciable conquête : la découverte d'une route directe vers la terre des épices. La mémoire de Claude en resta révérée à jamais chez les alexandrins.

De temps immémorial, l'Europe et l'Inde ont échangé leurs produits; seulement, comme l'a fort justement fait observer le docteur Vincent (1), elles les échangeaient par des voies qui leur restaient inconnues à toutes deux. Un égal mystère planait sur les communications qui suivaient, à travers la Tartarie et la Perse, la voie de terre, et sur celles que favorisait le rapprochement des deux branches du Golfe-Persique. De la côte d'Oman aux rivages de la Carmanie, le trajet, en certains endroits, n'excède pas 40 milles : Néarque nous a prouvé qu'on pouvait, pour peu qu'on eût d'audace, de la Carmanie atteindre, en longeant la côte, les bouches de l'Indus. Les habitans de l'Yemen, connus autrefois sous le nom de Sabéens, étaient tout à la fois robustes, guerriers, et hardis marins : ce peuple navigateur servit, dès les premiers âges, d'intermédiaire au commerce maritime entre l'Asie et l'Europe. Il acquit, à ce double trafic, des richesses considérables et fit en même temps la fortune des Ptolémées, comme il avait fait, à une autre époque, la fortune des Pharaons et la fortune de Tyr. Les comptoirs qu'il avait fondés et fortifiés sur la côte d'Afrique existent presque tous encore aujourd'hui. Les Portugais, quinze siècles après Auguste, trouvèrent le pouvoir arabe établi de Mascate jusqu'à Mozambique.

La soif de l'or a de tout temps enfanté des prodiges : c'en était un, assurément, que d'oser affronter ces mers orageuses sur les vaisseaux que nous a décrits Procope, vaisseaux dont les bordages, au lieu d'être assemblés par des chevilles de fer, étaient tout simplement cousus l'un à l'autre, sans qu'on eût même pris soin de les enduire de poix. « Il y aurait danger à employer le fer dans ces constructions, disaient les voyageurs amis du merveilleux, à cause des montagnes d'aimant dont les mers de l'Inde sont semées. » Sur les vaisseaux des Romains, le fer ne faisait certes pas défaut, et cependant, quand ils firent leur apparition dans ces parages, les Romains ne virent pas les chevilles de leurs navires s'arracher des bordages qu'elles unissaient; il n'y a que le vaisseau de Sinbad le marin qui ait couru ce fâcheux hasard. En réalité, si les Arabes n'employaient pas le fer pour consolider le frêle assemblage de planches auquel ils confiaient leur vie, c'est qu'ils n'en possédaient pas. Une loi sévère, prenant ses précautions contre leur humeur turbulente, défendait sous peine de mort de leur en porter.

Alexandre conduisit les Macédoniens aux sources mêmes du commerce qui avait jusqu'alors passé par les mains des Sabéens. Un peu plus tard, les ambassadeurs que les rois de Syrie envoyèrent à Sandracottus et à son successeur Allitrochades, complétèrent les notions transmises par Aristobule et par Onésicrite. On sut, par

(1) *The Periplus of the Erythrean sea*, by William Vincent, D. D. London, 1800.

Mégasthène et par Deïmacus, que la véritable capitale de l'Inde n'était ni sur les bords de l'Hydaspe, ni sur ceux de l'Hydraote : elle était sur les bords du Gange. Si l'on pouvait se promettre d'immenses avantages à commercer avec Pattala, c'eût été un coup de partie que de nouer avec Palibothra des relations directes. Que les Séleucides réussissent à détourner vers Palmyre, Damas et Antioche le trafic auquel la Mer-Rouge servait de canal, les Ptolémées perdaient immédiatement la principale source de leurs revenus. Les rois grecs de la Bactriane étaient aussi bien placés, mieux peut-être que les Séleucides, pour abréger la route et les fatigues des caravanes : il leur suffisait d'emprunter le cours de l'Oxus, qui se jetait alors dans la mer Caspienne ; sur l'autre rive, le Cyrus, l'Araxe et le Phase ouvraient aux marchandises un chemin facile jusqu'au Pont-Euxin. Ptolémée Philadelphe comprit la nécessité d'étudier de plus près la voie qui traversait ou bordait ses états : le canal de Suez voulut se défendre contre le chemin de fer de l'Euphrate et contre les entreprises moscovites. Dalion, Aristocréon, Bion, Basilis, Simonides furent envoyés en Abyssinie; Timosthène doubla le cap des Aromates, promontoire bien connu aujourd'hui de nos marins, qui l'appellent, de son nom arabe, le cap Guardafui. Il descendit même la côte d'Afrique jusqu'à la hauteur de la pointe septentrionale de Madagascar, qui portait alors le nom de Cerné. Que résulta-t-il de cette double exploration? L'intérieur de l'Éthiopie, la côte africaine, furent mieux connus sans doute, mais cent quarante-six ans après la mort d'Alexandre, quand Agatharchides rédigeait son routier de la mer Érythrée, les souverains grecs de l'Égypte ne faisaient pas encore un commerce direct avec l'Inde ; comme par le passé, ils recevaient les précieux produits de cette lointaine contrée par l'intermédiaire des Sabéens, dont leurs vaisseaux allaient chaque année visiter les nombreux comptoirs.

L'Égypte devint province romaine dans la trentième année avant notre ère. Dès qu'elle fut soumise, Auguste forma le projet d'étendre la puissance de Rome sur l'Arabie et sur l'Éthiopie. Il supposait que l'Arabie produisait les épices si recherchées sur le marché romain, que l'Éthiopie renfermait des mines d'or inépuisables. Dix ans après la réduction de l'Égypte, Gallus avait pénétré dans le cœur de l'Arabie ; Pétronius s'était avancé de 870 milles au-dessus de Syène, dans la partie la plus ignorée de l'Éthiopie. La reine des Éthiopiens se reconnaissait tributaire de l'empire ; le désert gardait aux Arabes leur indépendance. Parti du fond du golfe avec une armée composée de dix mille Romains, de cinq cents Juifs et de mille Nabatéens, Gallus, après quatre-vingt-six jours de marche, se trouva brusquement arrêté par une bicoque dont le manque d'eau ne lui permit pas de poursuivre le siège. Il dut battre en retraite ; au bout

de soixante jours, il finit par gagner la côte d'Arabie. Là il trouva heureusement des navires et put s'embarquer, avec les débris de ses troupes, pour rentrer en Égypte. Dans le cours de cette laborieuse et stérile campagne, Gallus ne perdit que sept hommes par le fer de l'ennemi; les maladies, la famine, la soif, les marches forcées lui infligèrent des pertes énormes. Gallus était-il du moins arrivé à la terre où naissent les épices? — *al nacimiento de la especeria,* diront quinze cents ans plus tard les Espagnols, — Pétronius rapportait-il de l'or de l'Éthiopie? Le plus clair résultat de la double entreprise, résultat qui, en somme, n'était pas à dédaigner, fut, disons-le sur-le-champ, la perte d'une illusion. L'Arabie n'était autre chose qu'un des chemins de l'Inde; l'Éthiopie n'avait à offrir que ses éléphans. Si l'on voulait aller chercher les épices au pays qui les produisait, il fallait reprendre sans hésiter la route de Néarque. C'est ce que firent bientôt les Alexandrins. Ces Grecs, qui s'étaient peu à peu acclimatés en Égypte, y conservaient l'esprit d'aventure qui jadis avait amené des côtes de la Thessalie sur les bords du Phase les compagnons de Jason. Ils possédaient de meilleurs vaisseaux que les Sabéens, et ne leur cédaient en rien sous le rapport de l'audace.

Auguste vivait encore que Strabon, accompagnant à Syène Ælius Gallus, devenu préfet de l'Égypte, pouvait déjà écrire : « Les flottes des marchands d'Alexandrie arrivent par le Nil et le Golfe-Arabique jusqu'à l'Inde. » — « J'ai vu de mes propres yeux, ajoutait-il, à Myos-Hormos cent vingt vaisseaux qui font régulièrement ce voyage. » Ainsi fut portée jusqu'aux bords inconnus d'où venaient la cannelle et le poivre, la renommée de ce nouveau pouvoir qui convertissait les royaumes en provinces, et rangeait sous ses lois des peuples que n'avait pas même connus Alexandre. Une ambassade indienne vint à Rome : elle était envoyée à Auguste par Pandion, — nom de prince ou nom de pays, l'érudition moderne n'est pas encore bien fixée sur ce point. — Ce Pandion, que d'autres historiens ont appelé Porus, était très probablement un des rajahs de la côte de Malabar. Les vaisseaux qui amenèrent ses ambassadeurs doivent, si nous nous en rapportons aux conjectures toujours fort ingénieuses du docteur Vincent, les avoir débarqués soit dans le Golfe-Persique, soit à l'entrée de la Mer-Rouge, peut-être sur la côte d'Arabie, peut-être encore sur la côte éthiopienne. Les vaisseaux étrangers hésitaient toujours à s'engager dans le golfe, où ils n'avaient guère que la chance de rencontrer constamment des vents contraires. Les députés de Pandion apportaient à Auguste de riches présens; ils ne paraissent pas avoir apporté de grands secours aux géographes. Strabon, qui écrivit son livre plusieurs années après cette ambassade, se croit encore, au moment où il s'apprête à parler

de l'Inde, obligé de faire appel à l'égalité d'âme, je dirai presque à l'équité du lecteur. « L'Inde, dit-il, est très éloignée; peu des nôtres l'ont vue, et ceux qui y ont pénétré n'en ont visité qu'une partie; leurs récits se composent généralement de ce qu'ils ont pu apprendre par ouï-dire. Parmi les marchands égyptiens qui ont fait le voyage de l'Inde, combien en est-il qui soient parvenus jusqu'au Gange? Ceux qui ont eu cette bonne fortune sont tous gens illettrés, et ce n'est pas d'eux qu'il faut attendre la moindre lumière sur ces pays. »

Les autorités que Strabon invoque de préférence pour nous décrire l'Inde et ses habitans sont surtout Ératosthène et Patrocle. Ératosthène était plutôt un astronome et un mathématicien qu'un géographe; il fut, dit-on, le premier astronome qui ait mesuré un degré d'un grand cercle. Directeur de la bibliothèque d'Alexandrie sous le règne de Ptolémée Évergète, il put naturellement en consulter les archives. Ératosthène mourut en l'année 194 avant Jésus-Christ, âgé, à cette époque, de quatre-vingt-un ans. Quant à Patrocle, nous ignorons s'il fut plus marin que géographe ou plus géographe que marin : en tout cas il commanda sous les Séleucides la flotte de la mer Caspienne. On peut cependant douter qu'il ait jamais trouvé le loisir d'explorer les parages confiés à sa surveillance, car il commit la faute d'accréditer, sur de vagues données, la croyance d'une communication directe entre la mer Caspienne et l'Océan indien. Nous verrons, au début du XVIe siècle de notre ère, Sébastien Cabot accorder à ce renseignement trompeur une foi absolue. Pourquoi le géographe de Charles-Quint et d'Édouard VI eût-il récusé une autorité à laquelle un des princes de la science, Strabon, lui avait donné l'exemple de se soumettre? « Les rois, dit Strabon, ont souvent investi Patrocle de grands commandemens, et cet amiral a sur les compagnons d'Alexandre, qui n'ont observé l'Inde qu'en passant, le grand avantage d'avoir pu profiter de tous les documens rassemblés par Alexandre lui-même. Xénocle, le gardien du trésor royal, les mit à la disposition du commandant de la flotte d'Antiochus. »

Sous Claude enfin, comme nous l'avons dit plus haut, on eut des notions plus précises sur la navigation de la Mer-Rouge et de l'Océan indien. Un écrivain dont le nom ne nous a pas été conservé, mais que les érudits soupçonnent à bon droit d'avoir été un marchand d'Alexandrie employé lui-même aux voyages de l'Inde, publia, longtemps après Agatharchides, un nouveau *Périple de la Mer-Érythrée.* Au temps d'Agatharchides, géographe grec né à Cnide vers l'an 150 avant Jésus-Christ, les vaisseaux égyptiens prenaient leur point de départ d'Arsinoé située au fond du golfe de Suez; plus tard, sous le règne de Claude, on les voit, suivant l'au-

teur anonyme du *Périple de la Mer-Érythrée*, s'épargner cette partie laborieuse de la traversée et partir d'un port placé en dehors du golfe, de Myos-Hormos (le port des rats), dans lequel on pourrait, à la rigueur, reconnaître Cosseïr. « La Mer-Érythrée, en français la Mer-Rouge, — nous avait appris Agatharchides, — tire son nom de la teinte que prennent, sous les rayons d'un soleil ardent, les montagnes qui en bordent la rive occidentale, ou plutôt de la couleur qu'affectent généralement les collines de sable qui se succèdent du côté de l'Orient, presque à toucher la plage. » Cette longue mer étroite se bifurque en approchant des rivages de l'Égypte : elle forme alors deux golfes qui s'enfoncent au loin, séparés par la presqu'île de Sinaï, l'un vers le nord-est, l'autre vers le nord-ouest. Le premier de ces golfes est le golfe d'Akaba, jadis le Golfe-Élamitique, le second est le golfe de Suez, connu dans l'antiquité sous le nom de golfe d'Héroopolis. Strabon nous apprend comment on était parvenu à éviter la traversée du golfe de Suez, qui a 167 milles de longueur et une largeur variant de 10 à 23 milles. Un canal allait d'Alexandrie rejoindre à Schedia la branche canopique du Nil; de Schedia, nous raconte Pline l'Ancien à son tour, on remontait le Nil jusqu'à Coptos. Grâce aux vents étésiens, on franchissait cet espace de 445 kilomètres en douze jours. A Coptos, on trouvait des chameaux qui conduisaient les caravanes, au temps de l'auteur du *Périple*, jusqu'à Myos-Hormos, au temps de Pline bien plus près encore de l'entrée de la Mer-Rouge, à Bérénice. On se rendait alors de Coptos à Bérénice en douze jours; les étapes étaient marquées, comme elles le sont ordinairement dans le désert, par des puits. Il ne faut pas oublier que le commerce de l'Inde laissait de côté les produits encombrans et ne s'adressait qu'aux marchandises précieuses qui sont généralement des objets de peu de volume : *le vaisseau du désert* pouvait donc, sans grand inconvénient, se substituer, pendant une partie du voyage, au vaisseau de l'océan.

La Mer-Rouge a 1,230 milles environ de longueur. De longues bandes parallèles de bancs de corail la partagent en trois canaux distincts : le canal du milieu, large de 40 milles au moins, et les deux canaux latéraux, qui permettent de suivre à volonté la côte d'Arabie ou la côte d'Afrique. Cette grande vallée sous-marine, dont la profondeur atteint sur quelques points près de 2,000 mètres, est très resserrée à son issue dans l'Océan indien. Sa largeur ne dépasse pas alors 15 milles, mais la nappe d'eau s'épanouit graduellement et présente sur presque toute son étendue un immense détroit qui, du rivage de l'Abyssinie au rivage arabique, mesure en moyenne de 150 à 190 milles, ne se rétrécissant un peu qu'aux approches de la presqu'île de Sinaï. Tout ce vaste bassin est bordé

de hautes terres. A l'est, se prolongent les montagnes plates de l'Arabie ; à l'ouest, se développe une chaîne plus élevée encore, la chaîne éthiopienne, qui atteint jusqu'à 1,220 et 1,830 mètres d'altitude. Le soleil et la sécheresse font de cette mer, comprise entre le trentième et le douzième degré de latitude, une véritable fournaise; sur aucun autre point du globe le marin ne rencontre une atmosphère aussi étouffante. Le vent du nord, presque constant dans le golfe de Suez, ne s'étend guère, avec cette persistance, au-delà d'une certaine zone. Du dix-septième au vingt-et-unième degré de latitude, les vents pendant l'hiver soufflent presque aussi souvent du sud que du nord; du vingt-et-unième au trentième degré, ils varient suivant la saison : d'octobre jusqu'en mai, il faut s'attendre à voir prédominer les vents de la partie du sud, forts et constans entre novembre et mars, violens même en janvier, pluvieux en décembre. Mars, avril et mai sont sujets à des calmes orageux et à des brises variables. L'été rend au nord-ouest un peu plus de vigueur: ce n'est cependant que durant les mois de juin et de juillet qu'on le voit empiéter sur la zone qui lui est, pendant la majeure partie de l'année, interdite. « Avec les vents du sud, nous apprend le capitaine Moresby, l'atmosphère est rougeâtre et chargée de vapeurs; avec les vents du nord, le temps est sec et clair. » En somme, la navigation de la Mer-Rouge pour des vaisseaux à voiles est toujours laborieuse et lente; celle du golfe de Suez devait présenter aux navires qui revenaient de l'Inde de telles difficultés que l'on comprendra aisément l'empressement que les vaisseaux alexandrins mirent à y renoncer.

II.

Oublions un instant dans quel siècle nous vivons et, devenant en quelque sorte les contemporains d'Auguste ou de Claude, faisant abstraction de toute notre science moderne, entreprenons avec un de ces capitaines alexandrins que Strabon qualifie si durement de marins illettrés, entreprenons, dis-je, le lointain et laborieux voyage de l'Inde. Les savans commentaires dont le *Périple de la Mer-Érythrée*, œuvre d'un auteur anonyme, a été enrichi par l'érudition secourable de Charles Muller, nous rendront heureusement la tâche assez facile.

Le premier port, et en même temps le premier comptoir que nous rencontrerons sur notre route, si nous suivons la rive droite, ou, pour parler plus exactement, la rive occidentale de la Mer-Rouge, sera le port de Myos-Hormos, créé par Ptolémée Philadelphe, à qui le commerce fut également redevable d'une route allant de Myos-

Hormos à Coptos. J'ai dit plus haut qu'on pouvait reconnaître Myos-Hormos dans le port actuel de Cosseïr, ou du moins dans quelque anfractuosité des environs. Prenons donc notre point de départ de Myos-Hormos : 180 milles plus loin, sous le parallèle de 23° 55′, se présentera le port de Bérénice, abri plus sûr que Myos-Hormos, mais d'un accès périlleux et difficile, car on n'y arrive que par *le golfe immonde*, à travers de nombreux bancs de sable et de corail. Nous avons vu qu'une route mettait en communication Coptos et Bérénice. Au promontoire Lepté, aujourd'hui Ras Benass, se termine l'Égypte et commence la Barbarique. Sur le rivage habitent les Ichtyophages, qui vivent dispersés dans des huttes. Les tribus de l'intérieur, au nombre desquelles il faut compter les Agriophages et les Moschophages, obéissent à différens chefs; leur territoire s'étend jusqu'à la hauteur de Méroé. De Syène jusqu'au confluent du Nil et de l'Astaboras, deux centurions romains comptèrent, au temps de Néron, 173 milles ; 70, de ce confluent à Méroé. Bruce place Méroé par 16° 15′ de latitude nord. L'extrémité du territoire des Moschophages est marquée par une station éloignée de Bérénice d'environ 399 milles. Ce marché, que Muller a cru pouvoir placer sous le parallèle de 18° 31′, se nommait Ptolémaïs, et, pour le distinguer des autres villes qui devaient leur nom à la dynastie des Lagides, on l'appelait généralement Ptolémaïs des chasses ou des bêtes fauves. C'était, en effet, de ce port que partaient les chasseurs d'éléphans pour se répandre ensuite dans l'intérieur. On n'y pouvait aborder qu'avec des chaloupes, et les seuls produits qu'on eût chance d'y recueillir étaient, outre un peu d'ivoire, de l'écaille de tortue de terre et de mer, surtout de l'écaille blonde provenant de tortues à petite carapace.

A 300 milles environ de la Ptolémaïs des chasseurs, la côte forme un golfe par lequel on arrive au comptoir d'Adulis, fondé 330 ans avant Jésus-Christ, sous le règne de Psammétique, par des esclaves égyptiens fugitifs. Nous sommes dans les parages de Massouah : cherchez sur nos cartes modernes la baie d'Ansley, vous serez étonné de la précision des détails qui vont suivre; il n'y a rien de tel que les caboteurs pour bien décrire une côte et garder un souvenir fidèle des moindres accidens du rivage. Remarquez à l'entrée du golfe cette île montagneuse que les marins anglais ont nommée, sur la foi de leurs pilotes arabes, l'île Dahalac; les capitaines d'Alexandrie nous la signalaient déjà, ils l'avaient appelée l'île Orine. « C'est à l'île Orine, disaient-ils, qu'abordent aujourd'hui les vaisseaux ; ils y sont à l'abri des incursions des naturels du pays. Autrefois, ils jetaient l'ancre sous l'île de Diodore, — probablement l'île Dissi, — plus avancée dans le golfe, et si rapprochée du rivage que les barbares y pouvaient arriver de la côte à pied ou à la nage. » Sur

le continent, à deux milles de l'île Orine, est située Adulis, village peu important; à trois jours de marche dans l'intérieur, se trouve Coloé, premier marché d'ivoire de cette région. De Coloé, on compte cinq jours de marche jusqu'à la capitale des Auxumites. Dans cette capitale se rassemble, en passant par le district de Syène, tout l'ivoire qu'on recueille au-delà du Nil. Au large et sur la droite d'Adulis, apparaît un groupe de petites îles désignées sous le nom d'îles Alalées, — l'île Tor et l'île Oucan de nos cartes modernes; — on y pêche des tortues que les Ichtyophages apportent au comptoir d'Adulis.

Nos officiers sont devenus familiers avec ces parages; des colonies européennes se disputent le droit d'y arborer leur drapeau. Je leur rends service en leur montrant la route qu'ont suivie leurs devanciers, et c'est là mon excuse quand je m'attarde involontairement à tous ces détails géographiques. Les bords de la Mer-Rouge n'ont pas beaucoup changé depuis dix-huit siècles; ce sont toujours les mêmes populations qui les habitent et les mêmes marchandises qu'on y va chercher.

A 80 milles environ de l'île Orine, se creuse un nouveau golfe. Un long banc de sable en occupe l'entrée: sur ce banc, à une assez grande profondeur, on trouve de l'obsidienne, pierre précieuse qui ne se rencontre nulle part ailleurs. Le territoire qui s'étend du pays des Moschophages jusqu'à la Barbarique ultérieure, reconnaît pour chef Zoscalès, personnage avide et fort intéressé, honnête néanmoins et ayant une certaine culture des lettres grecques. Dans tous ces comptoirs, on importe des étoffes grossières, étoffes non tondues, non travaillées par les apprêteurs, que les barbares recherchent de préférence aux autres draps qui se fabriquent en Égypte. On y importe aussi des robes d'Arsinoé, des manteaux communs de diverses couleurs, des tissus à franges, des verreries, — on sait que le verre fut de bonne heure un des produits de l'Égypte: Firmus, un des derniers rebelles que vainquit Aurélien, poussait le luxe jusqu'à en garnir ses fenêtres. Avec ces verreries on apporte des vases de fluorine, sorte de porcelaine provenant de Diospolis, un peu de cet alliage de cuivre dont on se sert dans l'empire romain pour la fabrication des monnaies, des plaques d'airain dont on confectionne divers ustensiles de cuisine, des bracelets et autres ornemens pour la parure des femmes, du fer aussi dont les naturels du pays arment la pointe de leurs lances, car c'est avec des javelines qu'ils se font la guerre, avec des javelines qu'ils vont à la chasse des éléphans et des bêtes fauves. Ce n'est pas tout: on importe encore des haches, des cognées, des épées, des brocs d'étain, de la menue monnaie employée dans les échanges avec les étrangers, du vin de Laodicée et d'Italie en petite quantité, un peu d'huile. On peut en outre apporter pour

l'usage du roi de la vaisselle d'or et d'argent façonnée au goût du pays, des manteaux et des couvertures de laine sans mélange de fil, qui ne soient pas cependant d'un trop grand prix. Tous ces objets d'échange sont apportés d'Égypte au comptoir d'Adulis, depuis le mois de janvier jusqu'au mois de septembre, époques qui correspondent aux mois égyptiens de Tybi et de Thoth. La saison favorable pour retourner en Égypte commence en septembre. « Outre les marchandises que nous leur apportons, ajoute l'auteur du *Périple*, les riverains de la Mer-Rouge reçoivent aussi de l'Indo-Scythie du fer indien, de l'acier, des cotonnades de l'Inde, les unes plus larges appelées *monachès*, les autres connues sous le nom de *sagmatogènes*, des ceintures, des couvertures, des mousselines, des tissus couleur de mauve ou teints de pourpre. »

A une certaine distance d'Adulis, le Golfe-Arabique, — nous pouvons sans inconvénient donner à la Mer-Rouge ce nom qu'elle porta aussi dans l'antiquité, — s'incline de plus en plus vers l'est. A la hauteur du territoire des Avalites, il forme un étranglement. Cet étranglement, c'est *la porte de l'affliction*, le fameux détroit de Bab-el-Mandeb. Quand nous l'aurons franchi, nous trouverons encore des comptoirs répandus sur un espace de près de 400 milles ; ces comptoirs ont un nom générique qui les désigne : on les appelle « les comptoirs en dehors du détroit. » Le premier, en venant du nord, est Avalite, — aujourd'hui Zeyla. — Nous voici rendus sur la côte d'Adel. On ne peut aborder à la plage d'Avalite qu'au moyen de chaloupes. On importe là des verreries, du vinaigre de Diospolis, des étoffes feutrées à l'usage des barbares, du blé, du vin, un peu d'étain; on en exporte des aromates, de l'ivoire, de l'écaille de tortue, une très faible quantité de myrrhe, mais d'une qualité supérieure. Les barbares qui habitent sur ce rivage sont plus grossiers que ceux qu'on rencontre dans le haut du golfe.

Après Avalite, se présente un comptoir plus important, le comptoir de Malao. Entre Malao et Avalite, l'auteur du *Périple* compte environ 80 milles : Malao pourrait fort bien correspondre au mouillage actuel de Berbera. « Les navires, nous apprend le capitaine d'Alexandrie, sont fort tourmentés sur la rade de Malao, bien qu'un promontoire qui se prolonge vers l'est les abrite un peu. » Les mœurs des habitans, par compensation, se sont adoucies. Outre les objets que nous avons indiqués ci-dessus, on importe à Malao une assez grande quantité de tuniques, des sayons d'Arsinoé teints et feutrés, des coupes, quelques plaques de cuivre bruni imitant l'or, du fer, des monnaies d'or et d'argent ; on en exporte de la myrrhe, un peu d'encens, de la cannelle supérieure et commune, des écorces aromatiques venant d'Arabie, enfin des esclaves, mais en petit nombre.

Le comptoir de Mundi, — aujourd'hui l'Ile brûlée, — se trouve à deux journées de navigation de Malao. Le mouillage devant Mundi est plus sûr que devant les autres comptoirs, parce qu'il est abrité par une île peu éloignée de terre. On importe à Mundi les marchandises que nous avons déjà citées; on en exporte également celles dont nous avons donné plus haut la liste, et de plus une substance odorante connue sous le nom de *mocrotou*. Les marchands indigènes de Mundi sont de mœurs assez farouches. Si de ce comptoir vous faites route à l'est pendant deux ou trois jours, vous atteindrez un autre marché, Mosyllus, marché situé sur une côte sans abri et par cela même dépourvu de moyens de transport maritime. On importe à Mosyllus, qui doit avoir occupé l'emplacement que les cartes les plus récentes assignent au village de Guesele, les objets d'échange habituels, des vases d'argent, quelques ustensiles de fer et des verreries. On en exporte une grande quantité de cannelle commune, des résines odorantes et des aromates, du mocrotou inférieur à celui de Mundi, de l'encens et même, par occasion, de l'ivoire et de la myrrhe.

Deux autres journées de navigation vous feront dépasser l'embouchure d'un fleuve sujet à des crues comme le Nil, une plage bordée de brisans, un petit bois de laurier et vous conduiront enfin au promontoire de l'Éléphant, dont le nom moderne, moitié éthiopien, moitié arabe, Ras-el-Fil, garde encore la même signification. Non loin de ce cap est un grand bois de laurier que les indigènes ont nommé Acannæ. C'est le seul endroit où l'on puisse se procurer en grande quantité cette espèce d'encens connue dans le commerce sous le nom d'encens pératique, c'est-à-dire recueilli en dehors du détroit. Nulle part la qualité n'en est meilleure. En l'année 1517 de notre ère, l'amiral portugais Diego Soarès fit une apparition dans ces parages : il était envoyé contre les Turcs, qui préparaient alors en Arabie une expédition destinée à porter un corps de troupes dans l'Inde. Soarès échoua dans son entreprise et dut se contenter de ravager, sur la côte d'Adel, Zeyla, Berbera et Metè, qui furent évacuées à son approche.

A partir d'Acannæ, la côte tourne brusquement au sud. Le dernier comptoir d'aromates sur le continent barbaresque se rencontre au midi sous un promontoire escarpé. Le mouillage, exposé aux vents du nord, est peu sûr. Un signe certain de l'approche de quelque tempête, c'est le trouble qui se produit au fond de la mer et en change la couleur. Dès que ce signe se manifeste, les habitans du comptoir se réfugient tous sur le sommet du cap, qu'ils appellent le promontoire Tabæ. Les abords de ce promontoire, très peu distant du cap des Aromates, les marins de nos jours ne les connaissent que trop : plus d'un y a fait naufrage. Il suffit de nommer le cap

Guardafui pour évoquer à l'instant le souvenir des dangers auxquels se trouvent exposés les navires qui, revenant de l'Inde, vont chercher à tâtons l'entrée de la Mer-Rouge. Dans la saison où règne la mousson du sud-ouest, de l'année 1873 à l'année 1878, les Anglais ont perdu sur le cap Guardafui trois navires à vapeur et un navire à voiles : le *Singapore* allant de Hankow à Londres, le *Kwangchou* se rendant de Liverpool à Hong-Kong, le *Cashmere* parti de Zanzibar et faisant route pour Aden, le *Royal-Family*, charbonnier à voiles de Cardiff; ajoutez un vapeur et un voilier sur un cap distant de 80 milles de Guardafui, dans la direction du sud, Ras-Hafoun. Nous avons eu de notre côté à regretter la perte du *Meïkong*, magnifique paquebot des messageries impériales, commandé par un de nos plus habiles capitaines, qui avait fait son apprentissage sous mes ordres dans les mers de Chine, et que je tenais à bon droit pour un officier aussi vigilant qu'habile.

Il faudrait n'avoir jamais navigué pour n'être pas ému de ces nombreux sinistres, et pour ne pas comprendre que, quand la fatalité s'en mêle, toute la science humaine est impuissante à les conjurer. Le 17 juin 1877, le capitaine du *Meïkong* avait tout sujet de croire que la route qu'il suivait le faisait passer à cinq milles dans l'est du cap Guardafui. Il entre dans sa cabine pour écrire les ordres de nuit : il était onze heures quarante-cinq minutes. Un instant après, l'officier de quart observait l'étoile polaire, précaution qu'on ne saurait trop approuver ; quand on a les ténèbres devant soi, c'est vers la voûte du ciel qu'on tourne ses regards. L'officier du *Meïkong* aperçoit tout à coup un peu par tribord une noirceur, peut-être un banc de brume opaque, ce qu'en terme de marine nous appelons une *panne*, rayant comme un trait sombre l'horizon. Il passe à bâbord pour voir si la même apparence se reproduit de ce côté. Rien de distinct ne fixe son incertitude. Dans le doute, il n'hésite pas : « Obéissant à une inspiration pratique, — ce sont les termes même du rapport adressé au ministre par la commission des naufrages, — il donne sur le champ l'ordre de stopper et de faire machine en arrière à toute vitesse. » Il était trop tard : les hommes de bossoir signalent des brisans devant; les mécaniciens ont senti une première secousse. Cinq minutes après, le navire était complètement échoué, en travers, le côté de tribord incliné, à 80 mètres de la côte. Au bout de peu de temps, des craquemens significatifs indiquent qu'il vient de se crever. C'est alors qu'on put voir ce que vaut l'ascendant moral d'un capitaine énergique. La mer du sud-ouest déferlait à grands flots sur la malheureuse épave, les naturels du pays étaient accourus en armes sur les lieux. Le sauvetage des passagers et de l'équipage ne s'en opéra pas moins avec un ordre admirable. Le lendemain passait en vue du cap un navire à vapeur anglais : aux

signaux qu'on lui fit, ce bâtiment accourut. Le naufrage n'avait eu que la coque du *Meikong*, le sang-froid du capitaine lui ravit la proie bien plus précieuse, que la vague, sans l'habileté des dispositions prises, aurait dévorée.

Nous n'avons cité que les vaisseaux qui ont péri : combien la liste serait plus longue si nous voulions mentionner tous ceux qui ont été en danger! L'atterrage d'Ouessant, de lugubre mémoire, n'a pas un cortège de souvenirs plus funèbres. La mousson de sud-ouest souffle souvent en tempête, les courans sont violens; on les a quelquefois trouvés de 6 milles et demi, de 7 milles à l'heure, de 8 même en certaines circonstances. Le ciel est bleu et pur, tout scintillant d'étoiles ; il vous laisse l'impression d'une fausse clarté, tandis qu'à l'horizon une brume impénétrable masque les terres basses et la plage. Si quelque sommet se détache sur l'azur trompeur, gardez-vous de reconnaître d'emblée dans cette silhouette indécise le cap que vous cherchez à découvrir; vous n'avez probablement devant vous que les montagnes lointaines de l'intérieur. Le cap Guardafui est un promontoire escarpé, dont la hauteur atteint 275 mètres; mais il est d'autres pointes saillantes qui ne sont ni moins élevées, ni tranchées d'une façon moins abrupte : plus d'un marin expérimenté a pu les confondre, pendant la nuit surtout, avec le fameux cap des Aromates. Les bureaux hydrographiques, les chambres de commerce ne cessent de multiplier les recommandations. Toutes leurs instructions peuvent se résumer dans ce sage conseil : Usez de prudence et sondez souvent. Les fonds que la sonde peut atteindre s'étendent à 10 ou 12 milles de la côte; en ne s'aventurant jamais en-deçà de la ligne des 64 mètres, on est à peu près certain de contourner la terre avec sécurité.

Sonder quand on est poussé vers la terre par une brise violente et par une mer énorme n'est pas aussi facile que, dans le silence et le calme du cabinet, on se l'imagine; observer les étoiles quand l'horizon refuse de se dessiner nettement n'est guère plus praticable. Tout devient source d'erreur en pareille occasion. Aussi n'y a-t-il qu'un cri dans toutes les marines du globe : il faut élever un phare sur le cap Guardafui et un autre phare sur le Ras-Hafoun. Ces deux caps se projettent malheureusement au large d'une côte barbare et inhospitalière. Les Arabes Somalis sont les maîtres du pays. Le capitaine Owen les représente comme un peuple doux, d'habitudes pastorales, et suivant lui, ce ne sont pas les Somalis, ce sont les Gallas, tribus farouches de l'intérieur, qu'il faut craindre. Doux ou féroces, les Somalis n'en sont pas moins de véritables sauvages, des nomades ne reconnaissant aucune autorité avec laquelle les gouvernemens européens puissent s'entendre. Il sera donc indispensable, si l'on veut céder aux vœux du commerce, d'occuper militairement les deux points qu'on prétend

éclairer, de les fortifier et d'y entretenir une garnison assez nombreuse pour repousser les attaques qu'il faut nécessairement prévoir. Lorsqu'on aura fait ce grand sacrifice à la sécurité de la navigation, il y aura encore des naufrages, car la lueur des phares ne perce pas toujours les bancs de brume qui les enveloppent; il y en aura moins pourtant, et les marins auxquels nous nous serons chargés d'aplanir la voie se croiront naïvement bien plus savans que nous. Ils souriront de notre inexpérience, railleront nos terreurs, s'étonneront de nos précautions. Ainsi va le monde : il est rare qu'on rende justice à ses devanciers et qu'on leur sache gré des difficultés sans nombre qui ont accompagné leurs moindres découvertes. Les grands marins ont cependant vécu dans le passé; nous n'en avons plus que la monnaie. Le premier qui franchit la *porte de l'affliction* et osa doubler le cap des Aromates se nommait, je crois, Timosthène. Je suis d'avis que le jour où l'on bâtira un phare sur le cap Guardafui, on lui érige sur ce même sommet une statue.

III.

Reprenons le cours interrompu de notre itinéraire, et accompagnons dans leur navigation les hardis marchands d'Alexandrie : ces marchands ne s'arrêtèrent sur la côte africaine qu'au point d'où Vasco de Gama, quinze siècles plus tard, prit son vol pour traverser, au mois d'avril 1497, l'Océan indien.

Au cap des Aromates finit la côte d'Adel et commence la côte d'Ajan, que les anciens appelaient l'Azanie. Le dernier comptoir de la côte d'Adel, Tabæ, reçoit et fournit les divers objets d'échange que nous avons bien des fois déjà mentionnés; il fournit notamment diverses espèces de cannelle : du zizir, de l'azypha, de l'arébô, du magla, du moto et enfin de l'encens. Dépassez la presqu'île que forme, en se projetant au large, le promontoire de Tabæ, — le Shenariff de nos cartes modernes, — poursuivez votre route 40 milles au-delà de ce cap, vous arriverez à un nouvel entrepôt, le marché d'Oponé. Sur ce marché, vous pourrez acheter de la cannelle, des aromates, de vigoureux esclaves fort appréciés en Égypte et la meilleure écaille de tortue de toute la côte. Oponé était située au sud du Ras-Hafoun. Pour visiter ces comptoirs éloignés, il convient de partir d'Égypte vers le mois de juillet. Les marchands de l'Ariace ou Indo-Scythie et de Barygaza, nous dirions aujourd'hui de la côte du Guzerat, y apportent du blé, du riz, du beurre, ou, pour parler plus exactement, du ghi, de l'huile de sésame, des cotonnades

et des mousselines, des ceintures, du miel de roseau, appelé dans la langue du pays sacchari : le sacchari, vous l'avez deviné, est du sucre. Les uns trouvent sur ces points des cargaisons commandées à l'avance; les autres vont à l'aventure et chargent leurs navires des objets que le marché plus ou moins bien approvisionné leur offre. Il n'existe point de roi sur la côte d'Azanie; chaque comptoir a son chef particulier.

Les Indiens avaient donc découvert le chemin de l'Afrique, ils le pratiquaient avant que les Égyptiens se fussent ouvert un chemin direct vers l'Inde! La chose est trop invraisemblable pour qu'on s'arrête à cette hypothèse : il est bien plus probable que les marchandises indiennes d'Oponé et des comptoirs plus méridionaux encore y étaient, apportées d'Arabie par les Sabéens. Du Ras-Hafoun jusqu'au Ras-el-Khyle, sur un espace de 80 milles, on ne rencontre qu'un rivage rocheux dont la hauteur varie de 65 à 130 mètres. « C'est là, écrit le capitaine Owen, le Hazine, ou *rivage dur* des Arabes; au sud de Ras-el-Khyle, se déploie le Self Twil, *le rivage chauve;* puis vient enfin le Horab, *la contrée montagneuse.* » Le capitaine Owen n'a fait que confirmer les renseignemens que nous avait déjà transmis l'auteur du *Périple.* « Après Oponé, nous apprend cet excellent pilote, le rivage incline de plus en plus au midi et présente les grands et petits apocopa, autrement dit les grands et petits escarpemens de la côte azanienne. » Tout ce rivage est complètement dépourvu de ports; on y trouve cependant répandus, sur un espace de six journées de navigation, un certain nombre de mouillages où les navires peuvent à la rigueur jeter l'ancre. La côte continue d'incliner peu à peu vers la droite, en d'autres termes vers le couchant. Viennent successivement la petite et la grande plage dont on atteint l'extrémité après six autres jours de navigation, et, plus loin encore, les *dromes* ou flèches de l'Azanie. Le premier de ces dromes porte le nom de Sarapion, le suivant s'appelle le drome de Nicon. Redoublons d'attention, nous approchons de l'équateur. Le drome de Sarapion ne devait pas être très éloigné du village de Megadaska, fondé par les Arabes au cours du VIIIe siècle après Jésus-Christ, et le drome de Nicon serait, dans la pensée de Muller, le mouillage désigné par Owen sous le nom de Torra. De nombreux fleuves débouchent ensuite à la mer, d'autres mouillages séparés par plusieurs jours de marche se présentent. En somme, on en compte sept jusqu'aux îles Pyrala et jusqu'à un endroit qu'on appelle *la fosse.*

Je ne reconnais pas dans ces détails un peu vagues la précision habituelle de l'auteur du *Périple:* sa concision me laisse soupçonner qu'il n'a pas visité lui-même ces parages et que nous n'avons

ici qu'un récit de seconde main. N'importe! le document n'en a pas moins son prix, car il complète l'histoire des lents progrès d'une navigation qui allait se reposer pendant plus de mille ans.

Du mouillage de la fosse, si l'on fait route au sud-ouest, pendant deux jours et deux nuits, on apercevra s'étendant vers l'ouest l'île Menuthias, qui n'est séparée de la terme ferme que par un canal de 30 milles environ de large. Avons-nous rencontré ici l'île Pemba, l'île de Zanzibar ou même l'île Monfia, située encore plus au sud? Ce qui reste avéré, c'est que depuis longtemps nous avons franchi la ligne équinoxiale; nous sommes dans un autre hémisphère. Avec un peu d'audace, nous irions jusqu'au cap de Bonne-Espérance: il n'est pas bien certain, malgré un scepticisme auquel je ne m'associe pas sans réserve, que les vaisseaux de Néchao, au temps de la vingt-cinquième dynastie égyptienne, l'aient fait. L'île Menuthias est basse et couverte d'arbres. Plusieurs ruisseaux l'arrosent; on y remarque diverses espèces d'oiseaux et on y trouve des tortues de terre. Nulle bête féroce d'ailleurs, si ce n'est des crocodiles. Ces crocodiles, qui n'étaient, j'en demande pardon à l'auteur du *Périple*, très probablement que des iguanes, ne font de mal à personne. Les indigènes vont à la pêche du poisson et de la tortue dans des barques aux bordages cousus l'un à l'autre, ou dans des pirogues faites d'un seul tronc d'arbre; ils se servent également de nasses d'osier qu'ils dressent, en guise de filets, à la bouche des cavernes naturelles creusées par le flot qui les ronge dans les rochers voisins du rivage. De l'île Menuthias, deux jours de navigation pourront vous conduire au comptoir de Rhapta, dernier marché de la côte d'Azanie. Ce nom de Rhapta vient évidemment des barques cousues, dont nous avons fait mention plus haut. A Rhapta, port dans lequel le docteur Vincent reconnaît avec une certaine vraisemblance l'établissement moderne de Quiloa, on trouve beaucoup d'ivoire et d'écaille. Vous ne laisserez pas d'être surpris de la haute taille des hommes qui s'arrogent dans ces parages le titre et l'autorité de chefs. Le tyran de la Mopharitide, district de la contrée qu'on a souvent désignée sous le nom d'Arabie première, exerce, en vertu d'anciens droits, une suprématie incontestée sur tout ce pays. Il l'a cédé, comme une sorte de fief, aux habitans de Muza, port de la côte d'Arabie. Les Muzaïtes envoient à Rhapta des navires de charge montés la plupart du temps par des pilotes et des équipages arabes. De vieilles relations existent entre les Arabes et les habitans de l'Azanie; aussi la plupart des pilotes de la côte arabique sont-ils familiers avec les ports que nous visitons en ce moment; ils connaissent même la langue des indigènes.

On sait que Vasco de Gama dépassa pendant la nuit Quiloa, où il

avait l'intention de s'arrêter, et fut obligé de pousser, malgré lui, jusqu'à Mombaze. Marchant dans un sens opposé, nous avons, de notre côté, dépassé avec l'auteur du *Périple*, Mombaze et Zanzibar : notre guide n'a rien à nous apprendre au-delà du 10e degré de latitude méridionale ; si Timosthène est allé plus au sud, si sa route l'a conduit cinq degrés plus loin, jusqu'à Mozambique, nulle relation précise n'est venue l'affirmer. Timosthène peut aussi bien avoir entendu parler de Cerné, — la grande île de Madagascar — à Quiloa, que dans un autre port situé au-delà du cap Delgado.

On importe, dans les comptoirs de l'Azanie, des objets façonnés en majeure partie à Muza : lances, haches, coutelas, alènes et diverses sortes de verroteries. Sur quelques points, il sera bon de se munir d'un peu de vin et de blé, qui ne serviront pas aux échanges, mais qu'on offrira en présent aux barbares pour se concilier leur bienveillance. En retour, on exportera de l'Azanie de l'ivoire en grande quantité, mais d'une qualité inférieure à celle de l'ivoire d'Adulis, des cornes de rhinocéros, de l'écaille, — la plus belle que l'on puisse se procurer après l'écaille de l'Inde, — et un peu de *nauplion*, substance que les érudits ont dû renoncer à définir : « Après Rhapta, dit l'auteur du *Périple*, un océan encore inexploré se déploie vers l'ouest et va rejoindre la mer occidentale, en face du littoral méridional de l'Éthiopie, de la Libye et de l'Afrique. » Que nous reste-t-il donc maintenant à faire? A rétrograder, car sur la côte d'Afrique, nous n'irons pas plus loin, à moins que nous ne découvrions un jour dans quelque pyramide le journal d'un des capitaines de Néchao. Le commerce n'attendait rien des populations sauvages qui erraient entre le cap des Tempêtes et le cap Corrientes. Si quelque produit précieux l'eût provoqué à de plus hardies tentatives, nul doute qu'il n'eût bravé les courans et les orages du canal de Mozambique : il n'y a rien de si entreprenant et de si téméraire qu'un marchand, — les marins dieppois l'ont prouvé. — Malheureusement, loin de tenir à faire gloire de leurs découvertes, les marchands s'appliquent, au contraire, à en dérober aux autres le secret, et la science profite rarement de leur audace. Ce sont, comme l'a fort bien dit Strabon, des gens illettrés, et qui plus est, des gens intéressés à garder pour eux seuls les connaissances qu'ils ont acquises. L'empereur Claude aimait à pénétrer les mystères de la géographie ; investi de la toute-puissance, il avait le moyen de forcer bien des portes : si nous possédons aujourd'hui une description exacte des bords de la Mer-Rouge, avec quelques notions du commerce auquel s'adonnaient les Alexandrins, c'est certainement à son zèle intelligent que nous le devons.

IV.

Nous voici revenus à Myos-Hormos : nous ne savons rien encore de la côte d'Arabie; tournons notre proue vers l'Orient; après deux ou trois jours de navigation, nous aborderons à la côte opposée du golfe. Les Alexandrins entreprenaient cette traversée avec moins de crainte que les bateaux arabes de nos jours. Ces bateaux, jaugeant de 30 à 100 tonneaux, montés par un reis et une quinzaine d'esclaves, n'aiment guère à quitter la côte où ils ont l'habitude de jeter l'ancre toutes les nuits. Un trajet qui dure rarement plus de soixante heures leur paraît une entreprise effrayante. L'Arabe moderne n'est qu'un Sabéen dégénéré. Disons cependant qu'il n'a pas tout à fait oublié le chemin de l'Inde, mais les *boutres*, qu'il emploie pour ce grand voyage, navires de 250 et parfois même de 400 tonneaux, emportés par deux immenses voiles triangulaires, ne prennent généralement pas pour se rendre à Bombay la route la plus courte; ils cherchent avant tout la route la plus sûre, remontent presque toujours jusqu'à Mascate, et ne traversent le Golfe-Persique qu'à des époques fixes réglées par les moussons.

Nous voici rendus à Leucécomé, le *village blanc :* c'est de là qu'est parti Gallus quand il s'enfonça dans l'intérieur. Leucécomé, c'est, pour le docteur Vincent, Moilah. Bien que son opinion n'ait point emporté tous les suffrages, je ne la tiens pas moins pour très plausible. A Leucécomé s'élève un château d'où part une route tracée qui conduit à la ville de Petra, capitale de Malicha, roi des Nabatéens. Malicha commande à un peuple de guerriers. Les Nabatéens n'ont pas passé sous le glaive d'Alexandre : ils peuvent en rendre grâce à sa mort; quelques années plus tard, Démétrius Poliorcète leur infligeait une rude leçon. Les Arabes ne gardent pas un long souvenir de ces assauts : Gallus trouva les Nabatéens aussi peu disposés qu'au temps d'Antigone à subir le joug étranger. Leucécomé sert d'entrepôt aux marchands de la côte, qui, sur de petites barques, y apportent les produits de l'Arabie. Un centurion a été placé à Leucécomé avec quelques soldats; il garde là un poste qui n'est pas sans quelque importance militaire et remplit en même temps les fonctions de percepteur. Sur toutes les marchandises débarquées à Leucécomé le fisc prélève le quart de la valeur.

Aussitôt après le port de Leucécomé commence l'Arabie proprement dite, province qui s'étend sur un grand espace, le long de la Mer-Érythrée. Diverses peuplades habitent cette contrée : les unes

parlent à peu près la même langue, les autres ont chacune leur idiome particulier. Sur ce rivage, aussi bien que sur la côte barbaresque, les Ichtyophages vivent dispersés dans des huttes. Le haut pays, avec ses bourgs et ses pâturages, est occupé par des tribus inhospitalières : le navigateur que quelque accident fait tomber entre leurs mains est bien sûr d'être dépouillé; s'il sort vivant du naufrage, il n'échappera pas à la servitude. Les chefs et les rois de l'Arabie n'ont cessé de poursuivre ces tribus indépendantes connues sous le nom de Canraïtes; c'est chez elles qu'ils vont chercher leurs esclaves.

La navigation de cette partie de la côte arabique est remplie de périls : une côte sans ports, sans mouillages, hérissée d'écueils et de roches, de toute façon horrible. Aussi préférerons-nous naviguer à mi-canal et gagner le plus promptement possible l'Ile brûlée. Au-delà de cette île, on rencontre des populations plus douces, adonnées à l'élève des troupeaux et des chameaux.

« Où sommes-nous? » demanderai-je, non pas à l'auteur du *Périple*, qui s'imagine m'en avoir dit assez pour que je m'y reconnaisse, mais bien à nos hydrographes, qui sont tenus de me montrer dans ces parages un volcan éteint ou en activité : « Nous sommes, me répond Muller, par 16 degrés environ de latitude. » Nous avons donc fait, sans nous en douter, bien du chemin. Il n'y a pas cependant à s'en dédire : voici, en effet, sous ce parallèle, à une quarantaine de milles de la côte d'Arabie, le Djebel-Tir, petit îlot élevé de 174 mètres au-dessus de l'eau, et ce Djebel-Tir est un volcan.

Continuons de suivre la rive gauche du golfe : à 120 milles environ du port éthiopien de Bérénice, nous rencontrerons le comptoir arabe de Muza. Nous touchons presque au détroit de Bab-el-Mandeb; nous avons laissé derrière nous des ports nombreux que n'a pas connus l'auteur du *Périple* et qui sont aujourd'hui fréquentés par les barques de Suez ou par les boutres du Golfe-Persique : Djeddah, la grande échelle de la Mer-Rouge, Djeddah qui n'est qu'à 60 milles de la ville sainte, et qui voit chaque année, à l'époque du pèlerinage, plus de soixante navires à voiles de 500 tonneaux, accourant de tous les points de l'Inde et de la Chine, se presser dans son port; Coumeïdah, où se trouve la meilleure eau de la côte; Hodeïdah, d'où s'exporte presque tout le café de l'Yemen : nous sommes arrivés tout droit à Moka. Quand cette ville portait le nom de Muza, son port était rempli de vaisseaux arabes et sa population appartenait tout entière au commerce maritime. C'était la Marseille de l'Arabie. De cet endroit partait pour la Libye ultérieure, c'est-à-dire pour les derniers comptoirs africains que nous venons de visiter, et pour Barygaza, sur la côte du Guzerat, une

foule de navires propres à la grande navigation. Aujourd'hui, Moka, presque abandonnée, tombe en ruines, et le chiffre de ses exportations, qui consistent en gomme, cire, myrrhe, ivoire et cuivre, ne dépasse guère par an 2 millions de francs.

« Muza, dit l'auteur du *Périple,* n'a pas de port, mais les navires y trouvent un assez bon mouillage, grâce au fond de sable sur lequel ils peuvent jeter l'ancre. » On importe à Muza de la pourpre de première qualité et de qualité inférieure, des vêtemens arabes à manches, les uns simples et communs, les autres soutachés et brodés d'or, du safran, du souchet, plante dont les parfumeurs emploient la racine réduite en poudre dans la composition de leurs aromates, des mousselines, des manteaux, quelques couvertures, les unes ordinaires, les autres fabriquées au goût du pays, des ceintures brodées, une certaine quantité de parfums, de l'argent, un peu de vin et du blé. Le pays, d'ailleurs, produit lui-même du froment et du vin. Au roi on apporte en présent des chevaux, des bêtes de somme, des vases d'or et d'argent ciselés, des vêtemens précieux, des ustensiles de cuivre. Muza est ce qu'on appelle un comptoir régulier, par opposition à tous les petits comptoirs répandus sur la côte. Les objets que Muza offre à l'exportation sont la myrrhe et d'autres résines pharmaceutiques qu'on récolte dans la contrée même, de l'albâtre, ainsi que toutes les marchandises apportées d'Adulis, marchandises dont nous avons déjà parlé en traitant de ce comptoir éthiopien. La saison favorable pour se rendre du fond du golfe à Muza paraît être le mois de septembre, qui correspond, nous l'avons déjà dit, au mois égyptien de thoth. Rien ne s'oppose cependant à ce qu'on y vienne plus tôt. Au-dessus de Muza, dans l'intérieur, à la distance de trois journées de marche, se trouve, dans la région connue sous le nom de Mopharitide, la ville de Sava, qui reconnaît pour chef Cholæbus. A neuf journées plus loin, on rencontrera Saphar, capitale de Charibaël, roi légitime des Homérites et des Sabaïtes. Charibaël s'est constamment montré l'ami des empereurs, auxquels il a souvent envoyé des ambassadeurs et des présens. Je ne sais si les chefs de Taaes, qui a remplacé Sava, et de Dhafar, dont le nom seul indique la communauté d'origine avec la capitale du roi Charibaël, montrent aujourd'hui la même déférence pour l'autorité du khédive.

A 30 milles environ de Muza, si l'on suit toujours de près le littoral, on verra le continent arabe se rapprocher beaucoup de la côte barbaresque, vers l'endroit où se creuse le golfe d'Avalis. Le détroit formé par cet étranglement a peu de longueur; on en évalue la largeur à 6 milles, — il serait plus exact de dire 12 ou 13. — Au milieu du détroit, offrant en quelque sorte une station intermédiaire, s'élève l'île de Diodore, dans laquelle nos marins ont déjà reconnu. J'en

suis sûr, l'île de Perim. « Le passage, nous apprend l'auteur du *Périple*, se trouve ainsi partagé en deux canaux : au lieu d'être direct, il est sinueux et exposé, quand on a dépassé l'île, aux rafales qui tombent des montagnes adjacentes. » Le capitaine Moresby est naturellement plus explicite : il n'écrit pas pour les caboteurs. Qu'il nous suffise de savoir que l'île Perim, sur laquelle flotte aujourd'hui le drapeau anglais, est située à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb, à 10 milles de Ras-Sejarn sur la côte libyenne, à 4 milles de la côte d'Arabie. L'île Perim forme ainsi ce qu'on appelle le petit et le grand détroit, également praticables tous les deux pour les plus gros navires de la marine moderne.

A l'endroit le plus resserré du canal se trouve, — je veux dire se trouvait au 1er siècle de notre ère, — le village arabe d'Océlis, dépendant du chef de la Mopharitide. Située par 12° 41′ environ de latitude, Océlis n'est pas, à proprement parler, un comptoir; c'est plutôt un mouillage, une étape, la première hôtellerie des vaisseaux qui veulent entrer dans le golfe. Si je vous disais qu'à Djebel-Heikah et à Djebel-Turbah, on rencontre des ruines qui ont peut-être appartenu à Océlis, je vous laisserais dans l'incertitude, car il est peu de cartes où figurent ces localités arabes; je préfère donc me borner à vous apprendre qu'Océlis occupait probablement le premier pli de terrain que laisse à sa droite le cap Bab-el-Mandeb. Quand on a dépassé Océlis, le détroit s'épanouit de nouveau et devient peu à peu une mer. A 120 milles environ d'Océlis, dans la direction de l'est, on aperçoit le bourg maritime d'Eudæmon-Arabia, — autrement dit de l'Arabie heureuse; — le bourg d'Eudæmon fait partie des états de Charibaël. La côte sur ce point est plus accessible et offre aux navires de meilleurs mouillages. Grâce à Eudæmon-Arabia, les vaisseaux qui veulent donner dans le golfe trouvent à l'entrée même un abri. Avant qu'on y assît une ville, ce coin privilégié avait déjà reçu le nom d'Arabie heureuse, parce que les marins qui n'osaient pas tenter la traversée de l'Inde en Égypte, ni partir d'Égypte pour se rendre dans le Golfe-Persique, avaient grand avantage à se rencontrer à mi-route et à faire, sans aller plus loin, l'échange de leurs marchandises. C'est ainsi qu'Alexandrie reçoit à la fois et les productions des pays étrangers et celles de l'intérieur de l'Égypte. Peu de temps avant l'époque où écrivait l'auteur du *Périple*, Claude donna l'ordre de détruire Eudæmon. Résolu à ouvrir à ses flottes marchandes le chemin direct de l'Inde, il ne voulait pas d'une concurrence qui eût diminué les profits de ses armateurs et peut-être amorti leur zèle. Les Anglais avaient pris Perim; ils n'ont pas jugé inutile de s'établir également à Eudæmon. L'ancien comptoir sabéen est devenu sous leur puissante influence un autre Gibraltar : on le nomme aujourd'hui

Aden. Nos vapeurs, qui consomment des montagnes de charbon, seraient exposés à manquer de souffle s'ils ne pouvaient faire escale à cet excellent mouillage.

V.

D'Eudæmon allons-nous hardiment déployer nos voiles et affronter enfin la haute mer? Le moment n'est pas encore venu de réaliser cette entreprise : ce sera la seconde période de la navigation des Alexandrins; pendant la première période, celle dont, sur la foi de l'auteur du *Périple*, nous racontons l'histoire, les capitaines égyptiens restent fidèles aux habitudes de cabotage qui datent du siècle des Pharaons et que les Grecs n'ont pas eu le temps de modifier. Pour aller dans l'Inde, avant le règne de Claude, il faut faire, en totalité ou en partie, le tour du Golfe-Persique.

Lorsqu'on a dépassé Eudæmon, le rivage et le golfe, sur un espace de plus de 200 milles, n'ont d'autres habitans que des nomades et des ichtyophages. Puis se présente enfin, caché derrière un promontoire élevé, le premier comptoir maritime de cette côte, le comptoir de Cané, — aujourd'hui Makalleh. — Cané fait partie des états d'Élisar et appartient à la contrée qui produit l'encens. En face de Cané, séparées de ce port par un canal de 12 milles environ, s'élèvent deux îles désertes : l'une, — aujourd'hui Sikkah, — s'appelle l'île des Oiseaux; l'autre, — aujourd'hui Halani, — porte le nom d'île Trullas. La capitale du roi des Sabbathéens, Sabbatha, est située dans l'intérieur au-dessus de Cané. Tous les produits du pays se rassemblent dans cet entrepôt maritime, apportés les uns sur des chameaux, les autres sur des radeaux qu'on soutient, suivant la coutume indigène, par des outres, ou sur de petites barques. Cané entretretient également, par ses propres navires, un commerce assez actif avec les comptoirs éloignés de Barygaza, de la Scythie indienne et d'Oman, ainsi qu'avec la Perside, contrée adjacente. On y importe d'Égypte, de même qu'à Muza, un peu de blé et de vin, des vêtemens arabes, les uns ordinaires et unis, les autres, en plus grande quantité, de diverses couleurs, du cuivre, de l'étain, du corail, du styrax et les nombreux objets que l'on porte aussi à Muza. Les présens destinés au roi se composent généralement de vases d'argent ciselés et d'argent monnayé. On y joint souvent des chevaux, des statues et des vêtemens unis de qualité supérieure. Les objets d'exportation consistent en produits indigènes, tels que l'encens et l'aloès, sans compter les marchandises qui sont communes à Cané et aux autres entrepôts. L'époque favorable pour se rendre à Cané est à peu près

celle qui convient au voyage d'Égypte à Muza. Il est bon cependant, quand on veut aller à Cané, de se mettre en route un peu plus tôt.

Après Cané, la côte court tout droit au nord-est jusqu'au point où elle se creuse de nouveau pour former un golfe très profond et d'une grande longueur. Ce golfe, nommé le golfe de Sachalite, — aujourd'hui Ghubbet el Kamar, — borde le pays de l'encens, pays montagneux et d'un accès difficile, où l'air est épais et lourd. L'encens qu'on y recueille provient d'arbres peu élevés et grands à peine comme des arbustes. La résine odorante se coagule sous l'écorce à la façon de ces larmes de gomme qui suintent en Égypte de certains arbres. Pour la récolte, on emploie des esclaves du roi et des criminels qui sont envoyés dans cette région malsaine en expiation de leurs méfaits. Toute la contrée est des plus insalubres; les vaisseaux mêmes ne la côtoient pas impunément. L'air y est mortel aux travailleurs; n'oublions pas non plus les tristes effets d'une nourriture insuffisante.

A l'entrée du Golfe-Sachalite, quand on aborde ce golfe en venant du sud-ouest, se dresse le promontoire le plus élevé du monde. Ce promontoire, qui fait face au Levant, était connu des anciens sous le nom de Syagrus; les Arabes l'appellent aujourd'hui le cap Fartak. L'élévation du promontoire Syagrus dépasse 812 mètres: on l'aperçoit d'une distance de 60 milles. Non loin de cette pointe avancée se trouvaient, au temps de l'auteur du *Périple*, un château fortifié et un port qui servait d'entrepôt à l'encens récolté dans le pays environnant. En face du cap Syagrus et du côté du sud, vous remarquerez une île qui tient à peu près le milieu entre le continent arabe et le promontoire des Aromates, sur le continent africain. L'île est cependant un peu plus rapprochée du cap Syagrus: on l'appelait alors l'île Dioscoride; nous la nommons aujourd'hui Sokotra. C'est une très grande île, mais une île à peu près déserte, quoique l'eau n'y manque pas. On y rencontre, en effet, des fleuves remplis de crocodiles, beaucoup de serpens et d'énormes lézards dont les indigènes mangent la chair et emploient la graisse fondue en guise d'huile. L'île ne produit ni raisin ni blé. Les habitans, peu nombreux, se sont rassemblés sur un seul côté de l'île, celui qui regarde le nord et fait face à l'Arabie. Cette population n'est pas aborigène; elle se compose d'un mélange d'Arabes et d'Indiens, de quelques Grecs aussi, jetés là par les hasards de la navigation. On trouve à Dioscoride des tortues de mer et des tortues de terre, celles qui fournissent de l'écaille blonde et qui sont remarquables par leur grande carapace aussi bien que les tortues de montagne, à la vaste et épaisse cuirasse, dont la partie qui protège le ventre ne peut guère, à cause de sa dureté, être

entamée par le ciseau. On s'en sert pour fabriquer des armoires, des coffrets, des tablettes et divers genres de meubles. L'île Dioscoride produit encore cette gomme sous forme de larmes, qui a reçu le nom de cinabre indien. De même que l'Azanie, l'île Dioscoride reconnaît le pouvoir de Charibaël, roi du pays de l'encens, et celui du chef de la Mopharitide. Les marins de Muza et ceux qui, partis de Lymirice, — en d'autres termes, de la côte de Malabar, — venaient par aventure aborder à ces rivages, commerçaient avec l'île Dioscoride. Ils échangeaient contre l'écaille de tortue, dont ils chargeaient en majeure partie leurs vaisseaux, du riz, du blé, des mousselines de l'Inde, des esclaves femelles, qui, très rares en ce lieu, s'y vendaient aisément. Vers la fin du Ier siècle de notre ère, l'île fut affermée par les rois de la côte arabique, qui y mirent garnison.

Après le promontoire Syagrus, le golfe dont nous avons déjà parlé se prolonge au loin, pénétrant profondément dans la côte d'Oman : sa longueur est bien de 60 milles marins. Puis viennent, sur un espace de 50 milles environ, de hauts rochers dans lesquels les habitans se sont creusé des cavernes, et, plus loin encore, le port désigné pour y déposer l'encens sachalitique. « Ce port, dit l'auteur du *Périple*, est le port de Moscha : » nous écrivons aujourd'hui Mascate. Quelques navires y sont envoyés de Cané; des vaissaux de Limyrice et de Barygaza, attardés dans leur navigation, s'y réfugient souvent pour y passer l'hiver. Preuve évidente que ces vaisseaux faisaient encore le tour du Golfe-Persique! Les préfets du roi leur livrent des chargemens d'encens en échange de blé et de mousselines. Sur toute la côte de la Sachalite, on remarque de grands tas d'encens qui ne sont gardés par personne; on s'est contenté de les mettre sous la protection des dieux. Il n'est pas à craindre qu'aucun vaisseau, ni clandestinement ni ouvertement, se hasarde à en détacher la moindre parcelle; le capitaine qui se rendrait coupable d'un pareil acte verrait son navire impitoyablement retenu au port.

A partir de Moscha, entre Moscha et Asich, la montagne, sur un espace de 140 milles au moins, descend jusqu'à la côte. A l'extrémité de ce rivage abrupt se détachent au large sept îles appelées les îles Zénobies : vous les trouverez encore aujourd'hui à l'entrée de la baie Kurian-Murian. Une autre contrée barbare, qui ne fait plus partie des états de Charibaël, mais qui appartient déjà au royaume de Perse, s'étend ensuite jusqu'à une distance de 200 milles. Là, séparée de la terre ferme par un canal de 10 milles environ, s'élève l'île de Sérapis, qui porte sur nos cartes modernes le nom de Masirah. Cette île a 60 milles de long et 20 à peu près de large. Elle renferme trois bourgs habités par des ichtyophages, — c'est généralement ainsi que les anciens appelaient les pêcheurs de baleines. —

tribus farouches qui parlent la langue arabe et ont pour tout vêtement des ceintures fabriquées avec des feuilles de palmiers. L'île de Sérapis fournit de très belle écaille, que viennent chercher des barques et des navires de charge expédiés de Cané.

Si vous contournez la côte qui se prolonge au nord jusqu'à l'entrée du Golfe-Persique, vous trouverez, sur un espace de près de 200 milles, beaucoup d'îles comprises sous la dénomination générale d'îles Calées. Les habitans de ces îles sont méchans; on prétend qu'ils voient mieux la nuit que le jour. A l'extrémité de cette côte basse et à demi noyée, s'étend la chaîne de montagnes qui porte le nom de Mont-Calon, — aujourd'hui le Mont-Batna. — Peu après s'ouvrira devant vous le Golfe-Persique, bordé de nombreuses pêcheries d'huîtres perlières. A gauche de l'entrée du golfe surgissent les monts Asabôn, montagnes de basalte noir, à l'aspect haché et tourmenté, auxquelles la tribu des Beni-Assab paraît avoir donné son nom; à droite apparaît, s'élevant au milieu des sables, le mont de Sémiramis, haut de 260 mètres, « qui doit être, dit Muller, le Koh-Mubarek, — la montagne de la Bonne Fortune, — à moins que ce ne soit plutôt le Djebel Serraovat. » Entre ces deux chaînes montagneuses, — les monts Asabôn et le mont de Sémiramis, — la distance est de 60 milles environ. C'est par cette vaste bouche qu'on pénètre dans le Golfe-Persique; nous avons vu jadis Néarque s'y engager. Tout au fond du golfe a été établi, pour servir de bureau de douanes et d'entrepôt légal, le comptoir d'Apologus, — aujourd'hui Oboleh, un peu au-dessous de Bassorah. — Apologus est situé non loin de Charax de Spasis sur l'Euphrate (nous appelons, nous autres modernes, Charax de Spasis, Mohammerah). Apologus n'est pas sur la route des vaisseaux qui se rendent dans l'Inde, mais, avant d'y arriver, à six jours de navigation de l'entrée du golfe, vous rencontrerez en suivant cette route un autre entrepôt connu sous le nom de comptoir d'Oman, — aujourd'hui Khubber. — On expédie sur ces deux marchés, celui d'Apologus et celui d'Oman, de grands navires de Barygaza, chargés de cuivre, de bois de sandal et de bois de charpente, de cornes, de barres d'ébène et de *sésamine*, essence inconnue que je n'essaierai pas, après les efforts infructueux de nos érudits, de définir. Oman a, en outre, un commerce particulier avec le port de Cané. Ce comptoir envoie à Oman de l'encens; il en reçoit de petits navires très légers, propres à ce pays et connus sous le nom de *madaras*. D'Oman et d'Apologus, on importe à Barygaza et en Arabie beancoup de perles, inférieures aux perles de l'Inde, de la pourpre, des vêtemens fabriqués à la mode du lieu, du vin, une grande quantité de dattes, de l'or et des esclaves.

De la contrée d'Oman on passe à la terre des Parsis, ou des

Perses : on a ainsi changé de royaume. L'auteur du *Périple* ne doit pas avoir visité en personne ce côté du Golfe-Persique, car sa description des localités est confuse et sobre à l'excès de détails. Il nous conduit d'abord dans le golfe Terabdon, « du milieu duquel, assure-t-il, se projette en mer un promontoire. » Un fleuve débouchant dans ce golfe permet aux navires de pénétrer dans l'intérieur des terres et d'arriver jusqu'à un petit marché du nom d'Oræa, situé près de l'embouchure. En arrière d'Oræa et à sept journées de marche de la mer, est assise la ville où réside le roi. Sommes-nous sur la côte de la Perside ou sur celle de la Gédrosie? Avons-nous atteint sans nous en douter le territoire des Orites? La question ne doit pas être facile à résoudre, puisqu'elle a découragé le savant Muller lui-même. Le pays produit beaucoup de blé, du vin, du riz, des dattes, mais sur le littoral on ne rencontre qu'une sorte de palmier nain, connu sous le nom de *bdellium*.

A la suite de cette contrée, la terre se courbe et forme une série de golfes très profonds qui se déploient comme un vaste croissant. Pour le coup, nous avons touché les rivages de l'Inde. Ce sont là les parties maritimes de la Scythie qui regardent le nord. — On sait qu'une dynastie d'Indo-Scythes remplaça, vers le milieu du II[e] siècle avant Jésus-Christ, en l'année 120, les rois grecs de la Bactriane. — La côte est extrêmement basse; un grand fleuve, le plus grand fleuve de la Mer-Érythrée, le Sinthus, y débouche. Pourquoi donc appelons-nous Indus le Sindhu de la langue sanscrite? Le marchand illettré est plus exact ici qu'Aristobule, Onésicrite, Ptolémée et Strabon.

Le Sinthus, qui donne son nom à la province du Sind, se décharge à la mer avec une telle abondance que, bien longtemps avant d'atteindre le rivage, on voit la mer blanchir par suite des eaux douces qui s'y mêlent. On reconnaît l'approche de la terre, quand on vient du large, à l'apparition de certains serpens de mer qu'on rencontre également sur les côtes de la Perside. Le Sinthus a sept branches; ces diverses branches ont malheureusement peu de profondeur et s'égarent dans des terrains marécageux : on n'y peut naviguer. La seule branche praticable est la branche du milieu, qui conduit au comptoir de Barbarikè. Ce n'est pas un mince embarras, quand on songe à la mobilité du lit de l'Indus, de trouver l'emplacement de ce fameux comptoir. Ritter y a vu le village actuel de Rechel; Vincent nous a désigné Soheri; Muller, avec raison, ne s'est pas prononcé. En face de l'embouchure s'étend une petite île; dépassez-la, vous trouverez en arrière, dans l'intérieur des terres, Minnagara, capitale de la Scythie maritime. « Cette ville, dit l'auteur du *Périple,* appartient à l'empire des Parthes, dont les

princes, perpétuellement divisés, ne cessent de se renverser tour à tour du trône. » Ce simple renseignement, à défaut d'autres bases, eût suffi à une érudition dont la perspicacité souvent me confond pour fixer à peu près la date du *Périple*. « Les Scythes, Gètes ou Saces, fait observer Muller, furent, en l'année 56 avant Jésus-Christ, chassés de l'Inde par Vicramâditja. De l'année 30 à l'année 20 avant Jésus-Christ, Yenkaotshin fonda dans l'Inde le royaume scythique. Les Parthes succédèrent aux Scythes. » Les rois dont les noms se lisent sur les médailles : Vononès, Spalyrius, Spalirisus, Yndophérès, Gondopharès, Heronasphérès, Abagasès, sont probablement les princes auxquels fait allusion l'écrivain anonyme qui nous a légué un routier de la Mer-Érythrée bien autrement complet que celui d'Agatharchides.

Tout ceci ne nous apprend pas cependant où était située Minnagara, qui paraît bien avoir été le Pattala d'Alexandre. Ritter opinerait pour Tatta, Mannert pour Bukkur. J'inclinerais fort à me ranger de l'avis de Mannert; mais on sait que ce sont là des problèmes insolubles : il n'y faut pas trop insister; on pourrait compromettre à ce jeu le repos de sa vie. Les navires mouillent devant Barbarikè et les marchandises sont portées, en remontant le fleuve, dans la capitale, où on les remet au roi. Les objets d'importation sont surtout des vêtemens unis, quelques draps de couleur, des tapis à trames variées, des topazes, du corail, du styrax, de l'encens, des verreries, des vases d'argent, des pièces de monnaie, un peu de vin. En retour, les vaisseaux rapportent en Égypte du *costus*, du *bdellium*, du *lucium*, — que pouvaient bien être ces épices? — du nard, des pierreries, des saphirs, des pelleteries de Chine, des mousselines, de la soie, de l'indigo appelé vulgairement noir indien.

Voilà comment on arrive à commercer dans l'Inde en suivant le chemin des écoliers, mais il est, nous apprend notre auteur dans un paragraphe qui vaut à lui seul tout le reste de son livre, « une route plus prompte et plus courte, bien qu'elle soit de beaucoup la plus périlleuse; c'est la route du large, qu'on peut prendre en profitant des vents étésiens, vers le mois de juillet, qui se nomme en Égypte le mois d'Épiphus. »

Pline l'Ancien est un érudit, il ne faut pas attendre de lui la précision d'un pilote. Il paraît distinguer cependant trois modes successifs de navigation dans les voyages de l'Inde. Pendant la première période, celle qui correspond au règne des Ptolémées, on suit rigoureusement l'itinéraire de Néarque; on ne s'écarte jamais de la côte jusqu'à la perdre de vue. Un peu plus tard, on part du promontoire Syagrus, sur la côte d'Arabie, pour gagner Pattala, en profitant du vent du couchant qui règne en été; l'âge suivant indique une voie plus courte et plus sûre : on part toujours

du promontoire Syagrus, mais, au lieu de se diriger vers Pattala, on fait route pour un port situé plus au sud, port que Pline appelle Sigerus, que l'auteur du *Périple* nomme Melizigara, et qui devait se trouver sur la portion de côte comprise entre Bombay et Goa. « Longtemps, dit Pline, on navigua ainsi, jusqu'au jour où un négociant trouva une voie plus abrégée encore. Ce jour-là, on put dire que l'amour du gain avait rapproché l'Inde. Il ne fallut pas des années entières pour accomplir ce cycle périlleux; une seule saison suffit. » — « Aujourd'hui, continue Pline, on fait régulièrement un voyage tous les ans; seulement il est indispensable de mettre sur les vaisseaux des cohortes d'archers, car les mers de l'Inde sont infestées de pirates. » Elles l'étaient encore au temps des Portugais, qui eurent souvent de rudes combats à soutenir contre ces flottes irrégulières; elles le furent jusqu'en l'année 1765. A cette époque, les Anglais firent une expédition en règle contre les bandits qui inquiétaient leur commerce et leur infligèrent une leçon dont la piraterie ne se releva pas.

« On se met en mer, ajoute encore Pline, au milieu de l'été, avant la canicule ou immédiatement après. Au bout de trente jours, on arrive soit à Océlis, sur la côte arabique, soit à Cané, dans la région de l'encens. D'Océlis, il faut quarante jours pour atteindre Muziris, — aujourd'hui Mangalore, — premier marché de l'Inde, ou Bacaré, — aujourd'hui Markari, — port plus favorable encore. » Ces deux ports sont situés au-dessous de Goa, sur la côte de Canara et sur celle de Malabar. « On revient de l'Inde dans la même année, au mois de décembre, ou tout au moins avant le 13 janvier. »

Qu'on aille aborder à l'embouchure de l'Indus, à Sigerus, à Muziris, ou à Barace, qu'on parte du cap Syagrus ou d'Océlis, ce n'en est pas moins toujours de la navigation hauturière, et c'est là, — Pline ne l'a pas fait assez ressortir, — la grande découverte du règne de Claude. Cette découverte, nous allons essayer d'en retracer l'histoire; les annales de la navigation n'en ont jamais enregistré de plus importante.

VI.

Le hasard joue un grand rôle dans les affaires humaines. Ce fut un vaisseau dévié de sa route par les courans qui conduisit Alvarez Cabral au Brésil; semblable accident amena la découverte de la route directe vers les rivages lointains qui se prolongent jusqu'à la Taprobane. Les Romains avaient fait peu de progrès dans la navigation de l'Inde sous le règne de Tibère et sous celui de Caligula. Claude, dont les pensées étaient toujours tournées vers la mer et

vers le commerce maritime, voulut heureusement faire sentir le pouvoir de ses armes aux Arabes qui bordaient le littoral de la Mer-Rouge : il exigea d'eux un tribut annuel. Ce tribut fut affermé; un certain Annius Plocamus se chargea de le recueillir. Plocamus envoyait à cet effet des affranchis parcourir la côte, lever l'impôt, toucher les droits de douane. Un de ces délégués commit l'imprudence de s'avancer trop à l'est ou de s'aventurer trop au large. Le vent de nord, qui soufflait alors avec violence, ne lui permit pas de regagner la terre. Pendant qu'il bataillait avec la brise contraire, il fut tout à coup saisi par la mousson d'ouest et emporté, sans qu'il lui fût possible de rebrousser chemin, jusqu'à l'île dont Onésicrite avait le premier, sur de vagues rapports, jugés peu dignes de foi, révélé à ses contemporains incrédules l'existence. Cette île, les anciens l'appelaient la Taprobane; nous la nommons aujourd'hui l'île de Ceylan. Si l'affranchi de Plocamus eût péri dans la traversée, s'il eût été mal accueilli par les Cingalais, les marchands d'Alexandrie auraient continué, pendant bien des siècles encore, de se traîner le long des côtes de l'Arabie et du Golfe-Persique. Personne n'eût songé à se demander ce qu'était devenu le vaisseau perdu : les anciens ne comptaient pas leurs naufrages. L'affranchi, par bonheur, ou, pour mieux dire, par une sorte de miracle, put franchir sans être submergé, sans succomber à la soif ou à la famine, les 2,130 milles qui le séparaient du continent indien. Telle est la distance d'Aden à Pointe-de-Galles. Une population débonnaire fit à l'étranger fourvoyé l'accueil qu'Ulysse trouva chez les Phéaciens : le roi de Ceylan résolut de rouvrir à son hôte le chemin de la patrie. Il n'était probablement pas sans avoir entendu parler de la grandeur de Rome et des avantages que ses voisins retiraient déjà du commerce établi entre l'Inde et l'Europe. Tout fait présumer que l'affranchi de Plocamus prit passage sur un vaisseau indien ou arabe qui le débarqua en Arabie. Il emmenait avec lui quatre ambassadeurs expédiés de Ceylan sous la conduite d'un rajah, — le Rachias de Pline l'Ancien. L'arrivée de ces ambassadeurs dut faire événement à la cour de Claude. Ce n'était pas, on s'en souviendra, la première fois que Rome voyait des Indiens; jamais on ne lui avait montré des habitans de la Taprobane. Le rajah était, paraît-il, un homme instruit et très disposé à faire part de ses connaissances géographiques aux Romains. La Taprobane était loin, suivant lui, de marquer l'extrémité de la terre habitable. Bien au-delà de cette île existait le pays des Sères, contrée vaste et féconde que son père avait autrefois visitée et d'où l'Inde tirait cette laine si fine et si précieuse que l'on appela depuis lors *laine sérique*.

Qu'importait cependant d'avoir reculé les limites du monde si

l'on ne pouvait arriver jusqu'à ces contrées si longtemps ignorées? N'y avait-il pas dans l'aventure de l'affranchi de Plocamus matière à réflexion pour des esprits attentifs? Cet affranchi avait rencontré, pendant la traversée de la Mer-Rouge à Ceylan, un vent invariable dans sa direction. Était-il revenu par le même chemin? La chose est douteuse, car, s'il en eût été ainsi, le régime des moussons n'aurait plus eu de secret. Il est probable que les Indiens ramenèrent l'étranger jeté sur leurs rivages par la route de Néarque et que quelque vaisseau alexandrin le recueillit dans un des ports de la Perside ou de l'Arabie. Il était néanmoins évident que le Romain ne serait jamais revenu de Ceylan si le souffle qui l'y avait, avec une remarquable constance, emporté, ne se fût, dans une autre saison, complètement apaisé ou n'eût même pris une direction contraire. Les anciens savaient louvoyer et tenir le plus près; ils savaient orienter leurs voiles, amurer à bloc « en cassant le devant, » eût-on dit à bord de nos anciennes galères; « *prolatis pedibus,* » écrit Pline l'Ancien. Souvent il arrivait que, pendant la nuit, des navires se heurtaient, venant de deux points opposés de l'horizon, l'un faisant route, par exemple, au sud-ouest et l'autre au nord-est avec des vents d'est-sud-est ou d'ouest-nord-ouest; mais, si habile louvoyeur qu'on puisse être, on ne remonte pas contre la mousson, de Bombay à l'entrée de la Mer-Rouge : de fins voiliers en ont fait l'essai et ils y ont renoncé. L'affranchi de Plocamus, entraîné jusqu'à l'Inde par le *Favonius*, en était donc revenu avec le *Vulturne*. De ce raisonnement à une tentative fondée sur la conviction qu'en choisissant bien son moment, ou pouvait compter pour la double traversée de l'Océan indien sur un vent constamment favorable, il y avait encore un abîme : l'abîme que comble un génie résolu. Ces génies-là sont rares. J'admire beaucoup Barthélemy Diaz et Vasco de Gama, j'admire Christophe Colomb, j'admire Magellan, Schouten et Jacques Lemaire, mais, dans mon enthousiasme, je n'aurai garde d'oublier Hippalus. Ce marchand d'Alexandrie, stimulé par tous les bruits venus jusqu'à lui, conçut un jour le dessein de s'élancer d'un des promontoires de la Mer-Érythrée en haute mer, de s'abandonner au souffle de la mousson et d'affronter volontairement l'épreuve d'où l'affranchi d'Annius Plocamus n'était sorti sain et sauf que par un hasard qui ne se présente guère deux fois dans la vie. Pour le retour, il aviserait, prendrait conseil des circonstances et, à la rigueur, pourrait toujours avoir recours à la route de Néarque. Un si hardi marin n'en était probablement pas à son premier voyage de l'Inde. L'entreprise s'accomplit et eut la plus heureuse issue. La mousson de nord-est ramena en Égypte le vaisseau que la mousson de sud-ouest avait conduit vent en poupe à la côte de Lymirice et peut-être même jusqu'à la Taprobane.

L'auteur du *Périple* nous donne, au sujet de cette traversée, des détails précieux qui ne pouvaient nous venir que d'un homme du métier. « Les voyages de l'Inde, nous dit-il, s'accomplissaient autrefois sur de petits navires qui suivaient toutes les inflexions du rivage. Hippalus, pilote d'une longue expérience, osa le premier, après avoir bien étudié la position des marchés et les allures des vents, tenter le voyage par la haute mer. Les vents étésiens, qui soufflent dans ces parages à la même époque que dans nos pays, viennent dans la mer de l'Inde, par suite de la disposition des lieux, de l'océan. On appelle hippalus le vent du sud-ouest, lui donnant le nom de celui qui a découvert le trajet direct de l'Égypte aux rivages indiens. Depuis ce temps jusqu'à nos jours, les uns partent de Cané, les autres du territoire des Aromates : s'ils veulent se rendre à Limyrice, il leur faut subir pendant assez longtemps le vent du travers; si, au contraire, ils se dirigent vers Barygaza ou vers la Scythie, — par ce nom de Scythie, on doit entendre évidemment l'embouchure de l'Indus, — ils n'ont à tenir le vent que pendant trois jours, — pour gagner très probablement la hauteur du cap Syagrus. — Le reste du temps, ils ont vent arrière. » Quand on songe qu'Hippalus ne possédait ni astrolabe ni boussole, qu'il n'avait pour se diriger d'autre point de repère que la carte incertaine du ciel, la vue de Canopus ou de quelque constellation encore inconnue, on reste confondu devant tant d'audace, et on se demande comment l'antiquité, si prodigue cependant de son marbre et de son bronze, n'a élevé aucun monument en l'honneur de cet homme qui venait d'inaugurer la navigation hauturière. J'aime à croire que, si Claude eût vécu, les choses se seraient passées autrement. Quant à moi, si j'étais ministre de la marine, — en Angleterre ou en Portugal, — je donnerais au plus beau de mes vaisseaux le nom d'Hippalus : il n'est jamais trop tard pour rendre justice au mérite. Les anciens se contentèrent de consacrer le nom du grand découvreur en appelant le vent de mousson le vent d'Hippalus.

Les vaisseaux des anciens, du moins leurs vaisseaux ronds, avaient peu de vitesse. Ce n'en est pas moins, même pour ces navires à l'allure pesante, une bien longue traversée qu'une traversée de quarante jours d'Aden à la côte de Malabar, une bien faible moyenne qu'une moyenne de 47 milles environ par jour. La distance de Suez au port d'Aden est de 1,310 milles, d'Aden à l'embouchure de l'Indus, de 1,472; à Bombay, de 1,632; à Surate, de 1,700; à Goa, de 1,672; à Calicut, de 1,852; à Pointe-de-Galles, de 2,130. Nos transports de Cochinchine se rendent aujourd'hui de Suez sur la rade d'Aden en six jours et demi; les paquebots anglais de la compagnie péninsulaire orientale accomplissent le même trajet en six jours. D'Aden à Pointe-de-Galles, il faut comp-

ter douze jours et demi pour les transports français, dix jours seulement pour les grands paquebots britanniques. Les navires à voiles faisaient jadis, quand ils étaient bons marcheurs, le voyage d'Aden à Bombay en quinze ou seize jours, et c'est, en effet, seize jours qu'employait récemment la corvette mixte le *D'Assas* pour parcourir cette distance de 1,632 milles. De seize jours à quarante, la différence est grande, et, si Pline ne s'est pas trompé dans ses calculs, il faut supposer que les capitaines marchands d'Alexandrie attendaient, pour quitter le Golfe-Arabique, le moment où le Favonius de Pline, le Libo-Notus d'autres géographes, la mousson de sud-ouest, en un mot, autrement dit encore le vent d'Hippalus, commençait à perdre de sa force.

C'est un vent bien fougueux que ce vent de sud-ouest quand, après un débat assez long avec la mousson contraire, il est enfin parvenu à établir son empire sur tout l'Océan indien. On a vu des navires de plus de 3,500 tonneaux, ayant à leur disposition voiles et machines, des navires de 83 mètres de long et de près de 14 mètres de large, enfoncés dans l'eau de 6 ou 7 mètres, se trouver sur le point de ne pouvoir prolonger plus longtemps la lutte et d'être obligés de refuser leur hanche ou leur travers à la vague pour lui présenter en vaincus la poupe. C'était le 8 juin; on sortait à la vapeur de la Mer-Rouge. La brise, d'un calme presque complet, prend peu à peu au sud-sud-est en fraîchissant; quelques heures après, le journal de bord enregistre : bonne brise halant le sud et le sud-ouest, puis grand frais de sud-ouest et mer grosse. Il serait déjà imprudent de faire route; il faut mettre à la cape sous la grand'voile goëlette tribord au vent. Le temps devient brumeux et revêt une mauvaise apparence. Grand frais et mer très grosse; le navire fatigue beaucoup. On remplace la grand'voile goëlette par l'artimon, on fait pousser les feux et on marche doucement à trente-cinq tours d'hélice à la minute. C'est encore le meilleur moyen d'éviter à la coque rudement secouée les paquets de mer. Deux jours se passent ainsi : on est toujours en cape. Mer très grosse, violens coups de roulis; à une heure du matin, deux rayons de la barre se cassent, le gabier de barre est blessé. Le troisième jour, la brise semble mollir un peu; on veut en profiter pour faire route grand largue : au bout de quelques heures, il faut se résigner à gouverner à la lame, c'est-à-dire à se laisser porter où la vague vous pousse, comme si l'on était encore au temps d'Annius Plocamus. On se propose d'aller à Ceylan et l'on risque fort d'aboutir à Bombay. « C'est une des mers les plus grosses que j'aie rencontrées, même dans les cyclones, » m'écrivait un officier embarqué alors sur ce transport. Heureusement, le 13 juin, la brise peu à peu se calme, de petits grains de pluie succèdent à la bourrasque et,

bien que la mer demeure toujours houleuse, on peut déjà établir toute la voilure. A partir de ce moment jusqu'au 17 juin, on n'a plus que du beau temps et de jolies brises de sud-ouest; c'est à peine si l'approche de Ceylan amène quelques nuages au ciel, nuages qui se résolvent bientôt en pluie.

Le commencement et la fin des deux moussons sont sujets à de grandes variations et souvent même à de violentes bourrasques. On ne tient pas suffisamment compte de ces périodes indécises quand on se borne à dire que la mousson souffle six mois d'un côté et six mois de l'autre. En réalité, il faut retrancher de chaque mousson un mois au début, un autre mois lorsque la mousson va finir. En mai, la mousson d'été commence à peine; elle ne sera franchement établie que dans les premiers jours de juin, un peu plus tôt, un peu plus tard, suivant l'époque de la pleine ou de la nouvelle lune. Durant les mois de juin et de juillet, le temps est si mauvais que les barques arabes, — les *boutres*, comme on les appelle, — ne s'aventurent guère en dehors du détroit. Au mois d'août, la mousson devient plus modérée; en septembre, et même jusqu'au milieu d'octobre, on a souvent beau temps pendant plusieurs jours de suite. Voilà bien la période que devaient rechercher les navires des anciens.

« Les anciens, dit Pline, ne connaissaient que quatre aires de vent; Homère n'en mentionne pas davantage. A ces quatre vents correspondant aux quatre points cardinaux l'âge suivant ajouta huit rhumbs secondaires; puis on réduisit de nouveau ces huit rhumbs à quatre. Il resta ainsi huit directions distinctes : le subsolanus, — en grec *apheliotes;* — le vulturne, que les Grecs nomment *euros;* — l'auster, l'africus, connu en Grèce sous l'appellation de *notos* et de *libos;* le favonius, qui est le *zéphiros* des Grecs; le corus, correspondant à l'*argestes* hellénique; le septentrion, où vous reconnaîtrez l'*aparctias;* l'aquilon, qui représente le *boreas.* » Prenez notre rose des vents, la nomenclature de Pline se transformera ainsi : est, sud-est, sud, sud-ouest, ouest, nord-ouest, nord, nord-est. Les quatre rhumbs supprimés étaient : le nord-nord-ouest, le thrascias; l'est-nord-est, le cæcias; le sud-sud-est, le phœnicias; le sud-sud-ouest, le libonotus. A ces quatre vents, des pilotes plus méticuleux avaient ajouté le nord-nord-est, le meses, et l'est-sud-est, l'euronotus. La rose des vents, cette fois, était presque complète; il n'y manquait que l'ouest-sud-ouest et l'ouest-nord-ouest. Trois siècles environ après Pline, Végèce nous donne une liste légèrement différente : le vent d'est reste toujours l'aphéliotes, le cæcias est devenu le nord-est, l'eurus et le vulturne n'ont pas cessé de correspondre au sud-est, l'auster et le notus ont la même direction : le sud; le libonotus est le sud-sud-ouest; le leuconotus, le sud-

sud-est; le corus marque le nord-ouest; le zéphiros n'a pas changé: il indique toujours le vent d'ouest; le sud-ouest s'appelle indifféremment l'africus ou le libs; l'ouest-nord-ouest, le favonius ou le japix; le nord, l'aparctias; le nord-nord-ouest, le circius ou le thrascias; le nord-est, l'aquilon ou le borée.

Pline nous apprend qu'on revenait de l'Inde avec le vulturne, — le sud-est, — mais il a bien soin d'ajouter qu'on remonte la Mer-Rouge avec l'africus ou l'auster, le vent de sud-ouest ou le vent de sud. Tous ces détails sont exacts et fort bien observés. Dans la partie supérieure du Golfe-Arabique, en effet, les vents soufflent presque constamment du nord et du nord-ouest. A partir du milieu de mars et pendant une période d'environ cinquante jours, ils tournent généralement au sud. C'est alors le *kamsin,* le vent brûlant des Arabes, l'auster ou l'africus des anciens, qui règne. Le docteur Vincent nous fait remarquer, en outre, que les époques indiquées pour l'arrivée dans l'Inde des flottes égyptiennes et pour leur retour en Égypte coïncident parfaitement avec les périodes adoptées pour la même navigation par les flottes du Portugal. Ces flottes apparaissaient sur les côtes de l'Inde en septembre; elles les quittaient d'ordinaire du 8 décembre aux premiers jours de janvier, ayant eu deux mois environ pour disposer de leurs cargaisons.

VII.

Maintenant que nous savons comment, au Ier siècle de notre ère, on se rendait dans l'Inde, comment aussi on en revenait, il nous sera plus facile d'étudier les opérations commerciales qui se poursuivaient dans ces lointaines contrées.

Dès qu'on a dépassé les bouches de l'Indus, on rencontre un golfe qui s'enfonce vers le nord dans l'intérieur des terres et dont l'entrée est difficile à distinguer. Ce golfe porte le nom d'Irinon. Il y a le grand et le petit Irinon. C'est ce que nous appelons aujourd'hui le Run, immense nappe d'eau communiquant avec le golfe de Kutch. Les deux Irinons forment une mer marécageuse sillonnée de grands courans et semée de nombreux hauts-fonds qui se prolongent au large. Souvent les vaisseaux, avant d'apercevoir la côte, ont échoué sur ces bancs, ou, portés à terre, y ont péri. Le golfe est dominé par un promontoire qui part de l'Irinon, se dirige d'abord vers l'est, puis vers le midi, tourne enfin à l'ouest, embrassant ainsi à la fois la baie de Barace et sept îles. Les navires qui atterrissent à l'entrée de ce golfe et prennent le large pour contourner les bancs peuvent gagner le port sains et saufs; ceux, au contraire, qui s'engagent sans précaution dans l'enfoncement de Barace,

sont certains de périr. Le courant est, dans ces parages, très violent, la mer fort agitée et remplie des tourbillons les plus dangereux. Un fond inégal, abrupt sur quelques points, rocheux et tranchant sur d'autres, augmente le péril; les câbles sont promptement coupés ou s'usent lentement si l'on jette l'ancre. L'approche de cette partie de la côte est généralement signalée par la rencontre de grands serpens de couleur noire; les serpens que l'on trouve plus au sud, dans les environs de Barygaza, sont moins grands et d'une couleur verte et dorée.

Que dites-vous de ces remarques pratiques? Quand on n'avait pour se conduire que le flair du marin, tout indice était précieux à saisir. On a vu de nos jours des bricks grecs se rendre en Amérique sans que les capitaines qui les montaient fussent beaucoup plus avancés en fait de science nautique que les pilotes alexandrins au temps de l'empereur Claude. Les mathématiques ne faussent pas le jugement, comme on l'a prétendu à tort; elles ôtent seulement aux sens cette acuité souvent si remarquable chez le sauvage. J'ai connu plus d'un marin pratique qui ne savait pas même lire et qui, à travers les routes croisées du navire, suivait encore avec une étonnante rectitude le progrès et les déviations de la route : un pilote ipsariote entre autres, un pilote quelque peu pirate, mutilé à ce jeu de la main gauche, a fait tout un hiver, sur un bâtiment que je commandais, son point dans sa tête, sans avoir besoin de recourir aux compas et aux cartes; tout au plus jetait-il de temps en temps un coup d'œil sur la boussole. Quant au loch, il ne s'en inquiétait pas; il lui suffisait de regarder couler l'eau le long du bord pour apprécier avec une admirable précision la vitesse. Je suis convaincu qu'Hippalus férait encore bonne figure sur nos vaisseaux et que ses conseils n'y seraient pas, en plus d'une occasion, inutiles. L'aptitude au pilotage se transmet avec le sang comme l'instinct du chien de chasse, et si nous savions tirer parti, ainsi que je l'ai maintes fois conseillé, des dispositions natives des gars de l'île de Sein ou de l'île d'Ouessant, nous aurions aujourd'hui dans toutes les parties du monde des pilotes qui permettraient à nos commandans de primer de manœuvre, en cas de guerre, l'ennemi qu'il leur faudrait poursuivre ou éviter. Ce sont là des *pia vota;* notre esprit est tourné ailleurs. Je le regrette profondément.

Après la baie de Barace se déploie le golfe de Barygaza et la côte de l'Ariace, où commence, avec le royaume de Mambara, le reste de l'Inde. L'Ariace paraît avoir été la presqu'île de Guzerat; le golfe de Barygaza était le golfe de Cambaye, qui suit immédiatement au midi le golfe de Kutch. La partie intérieure de la province, limitrophe de la Scythie, c'est-à-dire du royaume fondé par les Scythes dans l'Inde, se nomme l'Aberia, peut-être l'ancienne Ophir; la partie maritime

porte le nom de Syrastrène. Le pays est fertile en blé, riz, sésame, beurre et carpassum, encore une substance inconnue. On y fabrique des toiles de qualité inférieure avec le coton de l'Inde. Le gros bétail abonde dans l'Aberia ; les indigènes y sont de haute taille et noirs de couleur. La ville de Minnagara, — aujourd'hui Indore, sur le chemin qui conduit d'Ugein à la Nerbudda, — ne confondons pas ce Minnagara avec le Minnagara de l'Indus, — est le chef-lieu du pays. Les toiles fabriquées dans la province sont portées à Barygaza. Il existe encore sur ce point, au dire de l'auteur du *Périple*, des monumens de l'expédition d'Alexandre, des enceintes consacrées, des fondations de camps et de grands puits. Les érudits en doutent; ils n'admettent pas qu'Alexandre ait jamais été aussi loin : l'érudition n'est cependant pas infaillible.

De Barbaricé sur l'Indus au promontoire de Papicé près d'Astacapra, promontoire qui s'élève en face de Barygaza bâtie sur le rivage, la distance est de 300 milles. C'est bien là, en effet, l'espace qu'on mesure entre Rechel, localité moderne située à l'embouchure de l'Indus, et le village de Dalewalla dans le golfe de Cambaye. Immédiatement après le promontoire Papicé, vous trouverez une longue baie, bien abritée des vagues, que couvre tout entière l'île Bæones, — aujourd'hui l'île Diû de fameuse mémoire. Les Portugais y ont repoussé plus d'un assaut, et don Juan de Castro s'y acquit une gloire immortelle. Dans le fond de la baie débouche un très grand fleuve appelé, autrefois comme aujourd'hui, le Mahi. Dans sa plus grande dimension, la baie de Bæones a 30 milles environ d'étendue. Pour se rendre à Barygaza, il faut laisser l'île Bæones sur la gauche, et, dès qu'on aperçoit l'entrée de la baie de Dalewalla, faire route à l'est. On se dirige ainsi vers l'embouchure du fleuve de Barygaza, qui portait, au temps de Claude, le nom de Namnadius, appellation à peine défigurée de la Narmâda ou Nerbudda de nos jours.

Le canal qui conduit à Barygaza est étroit et l'accès en est difficile pour les navires qui arrivent du large. On a quelque peine à ne pas tomber à droite ou à gauche du bon chenal; cependant, sur la gauche, la route est meilleure. A droite, l'entrée même est encombrée par un banc de roches sous l'eau, dont quelques têtes seulement sont visibles. Ce banc, connu sous le nom de Héron, part de la côte sur laquelle est bâti le village de Cammon. A gauche se projette, comme nous l'avons dit plus haut, le promontoire de Papicé qui prend naissance près d'Astacapra. Les abords de ce promontoire ne laissent pas d'être assez dangereux : la marée le contourne et si elle vous oblige à jeter un pied d'ancre, vos câbles courent grand risque de se couper sur le fond.

Alors même qu'on a pénétré heureusement dans le golfe, il n'est pas aisé de trouver l'entrée du fleuve de Barygaza, car la côte est

très basse, et on n'y découvre aucun amer. L'entrée trouvée, il reste encore à éviter les bancs qui obstruent l'embouchure et en rendent l'accès fort périlleux. Aussi les pêcheurs indigènes du roi, qui se tiennent d'ordinaire à l'entrée de la baie, ont-ils coutume de se porter au-devant des navires attendus jusqu'à la Syrastrène. Ces pêcheurs montent de longues barques appelées, dans la langue du pays, des trappagas et des cotymbas. Ce sont eux, — sorte de pilotes jurés, — qui se chargent de conduire les vaisseaux étrangers à Barygaza. Leurs barques savent trouver le droit chemin au milieu des bancs et traîner au besoin de mouillage en mouillage les bâtimens qu'elles ont pris à la remorque. Elles appareillent à la marée montante; quand survient le jusant, elles vont jeter l'ancre dans certains replis de la côte où le fond est plus grand et où elles n'ont pas à craindre de demeurer échouées à la marée basse. Barygaza se trouve à 30 milles environ de la bouche du fleuve.

Je n'ai point heureusement à chercher l'emplacement de Barygaza; le savant Muller, s'aidant des travaux de Forbes et de Ritter, m'a épargné ce soin : grâces lui en soient rendues ! « Il se trouve aujourd'hui, dit Muller, aux lieux où s'élevait jadis Barygaza, une ville nommée Baroach. Baignant le côté méridional de cette ville, la Nerbudda présente si peu de profondeur que, sans le secours de la marée montante et du vent de sud-ouest, les petits navires eux-mêmes ne pourraient monter jusqu'à Baroach. Ceux qui ont plus de tirant d'eau ne sauraient réussir, même au moment du plein, à franchir la barre qui obstrue l'entrée du fleuve. Le rivage est très bas et tout à fait dépouillé d'arbres. A-t-on passé la barre, l'intérieur du golfe offre une navigation bien plus difficile encore à cause des amas de sable qui s'y sont accumulés. Il n'y a que de très petits bâtimens, appelés *crofts*, que prennent à la remorque des barques très légères nommées des *gullivats*, auxquels l'intérieur de la baie soit accessible. » — « Les marins qui ne connaissent pas ces parages, écrit à son tour l'auteur du *Périple*, et qui viennent aborder pour la première fois au comptoir de Barygaza, courent de grands risques tant à l'entrée qu'à la sortie. Rien ne peut arrêter l'impétuosité du flot qui monte ou qui descend; les ancres ne résistent pas. Les navires, jetés alors en travers, sont entraînés par la violence de la marée sur les bancs; les vaisseaux de petites dimensions chavirent même quelquefois; ceux qui restent échoués avec le jusant s'inclinent sur le côté : si l'on ne prend soin de les accorer, ils se remplissent et sont submergés quand le flot revient. La force de la marée, surtout de la marée montante, est telle dans les syzygies, qu'au moment du flot, par la mer la plus calme, les riverains de l'embouchure entendent d'abord un bruit semblable à celui que produiraient les clameurs lointaines d'une armée; puis bientôt le

flot fait irruption dans les marais avec un fracas épouvantable. » Le mascaret se comporte-t-il autrement à Caudebec? J'incline à croire que le phénomène ne se représentait pas avec cette violence dans toutes les marées de pleine ou de nouvelle lune.

N'y avait-il pas de quoi décourager les marins les plus entreprenans? Faire une traversée de plus de 1,600 milles sur une mer orageuse, sous des cieux inconnus, hors de vue de toute terre pendant trente ou quarante jours et avoir tant de chances de faire naufrage au port! Le triple airain n'y suffisait pas; il fallait pour s'exposer de gaîté de cœur à tant de risques avoir la soif du gain portée à un excès que nos sociétés modernes ne connaissent peut-être pas. Les marchandises que l'on rapportait en Égypte se revendaient, nous apprend Pline, au centuple. C'était juste, et l'on comprend que le marchand, malgré tous ses profits, ait quelquefois comparé avec une envie secrète son sort à celui du soldat : « Pour le soldat, se disait-il, la mort ou la victoire est l'affaire d'un instant; pour nous, la lutte et la responsabilité sont de tous les jours. » J'ai connu beaucoup de soldats (et des plus intrépides) qui jugeaient ainsi de notre existence; ils nous accordaient même d'acquérir à ce rude métier des qualités très propres au commandement.

Dans l'intérieur du pays de Barygaza, on compte plusieurs peuplades distinctes : des Aratriens, des Arachosiens et des Gandaréens. Au-delà, se trouve la Peucélaotide, dans laquelle Alexandre fonda Bucéphalie; plus loin encore habite la nation belliqueuse des Bactriens constitués en royaume. C'est de la Bactriane que partit Alexandre, « quand il pénétra jusqu'au Gange, » laissant de côté Lymirice et la partie méridionale de l'Inde. Des drachmes antiques sont encore aujourd'hui en circulation à Barygaza : ces drachmes portent gravés en lettres grecques les noms d'Apollodote et de Ménandre.

Si ces renseignemens ne nous étaient donnés par un marin illettré, il faudrait ajouter un chapitre à Quinte Curce. Il est fort probable que l'auteur du *Périple* avait étudié l'histoire un peu à la légère : Alexandre et les Séleucides se seront mêlés dans sa cervelle et je ne le citerai pas comme une autorité. Nous autres marins, nous quittons rarement le littoral; ce que nous racontons des pays où le flot nous jette n'a vraiment de valeur que pour la zone circonscrite où nous pouvons invoquer le témoignage de nos yeux. L'auteur du *Périple* nous transmet ce que ses cliens du bord de mer lui ont raconté; il n'est pas étonnant qu'à beaucoup de vérités il ait joint involontairement quelques fables.

« Dans la partie orientale de la province de Barygaza, dit-il, on trouve la ville d'Ozène, qui fut jadis résidence royale. » Faut-il, avec Muller, reconnaître dans Ozène la ville moderne d'Ougein, où,

en l'année 56 avant Jésus-Christ, le vainqueur des Saces, le roi Vicramâditja, fixa sa résidence? La chose n'est pas impossible, ne fût-ce que pour la conformité des noms. Ce qui est certain, c'est que la majeure partie des produits exportés de Barygaza, — onyx et vases de porcelaine, mousselines et madras, indiennes ordinaires, ivoire, soie, cachou et poivre long, — venaient de l'intérieur et en majeure partie d'Ozène. Le nard y arrivait par la Peucélaotide « des pays les plus extravagans : » de Cattyburina, de Patropapiga, de Cabalita, où l'érudition allemande croit reconnaître Caboul. On en recevait aussi de la Scythie adjacente. Par la même voie descendaient à la côte le *costus* et le *bdellium*.

Qu'importait-on à Barygaza pour payer ces trésors? On importait du vin d'Italie, de Laodicée, et d'Arabie, du cuivre, de l'étain, du plomb, du corail, des topazes, des vêtemens unis ou nuancés de tout genre, des ceintures à trame variée, des coussins, du styrax, du mélilot, du verre grossier, du réalgar, de l'antimoine, des monnaies d'or et d'argent, dont l'échange avec le numéraire du pays est assez lucratif, enfin quelques parfums, mais non pas des parfums de grand prix. Sous le nom de tribut, on envoyait au roi des vases précieux d'argent, des instrumens de musique, de belles jeunes filles pour lui servir de concubines, du vin de choix, des vêtemens unis, somptueux cependant, et des parfums délicats.

La côte qui suit Barygaza s'étend du nord au sud; on l'appelle la côte de Dachinabade : c'est aujourd'hui le Dekkan. « Dachanus, remarque l'auteur du *Périple*, signifie dans la langue du pays le midi. » A l'intérieur, on rencontre de nombreux déserts, de hautes montagnes, des bêtes fauves de tout genre : panthères, tigres, éléphans, serpens d'une immense grandeur, hyènes, cynocéphales. De la côte jusqu'au Gange sont répandues des populations très nombreuses. A vingt journées de marche de Barygaza, du côté du midi, existe un marché fameux : le marché de Pæthana, et, dix journées plus loin encore, une autre ville, très grande, appelée Tagara. Pæthana, s'il en faut croire Muller, est aujourd'hui Pythan, sur le Godaveri, près d'Ahmednagara. Tagara serait peut-être Deoghir, ville florissante jusqu'en l'année 1293 et dont on peut retrouver les débris près de Doulatabad, non loin d'Élore, si célèbre par les majestueuses ruines de ses temples. De Pæthana et de Tagara, on apporte à Barygaza, sur des chars et par des chemins très difficiles, les marchandises de la Dachinabade : de Pæthana viennent les onyx, de Tagara les indiennes et les mousselines.

De Barygaza, si l'on continue de descendre la côte, on compte 700 milles jusqu'à Limyrice, que Muller, malgré une certaine discordance dans les distances, voudrait reconnaître dans la localité

moderne d'Honore, par 14° 16′ de latitude, à peu près à mi-chemin de Bombay à Calicut. Quant à Calicut, située à trois degrés plus bas, ce serait peut-être cette ville d'Ægialum que l'auteur du *Périple* se borne à mentionner, en disant simplement : « De Limyrice à Ægialum, la route est encore assez longue. » Sur cet espace de 700 milles, il existe au-dessous de Barygaza des comptoirs de moindre importance : Suppara, *le beau rivage* en indien, aujourd'hui Surate, à l'entrée du golfe de Cambaye ; Calliena, aujourd'hui Calliani, non loin de Bombay, ville, dit l'auteur du *Périple,* qui, au temps de Saragana l'Ancien, fut un grand entrepôt. Quand cette ville tomba au pouvoir de Sandanes, elle perdit beaucoup de son importance. Si le hasard y conduit des navires grecs, on les amène sous bonne garde à Barygaza.

Après Calliena, on trouve encore de nombreux marchés : Samylla, aujourd'hui Maundvi ou Choul, sur la rivière de Koundoulika ; Mandagora, aujourd'hui Radjapour ; Palæpatmæ, aujourd'hui Bancut ; Melizigara, que Pline appelle Sigerus et que nous nommons Djyghur ; Byzance qui correspond au port de Viziadrug ou Geriah ; Toparus, auquel a succédé Dewgurh ; Tyrannoboas, sur l'emplacement qu'occupe maintenant Bugmuntjur. Pas une rivière débouchant à la côte qui n'ait à la fois son port et son comptoir. Plus au midi encore, vous trouverez les îles Sesecriænæ, groupe à la hauteur de Malwan, dont l'îlot principal porte de nos jours le nom de Singi-Drog ; puis viennent les îles des Ægidiens, qui ne peuvent avoir été que les îles Vingorla ou îles brûlées ; vous arrivez enfin à l'île des Cænites, situées en face de la presqu'île du même nom : sur cette presqu'île s'élève aujourd'hui la ville de Murmagar ; l'île des Cænites est incontestablement l'île Saint-George ; nous sommes à l'entrée de la baie de Goa.

Les restitutions sont faciles dans ces pays où rien ne se transforme ; l'immobile Orient est fait pour la joie des érudits. La côte de Limyrice que nous allons aborder ne nous réserve pas de moindres satisfactions que le littoral de la Dachinabade. Voici d'abord Raura, dont le nom à peine altéré se retrouve dans Honore ; Tyndis, que nous nommerions aujourd'hui Koundapour ; Muziris devenue dans la suite des siècles Molky ou Mangalore ; Nelcynda, « aujourd'hui, dit Muller, Nelisseram. » C'est à Muziris et à Nelcynda que se faisait, au temps de l'auteur du *Périple,* le principal commerce.

Tyndis, grand bourg maritime, fait partie des états de Ceprobotra, roi de la province de Kerala ; Muziris appartient au même royaume. L'importance de Muziris lui vient de l'affluence des vaisseaux qui y sont expédiés de l'Ariace et des navires grecs qui y arrivent d'Égypte. Cette ville est située sur le bord d'un fleuve,

à 50 milles de Tyndis, en suivant le fleuve et le littoral; elle est à 2 milles de l'embouchure du cours d'eau qui la baigne. Par le fleuve et la mer, Nelcynda n'est également qu'à 50 milles de Muziris; elle dépend cependant d'un autre roi, de Pandion. On l'a, comme Muziris, bâtie sur le bord d'une rivière, à 12 milles environ de la mer. Une autre ville est assise à l'embouchure même : c'est le bourg de Bacaré, — aujourd'hui Markari. — Les navires s'arrêtent à Bacaré, avant de prendre le large : ils mouillent sur cette rade pour y embarquer leur chargement, parce que la rivière de Nelcynda est, à son entrée, tout encombrée de bancs au milieu desquels la navigation est fort dangereuse. On reconnaît ici, comme sur les autres points de la côte, l'approche de la terre à la rencontre de serpens, noirs aussi, mais moins grands que ceux de la côte septentrionale : ces serpens ont la tête du dragon et l'œil injecté de sang.

On fréquente ces divers marchés avec de grands navires, à cause du volume et de la quantité des marchandises qu'on en exporte : poivre et malabathron, — nous verrons plus loin que le malabathron devait être du thé, — de l'argent monnayé, des topazes, quelques vêtemens unis, d'autres à plusieurs trames, de l'antimoine, du corail, du verre grossier, du cuivre, de l'étain, du plomb, un peu de vin, la quantité seulement qu'on en peut vendre à Barygaza, du réalgar, de l'arsenic, du blé pour la nourriture des matelots, car le blé ne saurait être dans ces parages un objet de commerce. Le poivre qu'on trouve dans ces comptoirs vient de Cottonara, — aujourd'hui Cochin, — le seul pays de la côte qui en produise. On y apporte aussi beaucoup de perles, de l'ivoire, des étoffes de Chine, du nard des bords du Gange, du malabathron de l'intérieur, des pierrres précieuses, — diamans, améthystes, — de l'écaille de tortue, venant de l'île de Chrysé ou de l'archipel placé en avant de la côte de Limyrice.

Pour atteindre la partie de l'Inde que nous venons de décrire, il convient de partir d'Égypte vers le mois de juillet. Après Bacaré, le mont Pyrrhus ou Rufus, — probablement la chaîne des Ghats, — s'étend vers une autre contrée appelée Paralia : en réalité, la côte méridionale tourne brusquement à l'est et au nord. Là se trouve une pêcherie de perles appartenant au roi Pandion; là aussi est située une ville du nom de Colchos, — aujourd'hui Coilnapatam, près de Tutikorin. — Le premier endroit qu'on rencontre sur ce territoire se nomme Balita, — aujourd'hui Marpoly, selon Mannert, un peu au nord d'Auzenga. — Balita possède un bon mouillage et un bourg maritime. Après Balita se présentent le promontoire et le port Comari, dont le nom à peine altéré se retrouve de nos jours dans celui de cap Comorin : à Comari viennent faire leurs ablutions

et se consacrer au célibat les hommes et les femmes qui veulent donner à leur vie un caractère de sainteté. La déesse Kumari, l'épouse de Siva, s'est arrêtée en ce lieu et s'y est baignée.

De Comari, en se dirigeant vers le nord, la terre s'étend jusqu'à Colchos, où se trouve, nous l'avons déjà dit, une pêcherie de perles. Des condamnés sont chargés de ce travail; la pêcherie appartient au roi Pandion. Après Colchos, la côte forme un golfe. Dans l'intérieur, se trouve un endroit nommé Argali, où sont percées et enfilées les perles qu'on recueille à l'île d'Héliodore. Que pourrait être cette île d'Héliodore, sinon l'île Manaar ou l'île Rameseram, qui, par le pont d'Adam, rattachent l'île de Ceylan au grand continent indien? On exporte d'Argali des tuniques brodées de perles que l'on nomme des ébargaritides.

Les vaisseaux d'Alexandrie ne dépassaient probablement pas l'île Manaar; mais le faible tirant d'eau des barques indigènes, des vaisseaux de Limyrice et de Barygaza, leur permettait de passer entre l'île de Ceylan, — ou plus exactement entre l'île Rameseram, — et la terre ferme, pour aller visiter la côte de Coromandel et la côte de Golconde. Parmi les marchés et les mouillages que fréquentaient les navires indiens, il faut citer : Camara, — aujourd'hui Karikal; — Poduca, très probablement Pondichéry; Sopatma, vraisemblablement Madras. Pour cette navigation, il avait fallu adopter un mode de construction tout spécial. Les sangaras se composaient de deux grandes pirogues liées ensemble et pouvaient contenir de cent à cent cinquante hommes; les colandiophonta, destinés à pousser jusqu'à Chrysé et jusqu'à l'embouchure du Gange, avaient des dimensions beaucoup plus considérables. Marco Polo et Nicolo di Conti les ont retrouvés au moyen âge. Les doubles pirogues remontaient en suivant la côte occidentale de l'Inde, jusqu'à Limyrice.

Au-delà de Camara, de Poduca et de Sopatma, l'auteur du *Périple* n'a plus que des notions vagues : ces notions méritent cependant, telles qu'il nous les offre, d'être reproduites. « Dans les environs de la région suivante, dit-il, quand déjà la route se dirige vers l'est, on rencontre en pleine mer l'île Palæsimundu qui court de l'ouest à l'est; les anciens, — c'est-à-dire Onésicrite, — appelaient cette île Taprobane. La partie septentrionale est à une journée de navigation du continent indien; la partie méridionale se dirige peu à peu vers l'ouest et finit par se trouver en face de la côte de l'Azanie. L'île produit du poivre, des pierres précieuses, des indiennes, de l'écaille de tortue. » Bien que la description géographique laisse à désirer, vous avez sans doute reconnu Ceylan.

Dans ces mêmes parages s'étend, sur un long espace, la province de Masalia, — aujourd'hui Masulipatam, dans l'ancien royaume de

Golconde, — contrée où il se fabrique une grande quantité de tissus. Le navigateur qui se dirige ensuite vers l'est pour traverser le golfe rencontre d'abord la Désarène, pays qui nourrit des éléphans. « On sait, dit l'auteur du *Périple,* que les Indiens donnent à l'éléphant le nom de *désare.* » La côte se redresse un peu plus loin au nord : là vivent de nombreuses peuplades barbares, et parmi elles les Cirrhades, race farouche au nez écrasé ; là aussi se rencontrent les Bargyses, les hippioprosopes ou macroprosopes, — c'est-à-dire au long visage ou au visage de cheval. — On croit ces populations anthropophages.

Après cette portion de côte, si vous faites de nouveau route à l'est, ayant l'océan à droite et la terre à gauche, vous trouverez, en venant du large, le Gange, et, près du Gange, la dernière contrée de l'Orient, Chrysé ou l'île d'Or. Au temps du géographe Ptolémée, c'est-à-dire au IIe siècle de notre ère, 120 ou 130 ans après le règne de Claude, le progrès des connaissances géographiques avait appris aux Romains que Chrysé était une presqu'île. Dans les environs de Chrysé coule le Gange, le plus grand fleuve de l'Inde, qui a, comme le Nil, ses crues périodiques. Sur les bords du Gange il existe un marché, — aujourd'hui Dulispour, — auquel l'antiquité avait donné le nom du fleuve. De ce marché s'exportent du malabathron, du nard gangétique, du poivre, de très belles indiennes appelées également gangétiques. On assure, en outre, qu'il existe dans cette province des mines d'or et une sorte de monnaie d'or connue sous le nom de *caltis.*

Non loin du Gange se trouve cette île Chrysé que nous avons déjà mentionnée. C'est la dernière partie du monde habité du côté du Levant : Chrysé est située aux lieux d'où le soleil se lève. Il n'est pas un marché de la Mer-Érythrée qui fournisse d'aussi belle écaille. L'empire des Birmans et la presqu'île de Malacca étaient compris dans cette dénomination générale d'île Chrysé, qui devint, un peu plus tard, la Chersonèse d'or.

Après Chrysé, se déploie vers le nord la mer extérieure, qui se termine au rivage des Thines. Dans l'intérieur des terres existe une très grande ville, la ville de Thinæ. L'analogie des noms nous permettra-t-elle de reconnaître ici la capitale du Chen-Si et de retrouver dans la ville de Thinæ la ville chinoise de Tsin? Les érudits se sont en général rangés à cette opinion, et je la crois, pour ma part, très plausible. « C'est de Thinæ, dit l'auteur du *Périple,* que viennent la laine, le fil et la mousseline de Chine qui sont apportés : à Barygaza par la voie de terre à travers la Bactriane ; à Limyrice par le Gange. » Il n'est pas facile d'arriver dans le pays des Thines ; bien peu de voyageurs y sont parvenus. Cette contrée, en effet, est située sous la Petite-Ourse ; elle confine, dit-on, par sa côte opposée au

Pont-Euxin et à la mer Caspienne, près de laquelle se trouve le Palus Méotide, qui se jette dans l'Océan. Chaque année, se présente sur les frontières des Thines une race d'hommes au corps chétif, à la face large, d'humeur douce, semblables à des bêtes sauvages. On appelle ces tribus errantes des Sésates. Les Sésates émigrent avec leurs femmes et leurs enfans, portant de grands paniers remplis de feuilles assez semblables à celles de la vigne. Ils demeurent pendant quelques jours sur la frontière qui leur est commune avec les Thines, font grande fête, couchés sur leurs paniers, puis ils s'enfoncent de nouveau dans l'intérieur et retournent chez eux. Les habitans de la contrée des Thines attendent le départ des Sésates et viennent alors ramasser les corbeilles abandonnées. Avec des roseaux qu'ils appellent des pètres, ils fabriquent des tamis à travers lesquels ils passent, après les avoir pliées et roulées, les feuilles apportées par les Sésates. On recueille ainsi trois espèces de feuilles : les plus grandes fournissent le malabathrum hadrosphærum, nous dirions aujourd'hui le thé souchong; les moyennes, le mesophærum, très probablement le thé péko; les plus petites le microphærum, thé vert, thé impérial ou thé poudre à canon. Ces trois sortes de malabathrum sont ensuite apportées dans l'Inde par ceux qui les ont fabriquées.

Les contrées qui suivent le pays des Thines soit à cause des tempêtes trop fréquentes qui les dévastent, soit à cause des froids extrêmes qui y règnent et qui en rendent l'accès affreusement difficile, n'ont jamais pu être explorées.

Quel singulier mélange d'erreurs et de vérités nous offre ce *Périple!* Convenons-en pourtant; sans ce témoignage dérobé au grand naufrage qui a englouti tant de documens précieux, aurions-nous soupçonné le commerce des Romains d'avoir pris une telle extension? Que de siècles il faudra pour que nous revoyions ces parages où les flottes d'Alexandrie allaient chaque année aborder! Grâce à Hippalus et à Claude, Alexandrie devint bientôt la seconde ville de l'empire, la première peut-être sous le rapport de la richesse, du commerce et de la prospérité. Le poivre, à dater de ce moment, se paya moins cher; la soie continua de demeurer une marchandise des plus rares : sous le règne d'Aurélien, la livre de soie équivalait encore à une livre d'or. C'est que la soie venait de la Chine et que les Européens n'abordèrent sur les côtes du Céleste-Empire qu'en l'an 1514 de notre ère, lorsque Perez de Andrada conduisit le premier vaisseau portugais à Macao.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

L'ANTAGONISME

DE

L'ART ET DE LA SCIENCE

I. Shairp, *Studies in Poetry and Philosophy. — On poetic Interpretation of nature.* — II. Taine, *Philosophie de l'art.* — III. Renan, *Dialogues philosophiques.* — IV. Sully-Prudhomme, *le Premier Livre de Lucrèce. La Justice.* — V. Guillaume Bréton, *Essai sur la poésie philosophique en Grèce.*

Il y a une quarantaine d'années, à la fin d'un repas chez le peintre anglais Haydon, le poète Keats leva son verre en proposant le toast suivant : « Honnie soit la mémoire de Newton! » Les assistans furent assez étonnés, et Wordsworth, avant de boire, demanda une explication. Keats répondit : « Parce qu'il a détruit la poésie de l'arc-en-ciel en le réduisant à un prisme. » Et l'on but « à la confusion de Newton. » — La poésie des choses est-elle donc réellement détruite par leur connaissance scientifique? Toute poésie ressemble-t-elle en effet à ce voile multicolore et léger qui flotte entre terre et ciel, à cette écharpe brodée par la lumière que les anciens avaient divinisée et dont Newton mit à nu la trame toute géométrique et terrestre? Dès le XVIIe siècle, Pascal disait ne point faire différence entre le métier de poète et celui de « brodeur. » Cette définition, assez méprisante dans la pensée de Pascal, fut exagérée encore par Montesquieu : « Les poètes, dit-il, ont pour métier d'accabler la raison et la nature sous les agrémens, comme on ensevelissait autrefois les femmes sous leurs parures. » Ces paroles, qui révoltaient Voltaire comme des crimes de « lèse-poésie, » et auxquelles pourtant on n'attribuait pas plus d'importance alors qu'à des boutades, paraîtraient aujourd'hui à un grand nombre de savans et de penseurs l'expression exacte d'une vérité. La poé-

sie, qui avait pour elle, au XVIIe et au XVIIIe siècles, la majorité des « honnêtes gens, » n'aura bientôt plus, nous dit-on, que la minorité. La science est la grande obsession de notre siècle; nous lui rendons tous, quelquefois sans en avoir bien conscience, un certain culte au fond de l'âme, et nous ne pouvons nous retenir de quelque dédain à l'égard de la poésie. M. Spencer compare la science à l'humble Cendrillon, restée si longtemps au coin du foyer pendant que ses sœurs orgueilleuses étalaient leurs « oripeaux » aux yeux de tous : aujourd'hui Cendrillon prend sa revanche; « un jour la science, proclamée la meilleure et la plus belle, régnera en souveraine. » — « Il viendra un temps, dit à son tour M. Renan, où le grand artiste sera une chose vieillie, presque inutile; le savant, au contraire, vaudra toujours de plus en plus. » M. Renan regrette quelque part de n'avoir pas été lui-même un savant, au lieu d'être une sorte de dilettante de l'érudition. Qui sait si, renaissant aujourd'hui, un Goethe n'aimerait pas mieux se consacrer tout entier aux sciences naturelles? si un Voltaire ne s'appliquerait pas plus qu'autrefois aux mathématiques, dans lesquelles il a déjà montré sa force? si un Shakspeare, ce grand psychologue, cet esprit de tempérament si scientifique sous son imagination puissante, ne délaisserait pas les drames mesquins de l'humanité pour le grand drame du monde? L'aïeul de Darwin consacra une partie de son talent à écrire de mauvais poèmes; son petit-fils, né cent ans plus tôt, en eût peut-être fait autant; par bonheur, Charles Darwin est bien de son siècle; au lieu d'un poème des jardins, il nous a donné l'épopée scientifique de la sélection naturelle. Les poèmes meurent avec les langues, et les poètes ne peuvent espérer pour leurs œuvres, comme l'a écrit lui-même M. Sully-Prudhomme, « qu'un soir de durée au cœur des amoureux; » les toiles des peintres s'usent, et, dans quelques centaines d'années, Raphaël ne sera plus qu'un nom; les statues et les monumens tombent en poussière : seule, semble-t-il, l'idée dure, et celui qui a ajouté une idée au lot de l'esprit humain peut vivre par elle aussi longtemps que l'humanité même. Faut-il donc croire que l'imagination et le sentiment ne sont point vivaces comme l'idée, et que l'art finira par céder la place à la science? Il y a là un problème digne d'attention, puisqu'il touche en somme à la destinée même du génie humain et à ses transformations dans l'avenir.

I.

Les savans qui nous prophétisent que la poésie et les arts disparaîtront par degrés s'appuient sur un certain nombre de faits : les uns sont empruntés à la physiologie et à l'histoire, les autres à la

psychologie. — Examinons d'abord ce que les sciences naturelles et historiques nous apprennent sur le milieu où l'art peut vivre.

L'art, pour arriver à son plein développement, exige autour de l'artiste comme chez l'artiste même un culte de la beauté dont le peuple grec nous a donné l'exemple. Les Grecs, — M. Taine aime à le répéter, — avaient pour la pureté de la forme, pour la proportion harmonieuse des membres, pour les belles nudités un amour poussé jusqu'à l'adoration ; la beauté offrait à leurs yeux un caractère sacré, et Sophocle, encore éphèbe, avant de chanter en public un hymne aux dieux de la Grèce vainqueurs à Salamine, jetait bas ses vêtemens devant l'autel. Ce culte de la beauté se retrouve à la renaissance, au moment de la grande éclosion de tous les arts en Italie : un membre, un muscle, une omoplate suffisait pour transporter de plaisir ces générations d'artistes (1). De nos jours, au contraire, la force et la beauté du corps ne sont plus notre idéal. Tout semble montrer d'ailleurs que la préoccupation trop exclusive des belles formes, et aussi des ornemens, des parures, est le signe auquel on reconnaît les peuples primitifs. Chez ceux des peuples modernes qui sont encore à un degré inférieur de civilisation, comme les Arabes, par exemple, le sexe masculin lui-même montre une grande coquetterie; il cherche à plaire surtout par sa force et sa beauté physiques, par ses vêtemens et sa parure. La civilisation détruit graduellement ces instincts primitifs, qui ont été pourtant, selon MM. Darwin et Spencer, le germe même de l'art. L'homme de nos jours ne se soucie plus guère, sous les vêtemens commodes et disgracieux qui le cachent, d'avoir un torse bien proportionné, des muscles vigoureux. La coquetterie, que M. Renan appelle « le plus charmant de tous les arts, » subsiste sans doute et subsistera longtemps encore chez la femme, mais elle tend souvent à dévier de son but, qui est de faire ressortir la beauté des membres : on a peur de montrer même ses mains! Les femmes, qui devraient plus que d'autres tenir à conserver des formes pures et correctes, entravent de mille manières le développement de leur corps et la circulation de leur sang. Aussi n'est-ce pas seulement le culte antique de la beauté, mais la beauté même qui, selon certaines inductions physiologiques, semble aujourd'hui en décadence; de telle sorte que le principal objet des arts tendrait à disparaître. « La beauté, dit M. Renan, disparaîtra presque à l'avènement de la science. »

(1) Benvenuto Cellini s'enthousiasme pour ces reliefs ou ces creux que forment les cinq fausses côtes autour du nombril quand le corps se penche en avant ou en arrière : « Tu auras du plaisir à dessiner les vertèbres, ajoute-t-il, car elles sont magnifiques; tu dessineras alors l'os qui est placé entre les deux hanches, il est très beau. »

En fait, les statistiques constatent une diminution de la taille, une augmentation des infirmités et des maladies. Le corps humain est un instrument auquel nous demandons avant tout d'accomplir avec précision l'ouvrage particulier auquel le destine la division croissante du travail : s'il se déforme, peu importe; l'industrie, les grands ateliers, le simple bureau de l'employé penché sur sa table, les salons où la femme du monde va dépenser le peu de force que lui laisse son sang appauvri, toutes ces servitudes ou ces jouissances de la vie moderne ont pour effet la décadence physique de la race et l'altération des formes. Ajoutez-y encore l'effort de la science pour conserver les malades et les infirmes, pour les aider à se reproduire; la conscription, qui prend les hommes robustes en laissant chez eux les faibles; l'agglomération des villes, qui épuise et flétrit si vite les générations : — vous en viendrez à comprendre qu'une sorte de sélection à rebours pourrait produire l'infirmité et la laideur. L'organe actif par excellence est et sera de plus en plus le cerveau : c'est donc lui qui attire à soi toutes les puissances de l'être. Selon certains anthropologistes, le système nerveux de l'homme civilisé est plus vaste de trente pour cent que celui du sauvage; il ira s'accroissant encore, et cela aux dépens du système musculaire. On peut donc poser la loi physiologique suivante comme règle de l'évolution humaine : le système nerveux, se développant de plus en plus, affaiblira le reste de l'organisme dans la mesure strictement compatible avec le maintien de la vie et avec les fonctions de reproduction. Si l'homme pouvait vivre et faire souche quoique étant tout nerfs et tout cerveau, il tendrait à devenir tel et à réaliser ainsi ce qu'imagine Diderot dans *le Rêve de D'Alembert*.

A ces spéculations, nécessairement hasardeuses, sur l'avenir de l'humanité, une première réponse se présente : un être comme celui que Diderot et M. Renan imaginent est physiquement impossible; la race en disparaîtrait au profit d'une autre mieux équilibrée. En outre, si vous attribuez au cerveau humain dans l'avenir un développement aussi miraculeux, vous devez logiquement lui supposer assez d'intelligence pour s'apercevoir à temps de la décadence qui menacerait le reste du corps. La grande anomalie de notre époque, c'est que la science, qui envahit l'instruction, n'a pas encore réglé pratiquement l'éducation tout entière; mais le propre de la science est de guérir les blessures qu'elle a faites elle-même; elle le peut par une éducation mieux réglée, par une meilleure entente de l'hygiène et de la gymnastique, en un mot par une application plus méthodique des lois qui règlent le développement harmonieux des organes. Mettons cependant les choses au pire : même dans ce cas, l'avenir de la beauté et de l'art serait-il absolument com-

promis, comme l'affirme M. Renan, comme semble le craindre M. Taine regrettant les superbes et tranquilles Vénus, « fortes comme des chevaux? » Nous ne le croyons pas. Pour parler d'abord de la beauté, il y avait sans doute quelque chose d'admirable dans la pureté immobile des formes, dans la proportion, dans le parfait rapport des organes aux fonctions qui constitue la beauté *plastique* et « l'efflorescence de la chair; » peut-être cependant la beauté suprême et vraiment *poétique* est-elle surtout dans l'expression et le mouvement. Pour un moderne, ce qu'il y a de plus beau dans l'homme, c'est encore le visage. Or le visage, par le développement du système nerveux, de l'intelligence et de la moralité, tend à devenir plus expressif (1). En vertu de la dépendance mutuelle des organes, l'homme des siècles à venir, s'il continue de développer son système nerveux dans une mesure compatible avec sa santé générale, devra porter dans sa physionomie même le reflet toujours plus visible de l'intelligence, « et, dans le fond des yeux, l'infini des pensées. » Le corps fût-il moins fort et moins beau que celui des athlètes de Polyclète ou des géans charnus de Rubens, la tête aurait acquis une beauté supérieure. N'est-ce donc rien, même au point de vue plastique, qu'un front sous lequel on sent la pensée vivre, des yeux où éclate une âme? Même dans le corps entier, l'intelligence peut finir par imprimer sa marque; moins bien équilibré peut-être pour la lutte ou la course, un corps fait en quelque sorte pour penser posséderait encore une beauté à lui. La beauté doit s'intellectualiser pour ainsi dire; il en est de même de l'art. Si c'est surtout par l'expression que peuvent vivre l'art moderne et la poésie, si la tête et la pensée prennent déjà dans les œuvres de notre époque une importance croissante; si le mouvement, signe visible de la pensée, finit par y animer tout, comme chez les Michel-Ange, les Puget et les Rude, l'art, pour s'être transformé, sera-t-il détruit? On pourrait dire, en empruntant

(1) Rappelons brièvement quels sont, selon l'esthétique comme selon la physiologie, les signes les plus caractéristiques de la laideur du visage. Ce sont : 1° la proéminence de la mâchoire, produite dans une race par l'usage exagéré de cet organe; 2° la saillie des pommettes, qui s'explique par le développement des muscles de la mâchoire; 3° l'épatement et le retroussement du nez ou l'écartement des ailes, qui font ressembler le nez humain à un museau d'animal; 4° l'écartement des yeux; 5° la largeur de la bouche et l'épaisseur des lèvres. Or, tous ces signes physiologiques de la laideur semblent nécessairement liés à une infériorité intellectuelle et morale de la race; nous les voyons le plus marqués chez les sauvages; ils disparaissent quand la barbarie laisse place à la civilisation; ils ne semblent plus, dans les individus isolés chez qui, brusquement, ils se retrouvent en plein, que des signes « d'atavisme; » il est donc permis d'espérer qu'ils s'évanouiront peu à peu dans les races supérieures sous l'influence du progrès intellectuel. Il y a en définitive une correspondance étroite entre les traits du visage et le cerveau, et cette correspondance devient manifeste quand on considère les masses ou ce que la statistique appelle les grands nombres.

à la science contemporaine sa terminologie, que les anciens ont connu surtout la « statique » de l'art; il reste à l'art moderne, avec le mouvement et l'expression, ce que nous appellerons la « dynamique » de l'art. Suivant dans son progrès l'évolution même de la beauté humaine, l'art tend à remonter, en une certaine mesure, des membres au front et au cerveau.

L'histoire, comme la physiologie, a fourni contre l'avenir de l'art un certain nombre d'argumens spécieux. Le développement de tel ou tel art semble le plus souvent attaché à certaines mœurs et à un certain état social. Selon M. Taine, il est plusieurs arts dès aujourd'hui languissans, « auxquels l'avenir ne promet pas l'aliment dont ils ont besoin. » « Le règne de la sculpture est fini, dit M. Renan, le jour où l'on cesse d'aller à demi nu. L'épopée disparaît avec l'âge de l'héroïsme individuel; il n'y a pas d'épopée avec l'artillerie. Chaque art, excepté la musique, est ainsi attaché à un état du passé; la musique elle-même, qui peut être considérée comme l'art du XIXe siècle, sera un jour faite et parachevée. »

L'art le plus compromis dans les temps modernes est la sculpture, et Victor Cousin avait dit avant M. Renan qu'il ne saurait y avoir de « sculpture moderne » avec les mœurs de nos jours. Mais d'abord, en admettant que cet art soit aussi compromis, les progrès de la science n'y sont pour rien; au contraire, la sculpture antique vivait elle-même par la science. Les artistes anciens étaient plus savans dans la technique de leur art que nos artistes modernes. A la Renaissance, les Léonard de Vinci et les Michel-Ange étaient de puissans génies scientifiques. Loin de tuer la sculpture, c'est peut-être la science moderne qui sera capable un jour de la rajeunir : rien de plus précieux pour l'art, par exemple, que les recherches commencées par des savans tels que Darwin sur l'expression des émotions. « Il n'est pas permis au sculpteur, a écrit Ruskin, d'être en défaut soit pour la connaissance, soit pour l'expression du détail anatomique. Seulement, ce qui pour l'anatomiste est la fin, est pour le sculpteur le moyen... Le *détail* n'est pas pour lui une simple matière de curiosité ou un sujet de recherche, mais l'élément dernier de *l'expression* et de la *grâce.* » La *plastique* et la *science* ne s'excluent donc point. Quant au changement des mœurs, il n'a pas entraîné et n'entraînera pas, sans doute, la disparition de la statuaire. On ne refera point la Vénus de Milo ou l'Hermès de Praxitèle; mais qui sait si le statuaire ne devienra pas capable de fixer dans la pierre des idées, des sentimens poétiques que les Grecs, avec toute la perfection plastique à laquelle ils étaient arrivés, n'auraient pu rendre ni peut-être concevoir ? Praxitèle n'eût pas imaginé la Nuit ou l'Aurore de Michel-Ange; Michel-Ange, ce poète de la pierre, — et ce penseur, — n'eût pu exécuter telle ou telle œuvre de Praxitèle.

La peinture a plus de chances encore de durée et même de progrès. La couleur est une chose éternelle. Nul Newton, en expliquant la courbe aérienne de l'arc-en-ciel, ne pourra la briser ni la faire évanouir. Le sentiment de la couleur n'a même fait que croître depuis l'antiquité. Les Grecs, on le sait, n'avaient pas de mots précis pour désigner une foule de teintes; sans tomber à ce sujet dans les paradoxes de certains physiologistes comme H. Magnus, on peut cependant admettre qu'ils n'avaient pas de la couleur un sentiment aussi fort que nos Titien ou nos Delacroix. L'humanité semble devenue de plus en plus sensible à la langue des nuances, à tous les jeux de la lumière. Il y a là une voie qui reste ouverte pour l'art.

De même, la langue des sons est inépuisable. Prétendre avec M. Renan que la musique, qui date de deux ou trois siècles, sera bientôt une chose faite, c'est comme si l'on avait affirmé que la peinture était finie et « parachevée » avec Apelle et Protogène. On croyait aussi la poésie épuisée vers l'an 1810. L'idée mélodique répond toujours à un certain état intellectuel et moral de l'homme, qui change avec les siècles; elle changera donc et pourra faire de nouveaux progrès avec l'homme même. Certains musiciens comme Chopin, Schumann, Berlioz, ont exprimé des sentimens propres à notre époque et correspondant à un état du système nerveux dont Hændel, Bach ou Haydn auraient eu peine à se faire l'idée. La musique est, comme l'a montré M. Spencer, un développement de l'accent que la voix prend sous l'influence de la passion; or ces variations de ton, ces modulations naturelles à la voix humaine peuvent aller se raffinant à mesure que le système nerveux augmentera de délicatesse. Comparez la conversation d'une femme du peuple avec celle d'une personne distinguée, vous verrez combien la voix de la seconde a des modulations plus fines et plus complexes. La mélodie musicale, suivant les variations de l'accent humain, peut se nuancer de plus en plus comme les sentimens mêmes du cœur. Quant à la crainte que les combinaisons des notes de musique ne viennent à s'épuiser, elle n'est guère sérieuse, si on songe aux lois mathématiques des combinaisons; grâce au rythme et au mouvement, la mélodie peut varier sans cesse; d'autre part, l'harmonie a encore des ressources sans nombre. Le critique anglais lord Mount Edgaunbe reprochait autrefois à Rossini ses morceaux d'ensemble à diverses parties, ses chœurs, ses duos remplaçant les longs solos du bon vieux temps; il lui reprochait l'introduction des rôles de basse-taille dans l'opéra, la multiplicité de ses thèmes mélodiques, alors qu'auparavant on se contentait d'un seul thème suivi de variations. Enfin, aux yeux de ce critique d'art plein d'autorité en son temps, la musique de Rossini était beaucoup trop complexe et « inintelligible. » Dieu sait pourtant combien elle nous paraît aujour-

d'hui facile à saisir et relativement peu compliquée pour l'harmonie comme pour le rythme! Dès maintenant, nous ne pouvons plus nous contenter d'une mélodie simple soutenue par un accompagnement simple; peut-être, dans quelques siècles, nous faudra-t-il un enchevêtrement de mélodies comme on en rencontre dans les symphonies de Beethoven et dans les belles pages de Wagner. Quoi qu'il en soit, la musique est bien plutôt en voie d'évolution que de dissolution.

Quant à la poésie, selon le rêve de Strauss, elle constituerait avec la musique la religion de l'avenir. M. Renan, au contraire, désespère de sa vitalité; il s'appuie sur ce que la poésie grecque est morte, l'épopée morte, la tragédie morte : la science, en inventant la poudre, les canons et les fusils à aiguille, nous a enlevé les Homère et les Virgile de l'avenir. — Peut-être, mais d'autres génies sont nés et peuvent naître, qui n'ont guère de commune mesure avec ceux du passé. Si l'on nous donnait à choisir entre Shakspeare et Virgile, il serait permis d'hésiter. La poésie lyrique a de nos jours remplacé l'épopée; faut-il s'en affliger outre mesure? L'épopée classique ne pouvait vivre sans le merveilleux; le merveilleux se réduit à quelque chose d'impossible et de faux en soi; même au point de vue purement esthétique, est-il probable que l'épopée constitue le « genre » suprême de beauté? Au reste, nous avons eu, même de nos jours et malgré nos canons, des équivalens modernes de l'épopée, comme *la Légende des siècles*. La tragédie grecque avec ses chœurs, avec ses mouvemens lyriques mêlés à la trame dramatique, a également disparu; mais ce qui a péri, c'est surtout ce qu'il y avait en elle de conventionnel. La tragédie du XVIIe siècle elle-même est déjà d'un autre âge; les « tirades » des drames romantiques sont à leur tour usées; mais du continuel dépérissement des formes particulières de la poésie, l'historien n'a pas le droit de conclure, avec M. Renan, au dépérissement de la poésie elle-même. M. Taine, de son côté, a beau nous dire que les langues anciennes et méridionales, naturellement colorées, produisaient naturellement « poètes et peintres, » tandis que les langues trop abstraites des modernes réduiront l'artiste à des « études d'archéologie; » nous répondrons qu'en fait les plus grands coloristes n'ont pas été les anciens, mais les modernes. M. Taine lui-même trouve-t-il donc que son propre style, en comparaison de la langue d'Isocrate, n'est pas assez « haut en couleur, » et que c'est la faute de la langue française? D'ailleurs le style *fleuri*, auquel les langues du Midi semblent plus propres, ne doit pas être confondu avec le style *poétique*. Le vrai coloris ne vient pas des images qui se trouvent déjà toutes faites dans la langue et qui, fanées par l'usage, sont plutôt une gêne qu'un secours; il vient

des images nouvelles et expressives que le poète, avec les mots les plus simples, sait évoquer devant l'esprit de son lecteur.

En somme, l'histoire nous montre bien que l'art varie et que ses variations correspondent à celles des mœurs, de l'état social, des langues; mais elle est loin de prouver que ces variations impliquent nécessairement une décadence actuelle ou future. Quel est le signe caractéristique du progrès pour un être sentant? C'est de pouvoir, lorsqu'il est arrivé à un état supérieur, éprouver des sensations et des émotions nouvelles, sans cesser d'être encore accessible à ce que contenaient de grand ou de beau ses précédentes émotions. Or, c'est ce qui arrive à l'homme moderne pour les émotions de l'art. Tout en goûtant l'art propre à notre époque et à notre milieu, nous restons capables d'admirer les idées et les œuvres d'un autre âge. Nous pouvons avoir des préférences pour Alfred de Musset ou pour Victor Hugo, pour Beethoven, Chopin ou Berlioz; nous sommes peut-être plus attirés par eux, ils nous racontent « notre propre rêve, » comme disaient les anciens; n'importe: nous pouvons comprendre aussi Racine, même Boileau, nous admirons Haydn; il est douteux que Boileau et Haydn eussent compris Victor Hugo et Berlioz. Notre sensibilité esthétique ne s'émousse donc point nécessairement par certains côtés en s'affinant par d'autres : elle devient seulement plus complexe. Cela tient à ce que notre intelligence même s'élargit: « Comme poète, disait Goethe, je suis polythéiste; comme naturaliste, je suis panthéiste; comme être moral, déiste; et j'ai besoin, pour exprimer mon sentiment, de toutes ces formes. » Progrès, ici, n'est pas destruction. Chaque art, dans un milieu nouveau, ne peut plus revivre comme il a vécu, mais il ne meurt pas pour cela. Les grandes œuvres d'art s'élèvent les unes à côté des autres, comme de hautes cimes, sans jamais pouvoir écraser et recouvrir celles qui se sont dressées les premières.

II.

Des conditions extérieures de l'art passons à ses conditions intellectuelles et morales; ce sont les plus importantes. Il s'agit de savoir si l'esprit scientifique, qui pénètre peu à peu l'humanité et façonne les cerveaux de génération en génération, ne détruira pas à la longue ces trois facultés essentielles de l'artiste : *imagination*, *instinct créateur* et *sentiment*. C'est à la psychologie qu'il faut demander cette fois la solution du problème.

D'abord, selon certains savans et philosophes, le développement de l'esprit scientifique arrêtera celui de l'imagination poétique. Le règne de la science, succédant à celui des légendes et des religions, engendrerait, à en croire M. de Hartmann, le règne de la « platitude. »

Sans *mystère* point de vraie poésie, aiment à répéter les Allemands avec Schelling, Strauss et Wagner; sans *superstition*, point de vraie poésie, ajoutait Goethe. Et, en effet, l'imagination poétique semble avoir besoin à la fois d'une certaine superstition, au sens antique du mot, qui lui permette de ne pas toujours expliquer les événemens par leurs raisons froides, et d'une certaine ignorance, d'une demi-obscurité qui la laisse se jouer plus librement autour des choses. Rien de moins poétique, pourrait-on dire, qu'une grande route blanche sans recoins et sans tournans, où le soleil tombe d'aplomb; au contraire, les fourrés, les bosquets, les angles d'ombre, tout ce qu'on ne voit pas du premier coup, tout ce qui semble se voiler et nous fuir, fait la poésie de la campagne. Le grand défaut des plaines nues, c'est qu'elles ne nous cachent rien, et nous n'aimons pas la ligne droite, parce qu'en ouvrant les yeux nous voyons ce qu'il y a au bout. Le charme indéfinissable du soir, c'est de ne montrer les objets qu'en les dérobant à demi. Au clair de lune, qu'ont chanté Beethoven et toute l'Allemagne, les choses se transforment, les chemins les plus vulgaires se remplissent de poésie, les objets dont on ne distingue plus les contours nets prennent une beauté faite de mollesse : l'ombre est la parure des choses. Les rayons de la lune semblent faire flotter tous les objets dans une nuée transparente et douce : cette nuée, c'est la poésie même, cette nuée fine est dans l'œil du poète et c'est au travers qu'il voit toute la nature. Dissipez-la, vous ferez peut-être fuir ses rêves, et parmi eux ce rêve divin, la beauté. Peut-être n'y a-t-il de poésie que dans ce qu'on soupçonne sans le voir. La pudeur est la poésie de l'amour : elle fait ressortir ce qu'elle dérobe. Le poète qui demande ses secrets à la nature est comme l'amant qui presse une honnête femme : il serait le premier désappointé s'il était satisfait trop vite, il veut avoir le temps d'espérer, de se plaindre, il aime mieux deviner que voir, imaginer que découvrir, parfois même désirer que jouir : « Je cherche le plaisir, dit Goethe, et dans le plaisir je regrette le désir. » Alfred de Musset supplie son dieu de briser la voûte des cieux, de soulever les voiles du monde et de se montrer; si Dieu avait répondu à son appel, est-il sûr que Musset l'eût adoré encore? Peut-être toute la poésie de l'univers se serait-elle évanouie. Si les cieux ne nous cachaient plus rien, qui les distinguerait de la terre que nous foulons sous nos pieds? Ce « tourment de l'infini » qui désole certaines âmes leur a donné aussi les jouissances les plus délicates, et peut-être auraient-elles hésité à l'échanger contre la science universelle. Pour ne prendre qu'un exemple, combien la science de nos jours, en analysant les métaux en fusion dans les étoiles, n'a-t elle pas flétri ces « fleurs des cieux » où les anciens voyaient des êtres divins et immortels! C'est ainsi, disent les esthéticiens mystiques,

que la science fane ce qu'elle touche. M. Renan appelle quelque part la pudeur chrétienne une « charmante équivoque; » on pourrait dire dans le même sens que toute la poésie mystique de la nature, toute la religion de l'art est aussi une équivoque; mais ce sont ces équivoques qui font le prix de la vie. La nature n'est belle que voilée, et il faut peut-être se représenter l'art, comme l'amour même, avec un bandeau sur les yeux. Lorsque le beau nous aura révélé son nom, son histoire et tous ses secrets, qui sait si nous ne le verrons pas s'éloigner à jamais, comme Lohengrin emporté par ses cygnes? L'erreur même a sa poésie. « Ose te tromper et rêver, » disait Schiller : c'est la devise même de l'art.

Tels sont les argumens qu'on peut apporter en faveur de la poésie du mystère et du mysticisme dans l'art. Selon nous, l'opposition qu'on se plaît à établir ainsi entre l'imagination poétique et la science est plus superficielle que profonde, et la poésie aura toujours sa raison d'être à côté de la science. M. Matthew Arnold a dit, dans son *Essai sur Maurice de Guérin :* « La poésie comme la science est une interprétation du monde; mais les interprétations de la science ne nous donneront jamais ce sens intime des choses que nous donnent les interprétations de la poésie, car elles s'adressent à une faculté limitée, non à l'homme entier : voilà pourquoi la poésie est éternelle. » Tous les théorèmes de l'astronomie n'empêcheront jamais que la vue du ciel infini n'excite en nous une sorte d'inquiétude vague, un désir non rassasié de savoir, qui fait la poésie du ciel. Les savans cherchent à nous satisfaire, à répondre à nos interrogations : le poète nous charme par l'interrogation même et quelquefois, comme le musicien, préfère nous laisser sur la note sensible, dans je ne sais quelle attente anxieuse, plutôt que de contenter entièrement l'oreille et l'esprit. Le célèbre monologue d'Hamlet ne fait que poser un problème insoluble pour la science; une des belles pièces des *Contemplations* sur le sort de notre globe et de l'humanité a pour titre un simple point d'interrogation. Y a-t-il des découvertes qui n'aboutissent pas à de nouveaux mystères, et qui ne favorisent ainsi l'essor toujours plus large de l'imagination? La science, qui commence par l'étonnement, finit aussi par l'étonnement, dit Coleridge, et c'est de l'étonnement que naît la poésie comme la philosophie. Il y aura donc dans la science humaine une suggestion éternelle, conséquemment une poésie éternelle. Bien plus, le « besoin de mystère et d'inconnu » qu'éprouve l'imagination humaine, si on l'analyse jusqu'au bout, apparaît lui-même comme une forme déguisée du désir de connaître. Nous parlions tout à l'heure du charme propre aux petits chemins, aux bosquets, aux tournans; mais la principale raison de ce charme, c'est qu'ils nous permettent de faire des découvertes à chaque pas, c'est qu'ils tiennent en haleine la perpétuelle curiosité

de l'esprit; leur poésie ne vient pas uniquement de ce qu'ils nous ferment l'horizon, mais plutôt de ce qu'ils nous en promettent sans cesse un nouveau. De même, si on peut dire que la pudeur est la poésie de l'amour, on dira, avec encore plus de raison, que c'est l'amour qui fait la poésie de la pudeur; ici encore, le charme du mystère n'est que le désir de le pénétrer. D'ailleurs, les beautés fardées et fausses sont les seules dont la poésie s'évanouisse au grand jour. Que la science change sans cesse les points de vue d'où nous étions habitués à regarder les hommes et les choses, qu'elle produise ainsi des effets de lumière nouveaux, nous étonne et nous chagrine même parfois, personne ne le niera; mais qu'y a-t-il là d'inquiétant pour le poète? Parfois, je l'avoue, j'ai envié la fourmi, dont l'horizon est si étroit qu'elle est obligée de monter sur une feuille ou sur un caillou pour voir à un demi-pas devant elle : elle doit distinguer une foule de choses charmantes qui nous échappent entièrement; pour elle, une allée sablée, une petite pelouse, une écorce d'arbre sont pleines de poésies inconnues pour nous. Si on élargissait sa vue, elle serait tout d'abord dépaysée; elle regretterait, devant nos forêts et nos montagnes, l'ombre mouvante de ses brins d'herbe. C'est ainsi que, si nous nous élevons assez haut, nous voyons avec quelque regret disparaître la poésie des détails, se fondre toutes les petites choses, se niveler tous les recoins où se perdait notre pensée, se redresser tous les détours qui excitaient notre désir : rien, au premier abord, qu'une grande vue d'ensemble, nue, sans une ombre; une lumière crue, uniforme; mais quelle largeur! Le regard plane. C'est un milieu immense auquel il faut se faire en s'agrandissant soi-même le cœur. Puis, au-delà du monde ainsi illuminé, que de perspectives sans fin, se perdant encore dans l'ombre! quel besoin toujours croissant de regarder, de savoir et d'agir!

Il y a, d'ailleurs, un mystère que la science ne peut détruire et qui servira toujours de thème à la poésie : c'est le mystère métaphysique. Il n'est pas besoin, comme les religions et les théologies, d'ajouter encore de nouvelles obscurités à celle qui enveloppe éternellement le fond des choses; arrivé là, le savant lui-même, réduit à s'arrêter, se laisse, suivant l'expression de Claude Bernard, « bercer au vent de l'inconnu, dans les sublimités de l'ignorance. » La science peut faire disparaître, sans que la poésie les regrette, les mystères artificiels des religions, qui appliquent leurs symboles même à l'explication de phénomènes purement scientifiques; mais la science ne détruira jamais le mystère métaphysique, celui qui porte non-seulement sur les lois *inconnues*, mais sur l'essence peut-être *inconnaissable* de la réalité. C'est ce mystère qui suffira

toujours à entretenir dans l'art, au-dessus du beau pur et simple, le sentiment du sublime.

L'obscurité qui prête un caractère mystérieux à certaines œuvres d'art peut tenir à deux causes bien différentes : tantôt au vague de la pensée, — comme il arrive dans Goethe, dans Shelley et dans Byron, — tantôt à la profondeur de la pensée, — et c'est ce qui arrive souvent chez le même Byron, chez Shelley et chez Goethe. — Dans le premier cas, le vague est un défaut, un signe de faiblesse, et ne constitue nullement la grande œuvre d'art; dans le second cas, la profondeur, malgré l'obscurité du premier coup d'œil, offre une perspective plus ou moins lointaine sur des clartés que la science découvrira un jour. La poésie est elle-même une sorte de science spontanée. Le grand art ne consiste pas dans des rêveries vides et à jamais stériles; les pensées sublimes des poètes sont toujours des ouvertures sur le présent ou sur l'avenir; si c'étaient de pures utopies, tout étrangères au réel, elles ne nous toucheraient point. Ce n'était pas une chimère, par exemple, que cette justice chantée par Sophocle dans un de ses plus beaux vers, cette justice « qui s'étend aussi loin que la voûte des cieux. » Nous la poursuivons encore aujourd'hui, et nous cherchons à lui faire envelopper la terre. Dans les périodes de travail et d'élaboration sourde, comme jadis aux Indes, en Grèce, à la renaissance, c'est chez les poètes qu'il faut chercher le mot de l'avenir, les premières formules vagues et fécondes des pensées qui viendront plus tard en pleine lumière. Le poète peut dire de lui ce que disait Héraclite, ce philosophe au génie de poète : « Je suis comme les sibylles, qui parlent par inspiration, et dont la voix retentit pendant les siècles des vérités divines. » Certaines paroles d'Héraclite ou de Parménide, en effet, certaines statues de Michel-Ange, certaines symphonies de Beethoven condensent des idées que le temps doit développer, et c'est de ces idées entrevues qu'elles tirent leur puissance. L'obscurité dans l'œuvre d'art vient alors de la largeur même des horizons qu'elle nous ouvre : c'est ainsi que le ciel, sur les hautes montagnes, paraît noir, par cela même qu'il verse directement sur nous toute la lumière des espaces infinis.

Pas plus que le mystère et l'ignorance, la superstition ne nous semble indispensable à l'essor de l'imagination poétique, quoi qu'en ait dit Gœthe, ce grand superstitieux qui croyait aux présages et voyait l'annonce de Waterloo dans le portrait de Napoléon tombé à terre. « La superstition, écrivait-il, est la poésie de la vie. » A l'origine, il est vrai, les mythes religieux ont eu leur poésie : mais c'est qu'ils étaient, après tout, un premier essai d'explication. La superstition, en effet, consiste à placer dans les choses ou

derrière les choses des volontés semblables aux nôtres : elle est, comme l'a fait voir Auguste Comte, une sorte de fétichisme, et ce fétichisme caractérise l'âge théologique et poétique, par opposition à l'âge de la métaphysique et à celui de la science. Les animaux ne sont pas superstitieux, parce qu'ils cherchent peu à comprendre; l'humanité, au contraire, a voulu se rendre compte des phénomènes qu'elle apercevait, et pour cela s'est comme projetée en eux; or cette première tentative pour systématiser l'univers avait sa grandeur, même au point de vue scientifique, et elle avait aussi sa poésie. Mais les mythes des anciens âges ne peuvent plus être pris au sérieux dans l'âge de la science. Faut-il le regretter au point de vue de l'art? — Oui, nous dit-on, car il était plus poétique de placer derrière les objets extérieurs des volontés semblables aux nôtres que de les soumettre aux lois dures de la science : une loi ne vaut pas un dieu. — En premier lieu, nous répondrons qu'une loi même a quelque chose de divin : le vrai caractère de la divinité, en effet, c'est l'infinité; or une loi, reliant les phénomènes les uns aux autres et nous invitant à remonter sans arrêt la chaîne des causes, ouvre à l'esprit des perspectives immenses, et, pour qui l'approfondit, fait entrevoir l'infini sous le moindre objet, rend l'infini présent pour ainsi dire en chaque phénomène. Tandis que toute mythologie force l'esprit à s'arrêter dans sa recherche des causes, donne comme explication suprême la volonté mesquine d'un dieu et se réduit à l'Ἀνάγκη στῆναι d'Aristote, la science enlève toute borne à l'intelligence et la place directement en face de la véritable divinité : l'infini. De là une nouvelle espèce de poésie, plus austère peut-être, mais bien plus profonde et plus durable, celle que Victor Hugo a essayé de symboliser dans le Satyre brisant l'Olympe. Quand Leibnitz replaçait avec respect sur une feuille l'insecte qu'il y avait pris pour l'examiner au microscope, il ne le voyait plus du même œil qu'un ancien eût pu le voir. Dans cet atome il avait aperçu, comme Pascal dans le ciron, un raccourci de la terre entière, des cieux et des mondes. Toute l'immensité, a dit Victor Hugo, « traverse l'humble fleur du penseur contemplée. » Cette idée de l'infini, identique à celle du divin, vaut bien le merveilleux classique et les décors fripés de l'Olympe. Si on peut faire un reproche à Victor Hugo, c'est d'avoir encore trop usé du merveilleux dans ses vers, où les fantômes blancs et noirs, les spectres, les anges gardiens, les voix, les houris jouent un rôle si considérable et nous font malgré nous sourire. Cependant le monde des poètes, même chez Victor Hugo, tend à redevenir le monde vrai, non cet idéal de convention qui ressemble aux bergeries du XVIIIe siècle. On pourrait faire la même remarque, avec encore plus de vérité, pour l'un des meilleurs poètes de notre géné-

ration, malheureusement trop subtil et trop ingénieux. M. Sully-Prudhomme a écrit dans *le Zénith :*

> Saturne, Jupiter, Vénus n'ont plus de prêtres,
> L'homme a donné les noms de tous ses anciens maîtres
> A des astres qu'il pèse et qu'il a découverts.

Mais, faisant pressentir lui-même par une métaphore heureuse toute la poésie de l'astronomie moderne, il s'écrie :

> Sous des plafonds fuyans, chasseresse d'étoiles,
> Elle tisse, Arachné de l'infini, ses toiles
> Et suit de monde en monde un fil sublime et sûr.

A cette transformation de l'univers par la science, le poète ne perd rien. M. Spencer, qui a défendu un jour la poésie de la science contre celle des « odes grecques, » fait à ce sujet de justes remarques. Pour l'homme de l'antiquité ou pour l'ignorant de nos jours, une goutte d'eau n'est qu'une goutte d'eau : comme elle change aux yeux du savant lorsqu'il pense que, si la force qui réunit ses élémens était tout à coup mise en liberté, elle produirait un éclair ! Un simple tas de neige devient une merveille pour celui qui a examiné au microscope les formes si variées et si élégantes des cristaux de neige. Un roc arrondi, strié de déchirures parallèles, suffit pour évoquer aux yeux l'image d'un glacier glissant silencieusement sur lui, il y a un million d'années. Grâce à la complexité croissante de nos connaissances acquises, chacune de nos sensations ne vient plus maintenant au jour qu'enlacée, enveloppée par une multitude d'idées qui la pressent et la soutiennent de leurs replis sans nombre, comme ces lianes inextricables qui courent dans les forêts vierges et recouvrent tout de leurs branches légères.

Non-seulement la science nous fournit par elle-même un sentiment analogue à celui du divin, mais en outre elle ne préjuge rien sur le fond des choses, elle laisse le philosophe ou le poète généraliser dans leurs hypothèses les données certaines qu'elle nous fournit. Si le paganisme nous permettait de retrouver derrière les choses des volontés semblables aux nôtres, au fond la science maintient encore aujourd'hui cette conception. Elle ne supprime que le merveilleux et le miraculeux ; mais elle laisse dans le monde une vie sourde semblable à la nôtre, peut-être une conscience indistincte, peut-être une aspiration vague vers le mieux, en tout cas quelque chose d'humain. Nous sommes bien loin aujourd'hui des idées cartésiennes, qui réduisaient tout dans le monde, sauf la pensée humaine, à un pur mécanisme. La science moderne a donné raison au poète La Fontaine, défendant les animaux contre le savant

Descartes; elle semble de nos jours, avec Darwin comme avec Goethe et Geoffroy Saint-Hilaire, donner aussi un peu raison aux légendes hindoues et grecques sur les métamorphoses et les transformations des êtres animés. Plus nous allons, plus nous retrouvons cette « identité originaire entre l'homme et la nature » sentie vaguement par les premiers poëtes, et qui fait, selon Goethe, « l'objet même du génie; » nous voyons se rouvrir plus abondantes les sources primitives de la poésie. Je me rappelle ce passage de la grande épopée hindoue où Rama, enivré d'amour, cherche dans la forêt silencieuse qui l'enveloppe une sorte de vague sympathie avec lui, une communauté de tendresse et d'amour : « Vois cette liane flexible; elle s'est posée amoureusement sur ce robuste tronc, comme toi, chère Sita, fatiguée, tu laisses ton bras s'appuyer doucement sur mon bras. » Il y a plus que du symbolisme ici; le poète hindou a entrevu cette réelle identité de nature entre tous les êtres animés qui permet au savant moderne, comme au brahmane antique, de se retrouver dans la plante et dans l'animal, et qui lui met au cœur une sympathie immense pour la nature, frémissante comme lui-même de vie et de désir. Ainsi, la seule vraie poésie qui existât dans la mythologie ancienne subsiste encore aujourd'hui; l'imagination des Valmiki serait plutôt excitée par un Darwin, et, de nos jours, Ovide pourrait assurément faire quelque chose de mieux que ses *Métamorphoses* fabuleuses, plus naïves qu'il ne croyait dans leur froide subtilité.

III.

L'art n'a pas seulement besoin que la science laisse à l'imagination poétique son légitime domaine, celui de l'idéal, du mystère et même du rêve; l'art ne peut réaliser au dehors ses conceptions sans le génie, qui n'est autre chose qu'un *instinct* créateur. Quoi qu'en pensent nos « parnassiens » modernes, le calcul, la patience, la méthode, la bonne volonté sont impuissans à produire une grande œuvre : dans la morale, la bonne volonté est tout, a dit Schopenhauer; dans l'art et surtout dans la poésie, elle n'est rien. Le raisonnement même, en tant qu'il précède la conception de l'œuvre, semble un signe de médiocrité : c'est l'opposé du génie. Schiller écrivait avec profondeur, dans une lettre à Goethe : « Chez moi, le sentiment commence par n'avoir pas d'objet déterminé et précis. Tout d'abord, mon âme est remplie par une sorte de disposition musicale; l'idée poétique ne vient qu'ensuite. » L'artiste est hanté par un véritable instinct de production; il n'est pas absolument libre ni conscient : il ne sait ce qu'il a voulu faire qu'une fois l'œuvre accomplie. Un naturaliste le comparerait à l'abeille ou à l'oiseau

construisant des édifices merveilleux dont ils ignorent encore l'usage futur; au contraire, beaucoup de nos poètes contemporains ont « des rapports trop exacts avec un menuisier » qui ajuste de propos délibéré les pièces d'un meuble. Maintenant, cet instinct spontané, qui semble seul constituer le vrai génie, ne subira-t-il pas de graves altérations lorsque l'homme, sous l'influence de la science, sera devenu un être de plus en plus réfléchi? Que d'instincts ont ainsi disparu! Les hommes préhistoriques, selon M. Bagehot, devaient avoir des sentimens et des impulsions que les sauvages actuels n'ont pas; certains restes d'instincts qui les aidaient dans la lutte pour l'existence se sont effacés à mesure que la raison est venue. Des faits journaliers nous montrent encore cette influence destructive de la raison sur l'instinct. On connaît ces curieux enfans mathématiciens, ces prodiges en arithmétique qui, par une faculté innée, jouent de mémoire avec les sommes les plus effrayantes; eh bien! ils perdent toujours quelque chose de cette faculté, et même ils la perdent entièrement, si on leur apprend à compter par règles comme les autres hommes. Un nouveau problème se pose donc : faut-il raisonner par analogie de l'instinct au génie poétique et affirmer avec M. Renan que l'art, ce produit spontané des premiers âges de l'espèce humaine, tombera peu à peu, comme tout le reste, « de la catégorie de l'instinct dans la catégorie de la réflexion, » deviendra une affaire de méthode, de calcul, de science, en un mot, et s'effacera, s'évanouira par degrés, comme se sont déjà évanouis tant d'instincts primitifs?

L'objection est fort spécieuse; mais nous croyons qu'une loi fixe règle les rapports de la raison et de l'instinct, et nous allons chercher si cette loi menace l'humanité de voir disparaître peu à peu le génie. L'instinct a pour but de satisfaire un besoin de l'être plus ou moins déterminé; si la raison peut satisfaire ce besoin avec une moindre dépense de force nerveuse et de volonté, elle se substituera nécessairement à l'instinct en vertu du « principe d'économie » qui régit la nature; mais la raison ne détruit jamais un instinct que *dans la mesure où il implique travail et peine* et où elle peut le remplacer *avec avantage*. Maintenant la science et le raisonnement, dans l'art, peuvent-ils avec avantage remplacer l'instinct et le génie? Peuvent-ils accomplir la même œuvre avec moins de dépense? Non. Pour cela, il faudrait que l'art eût, comme le calcul, un objet parfaitement déterminé auquel on pût arriver par une voie régulière et méthodique. Si, par exemple, le beau était réalisé quelque part, ou si seulement c'était un idéal à jamais immobile, la science pourrait finir par fixer les règles exactes au moyen desquelles on reproduirait le type éternel de beauté : l'artiste serait alors réduit au rôle de l'artisan travaillant, avec plus ou moins d'adresse de main, selon un

modèle donné; la part de l'instinct et de la spontanéité serait bornée à l'exécution. Par malheur ou par bonheur, l'invention reste toujours dans l'art la chose essentielle. L'art se distingue de la science par un trait de première importance et qu'on a trop négligé de marquer : c'est qu'il a besoin de découvrir son objet même, le beau, au lieu d'avoir simplement à analyser, à décomposer cet objet par le raisonnement. De ce qu'une œuvre donnée est belle, par exemple une tragédie de Racine, on ne peut jamais conclure qu'une autre œuvre, construite d'après une méthode analogue, sera belle, par exemple une tragédie de Voltaire : la première œuvre, précisément parce qu'elle a réalisé certaines beautés, a permis d'en entrevoir d'autres par-delà; elle a changé les conditions mêmes de la beauté. L'art ne pourra donc jamais devenir une affaire de pure science, parce qu'il est une sorte de création et que savoir n'est pas créer. L'instinct du poète ne pourra jamais être remplacé par la raison, comme l'instinct des jeunes mathématiciens dont nous parlions tout à l'heure : ici les rôles de l'instinct et de la raison sont trop divers, ils ne sauraient s'échanger.

La science même ne peut se passer du génie. Il y a quelque chose d'instinctif et d'inconscient dans la marche de l'esprit toutes les fois que son objet n'est pas déterminé d'avance; or la science, en sa partie la plus haute, ne vit, comme l'art même, que par la découverte incessante. C'est la même faculté qui fit deviner à Newton les lois des astres et à Shakspeare les lois psychologiques qui régissent le caractère d'un Hamlet ou d'un Othello. Comme le poète, le savant a besoin sans cesse de se mettre par la pensée à la place de la nature et, pour apprendre comment elle fait, de se représenter comment elle pourrait faire si on changeait les conditions de son action; l'art de l'un et de l'autre, c'est de placer les êtres de la nature dans des circonstances nouvelles, comme des personnages agissans, et ainsi, autant qu'il est possible, de renouveler la nature, de la créer une seconde fois. L'hypothèse est une sorte de roman sublime, c'est le poème du savant. Kepler, Pascal, Newton, comme le remarque M. Tyndall, avaient des tempéramens de poètes, presque de visionnaires. Faraday comparait ses intuitions de la vérité scientifique à des « illuminations intérieures, » à des sortes d'extases qui le soulevaient au-dessus de lui-même. Un jour, après de longues réflexions sur la force et la matière, il aperçut tout d'un coup, dans une vision poétique, le monde entier « traversé par des lignes de forces » dont le tremblement sans fin produit la lumière et la chaleur à travers « l'immensité. » Cette vision instinctive fut la première origine de sa théorie sur l'identité de la force et de la matière. La science, en face de l'inconnu, se comporte donc à beaucoups d'égards comme la poésie et réclame le même instinct créa-

teur. Pour la faire avancer, il faut une puissance d'intelligence intuitive amassée par plusieurs générations; il faut cette « vue intérieure » dont parle Carlyle, *insight*, qui pressent le vrai ou le beau avant d'en avoir la parfaite connaissance. Entendu de cette manière, l'instinct du génie n'est plus que la raison en son principe le plus profond et se retrouve à la source de la science même. Ce n'est donc pas le progrès de la raison et de l'intelligence, en sa plus haute fécondité, qui peut le faire disparaître.

En fait, le XIXe siècle est le siècle savant par excellence; cependant ni La Place, ni Darwin, ni Geoffroy Saint-Hilaire, ni Helmholtz n'ont entravé le développement de Byron, de Lamartine, de Victor Hugo ou de Musset. M. Taine, partisan trop exclusif de la théorie des milieux, a consacré presque tout son livre de la *Philosophie de l'art* à analyser les conditions dans lesquelles l'œuvre des Raphaël et des Rubens a pu se produire; mais la plus essentielle de ces conditions, après tout, c'était le génie, et le génie peut se retrouver dans les temps et les lieux les plus divers. Pourquoi la Hollande, ce pays assez grossier, où le corps trop nourri disparaît sous de lourds vêtemens, où tous les goûts semblent si peu esthétiques, et qui est à l'antipode de la Grèce ou même de l'Italie, pourquoi la Hollande a-t-elle été si féconde en grands peintres? pourquoi, dans l'ancien duché de Bourgogne, est-ce la Flandre seule qui prit le goût de la peinture, alors que la prospérité commerciale, les fêtes et les pompes étaient les mêmes dans une bonne partie du duché? Pourquoi l'Espagne, cette nation à la tête étroite et dure, a-t-elle aussi ses grands peintres, et parmi eux un Murillo, — un mystique, à qui les nudités semblent avoir fait peur? — Tous ces problèmes sont insolubles si on ne fait pas la part du génie, qui « souffle où il veut » et peut-être un jour soufflera de nouveau sur nous. M. Taine explique fort bien *comment*, le génie une fois donné, la peinture italienne ou flamande a été ce qu'elle a été; mais il ne nous dit pas et ne peut nous dire *pourquoi* elle a été: ce n'est plus là une question de milieux, mais d'innéité, de penchans héréditaires, créés et développés par une série de causes trop complexes pour être analysées scientifiquement. Ces causes inconnues qui ont agi à un moment donné sur un peuple, puis, plus spécialement sur des individus privilégiés, rien ne peut nous faire prévoir qu'elles cesseront d'agir sur un autre peuple, à d'autres époques, et qu'on ne verra plus, par exemple, de Rubens ni de Vélasquez. De plus, quand les génies naissent, ils sont spécialisés d'avance : ils obéissent à une loi intime qui détermine leur direction; aurait-on pu empêcher un Mozart, un Haydn, un Rossini même, d'entendre, dès l'âge de dix ou douze ans, ses voix intérieures, de chanter comme l'oiseau et de composer d'instinct

sonates ou opéras? La science n'empêchera jamais le vrai génie de s'ouvrir lui-même une voie, comme les *destins* et de trouver sa forme propre : *fata viam invenient*.

IV.

L'imagination et l'instinct du génie, pour produire, doivent être excités et fécondés par le *sentiment* : il faut aimer son idée pour éprouver le besoin de lui donner vie ; or, entre la science et le sentiment, on a encore établi un antagonisme. Stuart Mill lui-même, dans son espèce de confession morale (*Autobiography*), reconnaît que l'analyse a une « force dissolvante » qui produisit en lui une crise bien connue de désespoir : « L'analyse tue le sentiment. » A cette crise il ne trouva un remède que dans l'art le plus éloigné de l'analyse réfléchie et de la réalité positive : la musique. Cette troisième opposition entre l'art et la science est-elle donc plus profonde que les autres?

Ce serait évidemment une erreur de se figurer les sentimens humains, même les plus primitifs, comme invariables à travers les siècles. Ils se transforment lentement, mais d'une façon continue, et M. Taine l'a très bien montré dans sa *Philosophie de l'art*. Essayons d'établir, ce qu'il n'a pas fait lui-même, la loi de cette évolution et ses conséquences pour l'art. En premier lieu, tous les sentimens, spontanés d'abord et irréfléchis, qui entraînaient l'homme primitif comme par une « action des nerfs purement réflexe, » deviennent par degrés plus *consciens* et plus *réfléchis*. M. Renan et M. de Hartmann ont eux-mêmes fait voir comment la conscience tend de nos jours à pénétrer tout de sa lumière. En second lieu, les sentimens ont un objet plus général et plus abstrait : un peuple entier peut, comme on dit, se *passionner* pour une idée, pour une doctrine philosophique ou politique, pour un système social, à plus forte raison pour un poème, un drame, un roman où la doctrine sera mise en action. Notre sensibilité s'intellectualise et ne reste étrangère à aucun progrès notable de la science, car toute haute découverte scientifique a des conséquences philosophiques et finalement morales.

Analysons les sentimens les plus importans, ceux qui se rapportent à la nature, à la divinité, à l'homme : nous verrons quel changement ils ont subi et combien à notre époque ils sont devenus plus rationnels ou plus philosophiques, sans pour cela perdre de leur force et de leur poésie. Le sentiment de la nature, qui semblerait au premier abord devoir rester invariable, n'est pourtant plus aujourd'hui le même que dans l'antiquité. Comparez Homère, Lucrèce même ou Virgile avec Shakspeare, Milton, Byron, Shelley,

Goethe, Schiller, Lamartine ou Hugo. Comment la vue du ciel étoilé, par exemple, produirait-elle la même impression morale sur un moderne que sur un ancien, quand le moderne se représente l'immensité là où l'ancien ne mettait qu'une ou plusieurs sphères de cristal, limitées par des murailles flamboyantes : *flammantia mœnia mundi ?*

Le sentiment du divin, lui aussi, a subi des changemens si considérables qu'il est inutile d'insister à cet égard : quelle évolution depuis Homère jusqu'au christianisme ! Il y en a une non moins sensible du XVIIe siècle à nos jours, des vers de Racine père et fils sur le Dieu caché dont le monde révèle la gloire à la prière qui termine l'*Espoir en Dieu*, ou, — pour parler des contemporains, — aux doutes de M. Sully-Prudhomme, aux « anathèmes » souvent déclamatoires de M. Leconte de Lisle ou de Mme Ackermann. — Quant aux grands sentimens qui se rapportent à l'homme, on n'y trouve pas moins marquée l'influence croissante de l'intelligence sur la sensibilité. Ceux qui ont pour objet la cité, la patrie, les corps sociaux, sont, de l'aveu de tous, devenus moins étroits et moins exclusifs : la patrie, aux yeux du penseur moderne, est la partie d'un tout, l'humanité. L'amour exclusif et même farouche de la patrie, si puissamment exprimé par Corneille dans *Horace*, fait presque défaut dans les drames et les romans de Victor Hugo, ou bien il se fond alors avec l'amour de la multitude humaine. — Même transformation dans les sentimens qui, au lieu de s'adresser à des êtres collectifs comme la patrie, ne se sont d'abord adressés qu'à des individus : telle est la pitié. De nos jours, la pitié est à la fois plus facile à exciter, plus intense et plus générale. Elle n'est pas pour cela moins propre à inspirer la poésie. Chez les poètes grecs, elle s'adressait presque toujours à une personne déterminée : Hector ou Priam, Antigone, Polyxène, Alceste. Un poète moderne procédera autrement : c'est toute une classe, tout un peuple, toute une foule pour laquelle il éveillera notre pitié. Déjà, au XVIIe siècle, tendait à se produire cette généralisation du sentiment, non moins poétique que philosophique. Voyez ce que devient le bûcheron d'Ésope dans le pauvre vilain « tout couvert de ramée, » que nous représente La Fontaine : nous sentons derrière lui toute une classe d'hommes courbée sous le même fardeau ; bien plus, quand le paysan de La Fontaine, en son style puissant et trivial, nous parle de la « machine ronde, » nous croyons voir dans le même cercle éternel de souffrance tourner toute l'humanité. C'est ainsi que, avec moins de sobriété, mais autant de poésie, Victor Hugo peut, dans un misérable, nous faire pressentir l'immensité de la misère humaine. Peint-il un cheval frappé par son maître (*Melancholia*), c'est d'abord une image nette, isolée, aux contours tranchés ; notre

pitié s'attache uniquement à ce cheval au poitrail en sang qui « tire, traîne, geint, tire encore et s'arrête, » tandis que le fouet tourbillonne sur son front. Puis le poète continue la « mélancolique » histoire, en se demandant quelle loi livre ainsi « la bête effarée à l'homme ivre, » et par degrés l'horizon du tableau s'élargit ; dans le pauvre être muet « dont le ventre nu sonne sous les coups de la botte ferrée, nous cessons de voir un individu, un cheval déterminé qui monte sur le pavé glissant : l'image douloureuse a envahi tout le champ visuel, et notre pitié s'adresse à une multitude. De même, si Victor Hugo nous parle du travail des enfans dans les manufactures, il commence par nous montrer une grande usine où « tout est d'airain et de fer, où jamais on ne joue ; » puis, tandis que les machines tournent sans fin dans l'ombre sur la tête innocente des enfans, il fait tout à coup, du sein même de la réalité, surgir devant l'esprit la terrible antinomie entre le perfectionnement des machines et l'abaissement intellectuel des travailleurs :

> Progrès dont on demande : Où va-t-il ? que veut-il ?
> Qui brise la jeunesse en fleur, qui donne, en somme,
> Une âme à la machine et la retire à l'homme !

Nous retrouverions les mêmes procédés inconsciens de généralisation chez Gustave Flaubert, ce poète sans le rythme : « Ainsi se tenait devant ces bourgeois épanouis ce demi-siècle de servitude. » En la vieille paysanne que le romancier veut nous représenter se personnifie et apparaît à nos yeux la foule des hommes écrasés sous la même oppression séculaire. C'est encore une image qui devient tout à coup une idée générale et philosophique, elle y gagne une beauté supérieure.

L'amour, lui aussi, le plus puissant et le plus concret de tous les sentimens humains, a subi avec les siècles des transformations sans nombre. Il est surtout sensuel dans l'antiquité, même dans la Bible : l'homme alors ne voit guère dans la femme que son sexe et sa beauté. Au moyen âge, il devient mystique : il prend je ne sais quelle douceur et quelle onction religieuses (1). De nos jours, il se

(1) Pour constater le changement, il suffit de lire par exemple le *Cantique des cantiques*, ce merveilleux chant d'amour, interdit jadis aux Hébreux avant l'âge de trente ans, puis le chapitre sur l'amour de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Dans le poème hébreu, l'ardente passion physique n'est affinée par aucune arrière-pensée de pudeur moderne : « Qu'il me baise des baisers de sa bouche,.. car je suis malade d'amour. Que sa main gauche soit sous ma tête, et que sa main droite m'embrasse ! — Que tu es belle, au milieu des délices ! Ta taille ressemble au palmier, et tes seins à des grappes. Je me dis : Je monterai sur le palmier, j'en saisirai les rameaux ! » Cet enivrement d'amour ne peut aller sans la jalousie : aussi le poète ne les sépare-t-il pas et les chante-t-il avec le même enthousiasme : L'amour est fort comme la mort, la

transforme de nouveau : il acquiert une résonance profonde et douloureuse qu'il n'avait peut-être jamais eue à aucune époque de l'histoire : ce n'est plus, ainsi que chez Sapho ou dans le *Cantique des cantiques,* un sentiment tout instinctif, naïf et borné comme ce qui est purement naturel. La passion moderne, pleine du moderne « tourment de l'infini, » déborde en idées philosophiques et métaphysiques : c'est ce qui en fait l'originalité et la valeur, au point de vue même de l'art. « L'immense espérance » dont parlent nos poètes est, après tout, un espoir métaphysique ; Alfred de Musset mêle à tous ses amours cette soif d'idéal que ne peuvent éteindre les « mamelles d'airain de la réalité ; » il va jusqu'à la prêter à son don Juan idéalisé ; il compare le désir cloué sur terre et aspirant toujours en haut à un aigle blessé qui meurt dans la poussière, « l'aile ouverte et les yeux fixés sur le soleil » (*Namouna*). La conséquence, chez Musset, de cette recherche inquiète de l'au-delà, c'est que sa croyance en la réalité de ce monde s'affaiblit : « Ce monde est un grand rêve, » une « fiction, » derrière laquelle on n'entrevoit rien qu'un « être immobile qui regarde mourir. » (*Souvenir*) (1). Nous ne pouvons ni sortir pour toujours de « cette

jalousie est inflexible comme le séjour des morts ; ses ardeurs sont des ardeurs de feu, une flamme de l'éternel. Les grandes eaux ne peuvent éteindre l'amour et les fleuves ne le submergeraient pas. » Dans l'*Imitation*, nous retrouverons le même mouvement lyrique, bien plus, les mêmes métaphores, comme celles des grandes eaux et de la flamme ; mais toute la portée en est changée : la flamme dont il s'agira n'est plus celle qui brûle et dévore, c'est celle qui, légère, s'échappe vers le ciel dans un élan. « Celui qui aime, court, vole ; il est dans la joie, il est libre et rien ne l'arrête. Il donne tout pour posséder tout... L'amour ne connait point de mesure, mais, comme l'eau qui bouillonne, il déborde de toutes parts... Aucune fatigue ne le lasse, aucuns liens ne l'appesantissent, aucunes frayeurs ne le troublent ; mais, tel qu'une flamme vive et pénétrante, il s'ouvre un passage à travers tous les obstacles et s'élance vers le ciel... Si quelqu'un aime, il entend ce que dit cette voix. »

(1) Dans des vers curieux de l'*Idylle dialoguée* se trouve exprimée la théorie hindoue de la Maia universelle, reproduite par Schopenhauer :

ALBERT.

Non, quand leur âme immense entra dans la nature,
Les dieux n'ont pas tout dit à la matière impure
Qui reçut dans ses flancs leur forme et leur beauté.
C'est une vision que la réalité.
Non, des flacons brisés, quelques vaines paroles
Qu'on prononce au hasard et qu'on croit échanger,
Entre deux froids baisers quelques rires frivoles,
Et d'un être inconnu le contact passager,
Non, ce n'est pas l'amour, ce n'est pas même un rêve...

RODOLPHE.

Quand la réalité ne serait qu'une image,
Et le contour léger des choses d'ici-bas,

hideuse réalité, » ni nous satisfaire jamais avec elle : « Dieu parle, il faut qu'on lui réponde; » la vérité nous adresse ainsi un grand appel, destiné à n'être jamais ni complètement entendu ni tout à fait trahi. Le seul moyen par lequel nous puissions nous arracher un moment à ce monde, la seule attestation suprême de l'au-delà, c'est encore la douleur et les larmes; pleurer, n'est-ce pas sentir sa misère et ainsi s'élever au-dessus d'elle? De là cette glorification raisonnée de la souffrance, qui revient si souvent dans Musset et qui eût fort étonné un ancien : « Rien ne nous rend si grand qu'une grande douleur » (*Nuit de mai*) ; « Le seul bien qui me reste au monde Est d'avoir quelquefois pleuré » (*Tristesse*). La profondeur de l'amour, pour Musset, se mesure à la douleur même que l'amour produit et laisse en nous : aimer, c'est souffrir; mais souffrir, c'est savoir. — Chez Victor Hugo, le sentiment de l'amour, trop souvent factice, n'atteint aussi toute sa force qu'à condition de prendre, pour ainsi dire, une teinte philosophique. Comme exemple d'un sentiment profond d'amour mêlé au vertige de l'immensité, nous citerons une petite pièce sans titre du ve livre des *Contemplations :* « J'ai cueilli cette fleur pour toi, ma bien-aimée. » La fleur dont il s'agit, pâle et sans autre senteur que celle des « glauques goëmons, » croissait aux fentes d'un rocher, sur la crête d'une falaise, au-dessus de l'immense abîme où disparaissent le « nuage et les voiles. » — « J'ai cueilli cette fleur pour toi, ma bien-aimée, » reprend le poète, et sa pensée, se tournant vers celle qu'il aime pour revenir encore une fois vers les flots assombris, hésitante entre les deux infinis de l'amour et de l'océan, reste pour ainsi dire suspendue, comme la fleur même, au-dessus de l'immensité qui l'attire ; tout son amour finit par se fondre en une grande tristesse, tandis que le soleil disparaît lentement et que le gouffre noir semble « entrer dans son âme » avec les frissons de la nuit.

M. Sully-Prudhomme, ce poète malheureusement inégal, développe lui aussi dans ses plus belles pièces, comme *les Chaînes*, une conception originale du sentiment de l'amour et, par cela même, il y introduit une poésie nouvelle. Il voit à peine dans l'amour cette vive ardeur de la passion que les anciens y voyaient seule; tandis

Me préserve le ciel d'en savoir davantage!
Le masque est si charmant que j'ai peur du visage,
Et même en carnaval je n'y toucherais pas.

ALBERT.

Une larme en dit plus que tu n'en pourrais dire.

On voit par ce dialogue comment deux formes opposées d'un même sentiment, l'amour, finissent, en se développant parallèlement, par engendrer deux conceptions différentes du monde et de la vie humaine, l'une matérialiste, l'autre idéaliste.

que la plupart des autres poètes ont insisté sur les souffrances cuisantes du désir, il exprime plutôt cette souffrance sourde et profonde de l'attachement que déjà redoutait Pascal; ce qui le frappe surtout, c'est ce lien « frêle et douloureux » qui retient et peut déchirer. Aussi l'amour humain ne lui apparaît-il plus que comme un effet de l'éternelle solidarité qui unit tout dans l'univers et qui joint l'univers à notre âme. De même que d'un sourire nous faisons la « chaîne de nos yeux » et d'un baiser celle de notre bouche, ainsi de « longs fils soyeux » unissent notre cœur aux étoiles, un « trait d'or frémissant » au soleil, la « douceur du velours » aux roses que nous touchons. Notre cœur se prend partout où notre intelligence s'applique; nous nous trouvons ainsi enveloppés dans une sorte de réseau infini d'amour, et c'est avec cet amour même qu'est faite notre douleur, car tout point aimant du cœur est un point sensible et douloureux : la souffrance morale est la conséquence de l'attachement, elle se ramène à de la tendresse.

... Je suis le captif des mille êtres que j'aime.
Au moindre ébranlement qu'un souffle cause en eux,
Je sens un peu de moi s'arracher de moi-même.

Cette conception de l'amour se retrouve partout dans M. Sully-Prudhomme :

On a dans l'âme une tendresse,
Où tremblent toutes les douleurs,
Et c'est parfois une caresse
Qui trouble et fait germer les pleurs.

Nul n'a senti mieux ce qu'il appelle la vanité des tendresses, c'est-à-dire l'impossibilité de retenir ceux qu'on aime, de se donner réellement à tous et de les avoir tous à soi. L'amour ne peut saisir ici-bas son objet, ni, lorsqu'il croit l'avoir saisi, le garder: cet objet fuit toujours dans l'inconnu, sans laisser en nous autre chose qu'une blessure. Peut-être l'homme devrait-il, pour moins souffrir, se résoudre à aimer « comme on aime une étoile, »

Avec le sentiment qu'elle est à l'infini...

En somme, tous les mouvemens du cœur, quels qu'ils soient, deviennent à notre époque plus réfléchis et plus philosophiques; la poésie qui les exprime subit donc une transformation analogue. Cette intime pénétration de la sensibilité par l'intelligence est l'une des causes principales du progrès moral et esthétique. Ce qui

l'amène, en effet, ce progrès, c'est la difficulté croissante pour la sensibilité d'éprouver du plaisir là où l'intelligence n'est pas satisfaite : nous avons besoin de penser pour jouir pleinement. L'homme intelligent en vient donc à dédaigner les jouissances trop grossières et trop animales, par exemple l'amour purement physique, non enveloppé et voilé sous la foule des idées morales, religieuses ou philosophiques. Les plaisirs plus intellectuels acquièrent au contraire une valeur croissante. Ainsi, à mesure que le domaine de l'intelligence s'agrandit, des espèces nouvelles de plaisir ou de peine sont créées : le poète leur donne une forme. De même qu'à l'origine l'intelligence semble être sortie du pouvoir de sentir, de même, par une évolution en sens inverse, une sensibilité plus exquise sort de l'intelligence même : dans chacun de nos sentimens se retrouve notre être tout entier, si complexe aujourd'hui, et qui essaie de rendre sa pensée égale au monde ; dans chacun de nos mouvemens nous sentons passer un peu de l'agitation éternelle des choses, et dans une de nos sensations, quand nous prêtons l'oreille, nous entendons la nature entière résonner, comme nous croyons deviner tout le murmure de l'océan lointain dans une des coquilles trouvées sur sa grève.

V.

Nous avons vu que l'art tend aujourd'hui à s'inspirer de la science, des lois de la nature qu'elle découvre, des grandes doctrines morales, sociales, métaphysiques qui ont renouvelé le fonds des idées en notre siècle. L'union de l'esprit scientifique et philosophique s'est déjà manifestée dans l'auteur de *Faust* et dans Schiller (dont les poésies philosophiques, selon Lange, ont une grande profondeur). Le problème métaphysique du mal n'a été posé nulle part avec plus de force que dans le *Caïn* de Byron, — son chef-d'œuvre peut-être en même temps que son œuvre la plus philosophique. Les vers qui ont illustré Léopardi sont des vers philosophiques. Les plus puissantes visions de la *Légende des siècles* et des *Contemplations*, où se trouve mêlé, comme dit Victor Hugo lui-même, Ezéchiel à Spinoza, ont toujours un sens moral, social ou métaphysique, d'où elles ne tirent pas leur moindre valeur. Mais il y a ici des écueils de diverses sortes auxquels les écrivains de la génération présente nous paraissent souvent se heurter ; il importe donc de déterminer dans quelles limites et par quelle méthode l'art peut ainsi s'inspirer de la science ou de la philosophie.

Une première méthode que nous trouvons parmi les artistes contemporains, c'est celle de nos « naturalistes. » Ceux-ci affichent la prétention de chercher comme la science la « vérité exacte, » au

lieu du mythe et des jeux de l'imagination, et ils croient trouver la vérité dans la réalité brute. Ils prétendent, comme dit le principal d'entre eux, « se passer de l'imagination » et même du sentiment moral, c'est-à-dire de ce qui fait la poésie, pour s'en tenir à la pure sensation. Les romantiques demandaient autrefois à l'artiste d'avoir, comme disait Th. Gautier, le « sens du pittoresque » ou de « l'exotique; » aujourd'hui nos naturalistes lui demandent d'avoir la « sensation du réel. » On ajoute, il est vrai, que cette sensation doit être originale : une sensation originale en présence des choses, tel est, dit lui-même M. Taine, ce qui caractérise le grand artiste. — Mais, demanderons-nous, d'où vient cette originalité de la sensation? Tient-elle seulement, comme M. Taine semble parfois le croire, à une perception plus facile, plus délicate et plus prompte que celle des autres hommes? Non, elle s'explique en outre par une pensée plus large, plus systématique, conséquemment plus philosophique : l'originalité de la perception est dans l'intelligence encore plus que dans les sens. C'est le penseur qui fait le véritable artiste. M. Ruskin a eu raison de le dire, il y a deux classes de poètes : les uns sentent fortement, pensent faiblement et ont une vue inexacte de la vérité; ce sont les poètes de second ordre; les autres sentent fortement, pensent non moins fortement et voient la vérité exacte, ce sont les poètes de premier ordre. — Même la puissance de sensation, chez le poète, s'explique en grande partie par une puissance d'induction, de généralisation, qui lui fait tirer de la chose perçue toutes les idées indistinctes et confuses qu'elle contenait. De là vient, comme le remarque encore M. Ruskin, que les génies montrent leur grandeur jusque dans la manière dont ils traitent le détail : *maximus in minimis*; « et cette grandeur de manière consiste à saisir par la pensée, en même temps que le caractère *spécifique* de l'objet, tous les traits de beauté qu'il a *en commun* avec les ordres plus élevés de l'existence. » Cette perception de l'universelle analogie dans l'universelle différence n'est-elle pas au fond identique à ce que Leibnitz appelait le sens philosophique par excellence? La qualité maîtresse qui distingue le grand poète se trouve donc être au fond la qualité essentielle du philosophe. La plus notable partie des êtres vivans sentent en moyenne de la même manière; la principale différence entre leurs sensations vient de l'étendue plus ou moins grande de leur intelligence, qui tantôt ne saisit que l'objet brut, tantôt devine en lui un monde. Celui qui voyage en Normandie aperçoit de longues files de bœufs, couchés paresseusement, les yeux grands ouverts, regardant le frais paysage aux lignes noyées que parfois un peintre est précisément en train de reproduire : une même image se réflète ainsi à la fois dans les yeux de l'homme et des animaux; la différence, c'est que dans

le cerveau des uns cette image glissera sans laisser de traces et mourra à peine née; dans le cerveau de l'autre, elle pourra susciter des vibrations sans nombre, elle s'achèvera en des sentimens, en des pensées de toute sorte, qui finiront par se fondre avec elle, par modifier l'image même : c'est cette image ainsi modifiée, où a passé quelque chose d'humain, que le peintre ou le poète doit saisir, fixer sur la toile ou dans des vers. Il faut sans doute qu'il nous représente une nature réelle, de vrais arbres, des animaux vivans, mais tout cela vu par un homme et non par un bœuf. Tous ces objets, qui ont pour ainsi dire traversé son cerveau, doivent porter l'empreinte de sa pensée personnelle, et c'est de cette empreinte même (n'en déplaise aux naturalistes) que les objets tirent leur plus grande valeur. Les savans calculent une fois pour toutes leur « équation personnelle, » puis tâchent de l'effacer désormais de leurs calculs; la poésie doit sans doute, comme la science, reproduire le monde, mais elle doit aussi reproduire l'âme humaine tout entière, et en particulier l'âme du poète; chez l'artiste, c'est « l'équation personnelle » qui fait le génie, c'est elle qui donne à l'œuvre son prix éternel. L'art ne saurait donc se réduire, pas plus que la science même, à la sensation pure et simple, à la couleur, aux sons, à la chair, à la superficie des choses. S'il prend de plus en plus pour but la réalité, ce ne sera pas seulement la réalité apparente et grossière qui, après tout, n'est point la complète réalité scientifique; s'il s'essaie de plus en plus à reproduire la vie, ce ne sera pas seulement la vie matérielle et brutale. L'art, pour être vraiment naturaliste, devra procéder comme la nature même, qui d'abord nous fait respirer et vivre, mais ne s'arrête pas là et nous fait ensuite penser.

Nous croyons donc que l'art pourra être plus « scientifique » et plus philosophique sans que la poésie en souffre. Loin de nous d'ailleurs la pensée qu'un poète philosophe mette jamais en vers les catégories d'Aristote, ou qu'un romancier savant, voulant décrier une fleur, la range tout d'abord parmi les dicotylédones! Non, car l'exactitude la plus scrupuleuse et la plus terre à terre ne vaut pas le moindre élan de l'imagination et de la pensée : « Le mirage du désert, a écrit M. Ruskin, est plus beau que ses sables. » Mais ce qui nous paraît infiniment probable, c'est que le poète, et en général l'artiste, acquerra de plus en plus, d'une part l'*esprit* scientifique, qui montre la réalité telle qu'elle est, d'autre part l'*esprit* philosophique, qui, dépassant la réalité actuellement connue, se pose les éternels problèmes sur le fond des choses.

Ceci nous amène à parler d'un autre excès que nos contemporains n'ont pas toujours évité. Si les naturalistes ont tort de vouloir s'en tenir à la pure sensation, certains de leurs adversaires n'ont pas

moins tort de transporter dans leurs œuvres la pensée abstraite avec le style didactique. Le style proprement didactique et technique est devenu presque incompatible avec la vraie poésie. Si on peut faire un reproche à des poètes d'une réelle valeur, comme M. Sully-Prudhomme, c'est d'être tombés parfois dans ce genre, d'où nous étions sortis depuis Delille; c'est d'avoir cru qu'on pouvait faire un cours plus ou moins régulier de philosophie et même de physique en sonnets, comme on avait voulu mettre jadis l'histoire en rondeaux; c'est d'avoir décrit

l'échelle où se mesure
L'audace du voyage au déclin du mercure (le baromètre),

c'est d'avoir parlé des « fougueux rouleaux de fer » (les roues d'un train), de « cette étrange nef pendue à sa voilure » (un ballon), etc. Il vaut mieux ne pas parler en vers de choses dont on n'ose pas parler simplement dans le langage de tous. Simplicité et intelligibilité, tel est le premier mérite de la vraie langue poétique. Il y a donc ici une importante distinction à faire, et M. Shairp l'a faite dans son ouvrage sur l'*Interprétation poétique de la nature.* « Les *procédés* de la science, — expérimentation, analyse, raisonnement inductif et déductif, — ne peuvent par aucun moyen devenir poétiques : ce sont leurs *résultats* seuls qui le peuvent. » Dans chaque nouvelle province conquise par la science, la poésie peut sans doute entrer et faire à son tour acte de possession, mais *graduellement*; c'est là ce que semblent oublier plusieurs poètes contemporains qui veulent immédiatement « mettre en vers » les découvertes de la science ou les systèmes tout faits de tel ou tel philosophe, comme si on pouvait vraiment mettre en vers autre chose que sa propre pensée, en ce qu'elle a de plus personnel (1). Rien de plus opposé au rôle de poète que celui de traducteur ou de compilateur. Les vérités scientifiques, pour devenir poétiques, ont donc besoin d'une condition essentielle. Il faut qu'elles soient devenues assez familières au poète lui-même et à ses lecteurs pour pouvoir prendre la forme du sentiment et de l'intuition. « Si le poète, dit M. Shairp, est obligé d'instruire préalablement ses lecteurs des faits qu'il veut traduire dans le langage de l'imagination, il se trouve forcé par là même de devenir froid et sans poésie.

(1) Dans une spirituelle étude intitulée *un Poète philosophe : Sully-Prudhomme*, M. Coquelin dit avec raison en parlant du poème de *la Justice* : « J'avoue que, pour mon compte, je trouve quelque chose d'excessif à traiter ainsi la poésie comme une science exacte. Nous serons bien avancés quand nous lui aurons donné, à elle qui est chose ailée et fuyante, l'allure positive et pointue de la science! Si, pour suivre la pensée du poète, il nous faut déployer la même somme d'attention que pour suivre une théorie de Kant, que gagnons-nous à ne pas lire Kant lui-même? »

Ainsi Lucrèce n'est pas sans lourdeur dans les parties de son poème où il *argumente* et expose philosophiquement la théorie atomiste, mais il prend son essor dès que, laissant derrière lui l'enseignement, il s'abandonne à la *contemplation* des grands mouvemens élémentaires et de la vaste vie qui pénètre l'ensemble des choses. » Si Virgile, lui, a pu être aisément didactique sans dommage pour la poésie, c'est qu'il s'agissait des champs et d'un art plus familier que la science philosophique : l'art de la culture.

En résumé, la science, pour inspirer l'art, doit passer du domaine de la pensée abstraite dans celui de l'imagination et du sentiment : à ce prix seulement elle sera devenue poétique et, comme dirait Schiller, « musicale. » La poésie, en effet, comme le croient les esthéticiens allemands, a de nombreuses analogies avec la musique, cette poésie des sons; or nous avons vu que la musique, de plus en plus savante et complexe, cherche à mettre le monde entier dans ses symphonies : la voix humaine ne nous suffirait plus aujourd'hui si nous l'entendions isolée, à part de ce frémissement des choses qu'essaie de nous représenter l'orchestre. Ainsi en sera-t-il un jour pour la grande poésie, où ne pourront plus suffire les broderies mélodiques semblables aux « airs à roulades » de la vieille musique italienne; on réclamera une harmonie plus ample, et le poète, s'inspirant de la science, qui est au fond la recherche de l'harmonie universelle, s'efforcera d'entendre et de traduire toutes choses à sa manière, sous forme d'accords. Rien n'y restera simple et pauvre, isolé, abstrait artificiellement du reste du monde. Selon un de nos savans contemporains, si nous avions une oreille infiniment délicate, nous pourrions, dans une forêt en apparence silencieuse, saisir les pas innombrables des insectes, le balancement des brins d'herbe, la palpitation des feuilles, la vibration des rayons, le murmure continu de la sève montant et descendant dans les grands arbres : ce bruissement de la vie en toutes choses, cette montée de la sève universelle, c'est la philosophie et la science qui peuvent, par instans, les faire deviner à notre oreille encore grossière, c'est grâce à elles que nous saisissons les richesses harmoniques éparses dans le monde et que le poète condense dans son chant; sans elles nous ne pourrions entrevoir le véritable univers, deviner le sens de la grande symphonie, avec toutes ses dissonances jamais résolues, où le poète retrouve encore, amplifiée à l'infini, l'accent d'une voix humaine.

Il y a, semble-t-il, trois périodes distinctes dans le développement de la poésie. Nous avons vu qu'à son origine, la poésie ne faisait qu'un avec la science même et avec la philosophie de la nature. Que sont le Rig-Véda, le Bagavad-Gitâ, la Bible, sinon de

grands poèmes métaphysiques où la vision colorée de la surface des choses s'allie à des vues profondes et mélancoliques sur l'au-delà? Les Parménide, les Empédocle étaient des poètes; les Héraclite, les Platon l'étaient aussi à leur manière. En même temps, c'étaient des savans. De même pour Lucrèce. A une période ultérieure, une sorte de division du travail s'est produite dans la pensée humaine. On a vu des poètes qui n'étaient pour ainsi dire que des êtres sentans; on a vu des savans à l'intelligence tout abstraite. Dans un avenir plus ou moins lointain peut redevenir possible l'union de l'originalité poétique avec les inspirations de la science et de la philosophie. Poète a toujours eu le sens de créateur; le poète a été jusqu'ici et sera toujours un créateur d'images; mais il peut aussi devenir de plus en plus créateur ou évocateur d'idées et, par le moyen des idées, de sentimens. N'est-ce pas Virgile lui-même qui a formulé la critique de tout art purement imaginatif et sensitif le jour où, quelqu'un lui demandant s'il existait un plaisir capable de n'inspirer jamais ni dégoût ni satiété : « Tout lasse, répondit le poète, excepté comprendre : *præter intelligere?* » Cet acte de la pensée, que Virgile finissait par élever au-dessus de tout, est en lui-même une jouissance, au point qu'Aristote y plaçait la béatitude divine; et cette jouissance que nous donne la science, le grand art doit aussi nous la fournir : « comprendre » et pénétrer, tout au moins mesurer des yeux la profondeur de l'impénétrable et de l'inconnaissable, tel est le plaisir le plus haut que nous puissions trouver dans la poésie, et ce plaisir est tantôt scientifique, tantôt philosophique. D'une part, nous l'avons reconnu, les vues d'ensemble de la science ont une largeur qui peut donner essor à l'imagination; d'autre part, dans la série des grandes énigmes de l'homme et du monde que nous fait parcourir la philosophie, il existe un attrait indéfinissable et éternel, comme dans les longues allées de sphinx des temples égyptiens, se perdant à travers l'espace désert. Même pour qui laisse ces énigmes irrésolues, elles gardent encore une sorte de charme anxieux; car l'intelligence, qui devient de jour en jour la partie la plus vivante et la plus exigeante de l'homme, demande moins encore à être pleinement satisfaite qu'à être toujours excitée; ce qui fait la douceur de « comprendre, » c'est la douceur de penser, douceur qui subsiste encore là où le savoir a ses limites et où la pensée conçoit l'infinitude.

M. GUYAU.

LE

BARREAU ET LA DÉFENSE

DEVANT LES TRIBUNAUX ÉTRANGERS

Il y a quinze années à peine, quelques juristes français obtenaient du dévoûment et de la courtoisie d'un certain nombre de juristes étrangers la communication des travaux parlementaires, des lois, des règlemens de leur pays au fur et à mesure de leur apparition. Ces relations s'étendirent bientôt, les documens affluèrent de toutes parts, et l'on vit naître une publication qui aujourd'hui s'impose à l'attention de ceux qui, élevant leurs regards au-dessus des frontières, s'intéressent au mouvement législatif des divers pays. Sous l'impulsion d'hommes jeunes, ardens, pleins de l'énergique volonté qu'elle exigeait, l'œuvre a grandi rapidement; elle témoigne de ses labeurs, de la vitalité de ses efforts dans un recueil déjà considérable qui permet de saisir l'ensemble des réformes accomplies en dehors de notre territoire et d'en étudier la marche (1).

Au nombre de ces réformes, il en est une, la libre défense devant les tribunaux, qui s'est répandue et généralisée d'une surprenante façon dans ces dernières années. Le jour n'est pas encore bien éloigné où, essayant ici même de donner une idée du barreau à l'étran-

(1) L'association a pris le titre de Société de législation comparée et a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

ger, nous n'avions guère à constater que son avilissement et la trist dépendance où il était, tantôt de la magistrature, et tantôt du pouvoir. A cette heure, en le suivant sur la même carte, que d'heureux changemens à constater! Partout où l'appareil de la justice s'est amélioré, le barreau s'est affermi et a été constitué sur de plus larges bases. Bientôt, il faut l'espérer, cette essentielle et primordiale garantie de la liberté humaine, la défense, ne fera plus défaut à aucun peuple. L'Orient lui-même a compris que, s'il n'est pas de justice sans de véritables tribunaux, il n'est pas de tribunaux dignes de ce nom sans le concours du barreau, et là où la dénomination d'avocat manquait à la langue, parce que l'avocat était chose inconnue, l'avocat désormais existe et exerce son ministère. Ajoutons que, dans cette importante réforme, le barreau étranger s'est rapproché autant qu'il était en lui du barreau français, dont il a emprunté les règles. Or, par une coïncidence singulière, c'est dans le temps même où il sert ailleurs d'exemple que le barreau est devenu chez nous l'objet de certaines critiques. Sont-elles fondées? Les législations étrangères se seraient-elles méprises dans leur choix et ne mériteraient-elles pas aussi quelque reproche? Le point vaudrait tout au moins d'être vérifié. Certes, le barreau français a eu ses mauvais jours; il a traversé plusieurs phases et l'oppression lui est venue de plus d'un côté; le trouvant presque aussi vieux que la société qu'elle entreprenait de rajeunir, la révolution du dernier siècle lui a fait connaître, sans le vouloir, les plus dures épreuves, mais, somme toute, il en est sorti en reprenant possession de ses franchises. Toutefois, ces épreuves elles-mêmes sont encore des enseignemens, aussi bien pour nous que pour ceux qui se sont inspirés de notre régime, et il faut d'abord en parler.

I.

L'ancien barreau français jouissait d'une puissante autonomie, et mettait à l'accomplissement de sa tâche un dévoûment, une science qui n'ont pas été dépassés. On s'étonnera toujours que la plus libérale des assemblées ait désorganisé ce barreau, alors surtout que, dans ses essais, la justice avait besoin d'être entourée de plus de garanties. Était-il au nombre des institutions qui sollicitaient des réformes, après avoir fait leur temps sous un régime qui disparaissait sans retour? Était-il moins utile dans la nouvelle constitution du pays? Comment s'expliquer que l'assemblée constituante, qui, pour le dire en passant, comptait beaucoup d'avocats, ait voulu s'inscrire contre la première des libertés, celle de la défense? Elle avait emprunté, à Paris, Tronchet, Target, Treilhard, Camus; à Rouen,

Thouret; à Rennes, Chapelier; à Grenoble, Chabroud; à Nancy, Regnier; à Douai, Merlin; à Bordeaux, les plus illustres avocats de la Gironde. L'ancien barreau avait-il manqué à ses devoirs et fallait-il qu'il en portât la peine? Jamais on ne l'a prétendu. Sa constitution non écrite, mais toute libérale, n'avait donné prise à aucune des réclamations du temps. Il y a plus : dans la nouvelle organisation judiciaire, c'est sur le barreau qu'on jetait les regards; seuls, les avocats semblèrent dignes de composer les tribunaux; et, en effet, ils y figurèrent en si grand nombre que la barre en parut déserte. Il suffit au surplus de relire les débats de cette époque pour être bien convaincu que, dans la pensée de l'assemblée constituante, le barreau ne fut point l'objet d'une disgrâce. Il n'est pas un orateur qui ne rende hommage à l'utilité et à la pureté de ses talens. On l'idéalise au contraire. Dans la séance du 13 décembre 1790, le rapporteur du comité de constitution, Dinocheau, en parle dans des termes qui touchent au lyrisme : « Nous avons trouvé dans la nature même des choses, dans les grands principes des nations libres, dans l'utilité publique, dans le droit imprescriptible du talent et du courage, qu'il fallait donner à la liberté de la défense une plus grande latitude. Sous une constitution bienfaisante et dont les maximes fraternelles rapprochent tous les hommes, les relations de confiance et d'intérêt doivent resserrer encore ces liens; il n'est pas un seul d'entre eux qui n'ait le droit de défendre un autre citoyen : *Homines interest alterum hominem beneficio affici*. Ce patronage, connu des Romains, prit sa source dans les fondemens mêmes de la société. Heureux celui que la nature et le travail ont destiné à devenir le protecteur de ses semblables, et à exercer le plus noble des ministères! Tels seront les *défenseurs officieux*. Les ci-devant avocats qui ne rempliront pas les places pourront suivre cette belle carrière; elle les ramène à leur institution primitive, et l'éloquence, consacrée à la défense des citoyens, montrera d'avance à la nation les hommes qui doivent un jour soutenir ses droits dans l'assemblée des législateurs. »

Les ci-devant avocats allaient donc devenir des « défenseurs officieux » devant les nouveaux tribunaux. Assurément il était facile de prendre dans l'ancien barreau, si solidement organisé, si merveilleusement préparé au plus noble des ministères, pour parler comme le rapporteur, des défenseurs habiles et intègres et de les offrir au choix des plaideurs. Mais ces hommes, qui les remplacerait un jour? Quelles garanties donneraient ceux qui ne sortiraient pas de cette grande école, car le libre concours allait être admis à la barre des tribunaux? Observons l'assemblée dans la poursuite de son utopie. Voilà les tribunaux organisés. Il n'y a plus que des tribunaux de

première instance, qui se servent réciproquement de tribunaux d'appel; Paris en compte six, qui sont installés, au Palais de Justice (dans la première chambre actuelle de la cour d'appel), au grand Châtelet, au couvent des Petits-Pères (place des Victoires), au couvent des Minimes (place Royale), dans les bâtimens de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève et à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La pompe n'a point été négligée, mais au costume des parlemens en a succédé un que le décret d'organisation décrit dans les plus petits détails. Les juges porteront l'habit noir et auront la tête couverte d'un chapeau rond à la Henri IV, relevé par devant et surmonté d'un panache de plumes noires. Le commissaire du roi aura le même habit et le même chapeau, à la différence qu'il sera relevé en avant par un bouton et une ganse d'or. Les greffiers ne sont pas oubliés, mais sont traités avec plus de simplicité. Les huissiers ont eux-mêmes une tenue sévère et sont armés d'une canne noire à pomme d'ivoire. Quant aux avocats, ils n'auront point de costume: « Les hommes de loi ci-devant appelés avocats, ne devant former ni ordre ni corporation, n'auront aucun costume particulier dans leurs fonctions. » Après avoir perdu leur titre, ils perdaient leur robe; ils perdaient en même temps leur organisation par cette incise glissée dans une affaire d'habillement. Jusque-là, en effet, l'ancien barreau subsistait dans sa constitution; les corporations étaient supprimées depuis plus d'une année, et nul n'avait imaginé de le comprendre dans cette suppression.

Pourquoi donc les avocats ne devaient-ils former ni ordre ni corporation? Cette idée était venue à Bergasse qui l'avait exprimée dans son projet d'organisation judiciaire, et, chose à remarquer, elle était loin de répondre à un sentiment d'hostilité contre les avocats. Voici ce qu'il avait dit : « Toute partie aura le droit de plaider sa cause elle-même, si elle le trouve convenable, *et afin que le ministère des avocats soit aussi libre qu'il doit l'être,* les avocats cesseront de former une corporation ou un ordre, et tout citoyen ayant fait les études et subi les examens nécessaires pour exercer cette profession ne sera plus tenu de répondre de sa conduite qu'à la loi. » Mais il n'était plus là pour expliquer toute sa pensée lorsque vint la discussion du projet; il s'était éloigné de l'assemblée après les journées des 5 et 6 octobre 1789. Il n'est pas douteux, toutefois, qu'il n'avait d'autre but que de rendre plus libre le ministère de l'avocat. Il lui semblait donc que, la preuve d'une certaine aptitude étant faite, tout était dit, et que l'avocat ne devait être, à tout prendre, qu'un homme instruit dans les lois. Il supprimait d'un coup la condition que l'ancien barreau, le barreau romain lui-même, tenait pour la plus essentielle, l'honorabilité,

ou tout au moins il ne s'en préoccupait point, et nul n'avait le droit de rechercher si celui qui se présentait à l'audience était le *vir bonus* d'autrefois, ou quelque aigrefin capable de tromper tout ensemble les cliens et la justice. L'ordre, qui jusque là avait maintenu le barreau dans le respect de ses devoirs et la règle de la plus rigoureuse probité, était supprimé, conformément à la conception de Bergasse, et c'est en présence d'avocats d'un nouveau genre, rendus absolument libres, déliés de toute obligation professionnelle, que les tribunaux allaient fonctionner. Le titre de défenseur officieux appartint à qui voulut le prendre, et tout le monde le prit.

L'expérience se fit, et elle fut lamentable. Tout aussitôt, en effet, le prétoire des tribunaux fut envahi par des personnages dont on ignorait l'origine, et les débats n'offrirent plus de sécurité. Ce qui restait d'anciens avocats s'éloigna d'audiences où ils n'avaient à rencontrer le plus souvent que des inconnus, que des hommes suspects à qui ils n'osaient communiquer leurs pièces, et dont ils n'avaient eux-mêmes à attendre aucune communication. Quelques-uns essayèrent d'accompagner leurs cliens à ces audiences; saisis de dégoût, ils finirent par se retirer sans retour. Du nombre était Berryer père. Il a dit, dans ses *Souvenirs*, à quels dangers, à quelles ruses étaient livrés les plaideurs, à quels pièges était exposée la justice. Il a raconté les scènes burlesques dont il fut témoin. Se trouvant en face d'un adversaire qui croit bien faire en lisant toutes les pièces de son dossier, il lui fait poliment remarquer qu'il peut se dispenser de ces lectures, mais il en reçoit cette réponse : « J'aime lire, moi. » Sur quoi, le président, pour couper court à une interminable plaidoirie, déclare que la cause est entendue, que le tribunal examinera lui-même les pièces et jugera. Dès 1797, et même avant, des plaintes s'élevaient de toutes parts, et le pouvoir était mis en demeure de venir au secours des citoyens obligés de s'adresser à la justice. Un orateur, Riou, disait au conseil des cinq-cents : « Autrefois, on avait une garantie authentique de la probité, de la bonne conduite, de la capacité de ceux qui étaient chargés de l'instruction des affaires ou de la défense des parties. Aujourd'hui, l'ignorance s'assied à côté du légiste, et l'inexpérience présomptueuse et cupide rivalise avec le talent éprouvé par l'étude et couronné par le succès. » Il ne trouvait pas d'expression pour flétrir assez ces défenseurs officieux à qui la loi n'avait même pas imposé de diplôme. « L'improbité et le charlatanisme occupent les avenues de tous les tribunaux et ne connaissent plus ni tarif dans les vacations, ni pudeur dans les honoraires. Ces sangsues infâmes mettent chaque jour les citoyens à contribu-

tion (1). » Pison du Galand les traite de vampires. L'empire voulut faire cesser ces plaintes en reconstituant le barreau.

L'historique du barreau, à cette époque, est tout entier dans le préambule du décret qui le rétablit. La rédaction en avait été confiée à Siméon, ancien avocat au Parlement d'Aix. Il faisait partie de la section de législation du conseil d'état; mais, appelé à organiser le duché de Westphalie, il fut remplacé dans ses fonctions de rapporteur par Treilhard. L'un et l'autre avaient vu les défenseurs officieux à l'œuvre; Treilhard avait été pris parmi les avocats comme juge du tribunal du quatrième arrondissement de Paris. Les autres membres de la section avaient eu le même spectacle sous les yeux. La rédaction primitive de ce préambule ne diffère point, au fond, de celle qui fut définitivement adoptée par le conseil d'état, mais elle dit plus nettement ce qui était dans l'opinion de tous. Après la destruction des archives du conseil d'état par la commune, elle offre d'autant plus d'intérêt qu'on ne la retrouve que dans les rares épreuves des feuilletons qui furent alors distribués aux membres de la section. Elle débutait par un hommage à l'ancien barreau : « Lorsque nous rétablîmes les écoles de droit par la loi du 29 ventôse an XII, nous eûmes particulièrement en vue de rendre à la profession d'avocat son *ancien lustre*; nous ordonnâmes à cet effet la formation du *tableau des avocats*, moyen que l'expérience avait montré comme l'un des plus propres à maintenir la probité, la délicatesse, le désintéressement, le désir de la conciliation, l'amour de la vérité et de la justice, un zèle éclairé pour les faibles et les opprimés, bases essentielles de leur état. » De tout temps, le barreau s'était montré jaloux de sa propre discipline et l'avait exercée avec une rigueur salutaire. Fallait-il la lui rendre? Oui, mais en laissant aux tribunaux un droit de surveillance qui s'exercerait surtout dans les cas d'appel. Était-ce en souvenir de Linguet que cette réserve était faite? On pourrait le croire, bien que la tempête de palais qu'il avait soulevée fût apaisée depuis longtemps et n'eût laissé qu'une bien faible trace dans les esprits. Mais le droit d'appel parut sans doute une mesure d'équité en faveur de l'avocat frappé d'une peine disciplinaire. L'ancien barreau ne l'admettait point, et le parlement avait repoussé l'appel de Linguet rayé du tableau. Le préambule ajoutait ensuite : « Si, dans les beaux jours du barreau, les avocats se sont toujours fait un devoir de maintenir *eux-mêmes* une discipline sévère entre leurs collègues et de ne *souffrir* sur le tableau que ceux qui sont dignes d'y figurer, il n'en faut pas moins rappeler les règles qu'ils obser-

(1) *Moniteur* du 28 novembre 1797.

vaient, et conserver en même temps aux tribunaux la surveillance qui leur appartient naturellement sur une profession qui a tant de rapports avec eux et qui est regardée comme le séminaire de la magistrature. » C'est par l'action combinée du conseil des avocats et de la magistrature que le barreau serait ramené à ses anciennes traditions et qu'on purgerait les tribunaux des intrus, des hommes tarés qui en avaient pris la place. « Nous voulons, disait enfin le préambule, garantir sa liberté, son indépendance et sa noblesse en posant les bornes qui la séparent de la licence, de l'insubordination et de la *corruption.* » Si ce dernier mot a été effacé de la rédaction officielle, il reste néanmoins comme l'énergique expression des sentimens du conseil d'état sur la tourbe des agens d'affaires qui s'était emparée des tribunaux depuis le jour où l'assemblée constituante lui en avait si imprudemment ouvert les portes jusqu'à celui où le gouvernement impérial vint la lui fermer avec le décret du 14 décembre 1810.

L'élaboration de ce décret fut longue et agitée : commencée en 1806, elle dura quatre années, contrariée qu'elle était par les idées peu favorables du chef de l'état. En dehors de la répulsion qu'il ressentait pour les hommes de loi en général, Napoléon ne voyait dans le barreau reconstitué qu'une phalange d'ennemis politiques et de conspirateurs. Lorsque Cambacérès lui présenta le premier projet du décret, conçu dans un sens tout à fait libéral, cédant à ses violens préjugés, il le lui renvoya avec cette note, qui obligea de le remanier : « Tant que j'aurai l'épée au côté, je ne signerai jamais un décret aussi absurde. Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en servirait contre le gouvernement. » Treilhard mourait quelques jours avant la publication du décret modifié, regrettant de n'avoir pu le tenir plus près des anciennes traditions. Il portait à coup sûr la marque autoritaire du soldat, mais contenait d'importantes dispositions : le conseil et le bâtonnier étaient rétablis. L'élection directe des membres du conseil et du bâtonnier, proposée par la section de législation, conformément au passé, était rejetée, mais le procureur général ne pouvait désigner les membres du conseil que sur la double liste qui lui était présentée par le barreau, et le bâtonnier que sur la liste des membres du conseil, auxquels l'action disciplinaire était rendue, à la charge d'appel devant la cour. Linguet, rayé du tableau pour sa conduite et ses continuelles attaques, n'aurait eu rien à dire avec un pareil décret. Il en eût appelé au parlement, et le conseil de l'ordre eût sans doute échappé à ses furibondes diatribes. Le décret de 1810 fut remplacé par l'ordonnance du 20 novembre 1822, qui laissa réellement au barreau le soin de composer son tableau comme il l'entend, de n'y « souffrir que ceux qui sont dignes d'y figurer »

et étendit le droit disciplinaire. Elle donna surtout force obligatoire aux « usages observés dans le barreau relativement aux droits et aux devoirs des avocats dans l'exercice de leur profession. » Une autre ordonnance du 27 août 1830 lui a rendu l'élection du conseil et du bâtonnier.

C'est par ces longs circuits, c'est par ces lentes étapes, que le barreau en France est rentré en possession de ses traditions et des franchises qui l'avaient élevé si haut avant la révolution. Sur tout cela, l'assemblée constituante avait-elle donc voulu fermer les yeux? Berryer père, qui avait suivi avec attention les travaux de réorganisation judiciaire, dit quelque part dans ses *Souvenirs* : « Je n'ai jamais pu concevoir par quelle morosité l'assemblée constituante s'était décidée à anéantir l'ordre des avocats. » Berryer se trompait en recherchant ce sentiment dans l'assemblée; il n'y était pas. Mais, poussée par l'esprit d'innovation qui tourmentait la plupart de ses membres, elle s'attaquait à tout le passé, quel qu'il fût, par cela seul qu'il était le passé. Sans confondre précisément l'ordre des avocats avec les corporations, elle lui avait donné une liberté qu'il ne réclamait pas, que personne ne réclamait, qui était contraire à son institution séculaire, et de ses mains avait ouvert devant les nouveaux défenseurs la voie de la licence, de l'insubordination et de la corruption, selon les termes sévères du projet de décret de 1810. Par un délire de liberté, elle rayait des lois et de la langue tout ce qui, de près ou de loin, pouvait rappeler une entrave; l'ordre des avocats lui était apparu comme une chose gênante pour les avocats, et elle l'avait supprimé. D'ailleurs, dans ses éblouissemens, ne voyait-elle pas la société ramenée à quelques lois faciles à comprendre sous le régime desquelles la fraternité devait présider à toutes les relations? « Pourquoi des tribunaux? disait un orateur. Vous supposez donc qu'il y aura des contestations et des procès? Mais il n'y a de procès que parce qu'il y a des tribunaux; abolissez les tribunaux, il n'y aura plus de procès. » Un autre ajoutait : « Ce qu'on appelle un procès est le produit de l'ignorance ou de la mauvaise foi, et quelquefois de toutes les deux ensemble. Après le bienfait que nous préparons à la nation d'un code de lois claires et en petit nombre, accessibles à l'intelligence la plus bornée, chacun sera son propre juge et nul n'aura besoin du secours d'hommes de loi. Il n'y aurait donc à craindre que la mauvaise foi chez l'une des parties. Ah! gardez-vous de vous prêter à une pareille supposition. N'allons-nous pas régénérer les mœurs ainsi que les lois? » Dans cet ordre d'idées, il est certain que les tribunaux et les hommes de loi devenaient une superfétation. Mais cependant, s'il survenait des altercations sur lesquelles on ne pût s'accorder, le même orateur donnait le moyen de les apaiser : « Les juges de paix du canton s'empresseront, par

des décisions fraternelles, de ramener la paix entre leurs concitoyens. » On touchait à l'âge d'or; l'idéal des sociétés, la paix universelle, allait régner sur la terre; c'est par un embrassement de famille que toute contestation devait finir. Tant de mansuétude dans les mœurs, de clairvoyance dans les esprits, de bonne foi chez les citoyens étaient bien loin cependant de rassurer tout le monde, et justement impatienté par l'étalage de pareilles rêveries, Chabroud répondait sèchement : « Tant que les hommes subsisteront, il y aura des procès; il faudra donc que l'on plaide et que les tribunaux interviennent. » Sur ce point, l'expérience s'est chargée de dissiper les illusions. L'assemblée constituante s'était égarée, mais, dans ses erreurs, elle nous apparaît encore avec le désir sincère qu'elle avait de servir la liberté. Le violent démenti qu'elle a reçu a longtemps pesé sur la justice, on ne saurait l'oublier. Le barreau a reconquis son indépendance péniblement, mais il est maître de son tableau et ne relève ni de la magistrature, ni du pouvoir. C'est sous ce régime que se sont révélés, dans le passé, des jurisconsultes d'une éclatante renommée, des orateurs comme Gerbier; dans le siècle présent, pour ne parler que des morts, des hommes comme les Dupin, Berryer fils, Mauguin, Paillet, Bethmont, Chaix d'Est-Ange, Dufaure, Jules Favre, tant d'autres, sans compter ceux que chaque cour, chaque tribunal pourrait ajouter au barreau de Paris. On conçoit qu'en réorganisant leurs tribunaux, les divers états aient eu la pensée de puiser à cette source, afin de placer à côté de la justice un barreau digne d'elle. Sous ce rapport, les travaux de la Société de législation comparée offrent un véritable intérêt.

II.

Il ne saurait être question de la Belgique et de l'Angleterre. Dans ces deux pays, il existe depuis longtemps un barreau fortement organisé. La Belgique a traversé nos épreuves et subi nos vicissitudes, car elle devenait française en 1795 et était soumise à nos lois. Elle a connu les défenseurs officieux; comme nous, elle a vu ses tribunaux envahis par des agens de la pire espèce, — avocats sous l'orme, suivant une heureuse expression, — dont elle fut également délivrée par le décret de 1810. C'est après 1830 qu'à notre exemple, elle est entrée dans une voie plus large. Les dispositions rigoureuses et pesantes du décret impérial, atténuées dans l'usage, firent place à un arrêté, du 5 août 1836, qui, confondant les grandes traditions françaises avec celles que la Belgique elle-même trouvait dans son propre passé, a posé les règles protectrices des franchises dont le barreau y jouit depuis cette époque.

Le barreau anglais a-t-il été constitué avant le nôtre? On peut en douter. Mais la question d'origine aurait pour le moment peu d'intérêt. Qu'il suffise de constater qu'il a, comme le nôtre, de profondes racines dans le passé et qu'il a comme lui traversé les siècles sous l'égide de traditions formées par la nécessité de garantir les citoyens devant la justice. Chose qui ne saurait surprendre, cette nécessité a amené le barreau anglais à s'organiser de la même manière que le nôtre et à demander son indépendance aux mêmes règlemens, à la même discipline. De tout temps maître de son tableau, il l'a défendu avec une remarquable énergie contre les envahissemens de la magistrature et du pouvoir. Il a été grandement récompensé : il a vu surgir de ses rangs des hommes d'un grand talent et d'une fière probité, des argumentateurs de premier ordre et d'une magnifique éloquence comme Erskine; mais il n'a point eu à passer par les expériences de notre assemblée constituante; en voyant ce qui s'accomplissait sur le continent, il s'est cantonné dans son autonomie et s'y est plus fortement attaché. Grâce à cette attitude pleine de prudence et de bon sens, le barreau anglais n'a souffert d'aucune des crises qui ont troublé le nôtre, et si l'on s'étonne qu'il porte encore la perruque de crin blanc empruntée, dit-on, par la cour de Charles II à Versailles, on admire en revanche qu'il respecte les mêmes règlemens qu'à cette époque et que la fixité de ses institutions ait résisté à tous les assauts, au grand profit de son autorité devant les tribunaux. Les avocats anglais n'ont pas cessé d'être regardés comme les plus fermes appuis de la constitution. Dans son *Essai sur l'histoire du gouvernement,* le comte John Russell leur rend cet hommage et repousse les attaques dirigées contre leur influence politique. S'il est des exemples d'hommes qui, alléchés par les brillantes rémunérations que la couronne a attachées à la profession d'homme de loi, se sont faits les instrumens de la tyrannie et de la corruption, « ce n'est là, dit-il, en aucune manière, l'attribut exclusif des hommes de loi, » et il rappelle que lord Strafford, qui vendit son pays pour une place ou une pairie, était gentillâtre; que le faux lord Bolingbroke, qui trahit son bienfaiteur et voulut rétablir le despotisme, était un bel esprit et un homme à la mode.

Et puis, dans ces pays privilégiés, la liberté politique a puissamment secondé le barreau. Il n'a point eu cette bonne fortune dans d'autres contrées et a perdu l'éclat et la force; il s'est abaissé avec les institutions, car le despotisme ne fait point d'avocats, le despotisme ne crée que des praticiens, et ce sont des praticiens qu'offraient encore la plupart des états il y a quelques années; nous l'avons démontré ici même (1). Aujourd'hui, on ne saurait parcourir les mêmes contrées

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet 1861.

sans être frappé du progrès qui s'est accompli presque partout dans l'ordre judiciaire et des efforts qui ont été tentés, avec plus ou moins de bonheur, pour la liberté de la défense. En 1866, la Russie elle-même, cédant au mouvement, établissait auprès des tribunaux qu'elle réorganisait, des fondés de pouvoirs assermentés qui devraient justifier d'un diplôme et de la connaissance des lois de la procédure. Un conseil spécial, élu par l'assemblée générale des fondés de pouvoirs et renouvelé chaque année, est chargé de prononcer sur les admissions et sur les cas disciplinaires; il peut aller jusqu'à la suspension et la radiation, sauf appel au tribunal du ressort. L'individu exclu de la compagnie ne peut plus exercer sa profession sur aucun point de l'empire. Le tableau des assermentés, qui est limité aux besoins de chaque localité, est soumis à l'approbation du souverain. Dans la crainte de ne point trouver assez d'hommes capables d'être fondés de pouvoirs assermentés, on avait admis auprès des tribunaux où ils manqueraient, des gens non assermentés, sortes de défenseurs officieux à peu près semblables à ceux que nous avons connus en France. Il en résulta un tel désordre dans la justice, et de tels périls pour les plaideurs, qu'un règlement du 25 mai 1874 a soumis ces défenseurs aux tribunaux, lesquels vérifient leur capacité, les admettent, les suspendent, ou les excluent, selon les cas. Des fondés de pouvoirs, assermentés ou non, à l'institution d'un barreau libre, il y a loin assurément : c'est toujours un premier pas, le dernier se fera sous l'influence de la nécessité, avec les exigences naturelles de la défense devant les tribunaux.

Les États-Unis sont allés plus loin. En 1871, une association du barreau s'est fondée à New-York ayant pour objet, dit la loi d'organisation, « de maintenir la dignité et l'honneur de la profession d'avocat, d'aider à l'administration de la justice, et d'entretenir de bonnes relations entre les membres du barreau. » Elle a un président, deux vice-présidens, deux secrétaires et un trésorier, un comité exécutif chargé d'administrer les affaires de l'ordre et un comité d'admission de vingt et un membres, tous élus dans l'assemblée générale annuelle du second jeudi de janvier. Nul ne peut être membre de l'association s'il n'est présenté par le comité d'admission. Les candidats au barreau doivent être présentés au comité d'admission par deux membres de l'association. Ils sont soumis à une enquête secrète et confidentielle où toute communication est reçue. Si le comité d'admission refuse le candidat, il n'est point présenté à l'assemblée générale, qui vote sur les présentations du comité. Tout membre peut être suspendu ou radié pour *misconduit* dans ses rapports avec l'association ou dans l'exercice de sa profession. L'assemblée décide en dernier ressort. Le barreau d'Amérique fait de louables efforts pour se constituer et offrir à la défense

des plaideurs des hommes honnêtes et capables. Il jouit pour les admissions d'un pouvoir très étendu, qu'il exerce avec sévérité. C'est par là qu'il parvient à chasser du prétoire les agences qui essaient de se substituer à la défense des parties, lesquelles restent libres de se présenter elles-mêmes ou de se faire défendre par qui bon leur semble. Il marche hardiment dans cette voie avec l'appui ostensible des tribunaux, qui ne voient de sûreté pour les justiciables que dans le barreau organisé.

Depuis la loi du 6 juillet 1868 sur l'organisation judiciaire, le barreau autrichien est en possession d'un conseil, librement élu par les avocats, qui prononce sur les admissions au tableau et sur les cas de discipline. Il a aussi son bâtonnier. Les conditions d'admission sont rigoureuses. Les exercices préparatoires de la profession sont élevés à sept années. Une année est consacrée à l'exercice judiciaire; trois années à l'obtention du grade de docteur auprès des tribunaux; les trois dernières sont passées auprès des tribunaux ou en collaboration avec des avocats. Le candidat subit un examen professionnel. Une loi du 1er avril 1872 a organisé le conseil de discipline; les peines sont variées; elles vont de l'avertissement à la radiation, en passant par l'amende jusqu'à 100 florins, la réprimande par écrit devant le conseil réuni, la perte temporaire du droit d'élection et d'éligibilité, la suspension. L'appel est admis devant l'assemblée générale des avocats. La cour suprême statue en dernier ressort, s'il y a suspension ou radiation. C'est l'organisation du barreau français dans ses grandes lignes, sans toutefois que le barreau autrichien en ait acquis toutes les franchises. La Hongrie est restée en arrière. Une loi du 4 décembre 1874 lui a bien donné une chambre d'avocats à laquelle est attribuée une certaine autorité, mais, dans l'exercice de sa profession, l'avocat subit encore bien des entraves. Il doit justifier d'un pouvoir et tenir écriture de ses opérations. Il faut remarquer que ce pays sort à peine de l'agence, qui avait été jusque-là le fléau des tribunaux. C'est malgré tout un progrès.

En 1878, l'Allemagne et la Suisse se sont avancées vers une meilleure organisation. L'Allemagne avait un barreau assujetti à des règles différentes suivant les états. Ici, le barreau était libre; là, il était fermé et relevait du ministre de la justice. Tantôt l'avocat était avoué, tantôt les deux professions étaient séparées. Presque partout s'étaient élevées les plaintes les plus vives. Un président de chambre à la cour suprême de Bavière écrivait : « En exerçant leur profession, les avocats se tiennent absolument pour dégagés de toute honnêteté dans la procédure, et c'est sans la plus légère émotion, sans le moindre scrupule qu'ils mentent, trouvant pour excuse les vieux us et coutumes. » Depuis l'unification de l'empire, une loi

du 1er juillet 1878 a posé une réglementation uniforme. C'est une sorte de transaction entre le régime de la liberté et celui de la subordination qui régnait antérieurement. Il y a auprès de chaque tribunal supérieur une chambre d'avocats qui élit un conseil de neuf membres auquel est confiée la discipline. Ce conseil donne son avis sur l'admission des avocats, qui est prononcée par l'administration de la justice. Le tribunal supérieur exerce un droit de revision sur les opérations du conseil.

Les différens cantons de la Suisse sont loin de se ressembler, mais, dans chacun, la défense a appelé l'attention du gouvernement. Le canton de Genève a demandé à la loi du 22 juin 1878 plus de liberté pour le barreau sans qu'il ait trouvé encore celle qu'il réclame. Là, les avocats sont soumis à une commission composée de dix-neuf membres pris tant dans la magistrature, depuis le président de la cour de cassation jusqu'au juge de paix désigné par le sort, que dans le grand conseil et le conseil d'état. Trois membres seulement sont nommés par les avocats. Ce n'est donc point encore le barreau qui surveille, c'est une commission composée d'élémens variés, et qui ne puise quelque force que dans l'élection, à laquelle sont soumises toutes les fonctions dans ce pays. Dans le canton de Vaud, c'est le tribunal qui a été chargé de la discipline en vertu de la loi du 25 novembre 1880. Dans celui de Thurgovie, le conseil de gouvernement, allant à une autre extrémité, avait proposé de rendre libre la profession d'avocat; mais le grand conseil a refusé de sanctionner ce projet, parce qu'il était « contraire à l'intérêt des plaideurs. » Une loi du 11 avril 1880 a maintenu le barreau sous la tutelle du tribunal et la haute surveillance du tribunal suprême du canton. On aura tout dit sur la marche des choses dans ce pays en rappelant qu'il n'y avait jamais eu d'avocats dans le canton d'Appenzell et qu'une loi de 1880 y a établi un barreau assujetti aux mêmes réglementations que dans les autres contrées de la Suisse.

Le même mouvement de réforme et d'affranchissement s'est manifesté en 1874 en Italie, en 1877 en Espagne, en 1879 dans les Pays-Bas, en 1880 en Suède. Si ce n'est pas encore à l'indépendance que l'on touche dans ces pays, on s'en rapproche, et c'est un progrès visible sur le passé. A ce mouvement il faut associer l'Orient, si fermé naguère à l'œuvre de la justice. Dans l'empire ottoman, une loi du 13 janvier 1876 a parlé du barreau avant que la dénomination d'avocat fût entrée dans la langue et lui a tracé quelques règles. On peut voir auprès des tribunaux un conseil de discipline composé d'un président, d'un vice-président et de quatre membres, tous élus par leurs confrères, chargé notamment d'intervenir entre les avocats et l'autorité pour tout ce qui tient à l'exer-

cice de la profession. Mais, à côté des tribunaux ottomans, il existe des tribunaux consulaires, seuls compétens quand les parties sont étrangères, et des tribunaux mixtes, chargés de juger les différends qui s'élèvent entre étrangers et Ottomans, composés de trois juges ottomans et de deux assesseurs étrangers. Devant ces tribunaux sont admis les avocats étrangers. Il s'est donc établi à Constantinople une société entre avocats de nationalités diverses, destinée à assurer la défense devant ces juridictions ainsi que devant les tribunaux de commerce. En 1870, ils ont arrêté des statuts calqués sur les règles et les usages des barreaux libres et ont pris pour devise : *Forum et jus*, la belle citation empruntée par Berryer à Tacite dans une cause célèbre.

Suivant l'ordre des dates, viendrait enfin le Canada avec la réglementation la plus large. Dans la session de 1881, le parlement a voté une importante loi sur le barreau. Une association générale désignée sous le nom de « barreau de la province de Québec » se divise en quatre sections, celles de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Saint-François. L'association générale, ou l'ordre, peut faire des règlemens « pour maintenir l'honneur, la dignité, la discipline du barreau, et assurer le contrôle du tableau général des avocats de la province. » Chaque section peut aviser, par des règlemens particuliers, à son administration intérieure. Le conseil général, chargé des intérêts de l'ordre entier, et les conseils de chaque section, sont librement élus par le barreau, et ne relèvent d'aucune autorité dans l'exercice de leur mandat, qu'il s'agisse d'admissions ou de cas disciplinaires. La réglementation entre dans les plus petits détails sur toute chose, mais en cela même elle ne tend qu'à l'indépendance de la profession. C'est pour ainsi dire la codification des traditions de notre ancien barreau appliquée à l'organisation particulière du pays.

Il nous resterait à parler du Brésil et du Portugal, si l'on n'en était encore dans ces deux pays à la période d'élaboration. Dans la session parlementaire de 1880, un projet de loi sur le barreau a été présenté au Brésil par MM. Saldanha Marinho et Baptista Pereira, députés, et renvoyé aux commissions judiciaires. Cette même année, un projet de même nature a été déposé à la chambre des députés portugaise par M. Francisco Beirao. Dans son rapport, il rappelle que l'avocat doit se montrer digne de sa mission par son désintéressement, par son amour de l'étude, par son zèle à défendre les intérêts qui lui sont confiés. « C'est à ce prix, dit-il, qu'il trouvera l'ordre tout entier pour le soutenir dans une attaque injuste. » Il dessine à grands traits l'historique des barreaux étrangers et déclare que c'est à la France qu'il s'est adressé pour trouver le meilleur modèle à suivre. Le développement du projet indique, en effet, que nos

règlemens et nos traditions ont été amplement consultés pour l'admission au stage, l'inscription au tableau et l'application des peines disciplinaires. Mais, ainsi que le règlement du Canada, celui du Portugal entre dans de minutieux détails sur la profession. Est-il nécessaire d'aller aussi loin et de soumettre à la sanction législative des points qui pour la plupart se rattachent à la discipline intérieure? M. Paul David, qui rend compte du projet soumis à la chambre portugaise, ne le pense pas. Il distingue les rapports du barreau avec les tribunaux des relations des avocats entre eux : que ces rapports, qui doivent se combiner avec les lois de la procédure, soient traités législativement, on peut l'admettre; mais pour le reste, c'est-à-dire pour l'organisation intérieure du barreau, aucun règlement n'est nécessaire : « Nous ne croyons pas à l'efficacité d'une immixtion quelconque de l'autorité gouvernementale dans la partie interne de l'existence du barreau. La profession d'avocat exige l'indépendance la plus complète, l'ordre doit être maître de son tableau, il peut apporter dans la procédure qu'il suit, dans son organisation intérieure, telle ou telle modification qu'il croira utile. Devra-t-il recourir aux chambres pour obtenir l'homologation de ce changement? C'est une idée contraire à son institution (1). » M. David a raison, et c'est par la considération même qu'il exprime qu'après avoir posé quelques règles générales, l'ordonnance de 1822 a renvoyé le barreau français à ses traditions fortement assises dans le passé. Toutefois le Brésil et le Portugal, ne trouvant pas selon toute apparence ces us et coutumes dans leur propre fonds, ont préféré les fixer dans une codification. L'avenir dira si les véritables franchises du barreau n'y rencontreront pas quelque gêne.

On voit par là combien le barreau à l'étranger s'est rapproché des barreaux libres depuis quelques années. Sans doute, quelques états, à raison de leur constitution politique ou du mode d'organisation de la justice, sont restés en arrière et attendent des modifications nouvelles. Les uns mêlent encore la postulation à la défense, les autres demeurent plus ou moins sous la tutelle du pouvoir ou des tribunaux pour la défense des citoyens, qu'il s'agisse de leurs intérêts ou de leur liberté. S'il est un dernier pas à faire, il serait injuste de ne pas tenir compte de celui qui a été fait. En définitive, le barreau est partout sorti de la condition où il était; à des degrés divers, il s'est affranchi des entraves et est à même d'offrir à la défense de sérieuses garanties. Il était soumis il y a moins de vingt années; les pays où il jouissait de l'indépendance nécessaire à sa mission étaient en petit nombre; ils constituent aujourd'hui la règle

(1) Société de législation comparée, Bulletin de juillet 1880, p. 507.

générale. Tel est le point qui se dégage clairement des lois que nous venons de rappeler, en même temps qu'elles attestent les emprunts qui ont été faits de toutes parts à l'organisation du barreau français. Dans une occasion récente, le barreau belge a fait appel aux différens barreaux d'Europe et les a conviés à inaugurer avec lui le nouveau palais de justice de Bruxelles. En leur souhaitant la bienvenue, M. Vervoort a parlé en termes éloquens de la solidarité morale qui existe entre les barreaux de tous les pays, dont le concours à l'œuvre de la justice est partout le même et repose sur les mêmes principes de dévoûment et d'indépendance. Mais à qui revenait de répondre pour tous à ces paroles de courtoisie et de haute confraternité? C'est au représentant du barreau de Paris, M. le bâtonnier Oscar Falateuf, qu'une voix unanime déférait cet honneur. En cette circonstance, les avocats étrangers n'ont-ils pas regardé la France comme l'un des états qui personnifient au plus éminent degré la liberté de la defense, et n'ont-ils pas voulu rendre hommage à ces traditions dont se sont inspirées les réformes que nous avons indiquées? Déjà, à la cinquantaine de Berryer, célébrée à Londres par le barreau anglais, l'*attorney general* avait dit : « Nous avons saisi cette occasion de montrer que nous avons le sentiment de la confraternité qui doit exister entre le barreau d'Angleterre et le barreau de France, et, j'ose le dire, le barreau de tout le monde civilisé. » La réunion à Bruxelles des avocats des diverses capitales de l'Europe a donné à l'idée d'un barreau international sa première consécration, et nous serions surpris si elle n'avait pas pour résultat de hâter en toute contrée l'affermissement des droits de la défense.

Quels sont donc les reproches qui se sont formulés, dans ces derniers temps, contre l'organisation du barreau en France? C'est, a-t-on dit, une sorte de corporation fermée dont l'accès est interdit au plus grand nombre; elle constitue un monopole, ses droits sont des privilèges; et elle en abuse impunément, car l'avocat échappe aux pénalités et aux recours que le droit commun tient en réserve contre ceux qui mésusent de la parole et se permettent d'injustes attaques. Telle est bien l'accusation qu'il importe de vérifier. Elle serait grave si elle était fondée, car elle signalerait un véritable péril là où l'on est en droit d'attendre du barreau secours et protection.

III.

Peut-être faudrait-il d'abord se demander de quel côté vient ce reproche fait à l'institution elle-même. Que le barreau se ren-

ferme dans certaines restrictions, qu'il ait vis-à-vis des siens certaines exigences, qu'importe au plaideur si, en réalité, dans cette compagnie, dans cette association, comme on voudra l'appeler, il est sûr de rencontrer ce qu'il cherche, des hommes honnêtes, d'une capacité rassurante et de bon aloi? Et puis, avant de critiquer les choses, il conviendrait de s'entendre sur les mots : ceux de privilège, de monopole, de corporation fermée ont le don d'exaspérer les idées modernes, et cela se conçoit, puisqu'ils rappellent, avec des institutions tombées, autant de blessures faites à l'intérêt général, au droit commun, sans profit pour personne, si ce n'est pour ceux qui étaient appelés à jouir de la dérogation. Toutes les fois que ce qui appartient à tous est exclusivement dévolu à un seul ou à quelques-uns, cet empiètement sur le droit universel met en révolte les sentimens d'équité qui s'imposent à la conscience comme des règles sociales, et soulève des plaintes légitimes. Est-ce bien de cela qu'il s'agit? Y a-t-il véritablement privilège là où la nécessité a fait naître la mission déléguée? Tous les philosophes, tous les publicistes ont placé la défense dans les droits naturels de l'homme. Mais cette défense, permise à tous, peut rarement s'exercer par la partie elle-même. De là le secours qui vient se placer à côté du plaideur et lui fait trouver un autre lui-même. Le barreau commence juste à ce point où la défense d'autrui devient nécessaire. Il est difficile d'imaginer un état assez primitif pour que la défense des intérêts individuels y soit nulle; mais ce qui se comprend sans peine, c'est que, dès que ces intérêts seront menacés, celui qui aura à défendre son champ, sa réputation, sa personne, songera aussitôt à celui qui, à sa place, pourra le faire avec le plus d'utilité. Ce sera d'abord le plus habile, le plus entendu ; mais cela ne suffira pas; il faudra que cet intermédiaire soit aussi le plus considéré. Le juge ne donne pas foi à celui qui peut le tromper dans ses allégations et ses preuves. Il n'est pris qu'une fois aux paroles mensongères, et la cause sera gravement compromise s'il peut se défier de celui qui la présente. De là deux conditions essentielles, de premier ordre pour la défense d'autrui : le savoir et l'honnêteté. C'est pour répondre à ces deux conditions que le barreau s'est formé en tout pays. Offrir à la défense des intérêts de chacun les hommes les plus dévoués, les plus capables et les plus honnêtes, tel est son objet. Sorte d'institution municipale créée par la nécessité, on la voit s'établir sans qu'une loi soit venue lui donner l'existence. C'est là, comme on le sait, ce qui a toujours différencié des corporations les communes, qui existent par elles-mêmes en vertu de la nécessité; c'est là aussi ce qui a toujours établi une démarcation fondamentale entre les corporations et le barreau. Son histoire n'est guère que celle du perfectionnement successif des moyens à

l'aide desquels il se met en mesure de répondre à la mission qu'il tient de la nature des choses, c'est-à-dire de la nécessité elle-même.

Nous voilà assez loin, comme on le voit, d'une confrérie vivant sur le bien de tous, car c'est pour le bien de tous que celle-là est organisée auprès des tribunaux. Qui donc peut se plaindre de la discipline qui lui est imposée dans l'intérêt commun, et de l'indépendance qui lui est nécessaire pour répondre à cet intérêt? Ce n'est pas sans quelque surprise que l'on consulte les débats de l'assemblée constituante sur le point qui nous occupe, alors que les mots de privilège et de monopole donnaient le vertige à tous les esprits, alors qu'il s'agissait, non des avocats, qui ne formaient plus un ordre, mais des avoués, qui allaient rester attachés aux tribunaux. Ces mots revenaient sans cesse dans la discussion et y jetaient le trouble; mais toutes les arguties se dissipèrent devant cette simple question, qui se dégagea d'elle-même comme un trait de lumière : Oui ou non, les avoués sont-ils nécessaires? S'ils sont nécessaires, ils n'enlèvent aucun droit à personne; ils remplissent uniquement une mission qui leur est confiée dans l'intérêt public. « Avant d'établir des raisonnemens sur l'inadmissibilité des privilèges, il faut les définir, disait Chabroud. J'entends par privilège une exception d'obéissance à la loi. Lorsque la loi attribue à des citoyens quelques fonctions, ces individus n'ont point de privilège; ils ont une mission déléguée par la loi. » A quoi Tronchet, avec son autorité, ajoutait dans la séance du 16 décembre 1790 : « J'écarte cette misérable objection tirée de la dénomination de *privilège*. Les officiers ministériels ne sont pas une classe privilégiée, si c'est la nécessité publique qui exige que vous leur attribuiez les fonctions exclusives, mais leurs fonctions sont un privilège de la société entière. Est-il vrai que l'intérêt public exige l'existence des avoués auprès des tribunaux? Ici l'intérêt public est l'intérêt du justiciable, car c'est pour lui que les tribunaux sont établis. Si vous ouvrez la porte des tribunaux à tous les inconnus qui s'y présenteront, vous appellerez tous ces malheureux solliciteurs de procès qui ont toujours été regardés comme des pestes publiques. Vous n'avez pas le droit d'obliger un plaideur de confier ses pièces au défenseur inconnu qu'aurait choisi la partie adverse, car qui empêcherait ce dernier de disparaître avec les pièces qui lui auront été confiées? » La question fut coulée à fond, et alors passa dans la loi du 15 décembre 1790 la disposition qui admit les avoués auprès des tribunaux.

Le barreau, qui ne formait plus un ordre, avons-nous dit, échappait au débat; il n'y fut même pas fait allusion. On se plaît à se demander ce qui en eût été s'il avait alors conservé le lien de l'association. Aurait-on vu là une compagnie *privilégiée?* A cette préoc-

cupation répondrait suffisamment la discussion qu'on vient de rappeler. Pour les hommes de cette époque, qui supprimaient les privilèges et en avaient horreur, le rétablissement d'avoués accrédités auprès des tribunaux n'impliquait nullement un privilège dans le sens vrai du mot. Or ils n'avaient pas supprimé l'ordre des avocats comme corporation ou association privilégiée; ils voulaient rendre le barreau plus libre, aussi libre qu'il doit l'être, selon la parole de Bergasse; jamais d'ailleurs il n'était apparu sous cet aspect dans le passé; ces hommes le savaient bien. Mais aujourd'hui l'ordre des avocats est reconstitué. Comment donc serait-il devenu une association privilégiée, contrairement aux idées de l'assemblée constituante sur les privilèges? Il faudrait nécessairement le demander ou à la loi de l'an XII, qui ouvrait les écoles de droit et rétablissait le tableau des avocats, ou au décret de 1810, qui reconstituait l'ordre, ou à l'ordonnance de 1822, qui l'affranchissait. Alors le problème se simplifie beaucoup, car rien absolument ne ferait sortir de ces documens la pensée, la préoccupation d'un privilège quelconque. La profession est-elle donc une carrière fermée? Nullement. Elle est ouverte à tous, mais n'y entre que celui qui est probe et capable; à cet égard, l'exclusion n'existe que dans l'intérêt général. Il faut reconnaître que le monopole qui s'exercerait dans un intérêt général serait un étrange monopole, d'après les idées reçues, puisque tout le monde en aurait le bénéfice, et qu'il y aurait quelque ridicule à le critiquer et à s'en plaindre. Demandons le dernier mot de cette trop longue réfutation au président actuel de la république, à M. Grévy, bâtonnier : « Ne redoutons pas, a-t-il dit, que la liberté, que l'ordre a tant servie, le répudie jamais sous le nom de privilège, puisque l'accès en est permis à tous, et que, s'il exige des garanties, c'est par une nécessité commune à toutes les professions qui touchent aux intérêts publics (1). »

Que sont, après tout, ces querelles de terminologie sur une institution qui occupe une si large place dans tous les pays? De petites guerres sans utilité et sans profit pour personne, des critiques irritantes qui s'arrêtent à la surface des choses au lieu d'en rechercher le fond ou d'y voir ce qui y est en réalité. Ne vaut-il pas mieux se demander si le barreau tel qu'il est constitué répond à tous les besoins de la défense dans la société et se tient suffisamment à l'avant-garde pour repousser les attaques, d'où qu'elles viennent, d'en haut ou d'en bas, d'en haut surtout? C'est pour parler à tous et de tout avec une entière liberté qu'il a été fait et qu'il doit être indépendant. On peut affirmer qu'il est fort par sa constitution et que le talent ne lui fait pas défaut. Ce sont là d'incontestables avan-

(1) Discours prononcé à l'ouverture de la conférence, le 26 décembre 1868.

tages dont il faut s'applaudir, à la condition toutefois qu'il se renferme dans la sphère qui lui est propre, la défense, et se respecte en respectant ses adversaires, car toute l'institution est là. Sur ce dernier point, il faut le reconnaître, il y a une mesure difficile à préciser dans les devoirs de l'avocat, parce qu'elle dépend d'une loi supérieure à tout : la nécessité même de la défense. A cet égard, le temps et les circonstances jouent un grand rôle. La nécessité de l'antiquité ne serait pas la nécessité de nos jours. La nécessité actuelle a elle-même ses heures et son opportunité. Sous ce rapport, l'appréciation de l'orateur aura toujours sa large place. Si l'on prenait leurs discours à la lettre, aujourd'hui Cicéron et Hortensius, Démosthène même, courraient la chance d'être vertement réprimandés par le conseil de l'ordre. Mais ils parlaient à la foule, sur la place publique, et l'accusation était permise à tous les citoyens. Ce droit s'était converti en une industrie lucrative : la délation donnait des revenus si elle réussissait devant la justice, et, pour la faire réussir, tous les moyens étaient bons. Comment lutter contre les adversaires de cette époque, contre ces dénonciateurs intéressés, si la parole, comme le fer rouge, n'avait été là pour imprimer l'infamie à quiconque portait une fausse accusation? Quintilien, qui nous a transmis la règle du barreau romain sur ce point, blâme l'invective, mais admet l'attaque quand elle est nécessaire : « Il se rencontre, dit-il, des avocats qui vont chercher hors du sujet de quoi en plâtrer la maigreur, et, à défaut d'autres ressources, en remplissent les vides par des invectives, à tort ou à raison, peu importe, pourvu qu'ils y trouvent l'occasion de briller et de se faire applaudir. C'est une éloquence *canine* (*eloquentia canina*), comme dit Appius, que celle d'un avocat qui fait profession de médire pour autrui. Pour moi, cette manière de plaider me paraît indigne du véritable avocat; je n'admets pas qu'il se permette des personnalités offensantes, lors même qu'elles seraient fondées, à moins que la cause n'en fasse une nécessité (*nisi id causa exigit*). » Mais sentant bien que les cliens sont souvent les premiers à harceler leurs adversaires, étant plus jaloux de se venger que de se défendre (*qui ultionem malunt quam defensionem*) il engage les avocats, en cela comme en bien d'autres cas, à ne point faire leur volonté. C'est un conseil tiré de la nature des choses par un homme expérimenté. Quelle est donc cette comédie où par hasard l'avocat, entendant successivement les deux adversaires, se confond à leur répéter : « La question, s'il vous plaît! » sans parvenir à arrêter un débordement d'accusations et d'injures réciproques, tout cela pour le plus mince intérêt? C'est que si le poète est irritable, le plaideur est naturellement irrité. Chez nous, le décret de 1810, qui témoignait cependant peu de tendresse aux avocats, admet aussi les attaques « quand elles

sont nécessaires. » Au barreau à mesurer son droit suivant les circonstances et à régler la portée des coups qu'il peut porter, qu'il est forcé de porter dans l'intérêt de la cause. Plein de respect pour les magistrats, pour les parties, pour les adversaires, celui que Villemain appelle le Fénelon des avocats, à raison du sentiment religieux qu'il mêlait à ses plaidoiries, Erskine ne reculait pas devant les attaques qui lui semblaient indispensables. — Berryer, Paillet, Bethmont, qui jouissent assurément de l'estime du pays, ont agi de même dans les cas où la situation le commandait, chacun avec la pente de son caractère et de son talent, Berryer dans sa fougue hautaine, Paillet avec esprit, Bethmont avec une ironie contenue qui ne détruisait pas toujours l'acuité du trait.

Le palais a conservé le souvenir d'une personnalité qui fut cruelle, mais ne parut pas néanmoins dépasser la limite légitime du droit. Un ancien journaliste, devenu fonctionnaire, citait un journal en cour d'assises pour diffamation. Le défenseur posa cette thèse hardie que les plaintes de cette nature n'étaient pas permises à celui qui, toute sa vie, avait usé de la plume sans modération et sans pitié vis-à-vis de ceux qui avaient eu le malheur de lui déplaire, et, prenant l'adversaire corps à corps, il se fit son accusateur : « Un homme, dit-il, a donné au pays, a donné au monde le spectacle de tout ce que la presse peut commettre d'abus et de violences; il a tout attaqué; rien n'a pu préserver de ses injures, ni le talent, ni la probité, ni la noblesse de caractère, ni les services rendus à la patrie. Il n'a rien respecté, pas même la magistrature, sous l'impartialité de laquelle il vient s'abriter aujourd'hui. Il a fait à tous et à tout une guerre de tous les jours, une guerre acharnée. Il n'est pas une administration, pas un homme, pas une institution qu'il n'ait outragés. Il a appelé Casimir Perier un voleur; le glorieux Soult, il l'a traîné dans la boue, malgré ses victoires. Les ministres, il les accusait chaque matin de ruiner le trésor. Si enfin un homme auquel la France rend hommage, si M. de Montalembert, parlant à une tribune qui n'existe plus, nous montre la révolution qui nous menace, l'anarchie qui nous envahit, dans quel langage ne le traite-t-il pas? « Peut-on savoir, dit-il, ce que la vésicule d'un dévot renferme de fiel? » Et la sainte indignation de l'orateur, il l'appelle « une diatribe sans talent, une colère mêlée de bave et d'eau bénite. » Enfin, le jour de la justice arrive : nous voulons user de la liberté qu'il dit nous avoir faite, et lui, — l'insulteur public, — nous appelle sur ces bancs, parce que nous signalons ses dilapidations partout reconnues et partout proclamées. Il veut que vous nous condamniez ! Non, cela n'est pas possible (1). » Le trait était

(1) Affaire de l'*Assemblée nationale* devant la cour d'assises de la Seine, le 3 mai 1849.

aigu, direct et d'autant plus terrible que le plaignant assistait en personne à l'audience, mais il appartenait à la cause. Le jury en ressentit le foudroyant effet et acquitta le journal imprudemment poursuivi.

Mais si, sans nécessité, l'avocat se livre à des personnalités outrageantes, au dénigrement, à des invectives contre les magistrats ou contre les parties, se peut-il que la robe lui soit un refuge et qu'il trouve dans ses plis le privilège de l'impunité? S'il en était ainsi, si la liberté qu'on lui a laissée et qu'on lui veut pouvait servir à un tel usage, il faut convenir que le barreau serait bien la pire des choses. Mais il n'en est rien, quoi qu'on en ait dit. De tout temps, sous tous les régimes, l'avocat a encouru des responsabilités. Si l'antiquité laissait aux orateurs la plus grande latitude, les parlemens veillaient sévèrement aux intempérances du langage. Le doux Montesquieu ne montrait-il pas le bout de la férule aux avocats de Bordeaux quand il leur disait, à l'audience de rentrée du mois de novembre 1725 : « Avocats, la cour connaît votre intégrité, et elle a du plaisir à pouvoir vous le dire. Je sais bien que la loi d'une juste défense vous oblige souvent de révéler des choses que la honte avait ensevelies, mais c'est un mal que nous ne tolérons que lorsqu'il est absolument nécessaire. » Le décret de 1810 ne laissait rien désirer à la répression : il menaçait tout uniment du code pénal les avocats qui auraient la langue trop fourchue ou trop longue. On peut se rappeler qu'un avocat, devenu garde des sceaux à la fin de l'empire, s'est vu condamner à trois mois de suspension pour avoir dit à une audience du tribunal correctionnel de la Seine : « Le ministère public a fait appel aux passions les plus irritantes, et cela est mauvais, je le regrette. » En cela les magistrats usaient d'un texte du code de procédure avec une rigueur donnant une idée suffisante du pouvoir qui leur a été remis. Mais les droits les plus formels ont aussi été réservés aux particuliers : la loi sur la presse du mois de mai 1819 avait pourvu à tous les cas. Était-ce un plaideur qui souffrait d'une imputation ou d'une injure, le tribunal pouvait aussitôt appliquer à l'avocat des peines disciplinaires, en réservant à la partie blessée l'action réparatrice du droit commun. Si c'était un tiers, absent, ou étranger au débat, qui était atteint, la même action lui était ouverte contre l'avocat. Cette loi n'existe plus, à la vérité ; elle a été abrogée par la nouvelle loi sur la presse du 30 juillet 1881, mais celle-ci renferme les mêmes dispositions. Voici en quels termes, tout à fait rassurans, elle contient et calme les emportemens du barreau : « Les juges pourront faire des injonctions aux avocats et même les suspendre de leurs fonctions. Les faits diffamatoires étrangers à la cause pourront donner ouverture soit à l'action publique, soit à l'action civile des parties, et, dans tous les cas, à l'action civile des tiers. »

Après le bruit qui s'est fait, il nous a semblé qu'il n'était point inutile de ramener les choses à la vérité et d'apporter les textes. On peut voir que le barreau ne tient rien du privilège, qu'il doit son indépendance à des règlemens sévères, qu'il n'existe et n'a été créé que pour la liberté bien entendue de tous sous les divers régimes, à travers les commotions sociales, et qu'il n'a ni prétention ni droit à l'impunité. Il n'y a point ici d'éloges à faire; il n'y avait que des préventions à dissiper, car il est dans la destinée du barreau, après avoir défendu les autres, d'avoir aussi à se défendre. Sous l'empire, c'était le ministère public qui entendait le dominer en lui opposant l'intérêt prépondérant de la société. Berryer se mit de la partie et elle fut gagnée, du moins dans l'opinion publique. La presse, si étroitement liée par sa nature à la défense, lui donnait alors son appui. Se tournerait-elle contre lui sous ce régime? Nous n'y verrions qu'un malentendu regrettable, mais passager. Le barreau français se défend d'ailleurs par sa propre histoire et son attitude franchement libérale dans tous les temps. On est autorisé à dire de lui ce que disait encore John Russell du barreau anglais : « Dans le camp de la liberté, nous pouvons enregistrer une série de noms brillans qui commencent dès l'origine de notre constitution et continueront, je l'espère, jusqu'à la fin. » Par un élan aussi généreux qu'irréfléchi, l'assemblée constituante se prit à croire qu'il trouverait plus de forces dans l'anéantissement de ses traditions, de ses garanties séculaires, et elle le laissa tomber à l'heure où, devant les tribunaux civils appelés à appliquer les lois nouvelles, devant les tribunaux criminels où tant d'existences furent en péril, sa présence était le plus nécessaire. Vingt années ne suffirent point à lui rendre ses franchises. Mais, reconstitué, il est devenu à l'étranger comme le type de réglementations dans lesquelles les devoirs de la défense n'ont point été oubliés. Qu'on ne dise donc pas qu'il peut être une institution oppressive, le démenti serait trop facile à donner, puisque les magistrats, les parties et les tiers sont armés contre lui, puisqu'il n'est pas une réparation pénale ou civile qui ne puisse lui être demandée et ne soit offerte par les lois qui, tout en le voulant libre, l'ont fait responsable.

JULES LE BERQUIER.

LES

CHEMINS DE FER ET L'ÉTAT

LES CONVENTIONS.

La question des chemins de fer est à la veille de recevoir une solution. Les conventions passées avec les compagnies pour l'exécution du troisième réseau ont été approuvées par la chambre des députés. Le sénat ne refusera point sa sanction aux projets qui lui arrivent, préparés par de longues négociations entre le gouvernement et les compagnies, ainsi que par les débats approfondis de la chambre. L'opinion publique est impatiente de voir la fin des incertitudes et des difficultés qui se prolongeaient au détriment du crédit public et privé, du commerce et de toutes les branches de travail.

Bien que la question des chemins de fer, après tant d'écrits et de discours, doive être aujourd'hui très connue, il ne semblera peut-être pas inutile de marquer avec précision l'origine, le caractère et la portée financière et pratique de ces nouvelles conventions, qui

sont appelées à prendre date dans l'histoire déjà si complexe de nos voies ferrées. Les débats qui ont eu lieu à la chambre des députés méritent d'ailleurs que l'attention s'y arrête. Ils ont fourni aux divers systèmes politiques et économiques, en matière de chemins de fer, l'occasion de se produire et de se combattre; ils ont eu l'ampleur que comportait la gravité du sujet et l'intérêt supérieur qui s'attache à l'étude d'un grand service public. Pourquoi ne pas ajouter que l'attaque comme la défense des conventions a été parfaitement servie par le talent des orateurs et que le souvenir de cette discussion très difficile, hérissée de chiffres et de détails, honore le parlement? Il nous suffira donc, après avoir rappelé les termes des conventions, de résumer les débats de la chambre, d'en reproduire aussi fidèlement que possible la physionomie et les incidens pour obtenir une idée exacte des opinions et des sentimens qui doivent, pendant une période plus ou moins longue, diriger l'action des pouvoirs publics à l'égard des chemins de fer.

I.

La discussion du budget extraordinaire de 1883 avait démontré que la situation financière ne permettait pas de continuer, au compte de l'état et à coups d'emprunts, les chemins de fer tracés dans le plan de M. de Freycinet. D'un autre côté, il semblait impossible de ne point poursuivre l'œuvre commencée. Indépendamment des considérations électorales, qui devaient être d'un grand poids, l'intérêt politique commandait d'assurer l'exécution de ces vastes projets qui avaient été présentés et acclamés comme une sorte de manifestation républicaine. Aussi la chambre des députés, modifiant l'attitude qu'elle avait gardée jusqu'alors, se vit-elle amenée par la force des choses à reconnaître la nécessité de faire appel au concours des compagnies et de traiter avec elles pour le troisième réseau, dans des conditions analogues à celles qui avaient procuré au pays l'organisation du second réseau. Nous avons, dans une précédente étude (1), exposé cette situation, par suite de laquelle la question des chemins de fer était devenue, avant tout, une question de budget réclamant une décision immédiate.

Le ministère des travaux publics, chargé des négociations, ne devait pas être pris au dépourvu, car l'entente avec les compagnies était conforme à sa doctrine et à ses traditions; tous les ministres qui, depuis 1870, s'étaient succédé dans la direction de ce dépar-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 février, *les Chemins de fer et le Budget*.

tement, républicains ou non, avocats ou ingénieurs, avaient conclu à la pratique du système adopté sous l'empire pour l'extension des voies ferrées, et, s'il n'avait pas été donné suite aux conventions préparées en 1880 et en 1882 avec la compagnie d'Orléans, l'étude et la présentation de ces projets attestaient que le gouvernement, après avoir passé en revue toutes les combinaisons, était revenu au point de départ et demeurait persuadé que, pour l'exécution des nouvelles lignes, le concours des compagnies était indispensable. — De même, les conseils d'administration des compagnies, observant avec soin les mouvemens d'opinion qui se produisaient dans le monde parlementaire et financier, avaient dû se préoccuper de la création du troisième réseau et, prévoyant les différentes éventualités, se tenir prêts soit à défendre les intérêts dont ils avaient la garde contre les menaces de concurrence ou même de dépossession, soit à négocier en vue d'arrangemens amiables. — Le gouvernement et les compagnies se trouvaient donc en mesure d'ouvrir sans retard les négociations prévues et même indiquées au cours de la discussion du budget extraordinaire de 1883, et l'on était, de part et d'autre, également désireux de s'entendre. Toutefois ces bonnes dispositions ne supprimaient pas les difficultés à résoudre. Si la majorité de la chambre s'était résignée à ce que le gouvernement traitât avec les compagnies, elle avait réservé certains points sur lesquels sa volonté paraissait devoir être inflexible; elle s'était prononcée à l'avance contre toute atteinte portée au droit de rachat; et elle avait annoncé la résolution de transférer, ou plutôt, suivant sa doctrine, de restituer au gouvernement le droit absolu de régler les tarifs. Cette question des tarifs, jointe au nombre et à la complication des clauses financières qui étaient à débattre, aurait pu, en d'autres circonstances, compromettre le succès des négociations; mais les parties intéressées avaient tant de hâte d'en finir qu'elles se rencontrèrent promptement dans la voie des transactions et des compensations équitables. Dès le 11 juin 1883, le ministre des travaux publics, M. Raynal, fut en mesure de présenter à la chambre les projets de loi relatifs aux conventions passées avec les compagnies de Lyon, du Nord, de l'Est et du Midi. La convention avec la compagnie d'Orléans fut déposée quelques jours plus tard, et la convention avec la compagnie de l'Ouest, le 17 juillet.

Le but à atteindre au moyen de ces traités était double : premièrement, il s'agissait d'assurer l'exécution du troisième réseau en répartissant les lignes entre les six compagnies et le réseau du chemin de fer de l'état dont on voulait conserver et améliorer la configuration ; en second lieu, il fallait organiser un mécanisme financier, qui, mettant les ressources des compagnies au service du

trésor et la garantie de l'état au service des compagnies, permît d'achever aussi promptement que possible des travaux très considérables et de supporter les déficits de l'exploitation des nouvelles lignes, sans qu'il en résultât une charge excessive pour les budgets futurs et sans que la prospérité des compagnies fût compromise. — C'était bien là, dans ses traits généraux, le système qui avait été appliqué pour la construction du deuxième réseau; mais l'entreprise devait être en 1883 beaucoup plus complexe qu'elle ne l'avait été en 1859; car on allait d'un seul coup attribuer ou imposer à des compagnies, qui déjà paraissaient surchargées, la concession de plusieurs milliers de kilomètres; l'intérêt politique commandait de procéder immédiatement à cette répartition de travaux, et, au point de vue financier, il était aussi aisé de prévoir que difficile de calculer les pertes annuelles de l'exploitation si démesurément agrandie. Quelques chiffres sont ici nécessaires, afin d'indiquer avec précision l'état de nos voies ferrées à la veille des traités.

Au 31 décembre 1882, le réseau des chemins de fer d'intérêt général, pour la France continentale, se composait de 40,782 kilomètres, ainsi répartis :

Chemins de fer concédés aux six grandes compagnies.	23,040 kilomètres.
Chemins de fer concédés aux compagnies secondaires et de ceinture.	1,293 »
Réseau de l'état.	2,622 »
Chemins de fer non concédés	13,827 »
Total.	40,782 kilomètres.

Sur ce chiffre, 26,330 kilomètres étaient en exploitation et 5,650 en construction; 4,551 kilomètres étaient déclarés d'utilité publique, mais non encore commencés; 4,251 attendaient encore la déclaration d'utilité publique.

Les six grandes compagnies étaient sur le point de terminer la totalité des lignes qui leur avaient été concédées; sur 23,040 kilomètres de concession, elles en exploitaient 21,194; il ne leur restait à achever que 1,846 kilomètres, dont les trois quarts étaient en construction. De même pour le réseau concédé aux compagnies secondaires, pour les lignes de ceinture et pour le réseau de l'état : sur les 3,915 kilomètres formant le total de ce qui leur était attribué, 3,193 étaient en exploitation; le reste, en construction ou à la veille d'être entrepris.

Il n'en était ainsi pas de la catégorie des chemins de fer non concédés, lesquels se composaient de 13,827 kilomètres, dont voici le détail :

Lignes comprises dans les lois des 16 et 31 décembre 1875 . .	2,795 kilomètres.
Lignes comprises dans la loi du 17 juillet 1879 (Projet Freycinet)	8,823 »
Lignes décrétées par des lois spéciales	297 »
Lignes rachetées ou reprises par l'état	782 »
Anciennes lignes d'intérêt local incorporées dans le réseau d'intérêt général	1,130 »
Total.	13,827 kilomètres.

Sur ce total, 1,926 kilomètres étaient en exploitation à la fin de 1882; 3,633 en construction. Le surplus (8,268 kilomètres) n'avait encore reçu aucun commencement d'exécution (1).

Il résulte de cet exposé que, si les compagnies étaient arrivées, ou à peu près, au terme des travaux de construction pour les concessions dont elles étaient chargées, l'état, qui, depuis 1875, avait décrété 13,827 kilomètres de lignes nouvelles sans les concéder en même temps à l'industrie privée, n'avait encore pu mettre en exploitation que 1,926 kilomètres. Il lui restait près de 11,000 kilomètres à construire. Par des procédés de trésorerie, par des émissions de rentes amortissables, il avait pu entamer la construction de 3,633 kilomètres; mais déjà, pour ces travaux entrepris sur cent cinquante lignes différentes, les crédits commençaient à lui faire défaut, et comme il avait à pourvoir en même temps à d'autres dépenses très considérables pour les ports, pour les canaux, pour les écoles, etc., il lui devenait absolument impossible de continuer le troisième réseau. Ajoutons que, pour les lignes ou plutôt pour les sections de lignes qu'il avait construites, il avait dû organiser un régime provisoire d'exploitation en attendant qu'une résolution fût prise non-seulement sur les nouvelles lignes, mais encore sur l'ensemble des voies ferrées. Ce régime provisoire avait le double défaut d'être onéreux pour le trésor et de laisser les grandes compagnies sous la menace d'un rachat général, situation qui risquait de compromettre leur crédit et qui était contraire à tout progrès dans le service de l'exploitation.

L'état était donc très intéressé à recourir, comme par le passé, aux ressources de l'industrie privée; il y était même obligé sous

(1) Chiffres extraits de l'ouvrage publié sous ce titre : *les Chemins de fer français*, par M. Alfred Picard, conseiller d'état, ancien directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics. Ce travail considérable (4 vol. in-8°), édité par la librairie J. Rothschild, contient l'histoire complète des voies ferrées, avec textes et tableaux à l'appui. On y trouve l'exposé de toutes les discussions parlementaires, des mesures législatives et des règlemens qui concernent les chemins de fer depuis l'origine jusqu'au classement de 1879. C'est le livre le plus complet qui ait été écrit sur la question. Il fait grand honneur à M. Alfred Picard, et au ministère, sous les auspices duquel il a été publié.

peine de laisser tomber en faillite les engagemens parlementaires. Cette nécessité n'était contestée que par les théoriciens du rachat, mais ceux-ci commençaient à se faire moins écouter, depuis que la détresse financière était mieux connue, et le gouvernement pouvait compter que la chambre accepterait ce qu'elle avait repoussé pendant la période de prospérité apparente, c'est-à-dire le concordat avec les grandes compagnies. Celles-ci, avec leur organisation solide, étaient seules capables de concourir à l'établissement du troisième réseau, et comme on voulait procéder vite et sûrement, les esprits pratiques ne devaient point s'arrêter à l'examen de diverses propositions, qui consistaient à créer des compagnies nouvelles, locales ou régionales, afin de ne pas augmenter le domaine, l'influence, le monopole des anciennes compagnies.

Après avoir recherché quelle était, dans cette grosse affaire, le rôle du gouvernement, quel était l'intérêt de l'état, il convient d'examiner la situation, le rôle, et l'intérêt des compagnies, au moment où les négociations allaient s'ouvrir. Tout d'abord leurs représentans devaient saisir avec empressement l'occasion de clore, au moins pour un temps, cette importune polémique du rachat qui depuis cinq ans remettait sans cesse leur existence en question. S'ils savaient que le droit de l'état inscrit à cet égard dans les cahiers des charges ne pouvait pas être abandonné, ils espéraient se précautionner contre l'exercice de ce droit par des dispositions qui auraient pour effet de désarmer dans l'avenir les partisans du rachat en rendant cette opération plus difficile. En second lieu, puisque l'état faisait appel à leur concours, les administrateurs des compagnies pouvaient demander que la condition de leurs entreprises, au point de vue des revenus annuels et des dividendes à distribuer, ne fût pas affectée d'une manière sensible par le nouvel ordre de choses, et que le service rendu au trésor ne risquât point de déprécier les capitaux anciennement engagés. Cette exigence légitime donnait aux compagnies une grande force pour défendre la propriété de leurs tarifs, c'est-à-dire l'unique gage de leurs recettes, et pour obtenir l'extension des garanties financières qui avaient été appliquées à la constitution du second réseau. Jusqu'alors l'état n'avait cautionné que le capital d'emprunt, les obligations; du moment que, par de nouveaux contrats, les compagnies allaient être surchargées de travaux et de services reconnus très onéreux, il devait paraître équitable que le revenu des actions fût également protégé, dans une certaine mesure, contre la menace de réductions trop fortes et trop brusques. Enfin, il y avait intérêt pour les compagnies à resserrer les liens de solidarité qui existent depuis vingt-cinq années entre elles et l'état, à s'associer plus étroitement avec le trésor et avec l'administration publique, à conjurer ainsi la concurrence, les conflits de toute sorte, et à se pré-

munir, avec un tel soutien, contre les attaques, souvent inconsidérées, mais toujours périlleuses, qui s'acharnent, en France plus qu'ailleurs, sur les grandes entreprises.

Telles étaient les raisons d'ordre supérieur qui devaient inspirer les résolutions des conseils d'administration. Les traités destinés à réaliser l'accord pouvaient, quant aux clauses principales, être rédigés à peu près dans les mêmes termes; mais il y avait à tenir compte de la situation particulière des différentes compagnies pour fixer la part de concours qui pouvait être obtenue de chacune d'elles; car elles ne se trouvaient pas dans des conditions égales de prospérité et de ressources. Les compagnies du Nord et de Lyon avaient pourvu à l'insuffisance des recettes sur leur deuxième réseau par le simple effet du déversoir, et elles n'avaient pas eu besoin de recourir à la garantie d'intérêt stipulée dans les conventions de 1859. Les autres compagnies avaient, au contraire, fait appel à cette garantie, et, au 31 décembre 1881, elles devaient, de ce chef, à l'état, une somme de 657 millions (capital et intérêts). Parmi ces dernières, le Midi, l'Orléans et même l'Est commençaient à opérer des remboursemens annuels, grâce à l'amélioration progressive de leur deuxième réseau, tandis que l'Ouest demeurait encore obligé de réclamer le secours de la garantie, et d'accroître chaque année le chiffre de sa dette envers le trésor. Ces situations si diverses comportaient des différences dans les calculs qui devaient s'appliquer à chaque convention.

Les articles des traités sont expliqués avec les détails nécessaires dans les documens présentés à la chambre par le ministre des travaux publics, M. Raynal, ainsi que dans les rapports rédigés, au nom de la commission parlementaire, par M. Rouvier. Il suffit de résumer ici les dispositions essentielles.

La concession de 10,000 kilomètres environ, appartenant aux lignes classées depuis 1875, est répartie entre les six compagnies, qui auront à se procurer successivement, par l'émission d'obligations, les sommes nécessaires pour l'achèvement du troisième réseau dans un délai maximum de dix ans. Les compagnies contribuent à la dépense à raison de 50,000 francs par kilomètre, soit 25,000 francs pour les travaux de superstructure et 25,000 fr. pour la fourniture du matériel roulant; le surplus, évalué à 200,000 francs par kilomètre, demeurera à la charge de l'état et sera remboursé aux compagnies au moyen d'annuités représentant l'intérêt et l'amortissement du capital obtenu par l'émission des obligations. Celles des compagnies qui sont actuellement débitrices du trésor au compte de la garantie d'intérêt devront appliquer au remboursement de ces avances les premiers capitaux qu'elles se procureront pour les travaux, de telle sorte que le trésor n'aura à

leur payer d'annuité qu'à partir du moment où, sa créance sur les compagnies étant éteinte, il commencera à devenir à son tour débiteur des compagnies. En vertu de dispositions particulières, la compagnie du Nord fournira, comme fonds du concours non remboursable, une somme de 90 millions, et la compagnie d'Orléans, une somme de 50 millions, pour des rétrocessions de lignes ou pour des travaux dont elles supporteront seules la dépense. Ainsi se trouve résolu le problème de la construction. Le capital de plus de 2 milliards est procuré par les compagnies; l'état n'aura plus à payer que des annuités, dont le chiffre sera peu élevé pendant les prochains exercices, parce que les premiers capitaux employés à la construction seront appliqués à l'extinction de la dette des compagnies (dette ramenée par l'escompte à 550 millions), et que, par suite, ils ne comporteront ni intérêt ni amortissement à la charge du trésor.

Pour ce qui concerne l'exploitation, les compagnies sont chargées d'y pourvoir. Mais, durant la période de construction et jusqu'à l'achèvement du troisième réseau, les insuffisances de recettes pour les lignes nouvelles seront portées au compte de premier établissement, c'est-à-dire ajoutées aux dépenses de capital que les compagnies paient avec leurs emprunts remboursables par l'état au moyen d'annuités. L'imputation de ce déficit sur le compte de premier établissement délivre les compagnies d'une charge immédiate qu'il n'aurait pas été juste de leur imposer et permet au trésor de ne rembourser que par annuités une dépense qui eût lourdement grevé les prochains budgets. A l'expiration de la période de construction, c'est-à-dire après un délai moyen de dix ans, les insuffisances de l'exploitation seront supportées exclusivement par les compagnies.

La distinction précédemment établie pour la comptabilité entre le premier et le deuxième réseau des chemins de fer est supprimée. Si l'on avait dû persévérer dans la pratique de ce système, qui a, d'ailleurs, donné lieu à de nombreuses critiques, il aurait fallu établir un compte spécial pour le troisième réseau et accroître ainsi les complications existantes. Il y aura désormais, pour l'ensemble des lignes de chaque compagnie, un compte unique de recettes et de dépenses, et l'*alea* considérable que doit y introduire l'exploitation des nouvelles lignes sera mitigé, au profit des compagnies, par l'adoption d'un chiffre de dividende qui sera prélevé, concurremment avec les autres dépenses, sur les produits de chaque année, avant que s'exerce l'ancien droit de partage des bénéfices qui est stipulé au profit du trésor. Ce chiffre, qui diffère selon les compagnies, a été calculé de manière à réserver à chacune

d'elles un dividende à peu près égal aux dividendes moyens de la dernière période. Par compensation et en échange du dividende réservé, sinon garanti, le partage éventuel des bénéfices s'opérera non plus par moitié, mais dans la proportion des deux tiers au profit de l'état et d'un tiers au profit des compagnies.

Rien n'est changé aux règles anciennes en matière de tarif; mais les compagnies s'engagent formellement à réduire les prix de la grande vitesse en proportion des dégrèvemens que, de son côté, l'état consentirait sur les taxes et surtaxes qui frappent cette catégorie de transports, et elles sont disposées à reviser, par une classification uniforme et plus simple, les tarifs des marchandises, lesquels demeurent soumis à l'homologation du ministre des travaux publics, formalité que l'on annonce devoir être plus attentive ou plus stricte que par le passé.

Quant au droit de rachat, il demeure intact entre les mains de l'état, qui conserve également la faculté de concéder de nouvelles lignes à d'autres compagnies. Les traités confirment, à cet égard, les clauses insérées dans les anciens cahiers des charges, en les complétant par des dispositions qui se rapportent à l'évaluation des lignes dont la mise en exploitation remonterait à moins de quinze ans et au remboursement des dépenses, dites complémentaires, exécutées sur chaque réseau avec l'approbation du gouvernement.

Il est nécessaire de se reporter au texte même des conventions pour en saisir tous les détails. Le nombre et la difficulté des questions à résoudre feront excuser ce qu'il peut y avoir d'incomplet dans le résumé qui précède. Au surplus, le récit de la discussion qui s'est engagée devant la chambre nous permettra de combler les lacunes et d'éclaircir les points qui seraient demeurés obscurs. Les débats parlementaires fournissent nécessairement le meilleur commentaire des nouveaux contrats.

II.

La chambre avait décidé que l'examen des projets de loi relatifs aux conventions serait renvoyé à la commission du régime général des chemins de fer, contrairement à l'avis de plusieurs membres, qui demandaient que l'on observât les règles habituelles de la procédure parlementaire par l'examen préalable dans les bureaux, qui auraient élu une commission spéciale. Cette question de forme, débattue lors de la présentation des projets, n'était pas sans importance. La commission du régime général des chemins de fer était en fonctions depuis plus d'un an; elle avait été instituée pour examiner au fur et à mesure les nombreux projets de classement qui

se rattachaient à l'exécution du troisième réseau, et elle semblait ainsi chargée de préparer toutes les décisions intéressant les voies ferrées. On pouvait cependant ne pas étendre sa compétence à l'étude de ces nouvelles conventions, qui n'avaient pas été prévues dans le programme de ses travaux. Il était à craindre, d'après les dispositions connues de la plupart de ses membres, qu'elle ne se montrât systématiquement hostile à l'égard de combinaisons qui avaient pour effet d'augmenter le périmètre attribué aux grandes compagnies. Une commission spéciale eût offert peut-être de meilleures garanties d'impartialité, avec un mandat donné par les bureaux sous l'inspiration des intérêts politiques et financiers du moment. Mais il y avait urgence; la commission du régime général des chemins de fer pouvait procéder plus rapidement à l'étude des projets de loi présentés par le gouvernement; elle comptait d'ailleurs parmi ses membres les députés les plus expérimentés et les plus autorisés. Ces motifs décidèrent la chambre (séance du 11 juin 1883). La commission se mit sans retard à l'œuvre; le 10 juillet, M. Rouvier déposa le rapport concluant à l'approbation des conventions passées avec les compagnies de Lyon, du Nord, d'Orléans, du Midi et de l'Est, et, dans la séance du 12, le ministre des travaux publics demanda que l'ouverture de la discussion générale fût fixée au 16 juillet.

Un débat prolongé s'engagea sur cette fixation de date. Le ministre, M. Raynal, fit observer que l'établissement du budget extraordinaire dépendait de la décision qui serait prise au sujet des conventions et que les délibérations de la chambre, éclairées par le rapport de la commission, devaient être ouvertes immédiatement si l'on voulait aboutir en temps utile, car il fallait, avant la fin de l'année, obtenir le vote du sénat et la sanction des assemblées générales d'actionnaires. Le ministre des finances, M. Tirard, s'associait à ces déclarations. De son côté, M. Allain-Targé demandait à connaître au préalable le projet de budget extraordinaire, afin de juger s'il était vraiment nécessaire de voter les conventions et d'enchaîner pendant soixante-quinze ans la question des chemins de fer pour obtenir l'équilibre financier : suivant lui, le langage des ministres était de nature à nuire au crédit de l'état. Il lui semblait, en outre, et non sans raison, malgré les précédens invoqués par M. Raynal, que, pour des contrats d'une importance aussi exceptionnelle, le vote final, la sanction définitive ne devait pas appartenir à des assemblées d'actionnaires. Un autre membre de la commission, M. Papon, déclarait que toutes les questions n'avaient pas été complètement élucidées, que les documens distribués à la chambre étaient insuffisans, et qu'il convenait, à tous égards, de ne point fixer à une date aussi rapprochée le jour de la discussion. —

Ce fut une escarmouche qui ne manqua ni d'animation, ni même d'aigreur, et par laquelle les adversaires des conventions commencèrent à se compter. Au vote, 111 voix seulement se prononcèrent pour l'ajournement, et 385 pour la discussion prochaine demandée par les ministres. Dès ce moment, après l'échec de la première manœuvre d'opposition parlementaire, il était certain que le gouvernement et les conventions auraient gain de cause.

La discussion s'ouvrit donc le 16 juillet, et elle remplit quatorze séances pour ne se terminer que le 2 août, dernier jour de la session. Elle fut jusqu'au bout des plus ardentes. Les projets de loi eurent pour adversaires MM. Madier de Montjau, Allain-Targé, Wilson, de La Porte, Lesguillier, Waddington, Lockroy, Camille Pelletan, Jean David, Sourigues, Achard, etc., les uns s'attaquant au principe même des conventions, les autres critiquant telle ou telle de leurs clauses, ou proposant des amendemens qui en auraient plus ou moins altéré le caractère. Ils furent défendus par MM. Loubet, George Graux, Léon Renault, Lebaudy, par le rapporteur, M. Rouvier, et par les membres du gouvernement, M. Raynal, ministre des travaux publics, M. Baïhaut, sous-secrétaire d'état, et M. Tirard, ministre des finances. Décrire ce long débat en reproduisant les opinions successivement exprimées par chacun des orateurs, ce serait nous exposer à de fréquentes redites; il est préférable de classer avec ordre les argumens et de mettre en relief les questions qui ont arrêté plus particulièrement l'attention de la chambre.

En première ligne nous voyons apparaître l'argument tiré du droit souverain de l'état, droit inconciliable avec le régime des concessions et avec le maintien des grandes compagnies. Ce fut M. Madier de Montjau qui, au nom de ses collègues de l'extrême gauche, se chargea de soutenir cette thèse prétendue démocratique dans une allocution violente où éclatait à chaque phrase la déclamation que le sujet comporte. Retraçant à sa façon l'histoire des chemins de fer, il évoqua, comme il est d'usage, le spectre de la féodalité, les seigneurs, les vassaux, les serfs, la ploutocratie nourrie et engraissée par la substance du peuple, « et conduisant la démocratie à l'abattoir. » Cette éloquence à la Cassandre obtint, d'après le compte-rendu, de vifs applaudissemens, mais elle ne pouvait avoir la prétention d'entraîner les votes. La cause était entendue avant que l'orateur radical eût parlé. Cette salve oratoire, tirée en l'honneur du principe, avait fait plus de bruit qu'elle n'avait causé de dommages dans les rangs adverses, et cependant M. Madier de Montjau ne s'était privé d'aucun moyen pour atteindre directement quelques-uns de ses contradicteurs. Il avait devant lui d'anciens

adversaires des compagnies devenus les défenseurs, les patrons volontaires des conventions, M. Raynal, M. Baïhaut, et bien d'autres. Il mit une insistance vraiment cruelle à opposer au ministre des travaux publics les paroles mêmes que celui-ci prononçait tout récemment encore au conseil général de la Gironde pour revendiquer les droits imprescriptibles de l'état, pour blâmer l'administration des compagnies et pour réclamer le rachat des chemins de fer. Comment M. Raynal s'était-il métamorphosé à ce point? Comment, plus dévoué que Decius, avait-il jeté sa foi dans le gouffre? Et M. Madier de Montjau, qui, à tort peut-être, n'a jamais varié, se plaisait à étaler sur la tribune les variations de M. Raynal. C'était de bonne guerre, mais l'argument *ad hominem* ne prouvait rien dans la cause. M. Raynal n'eut pas besoin de désavouer les opinions qu'il avait exprimées antérieurement sur la question de principe; il déclara même que, si l'on était encore en 1838, c'est-à-dire au début de l'ère des chemins de fer, il croirait devoir maintenir aux mains de l'état la construction et l'exploitation des grandes lignes; il aurait, en 1838, voté avec Lamartine contre le système des compagnies recommandé par Arago, — et ce dernier était bien, pourtant, un démocrate. — Mais comment revenir sur une décision, sur une œuvre qui compte près de cinquante ans de durée? comment détruire tout d'un coup un état de choses que le temps et les lois successives ont si fortement établi? Chargé d'assurer la construction de plusieurs milliers de kilomètres, le ministre des travaux publics devait rechercher avant tout le moyen d'accomplir cette tâche en tenant compte des circonstances ainsi que des ressources disponibles. Si M. Raynal en était venu à signer les conventions, lui, partisan si absolu des droits de l'état, n'était-ce point la preuve que cette combinaison s'imposait? Peut-être encore l'ancien conseiller général de la Gironde, devenu ministre, connaissant mieux, par conséquent, tous les détails de la question des chemins de fer, s'était-il dégagé des préventions que lui inspirait le régime des compagnies. Quelques-uns de ses prédécesseurs au département des travaux publics s'étaient abandonnés à cette conversion sincère, que l'on ne saurait taxer d'apostasie. En politique, presque tous les opposans, quand ils arrivent ministres, sont plus ou moins apostats; dans les affaires, l'étude plus complète des dossiers, des faits, et des hommes rectifie bien des jugemens, dissipe les préventions et modifie souvent les convictions qui semblaient les plus robustes. En tous cas, les épigrammes lancées par M. Madier de Montjau contre les variations de M. Raynal n'eurent pas plus de succès que ses tirades contre la ploutocratie. Quant au droit souverain de l'état, c'est une théorie autoritaire, une doctrine de

l'ancien régime. Il se peut que, par une étrange contradiction, les gouvernans de notre démocratie tentent de l'introduire de nouveau dans nos lois politiques, à leur profit, tant que l'état leur appartient; mais ils échoueraient à coup sûr, s'ils voulaient imposer la doctrine pour la gestion des capitaux et des intérêts. A la tyrannie de l'état ceux-ci préfèrent les statuts et les règles des associations, petites ou grandes, où l'individu agit et se défend.

Après M. Madier de Montjau, d'autres orateurs furent amenés, dans le cours de la discussion, à soutenir que l'état devait conserver le troisième réseau et racheter les anciennes concessions, non point en vue d'une théorie politique ou sociale, mais dans un intérêt économique ou stratégique. Ils citèrent la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, où l'état est propriétaire de la plus grande partie des voies ferrées. Ces exemples prouvent, en effet, que les chemins de fer peuvent être régis comme un service public, au compte du budget national et avec des tarifs de transports fixés administrativement. Il n'y a pas de contestation sur ce point. La question est de savoir pourquoi ce régime s'est établi dans les pays où il existe, s'il est préférable, dans la pratique, au régime contraire, et si les intéressés désirent qu'il soit maintenu. MM. Loubet et George Graux ont reproduit, dans leurs discours, des informations qui étaient de nature à éclairer la chambre sur les conditions spéciales et sur les résultats des systèmes d'exploitation usités en Belgique et en Allemagne. Le système français leur paraît préférable. Et, d'ailleurs, ainsi que le déclarait le ministre des travaux publics, il s'agit de voir si, après que l'on s'est engagé dans une route avec un cortège d'une dizaine de milliards, on peut rebrousser chemin et reprendre une autre voie comme si l'on était au début de la course. Le rachat général des chemins de fer ne serait pas autre chose. On est dominé par les faits accomplis. Si l'on s'était trompé à l'origine, l'erreur serait irréparable aujourd'hui. Il ne reste qu'à tirer du système primitivement adopté tous les avantages qu'il peut donner, et ces avantages sont, en vérité, très appréciables, puisqu'ils facilitent la construction du troisième réseau.

Le rachat général des chemins de fer paraissant devoir être repoussé par la grande majorité de la chambre, les adversaires des conventions se rabattirent sur le rachat partiel et ils prirent pour objectif la compagnie d'Orléans. La proposition fut soutenue avec beaucoup de vigueur par MM. Allain-Targé et Wilson. En 1877, M. Allain-Targé avait fait rejeter un premier traité passé avec la compagnie d'Orléans sous le ministère de M. Christophle, et son nom demeure attaché à l'amendement qui avait clos ce long débat parlementaire. M. Wilson avait, à peu près vers la même

date, rédigé un rapport étendu et très remarqué, concluant au rachat de la compagnie. Ces précédens, qui attestaient leur autorité et leur compétence, assignaient donc aux deux orateurs un rôle considérable dans la discussion de 1883. L'un et l'autre voulaient qu'il y eût un réseau d'état qui pût servir de type et de modèle pour se livrer aux expériences utiles, donner le signal des réformes, stimuler, par son initiative, les autres compagnies, et fournir à l'état un personnel capable de contrôler plus sûrement le service général des chemins de fer. Ce réseau d'état existe, il est vrai, depuis que le gouvernement a racheté les lignes des Charentes et de la Vendée, mais il se trouve réduit à des proportions trop restreintes, il est mal tracé, mal délimité, et, quoiqu'il ait, au dire de MM. Allain-Targé et Wilson, rendu de grands services, il est impossible d'y organiser convenablement l'École normale ou supérieure des chemins de fer à l'usage des autres compagnies. Que l'on rachète la concession de la compagnie d'Orléans pour joindre ses lignes à celles qui ont été déjà rachetées des compagnies de la Vendée et des Charentes, le problème sera résolu ; on aura constitué un véritable réseau d'état, complet, puissant, productif et utile. — A la suite de cet argument, les auteurs de la proposition faisaient observer qu'en donnant à l'état une part sérieuse dans l'exploitation des chemins de fer, en le substituant à l'une des six compagnies, on aurait l'avantage d'introduire ses représentans dans le concert ou le syndicat de ces grandes associations et de neutraliser au profit du public les combinaisons du monopole.

M. Raynal et le rapporteur, M. Rouvier, exposèrent habilement les objections qui ne leur permettaient pas d'accepter le rachat partiel, appliqué soit à la compagnie d'Orléans, soit à toute autre compagnie. Pour le rôle de haut enseignement que l'on avait en vue, il ne leur paraissait pas utile d'agrandir à ce point le réseau d'état, il suffisait de rectifier sa configuration et ses limites actuelles ; ce à quoi il avait été pourvu par diverses clauses insérées dans les conventions de l'Ouest et de l'Orléans. Ils ne s'arrêtaient pas davantage à l'idée de faire entrer l'état dans le syndicat des compagnies : ce qui les touchait par-dessus tout, c'était la question financière. Il faudrait d'abord payer la concession, puis, lorsque les lignes de l'Orléans auraient été élevées à la dignité de réseau d'état, le budget annuel serait exposé à subir une diminution de recettes, conséquence inévitable de réformes entreprises au compte du trésor sur un champ aussi étendu. — A nos yeux, la raison dominante (et nous n'apercevons pas qu'elle ait été produite dans la discussion), c'est qu'il est nécessaire, pour le crédit public, pour le crédit des compagnies, de clore définitivement la controverse engagée depuis

plusieurs années sur le régime des chemins de fer; il importe que tous les intéressés, et notamment les souscripteurs des futurs emprunts laissés à la charge des compagnies, soient fixés et rassurés. Or le rachat d'une seule concession suffirait pour laisser planer le doute sur les résolutions ultérieures du gouvernement et des chambres à l'égard des autres concessions. Si l'on rachète aujourd'hui les lignes de l'Orléans, on voudra peut-être racheter demain celles du Nord, celles du Midi, etc. La menace subsisterait donc, même après les traités. Dans les circonstances présentes, le rachat partiel ne se conçoit pas; il détruirait l'œuvre d'ensemble à laquelle ont été employés tant d'efforts; il infligerait un démenti aux conventions; mieux vaudrait la franchise et la netteté du rachat total.

Au surplus, le droit de racheter toutes les concessions demeure, comme par le passé, réservé à l'état. Un traité passé en 1882 avec la compagnie d'Orléans avait stipulé que l'exercice de ce droit serait suspendu pendant une période de quinze ans; le traité n'a pas été ratifié. Les conventions de 1883 confirment sur ce point, qui semble indiscutable, le droit absolu de l'état en réglant à nouveau les conditions financières de l'opération. Quelques-unes de ces clauses provoquèrent de sérieuses critiques, fondées sur ce qu'elles rendaient le rachat impossible et ne lui laissaient qu'une valeur théorique ou platonique. Bien que cette partie de la discussion, bourrée de textes et de chiffres, ait été fort peu attrayante, il convient de s'y arrêter, à cause de l'importance que lui ont attribuée les partisans du rachat; ils brûlaient sur cette cible leur dernière cartouche.

Aux termes des anciens cahiers des charges, le prix de rachat des concessions est calculé d'après le produit net moyen obtenu pendant les six dernières années, et il est payable sous forme d'annuités. Plus tard, il fut convenu que, pour les lignes dont la concession remonterait à moins de quinze ans, la compagnie aurait la faculté de demander le remboursement des dépenses de premier établissement, lequel remboursement s'effectuerait sous forme de capital. Ces dernières dispositions résultent d'une loi votée en 1874 par l'assemblée nationale, sur le rapport de M. Montgolfier. Elles sont tout à fait équitables. Les lignes nouvelles s'exploitent à perte pendant une période plus ou moins longue; par conséquent, une évaluation calculée, pour le rachat, sur le produit net, ne saurait leur être applicable; et, en pareil cas, le procédé le plus simple consiste dans le remboursement des dépenses faites. Le principe étant admis, les compagnies ont demandé que, pour l'exécution de cette clause de la loi Montgolfier, le point de départ des quinze années

fût fixé non point à la date de la « concession, » mais à la date de la « mise en exploitation. » Ce n'était point un amendement, mais une interprétation, une rectification de texte; car, consultée dans son esprit, la clause ne pouvait pas avoir un autre sens. Il importait cependant aux compagnies de dissiper toute équivoque, et le gouvernement avait adhéré à leur désir d'autant plus volontiers que, devant un tribunal éclairé et impartial, la question aurait été résolue en faveur de l'interprétation réclamée par elles. On ne se doute pas de la ténacité avec laquelle cette disposition fut combattue. MM. de La Porte et Pelletan y dépensèrent notamment beaucoup d'éloquence. Leur motif, sinon leur excuse, c'est que l'obligation de rembourser en capital les frais d'établissement des lignes comptant moins de quinze ans d'exploitation devait rendre, en effet, plus difficile le rachat des concessions.

Mêmes objections contre la clause nouvelle qui stipule le remboursement, en capital, des travaux dits complémentaires exécutés par les compagnies sur la totalité de leur réseau (1). Il est admis que, par suite de l'augmentation du trafic, les installations primitives deviennent insuffisantes : il faut chaque année agrandir des gares, prolonger des quais, établir des voies de manœuvre, etc.; en outre, dans un intérêt stratégique, le gouvernement peut exiger des travaux qui ne sont d'aucun profit pour le service ordinaire de l'exploitation. Depuis quelques années, les compagnies ne consacraient pas à cette catégorie de dépenses les sommes nécessaires, et cela se comprend; car, menacées dans leur existence, elles devaient craindre de diminuer le produit net d'après lequel auraient été calculées les annuités à payer pour le rachat des concessions. La clause qu'elles ont demandée et obtenue leur permet de pourvoir avec sécurité à l'exécution de tous les travaux complémentaires. Il n'y a pas à supposer qu'elles engagent ces dépenses au-delà des besoins; le gouvernement s'est, d'ailleurs, réservé le droit de les autoriser. Toutefois, il s'agit là de sommes que l'on évalue, pour l'ensemble des compagnies, à plus d'un milliard, et les adversaires des conventions n'ont pas manqué de découvrir que l'obligation de rembourser ce milliard, jointe à l'exécution de la loi Montgolfier, aurait pour conséquence de surcharger la dépense au point d'annuler complètement, ou à peu près, le droit de rachat.

A ces objections le ministre des travaux publics et le rapporteur

(1) « En outre de l'annuité,.. la compagnie aura droit au remboursement des dépenses complémentaires autres que celles du matériel roulant, exécutées par elle, avec l'approbation du ministre des travaux publics, sur toutes les lignes de son réseau,.. sauf réduction de 1/15e pour chaque année écoulée depuis la clôture de l'exercice dans lequel auront été exécutés les travaux. »

ont répondu que les clauses insérées sur la demande des compagnies trouvaient en partie leur compensation dans l'avantage fait à l'état pour le partage des bénéfices. Ce partage, qui ne s'exerçait que par moitié, donnera désormais les deux tiers au trésor, et M. Raynal s'appliquait à démontrer que la diminution de la part attribuée aux compagnies réduirait d'autant le prix du rachat. Il produisait même des calculs d'après lesquels le rachat devrait être moins coûteux sous le nouveau régime qu'il ne l'eût été avec l'application des anciens cahiers des charges. Calculs très hypothétiques, dont la sincérité ne saurait garantir l'exactitude. En réalité, les adversaires des conventions avaient parfaitement compris le but et la portée de la clause relative aux « travaux complémentaires. » Bien que cette clause parût accessoire et que le rapport de M. Rouvier l'eût à peine mentionnée, elle était principalement, au moins dans la pensée des compagnies, dirigée contre le rachat. La précaution, inutile peut-être, s'inspirait d'une prudence très justifiée. En présence d'adversaires qui ne désarmaient pas, et que les mouvemens de la politique pouvaient un jour ou l'autre ramener à la tête du gouvernement, les compagnies cherchaient naturellement à se procurer des moyens de défense pour l'avenir. Au moment où elles allaient entreprendre des travaux aussi considérables, elles réclamaient avec raison des garanties de durée, et, à défaut de la suspension formelle du droit de rachat, elles comptaient obtenir indirectement ces garanties par des moyens de procédure combinés de manière à rendre plus difficile pour l'état le remboursement du prix de leurs concessions. Évidemment le ministre aurait préféré n'avoir point à se prêter à ces conditions nouvelles; mais, comme il le fit observer à plusieurs reprises, il était bien obligé, traitant avec les compagnies et demandant beaucoup, de céder quelque chose; cette condition de réciprocité s'impose à tous les contrats.

Les clauses purement financières des conventions ne furent pas moins vivement contestées. — Pourquoi, disait-on, laisser aux compagnies le soin d'emprunter, par émission d'obligations, le capital destiné à la construction du troisième réseau, capital dont le trésor garantit l'amortissement et l'intérêt? Ne vaudrait-il pas mieux que l'état empruntât directement? Le crédit de l'état n'est-il pas supérieur à celui des compagnies? — Cette objection, qui n'avait rien d'inattendu, demeurait, en fait, sans aucune portée, les compagnies ayant accepté que le trésor empruntât lui-même, s'il le jugeait convenable, et leur fournît les fonds nécessaires pour l'établissement des nouvelles lignes. Le concours des compagnies était précisément invoqué pour ménager la dette publique, et la situation de garant était préférable pour le trésor à celle d'emprunteur direct. — En second

lieu, les adversaires des conventions signalèrent les avantages, excessifs à leurs yeux, qui étaient faits aux actionnaires des compagnies, notamment par la garantie désormais accordée à leurs dividendes et par le chiffre élevé auquel le gouvernement avait fixé la limite où doit commencer le partage des bénéfices. Vainement le ministre et le rapporteur s'appliquèrent-ils à démontrer, à l'aide des textes, que le dividende était non pas garanti, mais simplement réservé, et que le trésor ne se trouvait nullement engagé à l'égard des actionnaires. Cette distinction, quelque peu subtile, ne pouvait point rallier les opposans, non plus que la perspective de voir la part de bénéfices portée de moitié aux deux tiers au profit de l'état. Il y eut là un rude combat de chiffres, et l'esprit le plus attentif aurait de la peine à se reconnaître dans cette mêlée. Mais quand on se rend compte des dispositions conciliantes et de l'habileté des parties engagées dans les négociations, il est facile de s'expliquer, par le but visé, le caractère des concessions respectives et d'apprécier avec équité ce que les compagnies pouvaient demander, ce que l'état devait accorder au sujet du troisième réseau.

Protégées, sinon en droit, du moins en fait, comme nous l'avons montré plus haut, contre l'éventualité d'un prochain rachat de leurs concessions, il restait aux compagnies à se prémunir contre les pertes que l'addition de 10,000 kilomètres ferait subir infailliblement à l'ensemble de leur exploitation. Si la sécurité que leur procuraient les conventions valait de leur part un sacrifice de revenus, ce sacrifice ne pouvait pas être laissé à l'aventure et il convenait de le limiter. De là les dividendes réservés ou garantis, peu importe le terme, qui figurent dans les contrats. Ces chiffres sont-ils trop élevés ou trop faibles? Les calculs paraissent-ils avoir été plus avantageux pour les compagnies que pour l'état? C'est ce qu'il est difficile et même impossible de déterminer; les raisonnemens contradictoires qui ont été développés devant la chambre n'ont en vérité rien éclairci, car nul ne peut prévoir ce que donnera de revenu, ou plutôt de perte, l'exploitation des lignes nouvelles, et il ne faut pas oublier que, dans un délai de dix années environ, les compagnies en supporteront exclusivement la charge. L'avenir tient donc en réserve beaucoup d'*alea*, et, dans leurs exigences prétendues, les représentans des compagnies n'ont obéi qu'à la plus vulgaire prudence. De son côté, l'état, débarrassé d'un gros souci financier, n'ayant plus à débourser, c'est-à-dire à emprunter de capital pour les chemins de fer, ne contribuant que pendant une courte période aux pertes de l'exploitation, l'état pouvait, en retour du service qui lui était rendu, se montrer facile, libéral même, dans la discussion de cette partie des conventions.

Il est peu probable, nous l'admettons, que les représentans des compagnies se soient tenus en-deçà de ce qu'il leur paraissait nécessaire d'obtenir. Supposons donc, ce que personne ne saurait affirmer aujourd'hui, que le gouvernement ait trop accordé. L'erreur n'aurait point de conséquences regrettables. Si les compagnies agrandies et reconstituées prospèrent, l'état y trouvera son bénéfice, non-seulement au moyen de la clause du partage, mais encore et surtout par le crédit, par la puissance d'action et de progrès qu'il aura donnés aux grandes entreprises de transport, à l'instrument le plus énergique du travail national.

La question des tarifs devait nécessairement occuper une grande place dans le débat. En diverses occasions, la chambre avait exprimé le désir de voir modifier le régime des taxes, tel qu'il était établi par les cahiers des charges. L'amendement de M. Allain-Targé, voté en 1877, invitait le ministre des travaux publics à « prendre des règlemens en vue d'assurer à l'état l'exercice permanent de son autorité sur les tarifs et le trafic. » Depuis cette époque, la campagne était ouverte, les réformateurs dénonçaient comme insuffisant le droit d'homologation ; ils voulaient que l'état fût maître des tarifs, et ils comptaient que cette disposition serait inscrite dans les nouveaux traités. Il est probable que le ministre avait fait tous ses efforts pour réaliser un vœu auquel il s'était précédemment associé, mais il rencontra une résistance qu'il était facile de prévoir, les compagnies ne pouvant se dessaisir de leurs droits en matière de tarifs sans mettre en péril la prospérité, l'existence même de leurs concessions. Il fallut donc se borner à stipuler dans les conventions de 1883 que les compagnies réduiraient les tarifs des voyageurs lorsque, de son côté, l'état réduirait l'impôt sur la grande vitesse, et à constater l'engagement pris par leurs représentans de reviser les tarifs des marchandises, de les simplifier, de les diminuer même dans certains cas, en mettant à profit les études auxquelles s'étaient livrées plusieurs commissions administratives. — Cette solution, dont les avantages n'étaient cependant point à dédaigner, ne pouvait pas satisfaire les prétentions de ceux qui entendaient arracher aux compagnies l'arme des tarifs, ni l'impatience de ceux qui voulaient l'abaissement immédiat et radical des prix de transport. M. Allain-Targé, pour l'honneur de son vieil amendement, et M. Waddington, en mémoire d'un long rapport qu'il avait rédigé en 1880 sur les tarifs des chemins de fer, déployèrent dans l'attaque toute l'ardeur que l'on devait attendre de leur conviction et de leur déception.

Le premier de ces orateurs s'attacha principalement au point de doctrine, c'est-à-dire à la revendication du droit souverain de l'état.

De l'influence que les tarifs des voies ferrées peuvent exercer sur la direction des transports, sur les destinées de l'agriculture, sur les prix de revient de l'industrie, sur la concurrence intérieure et internationale, il conclut à la compétence exclusive de l'état pour régler ces tarifs et à l'incompétence du conseil d'administration qui, dans les compagnies, représente une association d'intérêts particuliers. M. Waddington pénétra plus avant dans les détails ; il critiqua comme étant trop élevés les tarifs des voyageurs et ceux des marchandises ; il signala les différences, non justifiées suivant lui, qui existent entre les taxes des diverses compagnies ; il compara les tarifs français avec les tarifs étrangers. On s'imagine ce qu'il y eut de chiffres dans ce discours ! Puis les chiffres de M. Waddington furent contestés par le président de la commission, M. Lebaudy, fort expert, lui aussi, en ce genre d'études, si bien qu'après avoir entendu ou lu cette ingrate discussion, l'on serait tenté de prendre en horreur la statistique, ses chiffres, et surtout ses moyennes. Mais là n'était point la difficulté. M. Allain-Targé pouvait avoir raison, sinon quant au principe, du moins dans l'indication des dangers que présente un tarif arbitraire (et ces dangers ne seraient pas moindres avec un tarif d'état) ; M. Waddington n'avait certainement pas tort de réclamer l'abaissement général du prix des transports pour les voyageurs et pour les marchandises. Seulement, les conventions de 1883 n'y pouvaient rien. Pour obtenir des compagnies l'abandon de leur tarif, il aurait fallu au moins que l'état garantît les dividendes acquis. Pour réduire dans une grande proportion les prix de transport, il aurait fallu subir une perte sensible dans les recettes de l'exploitation, et cette perte eût été au compte du budget. Or l'on venait de traiter précisément pour alléger les charges du trésor; ce n'était donc pas le cas, ni le moment, de pratiquer le système de M. Allain-Targé, ni d'entrer dans les vues de M. Waddington. Cette objection, développée par le ministre des travaux publics et par le rapporteur, était décisive.

L'attention de la chambre, visiblement fatiguée par les conflits de la statistique, se réveilla lorsque M. Lockroy vint attaquer les conventions en invoquant l'intérêt supérieur de la défense du territoire. D'après l'orateur, il est imprudent de livrer à des banquiers et à des capitalistes une arme de guerre aussi puissante que le réseau des voies ferrées. En cas de mobilisation, le moindre retard, la moindre faute peut entraîner des malheurs incalculables. Voyez l'Allemagne : là, tous les chemins de fer sont sous la main de l'état-major; le gouvernement est propriétaire des grandes lignes stratégiques, et il a organisé le réseau dans les conditions les plus favorables pour les mouvemens des corps d'armée. Si la France

agit autrement, elle se place dans une situation d'infériorité, elle est en péril. Le danger est d'autant plus grand que le gouvernement des compagnies appartient à une caste de réactionnaires et de cléricaux. Et, à l'appui de cet exposé, M. Lockroy crut devoir lire les noms des membres des conseils d'administration, — la liste des personnages du drame, — pour mieux démontrer que la république ne peut se fier à ce personnel dirigeant dans lequel figurent, à côté des principaux banquiers et au milieu de marquis, de comtes, de vicomtes et de barons, quelques anciens ministres ou sous-ministres du 16 mai. La lecture de cette liste de suspects produisit dans la chambre une certaine émotion, presque un effet de scène. L'argument parut généralement médiocre et d'un goût douteux; il provoqua les protestations de députés républicains qui, faisant eux-mêmes partie des conseils d'administration, se montrèrent justement froissés de l'espèce de dénonciation dirigée contre leurs collègues. Au surplus, la révélation à laquelle l'orateur venait de donner la publicité de la tribune ne pouvait avoir d'autre résultat que d'inspirer pleine confiance dans des conseils où siègent des hommes éminens, justement considérés, habitués par les traditions de leur carrière à traiter les affaires dans le sens élevé des intérêts du pays et possédant l'autorité nécessaire pour imposer, le cas échéant, à leur compagnie les efforts et les sacrifices que demanderait le patriotisme. — Le discours de M. Lockroy porta sur d'autres points, notamment sur le service des lignes stratégiques, sur les mécaniciens, sur les ouvriers étrangers; mais, ainsi que le fit observer le ministre des travaux publics, ces critiques, très contestables d'ailleurs, ne pouvaient avoir qu'une conclusion : le rachat; or la majorité de la chambre était acquise au régime des conventions.

La querelle relative aux conseils d'administration se ralluma dans la séance du 2 août, lorsque fut examinée la convention passée avec la compagnie de l'Est. La situation topographique de cette compagnie, dont les lignes aboutissent à la frontière allemande, fournissait l'occasion naturelle de rouvrir le débat et de faire appel au sentiment du patriotisme. Dans une précédente séance, la chambre avait repoussé un amendement par lequel M. Bienvenu, désireux de sauvegarder les intérêts de l'état, avait proposé que les conseils d'administration des compagnies fussent composés de membres désignés en nombre égal par le gouvernement et par les actionnaires. M. Madier de Montjau reproduisit l'amendement en l'appliquant seulement à la compagnie de l'Est et en attribuant de plus à l'état le droit de nommer le directeur. Par trois fois, il monta à la tribune, d'où sa parole ardente et pleine de colères se déchaîna

indistinctement contre les ministres, contre la majorité, contre la ploutocratie et le reste, coupables, selon lui, de livrer la France à l'Allemand. L'orateur fut vraiment superbe dans son indignation débordante et dans ses apostrophes emportées. Aux dernières heures de la lutte, il tenta l'effort suprême, et sa déclamation, ce jour-là, s'éleva presque jusqu'à l'éloquence; mais il devait succomber : les décisions antérieures de la chambre lui avaient enlevé toute chance de succès.

Rien de plus respectable que la susceptibilité du patriotisme; on voit par cette discussion le rôle qu'elle tient, même dans les questions d'affaires : il faut pourtant qu'elle se rende à la raison et à l'expérience. Est-ce que la patrie est en danger parce que les voies ferrées sont exploitées par des compagnies au lieu d'être exploitées par l'état? Est-ce que l'on ne peut pas obtenir du premier système, en cas de guerre, les mêmes services, les mêmes avantages que du second? La plupart des nations ont, comme la France, concédé leurs chemins de fer à des compagnies, et elles ne sont pas moins avisées, moins clairvoyantes en fait de patriotisme que l'empire d'Allemagne, où le système contraire est appliqué pour des raisons spéciales, politiques autant que militaires. Pendant la guerre de 1870, comme à l'époque des guerres de Crimée et d'Italie, le service des transports a été exécuté par les chemins de fer français d'une manière irréprochable. Voilà ce que répond l'expérience aux patriotes trop prompts à s'alarmer. Pour l'avenir, les règlemens ont été complétés en vue de la mobilisation. Le ministre de la guerre déclare que toutes les mesures sont prises afin que les ressources des compagnies, en matériel et en personnel, soient immédiatement à la disposition de l'autorité militaire : il affirme, sur l'avis des commissions compétentes, que l'organisation des transports, telle qu'elle a été prescrite aux compagnies, lui donne toute sécurité. Que veulent de plus M. Lockroy et M. Madier de Montjau? Quant au procédé subsidiaire qui consiste à déléguer des agens de l'état à la direction des compagnies ou dans les conseils d'administration, le ministre des travaux publics n'a pas eu de peine à le combattre en démontrant que l'état, investi du droit absolu de contrôle et de surveillance, ne doit point s'associer à la responsabilité de la gestion. Cet argument suffisait. Le ministre aurait pu se dispenser de solliciter, par surcroît, les circonstances atténuantes en faveur des administrateurs de chemins de fer, de leur délivrer un certificat de progrès dans la pratique de la dévotion républicaine et laïque, et de se porter garant de leur civisme. Ce petit procès ne méritait vraiment pas d'être plaidé.

La commission avait proposé une clause spéciale interdisant aux

sénateurs et aux députés, sous peine de déchéance de leur mandat législatif, les fonctions d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance dans les compagnies de chemins de fer avec lesquelles l'état venait de traiter. Pareille clause avait été insérée dans des lois récemment votées pour le renouvellement de la concession des paquebots transatlantiques et pour la concession des chemins de fer de la Corse. En présence d'amendemens, dont les uns tendaient à restreindre ou à atténuer cette interdiction, dont les autres voulaient, au contraire, l'étendre et l'aggraver, la commission jugea préférable de retirer sa proposition, la chambre devant être prochainement appelée à se prononcer sur une loi générale relative à ce genre d'incompatibilité. La majorité n'accepta point l'ajournement et, à la suite d'une longue discussion, elle adopta l'amendement de M. Rousseau, d'après lequel « tout député ou sénateur qui, au cours de son mandat, acceptera les fonctions d'administrateur d'une compagnie de chemins de fer sera par ce seul fait considéré comme démissionnaire et soumis à la réélection. » Ce ne fut pas sans peine que le dernier paragraphe, autorisant la réélection, obtint une faible majorité de 6 voix (225 contre 219). La chambre se trouvait depuis quelque temps sous l'impression d'attaques violentes dirigées contre l'abus que certains de ses membres auraient fait de leur mandat pour s'associer à des entreprises financières, et elle voulait couper court à la médisance en supprimant tout contact entre les législateurs et les compagnies. Quelques-uns même, poussant jusqu'au bout la logique de leur pudeur effarouchée, prétendaient exclure des assemblées politiques non-seulement les administrateurs, mais encore les fonctionnaires, les agens quelconques des compagnies, peut-être même les actionnaires. Le remède serait héroïque, sans être pourtant efficace; il ne suffirait pas pour réaliser la parole de Montesquieu, qui fait de la république le règne de la vertu. La probité parlementaire ne dépend pas des lois ni des règlemens; elle ne peut être maintenue que par les bonnes mœurs, par la conscience de chacun, par le jugement de l'opinion publique, et par les arrêts du suffrage universel. Cette question, à laquelle la démocratie paraît attacher une grande importance, sera débattue amplement, et dans tous ses détails, lorsque viendra l'examen des propositions relatives au cumul et aux incompatibilités.

Ces discussions, quelle que fût leur gravité, pouvaient n'être considérées que comme accessoires. De même pour les réclamations que les députés apportèrent à la tribune afin de hâter la construction des lignes qui intéressent leur arrondissement, et surtout leur réélection. Toutes ces lignes, pour lesquelles on demandait un tour

de faveur, étaient des lignes stratégiques; la sécurité de la France en dépendait! L'argument décisif à l'appui des conventions devait être produit par le ministre des finances, M. Tirard, qui, après avoir fait l'exposé peu rassurant, mais fidèle, de la situation budgétaire, déclara qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour continuer les travaux du troisième réseau. Il n'en fallait pas davantage pour que toutes les conventions fussent votées successivement à une majorité considérable.

III.

Après avoir résumé ces longs débats, il nous est possible de déterminer exactement le caractère des conventions, de préciser la signification des votes et d'apprécier l'influence que les nouveaux contrats sont destinés à exercer sur la situation des compagnies de chemins de fer et sur les intérêts généraux du pays.

Il convient tout d'abord de rappeler que la conception du troisième réseau, le plan de 1879, n'était plus en discussion. Le gouvernement et la chambre voulaient, d'un commun accord, que les chemins de fer tracés dans le programme de M. de Freycinet fussent construits à bref délai. L'engagement avait été pris au nom de la république, la république devait le tenir. Vainement aurait-on essayé de démontrer que l'extension donnée au troisième réseau dépassait toute mesure, il était trop tard pour ressaisir ce qui avait été promis. Vainement encore aurait-on proposé que les travaux fussent ajournés ou ralentis, à raison de la situation financière modifiée par les événemens et surchargée d'autres dépenses que M. de Freycinet n'avait pas prévues; ce surcroît de dépenses était du fait de la Chambre, qui certainement n'était pas disposée à reconnaître les fautes commises, fautes si lourdes pour sa responsabilité et pour le budget. Dès lors, le gouvernement, sous la pression parlementaire, n'avait plus qu'à chercher les moyens pratiques de construire et d'exploiter le réseau. En présence d'une caisse épuisée et du budget en déficit, l'unique moyen, efficace et prompt, consistait à traiter avec les grandes compagnies.

Les conventions de 1883 ont donc, avant tout, le caractère d'un expédient financier. Elles ne représentent ni un système nouveau en matière de travaux publics, ni l'approbation ou la continuation volontaire du système qui a été pratiqué avant 1870. Le ministre qui les a signées, la majorité de la commission, la majorité de la chambre, ont bien marqué, dans le cours des négociations et des débats, que l'entente avec les compagnies leur était imposée par les circonstances. Un grand nombre des députés qui ont déposé dans

l'urne un bulletin blanc auraient plus volontiers voté pour le rachat des concessions, si cela avait été possible, et pour l'adoption du régime allemand ou belge. Le maintien du réseau de l'état suffisait pour attester la persistance des opinions et des sentimens contraires aux grandes compagnies. Ces dispositions étaient notoires. Il n'appartient à personne de les reprocher aux législateurs, qui obéissaient évidemment à leur conscience et croyaient servir les intérêts de la république ; mais il est permis de regretter qu'elles se soient manifestées d'une façon aussi ouverte, car elles ont contribué sans aucun doute à rendre les négociations plus difficiles et les conventions moins avantageuses pour le pays.

Ce fut une première faute de n'avoir point traité tout d'abord avec les compagnies pour le troisième réseau. Dès 1879, le procédé auquel on se voit obligé de recourir était conseillé au point de vue de l'économie. Nous payons cette faute initiale. Ce qui nous coûte encore, c'est que les compagnies, peu rassurées sur les doctrines et les dispositions des futures chambres républicaines, ont réclamé des conditions qui ne leur auraient point semblé nécessaires si elles avaient traité, comme autrefois, sous l'égide d'un système durable, également accepté par les deux parties. Devant la menace persistante d'un acte de dépossession, elles ont entendu se garer contre le rachat en multipliant les défenses autour de leur propriété : elles ont augmenté les risques de l'état, afin d'obtenir pour elles-mêmes un surcroît de garanties, et, par suite, elles ont dû se faire payer plus cher le service qu'elles rendent à la république, à ses budgets, à son crédit et à sa parole, imprudemment engagée.

Les conventions épargnent à l'état une tâche très lourde et le délivrent d'une partie au moins de ses embarras financiers, elles fortifient la constitution des compagnies, elles donneront au pays le troisième réseau. Ces profits, immédiats ou prochains, sont incontestables. Quant aux profits de l'avenir, ils demeurent incertains. Comment établir des calculs exacts de dépenses et de recettes quand il s'agit de tant de lignes nouvelles à construire et à exploiter dans des régions où le trafic sera plus ou moins lent à se développer? Si le troisième réseau est par trop onéreux, la prospérité des compagnies pourra être affectée en ce sens que les revenus distribués aux actionnaires seront immobilisés dans les chiffres du dividende effectivement garanti ; de son côté, l'état qui, sous le régime des anciennes conventions, était à la veille de voir s'ouvrir la période du partage des bénéfices, devra payer au contraire des sommes considérables sous forme d'annuités, et il sera condamné soit à ajourner les dégrèvemens, soit même à établir un nouvel impôt. Les financiers les

plus experts seraient incapables de chiffrer cet avenir hypothétique. Le succès ou l'échec financier des combinaisons adoptées dépendra des circonstances et des événemens, de la direction économique des compagnies, de la conduite politique de l'état.

Depuis six ans, les compagnies, incertaines du lendemain, étaient excusables de ne pas avoir amélioré autant qu'elles l'auraient pu les services de l'exploitation : toute amélioration étant coûteuse au début, elles craignaient de diminuer, en cas de rachat, le prix de leurs concessions et de s'imposer des sacrifices dont la compensation ultérieure pouvait leur échapper. Maintenant que leur propriété est consolidée et que l'avenir leur appartient, il ne leur est plus permis d'ajourner le progrès. Plusieurs députés ont, dans le cours de la discussion, signalé des réformes utiles; les directeurs des compagnies savent mieux que personne ce que réclame l'intérêt public. Il y a des tarifs qui doivent être réduits ; les facilités accordées aux voyageurs peuvent être étendues; il faut perfectionner et même, sur certaines lignes , renouveler le matériel. Ce sont des dépenses nécessaires, des sacrifices immédiats, que l'avenir rémunérera amplement. Les transports de marchandises et la circulation des voyageurs sont loin d'avoir atteint les proportions auxquelles notre pays doit prétendre. Une exploitation plus libérale, augmentant le trafic et les recettes de l'ancien réseau, compensera dans une plus large mesure l'insuffisance des produits sur les lignes nouvelles.

Quant à la conduite politique de l'état, elle exercera sur l'avenir des chemins de fer une influence prépondérante. Si cette conduite inspire confiance, les compagnies pourront emprunter dans les meilleures conditions le capital destiné au troisième réseau, et les annuités à payer par le trésor seront d'autant moins lourdes. Si la république se gouverne bien, si elle s'arrête dans les voies de la prodigalité où elle est déjà trop engagée, si elle favorise, par ses lois économiques, le progrès des échanges, si elle s'abstient d'encourager, sous prétexte de fausse démocratie, les prétentions démesurées de la main-d'œuvre, le progrès naturel de l'agriculture, de l'industrie et du commerce suffira pour ramener l'équilibre et la prospérité dans l'exploitation des chemins de fer. Il y a, dans notre pays, tant de ressources en capital et en travail, que l'on peut assigner aux transports, à la circulation des voyageurs comme au mouvement des marchandises, un développement presque illimité. Il dépend du gouvernement républicain de mettre à profit ces avantages. Par les conventions de 1883 la république s'est condamnée à la sagesse.

C. Lavollée.

L'EXPOSITION NATIONALE

DE 1883

Un des plus grands maîtres de l'école française, longtemps méconnu et arrivé à cet âge où les convictions de l'artiste sont d'autant plus profondes que les illusions de l'homme ont disparu, Corot, vit, un matin, entrer dans son atelier Jules Dupré, le plus éminent de ses rivaux et le meilleur de ses amis. « Quoi de nouveau? » demanda ce dernier avec l'insouciance de quelqu'un qui, à l'avance, est assuré que rien de nouveau n'a pu se produire. « Une chose étonnante, répondit Corot, et que je te donnerais en cent à deviner... J'ai vendu un tableau!.. » Jules Dupré fit un haut-le-corps, et la stupéfaction la plus profonde se peignit sur tous ses traits : « Tu as vendu un tableau! » répéta-t-il; » puis, prenant les mains de Corot d'un mouvement d'amitié joyeux et sincère: « Enfin, dit-il, on commence à te rendre justice, on commence à te comprendre. Tu dois être heureux! » Corot répondit par une petite moue mélancolique : « Hélas! mon ami, un tableau de moins, cela va déparer ma collection! »

En disant cela, Corot ne s'amusait pas à faire un mot d'esprit. Il était sincère. C'est avec chagrin qu'il voyait partir de son atelier ou plutôt de son musée intime, une des œuvres de sa jeunesse. Corot, comme tous les grands artistes, comme tous ceux qui ont été (qu'on nous passe l'expression) au-delà du talent, ne travaillait ni pour l'argent, ni pour la critique, ni pour le public, et, nous irons plus loin encore, ni pour la réputation et le bruit : il travaillait pour lui-même. Ce qu'il cherchait, ce n'était point à plaire, c'était à exprimer sur la toile le sentiment profond et doux qu'éveillait en lui la vue de la nature. Il obéissait à son génie de peintre, comme un honnête homme à sa conscience; et la seule approbation

qu'il ambitionnait, c'était celle qu'il s'accordait quelquefois et assez difficilement à lui-même. Il se faisait son spectateur et son juge. Dès lors, que lui importait le succès, la vogue, le prix que mettaient les amateurs ou les marchands à ses œuvres? Leurs éloges non plus que leurs largesses ne pouvaient satisfaire son ambition : elle était, pour s'en contenter, à la fois trop pure et trop dédaigneuse.

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, ce sentiment qu'exprimait si naïvement Corot est celui de tous les grands artistes, au moins de tous les artistes sincères. Le dédain de la foule semble être le commencement du talent, comme la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. Quel peintre ou quel sculpteur véritablement original ou puissant a jamais sacrifié à la mode, au goût du jour, au public? Aucun : pas plus Ingres que Delacroix, pas plus Rousseau que Millet. Tous, plutôt que de céder, ont bravé les injustices des jurys, ou les épigrammes de la critique, ou même le rire des spectateurs; car, ne l'oublions pas, on a ri devant le *Saint Symphorien* tout autant que devant les *Femmes d'Alger!* Tous, Rousseau comme Millet, Delacroix comme Ingres, ont continué leur œuvre, poursuivi leur route sans s'inquiéter du bruit qui se faisait autour d'eux. C'est qu'ils se sentaient, par quelque côté, supérieurs au public; c'est qu'ils savaient triompher un jour de ses erreurs et de ses préjugés; c'est qu'ils comptaient sur l'avenir pour les venger du présent; c'est enfin qu'ils travaillaient avec la certitude de la foi.

La race de ces grands artistes n'est pas éteinte. Il en reste encore, pour la gloire de notre école et l'honneur de notre temps. Peut-être ne sont-ils pas tous de la taille de ceux que nous venons de nommer; mais qu'importe, s'ils ont le même désintéressement, la même religion du beau ou du vrai, la même ardeur à poursuivre l'idéal? Qu'importe, s'ils peuvent répondre, comme le plus évangélique des saints de la légende catholique, à qui Dieu demandait un jour : « Quelle récompense attends-tu de ton amour pour moi? — Rien que de vous avoir aimé, Seigneur! » ou s'ils peuvent dire encore, avec le plus illustre de nos philosophes contemporains, interrogé sur le prix qu'il attendait de sa recherche incessante de la vérité : « Rien que de l'avoir cherchée. »

Cela dit, nous convenons qu'il existe d'autres artistes fort honorables, fort habiles quelquefois, mais dont les ambitions sont moins hautes et qui mêlent à l'art un peu de commerce. Il ne faut pas le leur reprocher : ce sont gens positifs, qui sont bien de leur époque, et qui, pour cela même, sont peut-être plus aptes à la représenter fidèlement. S'ils n'ont pas toujours un idéal à eux, ils cherchent, du moins, à atteindre celui du public, et si cet idéal n'est pas toujours le plus élevé et le plus fier, est-ce bien à eux qu'il convient de s'en prendre? Ils s'efforcent de suivre la mode et de plaire quand

même. Chez eux, le négociant en peinture l'emporte quelquefois sur le peintre. Le commerce auquel ils se livrent est, d'ailleurs, un commerce très honorable; et le monde paraît le mettre fort au-dessus de celui des soieries ou des cotonnades. Tel marchand en gros de la rue du Sentier ne serait pas reçu dans certains salons où tel fabricant de toiles peintes est choyé, fêté et admiré. On établit entre eux une différence qui n'existe pas toujours. Les préjugés ont changé sur ce point, et la peinture, si méprisée jadis, est devenue « un métier noble, » comme autrefois la verrerie. Où est le temps où l'artiste était une sorte de bohème odieux au « bourgeois, » et aux « personnes comme il faut, » que les caricatures représentaient vêtu d'une blouse et coiffé d'un chapeau pointu? Cet être bizarre a disparu pour faire place à un monsieur bien mis, décoré, reçu partout, qui tient ses livres en partie double, fonde des sociétés, vit en bon bourgeois, fait la hausse et la baisse sur les grands marchés artistiques, exploite l'Europe, exporte en Amérique, et finit par ouvrir, sur les nouveaux boulevards des quartiers aristocratiques, une boutique qui a la forme d'un hôtel.

Ces deux genres d'artistes si différens, si dissemblables : l'artiste qui travaille pour lui-même et l'artiste qui travaille pour les autres, devaient, un jour, être séparés, ou du moins il était nécessaire que, pour les uns et pour les autres, on fît des expositions différentes. Pour parler plus exactement, il était indispensable, non pas à la vérité de créer deux classes de peintres et de sculpteurs (ce serait aller un peu loin), mais de séparer, au moins de temps en temps, les œuvres qui n'ont d'autre but que l'art pur, de celles qui, pleines de mérite sans doute, ont gardé un caractère commercial.

La nécessité de cette séparation avait été, depuis plusieurs années, reconnue; elle ne s'est pas imposée, comme on a pu le croire et comme on a voulu le dire, — à partir de la constitution de la société des artistes, — mais, dès 1878, elle semblait inévitable. A cette époque, un des artistes les plus éminens de notre école, un de ceux qui ont su le mieux honorer la noble profession qu'ils exercent, un de ceux qui, au plus haut degré, ont le souci de la dignité et de l'indépendance des artistes, et qui savent ciseler la phrase avec cette habileté élégante qu'ils mettent à sculpter le marbre, demandait hautement, dans un rapport, véritable point de départ de l'Exposition nationale de 1883, qu'il y eût, à l'avenir, deux sortes d'expositions : les expositions annuelles ou salons et les expositions triennales ou récapitulatives : « Les unes seraient, pour ainsi parler, disait-il, les expositions des artistes, et les autres, les expositions de l'art. » Dans les premières, on assisterait chaque année à la libre expansion de l'art national dans l'innombrable variété de ses productions les plus récentes; dans les secondes, on trouverait, à des époques périodi-

ques, une réunion choisie d'œuvres ayant déjà, pour la plupart, subi l'épreuve du jugement public, et dont l'ensemble donnerait le niveau le plus élevé de la production contemporaine.

La séparation projetée, presque décrétée dès ce moment (*Journal officiel* de décembre 1878), aurait un autre avantage. Elle n'immobiliserait aucun talent dans l'une ou l'autre des deux catégories que nous venons de définir. Déjà le Salon annuel permettait au peintre épris de l'idéal de présenter tous les ans, sur un marché toujours plus étendu et plus rémunérateur, les fruits de son travail désintéressé. L'Exposition nationale, ou récapitulative, ou triennale, offrirait l'occasion à l'artiste que séduisent davantage les réalités pratiques de l'existence, de cesser de sacrifier au goût des acheteurs, pour s'essayer dans une entreprise plus haute. Il prouverait ainsi aux amis trop éthérés de l'art pur que le souci de la production quotidienne et les besoins de la lutte pour la vie ont pu voiler en lui, sans la détruire, la vision fortifiante de l'idéal. Tant de raisons, dont les faits démontraient et augmentaient la force depuis 1878, devaient déterminer l'état à créer enfin, à côté de l'Exposition annuelle devenue, par la force des choses, l'exposition de tout le monde, cette exposition nouvelle, destinée à maintenir les grandes traditions artistiques du pays et à rassembler les œuvres désintéressées.

Tel a été le but de l'Exposition nationale qui s'est ouverte aux Champs-Élysées le 15 septembre 1883. L'état, qui a cessé de prendre la responsabilité et la direction des Salons annuels, devait, sans entrer dans les querelles d'école, — sans créer d'art officiel, — essayer d'y consacrer les ouvrages vraiment élevés, et aider ainsi à l'éducation du goût public.

Ceux qui ont la responsabilité et le souci de la protection de l'art en France et auxquels sont confiés les crédits votés chaque année, par les chambres, pour assurer le concours de l'état au grand mouvement de protection artistique dont l'influence est prépondérante sur notre production industrielle, l'ont compris. Ils n'avaient plus pour unique mission de favoriser le succès, désormais assuré, des Salons entrepris par la société des artistes; mais ils devaient se préoccuper d'organiser à bref délai, dans les meilleures conditions possibles, l'exposition de l'art, réclamée par le rapport de 1878. Le conseil supérieur des beaux-arts fut réuni, et l'élite compétente et éclairée qui le constitue se prononça pour une expérience immédiate; mais il dut reconnaître bientôt qu'elle n'allait pas sans quelque difficulté.

Ces difficultés ne résidaient pas dans la constitution du jury ou dans l'exacte limitation du nombre des œuvres qui seraient admises.

En ce qui concerne le jury, le règlement parut facile à établir. A l'exposition largement ouverte, et véritablement démocratique des artistes, convenait un jury élu par le suffrage universel ; à l'exposition restreinte de l'état convenait un jury scrupuleusement choisi, dont l'élection n'émousserait pas les justes sévérités, et qui présentât toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité. Les quatre classes de l'Académie des beaux-arts parurent devoir être invitées à en faire partie ; elles furent renforcées d'un nombre égal d'artistes ou de critiques appartenant à toutes les écoles et résumant les hautes aspirations de l'art contemporain. La question de la limitation du nombre des ouvrages à admettre ne devait pas non plus arrêter longtemps le conseil. Les chiffres fixés, et, pour notre compte, nous les croyons encore trop élevés, furent de 800 pour la peinture, de 200 pour les dessins, de 300 pour la sculpture, de 150 pour la gravure ; l'architecture comprendrait 50 ouvrages. En tout, 1,500 œuvres pourraient être admises. Chacun de ces chiffres était d'ailleurs considéré comme un chiffre maximum, et il convient peut-être de faire remarquer qu'il n'a pas été atteint, puisque le catalogue ne comprend que 1,353 numéros. La question du jury ainsi résolue et le nombre des œuvres ainsi limité, fallait-il limiter de même le nombre des ouvrages que présenterait chaque exposant ? Ici encore, deux principes contraires : Le Salon annuel devait ouvrir ses portes au plus grand nombre d'artistes possible, et comme les dimensions mêmes du palais ne permettent pas de recevoir et d'exposer 30 ou 40,000 ouvrages (les jurys l'ont-ils regretté ?) il fallait obliger les artistes à ne se faire représenter que par un nombre d'œuvres extrêmement restreint. Dans l'exposition de choix au contraire, — le maximum des œuvres à recevoir une fois fixé, — rien ne s'opposerait à ce que ces œuvres fussent demandées à un petit nombre d'artistes. Disons plus : le véritable but de l'exposition nouvelle serait surtout atteint si un certain nombre de maîtres envoyaient une série de toiles résumant leurs efforts des dernières années et réunissant leurs conceptions les plus nouvelles aux productions déjà appréciées de leur talent. Il fut décidé que chaque artiste pourrait présenter un nombre d'œuvres illimité, pourvu que l'exécution n'en fût pas antérieure à 1878.

Restaient à trancher des questions plus simples en apparence, plus complexes en réalité. Où l'exposition aurait-elle lieu ? Et à quelle époque ? Chose bizarre ! Paris qui n'a pas une salle de concert comparable à la moindre *Tonhalle* de Suisse, ou au plus modeste *Concertsaal* d'Allemagne ; Paris qui n'a même pas une salle de concert, Paris qui n'a pas une gare de chemin de fer qui ne soit inférieure, à tous les points de vue, à la moindre gare de l'étranger ; Paris qui loge le musée de l'art contemporain dans des conditions

déshonorantes, Paris, — *Urbs,* la ville incomparable, — Paris n'a qu'un palais où se puissent organiser les expositions !

Ce palais sert à l'exposition d'horticulture, il sert à l'exposition algérienne, il sert aussi à l'exposition canadienne et au concours des animaux gras, et au concours des chevaux maigres, et au concours des voitures attelées, et au concours des bêtes à cornes ; aux expositions de l'Union centrale, aux expositions agricoles, aux expositions industrielles, aux expositions d'électricité ; ce palais sert à tout enfin, et il est le seul où se puissent décemment accrocher des toiles et disposer convenablement des sculptures. Mais au moins ce maître Jacques des palais, ce palais à tout faire, pourra-t-il être utilisé en toute saison ? Point ! il est inhabitable en hiver, inhabitable en été ; il n'est ni défendu contre les rayons du soleil de juillet, ni protégé contre les neiges, les glaces et les frimas de décembre. Faire coïncider au mois de mai les deux expositions était impossible ; si on les voulait faire coexister dans la même année, il fallait ou reculer l'exposition des artistes, ou chauffer le palais pour une exposition d'hiver, ou construire pour les arts une nouvelle demeure, ou se résigner enfin à n'ouvrir qu'en automne l'exposition d'état.

Reculer l'exposition des artistes, c'était peut-être le meilleur moyen de tout concilier. On ne s'y arrêta pas. L'état, qui offre chaque année aux artistes le palais des Champs-Élysées, au mois de mai, ne voulut pas, pour une première expérience, se donner l'apparence de faire dans son propre palais, aux artistes libres, une concurrence cependant loyale. Le ministre des beaux-arts se refusa à enlever à la société nouvellement constituée, et qui jusqu'ici n'a pu songer à construire l'édifice qui abritera ses expositions et sa fortune, le bénéfice de l'époque traditionnelle du Salon. Chauffer le Palais de l'industrie pour une exposition d'hiver qui aurait eu lieu en décembre et en janvier, la tentative était séduisante ; mais les électriciens avaient échoué dans l'entreprise, et les architectes estimaient qu'avec une dépense de quelques centaines de mille francs, on arriverait à peine à une chaleur de quelques degrés. Construire un édifice provisoire ? Les difficultés étaient nombreuses, les dépenses considérables, l'emplacement, chose bizarre, presque introuvable, la construction eût été longue, le succès était incertain ; on y renonça. Restait à organiser en automne l'Exposition nationale : on se résolut à ce parti, qui n'était peut-être pas le meilleur, mais qui parut soulever le moins de difficultés au point de vue de l'exécution.

Moins la saison choisie pouvait sembler favorable, plus il convenait de ne rien négliger pour que l'installation des œuvres admises fût digne de l'effort tenté par les artistes qui répondraient à l'appel.

Aussi le ministre des beaux-arts s'était-il, dès la première réunion du jury, engagé à ne rien négliger pour donner à l'exposition d'état le cadre qui convenait. Ce cadre, c'était l'installation intérieure, le soin apporté dans tous les détails d'exécution de l'entreprise. En général, l'installation intérieure peut et doit avoir une importance secondaire. Qu'est-elle autre chose que la mise en scène? La pièce qui se joue, ce sont les œuvres présentées : le décor, les costumes, les meubles, les accessoires doivent rester au second plan.

Dans une exposition de ce genre, il n'y avait pas à craindre que la mise en scène fît tort à la pièce : des murs nus, des salles vides et froides à l'œil, pour les tableaux ; de grandes arcades de fer entourant d'une sorte de halle un jardin triste, pour la sculpture, ne constituent pas le milieu qui convenait à une fête en l'honneur des beaux-arts. Il fallait, puisque l'état se décidait à exposer, qu'il employât ses richesses à donner à son exposition les apparences d'un musée intime. Il fallait que le Salon d'état ne fût pas une enfilade de salles, mais qu'il fût composé d'une série de salons qui invitassent le spectateur à s'attarder devant les œuvres, qui ne les lui présentassent qu'en petit nombre avec quelque coquetterie, avec quelque élégance si c'était possible, en tout cas, avec beaucoup de clarté.

Avant tout, il convenait de diminuer les proportions inquiétantes de la nef, trop grande pour le petit nombre de sculptures qu'elle était destinée à abriter. On pensa fort heureusement aux tapisseries du garde-meuble, admirable décor qui mériterait un article spécial, et dont la réunion constitue, à elle seule, une exposition de choix. Les diverses séries qui figurent au palais des Champs-Élysées n'ont-elles pas fourni aux artistes et aux visiteurs le saisissant exemple de ce que peut produire le goût le plus raffiné joint à l'exécution la plus habile et à la science décorative la plus sûre (1)? Ce fut M. Meissonier, l'illustre président du jury de peinture, qui eut l'idée d'employer ces tapisseries pour couvrir, dans une alternance heureuse, la moitié des chambres intérieures formées, au rez-de-chaussée, sous la galerie circulaire du premier étage, par les grands arceaux qui la supportent : l'autre moitié de ces niches, tendue d'une étoffe neutre, constituerait une suite de chapelles aux tons sombres, destinées à faire éclater les reliefs éblouissans et la blancheur des marbres. La balustrade de la galerie, couverte d'une riche tenture, achèverait de donner à la nef remplie de fleurs et de plantes le caractère d'un immense salon orné d'objets d'art d'un luxe à la fois discret et

(1) Au nombre de cent vingt et une, ces tapisseries ont été décrites dans un livret spécial, très soigné, que les amateurs feront bien de conserver à côté de l'excellent catalogue officiel de l'exposition.

magnifique. La galerie circulaire elle-même, si triste d'habitude et si délaissée, devait être tendue cette fois d'une incomparable série de soixante-sept tapisseries exécutées presque toutes aux Gobelins, au XVIIe et au XVIIIe siècle, d'après Rubens, d'après Jules Romain, d'après Coypel, d'après Le Brun, d'après Raphaël, et partout, au milieu du parterre de fleurs, sur les entablemens de l'escalier intérieur, dans les salons de la peinture, éclateraient les vives couleurs, les blancheurs nacrées ou l'émail luisant des vases précieux enlevés pour quelques mois au musée de la Manufacture de Sèvres. Du haut de l'escalier intérieur, l'ensemble de cette tentative de décoration, que nous avons essayé de résumer, offre à l'œil un spectacle que n'avait encore présenté, dans aucun pays, à aucune époque, aucune exposition.

Telle a été l'organisation, la mise en scène de cette Exposition nationale qui devait résumer et qui résume, en effet, les tendances les plus élevées de l'art contemporain. Nous y retrouverons toutes les aspirations si variées et si diverses qui, de nos jours, font de l'école française une école à la fois si riche et si peu homogène. Le réalisme et l'idéalisme s'y rencontrent et s'y coudoient sans se donner la main; mais ils sont heureusement représentés à l'Exposition nationale par des œuvres fortes, qui, si elles ne sont pas toujours de premier ordre, sont au moins toujours dignes d'intérêt. Nous attarderons-nous d'ailleurs, avant d'examiner en quelques lignes l'œuvre des maîtres, à des protestations contre l'éclectisme, qui n'a jamais été plus en faveur qu'à notre époque? A quoi bon? L'éclectisme n'est-il pas le fruit inévitable de l'esprit critique, qui vraiment est l'esprit même du XIXe siècle, celui auquel il doit ses plus fortes œuvres et ses plus amères désillusions?

Dans un certain ordre d'idées, l'esprit critique a en partie ébranlé la foi; dans un autre ordre d'idées, il a en partie détruit l'originalité du goût. A force de tout étudier, nous avons fini par tout comprendre et par tout aimer. Nous avons lu des *poèmes barbares* et nous avons vu signés de noms parisiens des tableaux chinois ou japonais. Les femmes elles-mêmes nous ont donné l'exemple de ce papillonnage archéologique. Elles ont emprunté leurs costumes à tous les siècles et leurs parures à toutes les époques; elles s'habillent en même temps en marquises, en incroyables, en Japonaises; elles ont mis Pékin à contribution, aussi bien qu'Athènes. Une coiffure chinoise, relevée par des épingles d'or, apparaît souvent à côté d'une coiffure grecque, qu'un simple ruban retient sur le front. Tel bijou romain a été copié dans le musée du Vatican, tandis que tel autre, taillé en scarabée ou contourné comme l'*uræus,* rappelle la vénérable Égypte et les splendeurs de son premier empire.

Cette variété de la toilette se retrouve en toutes choses, et l'architecture, qui est cependant un art sévère, ne se fait pas faute de

l'imiter. Notre époque est si composite qu'elle n'a plus de style architectural. Nous juxtaposons des édifices dont les conceptions différentes contrastent d'une façon singulière. Les croirait-on bâtis à la même époque? J'imagine au moins que les clochers gothiques de Sainte-Clotilde doivent être bien étonnés lorsqu'ils aperçoivent par-dessus les toits le dôme de Saint-Augustin ou la tour italienne de la Trinité. Quel travail pour les savans de l'avenir! et que d'erreurs on leur prépare! N'attribueront-ils pas au moyen âge la mairie du Ier arrondissement? la Chambre des députés et la Madeleine à l'époque romaine? La sculpture, à la vérité, résiste glorieusement et tient bon. Mais le Charles Blanc qui voudrait, dans quelques années d'ici, écrire l'histoire de l'école française de peinture, ne serait-il pas bien embarrassé pour déterminer la synthèse de ses tendances, de ses idées, de ses principes? Parviendrait-il à se reconnaître au milieu du chaos où il se trouverait en présence de toutes les traditions et de tous les caprices individuels?

C'est qu'en effet l'école française se subdivise à l'infini, ou plutôt elle renferme autant d'écoles que d'écoliers. Celui-ci se réclame de Boucher, celui-là de Raphaël, et, tandis que l'un fait revivre les Espagnols, l'autre ressuscite les primitifs. Chacun va où l'entraînent son tempérament et ses goûts. Est ce un bien? Est-ce un mal? Cela serait difficile à dire. L'uniformité est ennuyeuse; mais, arrivée à ce degré, la diversité devient inquiétante. Ne peut-on pas craindre que toute originalité disparaisse et que l'invention soit étouffée par l'imitation? Certes, ce serait un malheur qu'on pût dire un jour en France que toutes les écoles y coexistent, à l'exception de l'école française.

Si cette diversité étonnante est un danger véritable pour la peinture, au moins est-elle avantageuse pour les peintres, qui trouvent ainsi mille moyens, dont quelques-uns assez faciles, pour arriver à la notoriété. Il en résulte que l'habileté est devenue assez commune, mais que le niveau a peut-être baissé. Les œuvres originales sont devenues plus rares à mesure que croissait le nombre des œuvres faciles. Certes, le talent n'a point manqué aux peintres, mais il s'est démocratisé et, le goût de la foule faisant loi, il s'est tenu dans les bornes d'une médiocrité honnête. La peinture de genre a été mise en honneur; c'est la seule qui puisse entrer dans les appartemens actuels. On a généralement réduit les dimensions des toiles, et, de plus en plus, on a cherché à intéresser par le sujet.

Un effet de lumière et de clair-obscur suffisait autrefois aux bourgeois flamands, qui, eux aussi, achetaient, pour orner leur intérieur, de la peinture de genre. Mais les bourgeois des Flandres avaient un instinct artistique que la plupart de nos amateurs n'ont plus, ou plutôt qu'ils n'ont jamais eu. Ce qu'il leur faut, c'est un

petit drame clairement saisissable, une scène comique ou tendre, en un mot, la peinture d'une anecdote. De là ces milliers de tableautins qui représentent un chasseur embrassant une bergère, une soubrette écoutant à une porte, une jeune fille glissant une lettre d'amour dans un vase de pierre, et quantité d'autres fadaises dont l'ingéniosité est le seul mérite. Pour satisfaire ce goût, devenu général, en même temps que pour donner à leurs personnages plus de vérité et de piquant, les artistes ont eu recours aux photographes, et l'objectif a dû venir en aide à la palette. De grands succès ont été ainsi obtenus, qui malheureusement ont souvent détourné les véritables artistes des Salons annuels. Leur amour-propre s'est trouvé justement offensé de comparaisons parfois humiliantes. En outre, ils ont trouvé que leurs œuvres étaient perdues dans ces myriades de toiles multicolores, que des juges élus, et par conséquent indulgens, consentaient à placer dans les salles du Palais de l'Industrie. Depuis combien de temps ne voit-on plus au Salon les tableaux de M. Meissonier, de M. Jules Dupré, de M. Gérôme, par exemple? Ils y seraient perdus, noyés dans la foule, écrasés peut-être par les productions inférieures qu'on placerait à côté d'eux et qui ne les feraient pas valoir. Les belles œuvres ont besoin d'être isolées ou entourées d'autres belles œuvres; la médiocrité, loin de les faire ressortir, leur nuit d'une manière incroyable. Au temps de Diderot, le nombre des ouvrages admis était de deux cents à peine; il a été de mille ou douze cents sous l'empire; il est de quatre mille aujourd'hui; il sera de sept ou huit mille avant peu d'années, et nous pourrions dire que nos progrès artistiques sont considérables si, au point de vue de l'art, la quantité comptait pour quelque chose.

Le nombre des artistes a augmenté comme le nombre des tableaux; c'est un malheur! L'art est une religion qui n'a pas besoin de beaucoup de prêtres; il est de sa nature aristocratique. Il doit, pour se conserver élevé et pur, rester le patrimoine d'une petite élite. Les artistes qui ont fait la gloire de Rome, de Venise ou de Florence ne vont pas, quand on les compte, au-delà de la centaine. Je n'en voudrais pas beaucoup plus du double pour la France. Malheureusement, la loi ne pouvant limiter le nombre des peintres comme elle limite le nombre des notaires, nous sommes obligés de nous incliner devant les faits.

L'élite qui seule devrait représenter l'art en France et qui seule est digne de le représenter, se retrouve presque tout entière au Salon triennal. Nous la rencontrons là, mais plus facile à étudier, dégagée de son entourage ordinaire de banalités, montrant clairement au public ce qu'elle a d'originalité et d'élévation. Chaque

maître ayant été mis à même d'envoyer une quantité de toiles assez considérable a pu faire comprendre la pensée et l'unité de son œuvre. Chacune de ses toiles a été pour ainsi dire une des notes du clavier artistique qu'il a voulu parcourir. Cette note isolée ne dit souvent que peu de chose; mais si vous réunissez ces notes différentes, elles forment une mélodie.

Dans aucune exposition, par exemple, il n'avait été donné d'apprécier aussi bien, dans son ensemble, l'œuvre de M. Meissonier. Même à l'exposition des cent chefs-d'œuvre, où il été représenté cette année par des morceaux importans, dont quelques-uns étaient connus, M. Meissonier avait offert moins exactement au public ce qu'on pourrait appeler l'état actuel, la pleine éclosion de son admirable talent.

Ce peintre, qu'on aime et qu'on admire, malgré ses imitateurs, est véritablement un maître. Quelques-uns de ses tableaux valent les meilleurs des Flamands. Il a cette qualité maîtresse qui est l'originalité, ou, pour mieux dire, le style. Mettez un Meissonier au milieu de vingt tableaux de ses copistes, vous le reconnaîtrez au premier coup d'œil. Il aura ce je ne sais quoi qu'on n'imite jamais, et qui est comme la signature des grands artistes. D'autres auront autant d'habileté, autant de souplesse que le peintre des *Ruines des Tuileries*; d'autres dessineront peut-être aussi bien; d'autres seront aussi exacts et aussi précis; mais personne ne saura jamais s'approprier cette précision spéciale, cette exactitude particulière, ce dessin personnel qui le distinguent entre tous. On a raconté qu'il use de la photographie : cela est possible; mais cela tendrait à établir que M. Meissonier sait corriger la photographie elle-même pour lui donner l'aspect qu'il a rêvé. L'objectif peut lui fournir un thème, il ne lui a jamais fourni un tableau.

Seul, M. Meissonier possède le secret de faire sur de petites toiles de la grande peinture : les proportions de ses œuvres sont presque celles de la miniature, et rien ne ressemble moins à la miniature que les œuvres de M. Meissonier. Il peint aussi largement que les maîtres; ce qu'il veut exprimer, il l'exprime d'une touche large et forte. Voyez plutôt ce merveilleux *Intérieur de Saint-Marc*, si mystérieux et si éclatant, où les détails sont si adroitement subordonnés à l'ensemble et où quelques centimètres de toile suffisent à rendre sensible l'aspect entier du monument et à réveiller tous les souvenirs dont il est plein.

Avec la simple silhouette d'un homme qui lit près d'une fenêtre, avec des joueurs d'échec, avec une patrouille qu'un guide promène à travers la campagne, combien de fois l'artiste a su nous intéresser! C'est que, pour M. Meissonier, comme pour tous les grands maîtres, le sujet n'est jamais qu'un prétexte, l'anecdote qu'un

canevas. Ce qu'il voit et ce qu'il aime, ce qu'il sait interpréter, c'est la lumière un peu triste du soir qui joue sur le visage d'un homme à travers les vitres, ou qui, vaguement, éclaire l'obscurité d'un cabinet de travail; c'est encore l'allure patriotique et fière des soldats de la république, des fameux bataillons de la Moselle, qui marchaient sans souliers à la victoire; c'est le papillonnement des uniformes dans les clartés multicolores des paysages.

M. Meissonier s'est révélé plus grand artiste peut-être que dans toutes ses autres œuvres en peignant les *Ruines des Tuileries*. Dans ces pans de murs effondrés, sur lesquels çà et là restent des traces de dorures et se déchiffrent des noms glorieux; dans ces pierres accumulées de toutes parts; dans ces arceaux, debout encore, qui laissent voir la Victoire humiliée de l'Arc-de-Triomphe du Carrousel, il a peint toute l'horreur de la guerre civile, toutes les douleurs de la défaite. Ce tableau, dont un écroulement est l'unique sujet, et je dirai presque l'unique personnage, résume l'horrible désastre. Ici, la peinture agrandit son domaine; elle ne parle plus seulement aux yeux, elle parle au cœur et à l'âme. Elle a la splendeur de la tragédie et l'éloquence de l'histoire.

De M. Meissonier à M. Baudry la transition est brusque, moins brusque cependant qu'elle ne paraît; car M. Baudry est encore un de ces artistes de race, originaux, personnels, qui ont plus qu'une manière, qui ont un style. M. Baudry est peut-être, avant tout, un décorateur. S'il n'était pas né en France, il serait certainement né à Venise, et, sans copier un seul de ses devanciers, sans ressembler à aucun, il aurait continué cette série de grands maîtres qui ont fait la gloire de la sérénissime république, tous différens, et tous également admirables, depuis le Carpaccio jusqu'à Tiepolo.

M. Baudry n'est pas seulement un décorateur, c'est le plus brillant, le plus séduisant, le plus gracieux, le plus vigoureux des décorateurs de ce temps, c'en est aussi le plus savant. Il a deux grandes qualités, sans lesquelles il n'est pas de peintre : il a la personnalité, il a la science. Il sait et il voit. De plus, il aime le beau, et c'est la beauté sous toutes ses formes qu'il cherche à traduire et à exprimer. Sans doute, la beauté qu'il poursuit n'est pas la beauté classique et sévère de M. Ingres; ce n'est pas la beauté forte et sereine de Raphaël, ni la beauté qu'aimait Titien ou qui charmait Véronèse, ce serait plutôt la beauté telle qu'elle se révélait au Corrège. Elle est, je ne sais pourquoi, plus moderne que les autres, plus élégante peut-être, et M. Baudry l'a faite plus parisienne. Elle n'en reste pas moins, pour cela, la beauté. Et quand, dans une femme nue, l'artiste personnifie soit la Vérité, soit la Magistrature, il sait la créer belle, et, plus encore peut-être, charmante.

N'aurait-il que cette qualité, la compréhension du beau, il fau-

drait encore lui en savoir gré et le tenir pour un admirable artiste. Cette qualité-là est si rare ! Elle disparaît si déplorablement aujourd'hui ! Personne ne voit plus le beau ; personne n'a plus cette religion, qui a tant contribué à la gloire des artistes de l'antiquité et de la renaissance ; personne n'a plus ce sens de la perfection que tout le monde avait à Athènes, et que Florence ou Venise ont quelquefois retrouvé. La plupart des artistes s'arrêtent au pittoresque et ne vont pas au-delà ; les autres tombent dans la banalité ou la fantaisie. Quelques-uns, sous prétexte de vérité, cherchent la platitude et la laideur. Hélas ! ils vont plus loin, ils érigent leur impuissance en système. Ce que la nature produit de rebutant les attire ; la vulgarité les transporte ; la difformité les séduit ; ils feraient descendre l'art si bas qu'ils réussiraient à le déshonorer. Ayons le courage de le dire, il faut une intelligence plus haute, un esprit plus large, un sentiment plus vrai de l'art pour faire la Vénus de Milo que pour créer les paysages de M. Caillebote. Remercions donc les peintres comme M. Baudry de s'obstiner à chercher ce que leurs contemporains ne cherchent plus et de conserver avec entêtement leur conviction et leur foi. S'ils ne sont pas récompensés comme il convient, à l'heure présente, l'avenir les dédommagera. La mode ne pourra jamais rien contre les œuvres fortes ou gracieuses dont le *Triomphe de la loi* est un si précieux spécimen, et qui sont le produit d'une science profonde et d'un sentiment exquis de la beauté éternelle.

Un maître encore, malgré ses inégalités et ses défauts, un maître parce qu'il cherche le beau, c'est M. Puvis de Chavannes. Personne, peut-être, ne sait composer un tableau d'une façon plus grande et plus personnelle. Qui ne se souvient de *la Paix et la Guerre* ; de *Marseille, porte de l'Orient* ; de *Ludus pro patria*, et de tant d'œuvres imposantes ? Le dessin n'en était pas assez précis ? — Oui, certes, mais que de caractère dans la silhouette des personnages ! La couleur en était terne ? — Certes, oui, mais quelle harmonie délicieuse dans les paysages ! M. Puvis de Chavannes est un peintre d'autrefois ; c'est le successeur direct, on pourrait dire l'héritier de Bernardino Luini. Il n'a pas la même science ; mais il a le même sentiment, la même simplicité. Si M. Puvis de Chavannes avait peint ses compositions il y a seulement quatre ou cinq cents ans, personne ne songerait à le contester. Ceci dit, reconnaissons que le *Pauvre Pêcheur* est un pauvre tableau, et conseillons aux peintres qui veulent s'inspirer de M. Puvis de Chavannes de lui emprunter ses qualités de composition et d'harmonie, au lieu de reproduire, en les grossissant, ses rares défauts de coloriste et de dessinateur.

Ce qui est sentiment chez M. Puvis de Chavannes est parti-pris chez M. Henner. Il veut les oppositions violentes des tons, et il

impose sa fantaisie avec douceur, grâce au fini de son exécution et à je ne sais quelle note personnelle qui ajoute un charme de plus à toutes ses conceptions. M. Henner est, si l'on peut dire, un oseur timide et triomphant. Il a, à l'Exposition nationale, une *Religieuse en prière* qui restera comme un des morceaux les plus achevés, les plus délicats, les plus nouveaux de sa manière. Qui donc osait dire que, depuis tantôt quinze ans, M. Henner nous montrait avec persistance une Madeleine aux cheveux roux, au corps lisse et souple, pleine de blancheurs nacrées, étendue sous un ciel bleu clair, dans un paysage presque noir, et que c'était toujours un peu la même Madeleine que le peintre appelait quelquefois « Nymphe » et d'autres fois « Joseph Barra? » L'œuvre était toujours, on voulait bien le reconnaître, d'un sentiment si profond, le dessin toujours si vivant, la couleur toujours si gracieuse et si vigoureuse, que le public ne se lassait pas. Il ne demandait au maître ni une autre femme, ni un autre sujet, et, en y réfléchissant, on donnait raison au public. Mais M. Henner s'est renouvelé cette fois, et, avec la souplesse d'un véritable maître, il présente son talent sous des aspects nouveaux et impose l'admiration à la médisance elle-même. M. Henner est représenté à l'exposition nationale par six œuvres.

Comme M. Meissonier, M. Hébert a envoyé sept tableaux; M. Cabanel expose dix toiles. Ces peintres sont d'anciens prix de Rome, ils sont arrivés tous trois à une notoriété très grande et très légitime; ils ont tous trois contribué, par des envois considérables, au succès de l'Exposition nationale : il convenait de s'arrêter devant leurs œuvres.

M. Cabanel passe, à tort ou à raison, pour le chef de l'école classique; disons-le avec la franchise qui convient envers un artiste de cette valeur et qui est encore une des formes du respect, ses tableaux ne nous passionnent pas. Heureusement M. Cabanel, pour la gloire de notre école, se retrouve dans le portrait. Il en expose sept qui sont des chefs-d'œuvre. Il est impossible de voir en ce genre rien de plus complet et de plus parfait que ses envois de cette année. Que de tableaux moins heureux peut faire oublier un portrait comme celui de Mlle M..! C'est la nature prise sur le vif, avec je ne sais quelle élégance particulière, quel charme dans le modelé, quelle finesse savoureuse dans l'étude de la figure, quelle grâce exquise dans les moindres détails. De pareils portraits valent un long poème, et si M. Cabanel a favorisé l'Exposition nationale par ses envois excellens, l'Exposition nationale lui a rendu, en échange, un des succès les plus francs de sa glorieuse carrière.

M. Hébert, qui est également un peintre de portraits remar-

quable, est un peintre de portraits mélancoliques. Il remplit ses toiles d'une tristesse particulière qui leur donne une saveur incomparable. On retrouve, cette année, le maître tel qu'on l'a connu autrefois; c'est toujours le peintre mystérieux et attendri des *Filles de Tivoli* et de *la Malaria*. M. Hébert se devait de figurer à l'Exposition nationale; il y apporte aux jeunes générations d'artistes les grandes traditions de l'école, une science sûre d'elle-même et le noble exemple d'une carrière d'artiste bien remplie.

Avoir derrière soi une longue carrière d'artiste bien remplie, aucun éloge n'est moins banal que cet éloge, et aucun artiste ne le mérite peut-être davantage qu'un grand paysagiste de notre temps, l'égal de Rousseau, qui lui-même égalait Ruysdaël et le Lorrain : je veux parler de Jules Dupré. Hélas! où est-elle maintenant notre école de paysage? Rousseau, Corot, Daubigny, Chintreuil sont morts! Des artistes de ce temps, Dupré seul nous reste, mais c'est un des premiers parmi les premiers. Il soutient la comparaison des modernes et la comparaison des anciens, et son œuvre restera tout entière, comme celle des plus grands maîtres de la Flandre et de l'Italie. Depuis longtemps, M. Jules Dupré avait renoncé aux Salons annuels; il est représenté à l'Exposition nationale par huit toiles, qui sont de véritables tableaux : ce n'est ni la copie servile de tel coin de la campagne, ni l'interprétation aventureuse d'une impression ressentie; c'est une composition savante qui a emprunté ses effets à une longue série d'études; c'est bien la nature, mais c'est la synthèse de la nature. Conseillons aux jeunes paysagistes d'étudier le ciel chez M. Jules Dupré; aucune étûde ne saurait leur être plus profitable, car personne mieux que Dupré n'a sondé la profondeur des cieux pour entrevoir les secrets changeans qu'ils dérobent, avec un soin jaloux, aux regards des profanes.

C'est aussi l'amour de la vérité qui, dans un autre genre, donne une valeur si grande aux tableaux de M. Guillaumet. Plus qu'aucun de ses devanciers peut-être, il a compris l'Afrique; mieux qu'aucun autre, il en a rendu les aspects intimes ou pittoresques, la tristesse ou la grandeur, l'éclat ou la mélancolie. Les six toiles qu'expose M. Guillaumet arrêtent le visiteur le plus indifférent par l'éclat envahissant du coloris, le retiennent par l'exactitude et l'heureuse harmonie du détail; le captivent par la vérité de l'accent et le bonheur d'expression de l'ensemble, le passionnent par la distribution savante de la lumière tantôt discrète, tamisée, amortie, tantôt étincelante, diffuse et inondant *la Place de Laghouat* tout entière des brûlans rayons du soleil saharien.

Grâce au ciel, la race de nos grands peintres n'est pas encore éteinte, et, devant les preuves d'un talent aussi souple que consciencieux, on peut se reprendre à espérer.

D'ailleurs ceux qui s'en vont ne meurent pas tout entiers : leurs œuvres restent. Mais quelle amertume n'éveille pas dans le cœur le brusque départ de ceux qui disparaissent en plein talent! *Sunt lacrymæ rerum :* Il y a des larmes dans les choses ; et les catalogues ont leurs tristesses. Sous les n°s 181, 182 et 183, le livret de l'Exposition nationale mentionne trois portraits de Pierre-Auguste Cot. Quand on regarde ces portraits, quand on pense au maître peintre, plein de jeunesse encore et célèbre déjà, qui leur a donné la forme et la couleur et toutes les apparences de la vie, on ne peut pas croire qu'il ait signé sa dernière œuvre, que l'Exposition nationale ait été l'occasion de son dernier succès et que, pour rendre hommage à ce créateur si vivant, l'éloge doive revêtir la forme de l'oraison funèbre.

On doit dire de M. Cot que, si son exposition a permis au public d'apprécier son talent sous des aspects divers, elle ne le lui avait pas révélé. Dans un autre genre, délaissé de nos jours, que les artistes, depuis le XVIIIe siècle, depuis Chardin et Latour, avaient abandonné aux pensionnats de demoiselles, dans le pastel, nous avons eu la surprise d'une révélation véritable. Le coup d'essai de M. Émile Lévy, dans ce genre, est un coup de maître. Nous connaissions le peintre, nous avions pour sa manière un peu froide et guindée, un peu cherchée et précieuse, beaucoup d'estime et peu de sympathie; mais voilà que l'artiste a trouvé sa voie, une voie nouvelle, inexplorée; qu'il a reconstitué un art presque oublié, créé de toutes pièces le pastel contemporain avec plus d'éclat, à notre sentiment, qu'aucun de ses devanciers, avec une richesse de couleurs, une maestria d'exécution, une puissance de vie devant lesquelles il faut s'incliner. Les onze portraits de M. Émile Lévy sont des chefs-d'œuvre, et qui n'ont rien à envier aux chefs-d'œuvre du XVIIIe siècle.

L'Exposition nationale aurait-elle eu pour unique résultat de disposer, pour le plaisir des yeux, cette collection précieuse dans la même petite salle où sont réunis dix autres chefs-d'œuvre, les lumineux dessins de M. Lhermitte, de présenter au public l'heureuse réunion des œuvres de M. Bastien Lepage, par exemple, et de tant d'autres artistes de valeur, que cette bonne fortune suffirait à la venger de toute attaque et à la défendre de l'oubli.

Nous nous arrêtons ici dans l'étude des ouvrages exposés. Après avoir tenté d'examiner rapidement l'œuvre de quelques-uns des maîtres dont l'analyse facilitait l'énoncé des considérations générales qui nous paraissent dominer le sujet, nous croirions prétentieux à la fois et superflu de passer en revue les œuvres exposées, dont la majeure partie a d'ailleurs été déjà critiquée ici même, et de main de maître. Pas plus nous n'avons la prétention de rendre

compte des ouvrages présentés par les sculpteurs à l'Exposition nationale, ouvrages excellens pour la plupart, pour la plupart déjà connus et déjà décrits, et dont la réunion a permis de constater les progrès accomplis, depuis quelques années, par notre jeune et brillante école de sculpture française, continuatrice glorieuse des traditions nationales. Nous nous excuserions plus volontiers de passer sous silence la gravure, habituée aux oublis de ce genre, et qui représente cependant l'art français dans ce qu'il a de plus souple à la fois, de plus personnel et de plus vigoureux. Mais, pour les peintres comme pour les sculpteurs, comme pour les architectes, comme pour les graveurs, une sèche nomenclature des noms des exposans, accompagnée de quelques lignes élogieuses ou de quelques réserves chagrines, nous eût paru irrespectueuse, d'une part, et convenir bien peu, d'autre part, au cadre que nous nous étions proposé. C'est l'exposition triennale dans les causes qui l'ont rendue nécessaire dans son organisation, dans son but, dans son avenir que nous avons eu le désir de montrer, bien plus que la réunion fortuite des œuvres qui ont pu s'y rencontrer cette année.

Nous ne terminerons cependant pas sans conclure cet examen rapide. L'Exposition nationale de 1883 a été une tentative heureuse : elle a sauvé, par les œuvres fortes qu'elle contient et par le résumé rassurant qu'elle présente de l'état actuel de l'art en France, le principe des expositions d'état, elle l'a mis hors de toute atteinte et au-dessus de toute discussion. Elle était à peine ouverte qu'elle était universellement acceptée jusque dans ses conséquences. Si elle n'a pas donné tous les résultats qu'on serait en droit d'attendre d'une expérience nouvelle, il semble facile de préciser dès maintenant à quelles conditions sera assuré le complet succès de l'Exposition de 1886.

Ce qui paraît avoir manqué davantage à l'Exposition qui finit, c'est que les artistes n'ont pas eu la ferme confiance qu'elle serait entreprise. Jusqu'au dernier moment, — alors que déjà fonctionnait le jury, — un grand nombre d'entre eux se persuadaient qu'elle n'aurait pas lieu. C'est à cette incertitude prolongée que paraissent surtout imputables les quelques défauts de l'entreprise. Annoncée plusieurs années à l'avance et dès la clôture de l'exposition actuelle, saluée par les uns et attendue comme une occasion excellente de se produire en pleine lumière, subie par les autres comme une nécessité inévitable de lutte où s'abstenir serait déserter, l'exposition d'état réunirait, en 1886, un plus grand nombre d'œuvres nouvelles. Les œuvres déjà appréciées ne disparaîtraient pas complètement, sans doute ; mais l'élite de nos artistes, en acceptant trois ans à l'avance un rendez-vous solennel, se préparerait à y paraître avec des morceaux qui n'auraient pas encore affronté le

jugement du public et qui solliciteraient l'étude des amateurs par toutes les séductions de l'inconnu. Les œuvres seraient rigoureusement examinées par le jury, qui se montrerait plus sévère cette fois et qui se souviendrait qu'une centaine de toiles, peut-être plus, auraient pu être écartées par lui, en 1883, pour le plus grand avantage de l'entreprise. Chargé de veiller à la porte du temple, il n'y laisserait pénétrer que les fidèles ayant approfondi par de longues méditations les mystères de l'art pur, ce dieu inconstant et presque insaisissable. La camaraderie, — fléau de notre époque, — serait définitivement bannie de ce concours, et, pour ajouter plus de prix à la réception des œuvres, le nombre même des ouvrages reçus serait encore diminué. Demander aux artistes français de produire mille cinq cents chefs-d'œuvre en trois années peut paraître une prétention exagérée. Comme la maison de Socrate, trop grande encore pour n'être remplie que d'amis véritables, le Salon serait trop largement ouvert, ne fût-ce que pour un millier d'œuvres, si on était absolument décidé à n'y introduire que des ouvrages de premier ordre.

Enfin, l'état se doit à lui-même quelque chose de plus. L'abnégation avec laquelle il a abandonné le palais qui lui appartient, à l'époque la plus favorable, pour ne le reprendre que lorsque Paris est vide, les jours trop courts, la lumière trop rare et trop changeante, était une audace généreuse. Elle n'a pas eu pour conséquence de faire échouer la tentative, mais l'expérience ne pourrait être renouvelée sans danger. Si nous avions donc un vœu à exprimer au sujet de la seconde Exposition triennale, nous souhaiterions qu'elle ouvrît ses portes au printemps. Ce n'est pas sous le ciel gris de la fin de septembre que doit être inaugurée la prochaine exposition d'état, c'est sous le gai soleil de mai, la plus charmante des saisons, au moment où, dans la nature, tout fleurit et tout reverdit. Paris, lui-même, le vieux Paris rajeunit alors au souffle frais du printemps; partout, le long de ses boulevards, le long de ses promenades, éclatent les panaches blancs et roses des marronniers à travers les bourgeons gonflés de sève, au milieu des verts délicats de la feuille naissante, sous les caresses d'un ciel bleu clair. Alors Paris est bien dans Paris, c'est la fête des yeux, c'est la fête des couleurs: ce doit être la fête de l'art, et quand l'état veut montrer au monde où en est l'école française, il faut, pour que cette constatation soit solennelle et rassurante, la présence, aux Champs-Élysées, de cet aréopage délicat qui, quoi qu'on en dise, fonde les réputations, crée les succès, consacre le talent, collectionne les œuvres d'art, et donne encore le ton à l'étranger.

GUSTAVE OLLENDORFF.

REVUE DRAMATIQUE

Gymnase : *la Petite Marquise* (reprise).

La Petite Marquise, de MM. Meilhac et Halévy, a passé des Variétés au Gymnase; apparemment, ce n'est qu'un détour : la Comédie-Française était embarrassée pour emprunter directement d'un théâtre de farce; l'ancien théâtre de Madame s'est mis entre les deux. Ce retard a des avantages : une trop soudaine élévation eût peut-être étonné le public; dans ce premier degré, en voyant la pièce dégagée des acteurs qui l'ont jouée à l'origine, les plus défians comme les plus distraits en connaissent déjà mieux la valeur; d'autre part, après quelques années d'attente qui se seront jointes à ces dix premières, l'ouvrage aura perdu ce qu'il avait, en son neuf, d'un peu scandaleux. Je souhaite seulement qu'il retrouve alors une distribution pareille à celle que j'indiquerais aujourd'hui, si j'étais maître d'organiser une représentation pour mon plaisir : M[me] Samary faisant la femme, M. Coquelin l'amoureux, et M. Thiron le mari, on oserait s'apercevoir que *la Petite Marquise* est un chef-d'œuvre; il est vrai que, dans vingt ans et peut-être avant, et sûrement après, on osera le dire.

La Petite Marquise est un chef-d'œuvre en son ordre, qui est celui de la comédie de genre; j'ajouterai que c'est le chef-d'œuvre d'un procédé particulier. C'est l'exemplaire achevé d'un art bouffon, mais ironique, tout à fait rare au théâtre, dont la pointe subtile pique au bon endroit et va, comme par jeu, plus avant que des armes plus effrayantes. Les mœurs paraissent à peine effleurées, et le cœur humain est touché, tant l'outil de précision est aigu, le point choisi, la blessure fine. Le sang ne paraît pas, et l'assistant ne peut se récrier contre l'injuste cruauté de l'opérateur, mais le coup de cette main

légère a porté. MM. Meilhac et Halévy sont des moralistes, dont la sagesse a ses voies : *la Petite Marquise*, cette farce, restera comme un document exquis de la morale au théâtre dans la seconde moitié du XIXe siècle.

C'est un spectacle à ravir le puritain que celui de la campagne menée contre l'adultère, depuis une trentaine d'années, par les littérateurs de France : même ils y brûlent tant de poudre que l'étranger croit le monstre encore plus redoutable qu'il n'est. Sainte-Beuve, en ses *Cahiers*, a raillé gaîment ce tapage : « Nos auteurs dramatiques, dit-il, et nos romanciers sont uniques... Dès qu'il s'agit, dans leurs inventions littéraires, d'un adultère, cela devient une affaire de tous les diables et comme si le cas était pendable au premier chef..; ils oublient qu'il n'y a rien qui, dans le train ordinaire de la vie, tire moins à conséquence. » Je n'examine pas si Sainte-Beuve, en sa désinvolture de vieux garçon, ne juge pas de la chose un peu trop à son aise; le fait est qu'il en parle à la gauloise et sur l'ancien ton, et que ce ton jure étrangement avec celui des contemporains.

Sganarelle, autrefois, montrait cette insouciance; George Dandin, moins résigné, n'était pas moins ridicule; Clitandre était charmant. Ce fut le sort du mari, sous l'ancien régime, d'être comique : à l'amant appartenaient toutes les bonnes grâces de l'auteur. Il prit encore du bon temps, l'heureux personnage, pendant la première moitié de ce siècle, au moins pendant ce deuxième quart où la littérature fleurit avec un si prodigieux éclat; il fut non-seulement aimable, mais héroïque, non-seulement aimé, mais admiré; il triompha sur la scène et dans le livre, chez Victor Hugo et chez George Sand. Cependant, son incommode rival était non plus seulement bafoué, mais maudit; il n'encourait plus seulement la raillerie, mais l'aversion du public. Le mieux que pût faire le mari, en ces temps difficiles, était de s'excuser en s'immolant de lui-même, comme Jacques, pour la plus grande gloire de l'amant. Et, d'autre part, en sourdine, la gaîté nationale gardait ses droits : « Les maris me font toujours rire, » murmurait Gavarni.

Pourtant, si quelqu'un de ces pauvres diables eut le courage de durer et de supporter l'orage, il vit bientôt des jours meilleurs. Le soleil de *Gabrielle* se leva, et, dès que M. Augier eut rendu courage aux maris, M. Dumas survint pour les armer en guerre; Flaubert, dans le roman, justifia ces représailles. Des jurisconsultes, au théâtre, déclarèrent que le mariage, depuis la révolution française, et de par le code civil, était une institution sérieuse; des physiologistes, dans le roman, curieux de rabaisser la passion autant que le romantisme l'avait exaltée, en publièrent les vilenies. Le comte de Lys, M. de Terremonde et Claude s'avisèrent qu'au lieu de se tuer, comme Jacques, ils feraient mieux de tuer l'amant de leur femme ou bien elle-même; et ces meurtriers furent absous par le public, tout comme par un jury. Les victimes,

en effet, n'étaient plus des victimes, mais des coupables; et qu'eussent gagné ces coupables, si l'offensé, au lieu de se faire justice à lui-même, eût remis à des juges strictement équitables la vengeance de son honneur? Quelles circonstances atténuantes, s'ils avaient eu le loisir de se défendre, eussent-ils pu invoquer? L'amour? Mais le tribunal, avant de prononcer, eût été édifié sur cette excuse, par un docteur ès-sciences morales, comme l'expert de *la Visite de noces*, qui dépose ainsi : « Je me suis donné la peine de soumettre cet amour particulier à une analyse physiologico-philosophico-chimique, et voici le résultat : l'adultère est une de ces mixtures où les élémens s'associent quelquefois, mais ne se combinent jamais. L'élément que la femme apporte se compose d'un idéal renversé, d'une dignité faible, d'une morale élastique, etc... L'homme apporte son tailleur, son cheval, la manière dont il met sa cravate, etc... Combine, triture, alambique, décompose précipite tous ces élémens, et si tu y trouves un atome d'estime, un milligramme d'amour, une vapeur de dignité, j'irai le dire à Rome sur les mains ! » Que si, par extraordinaire, on trouve ce milligramme d'amour, n'attendez pas pour cela que M. Dumas fasse un voyage si pénible : il se tirera d'affaire encore, en déclarant qu'il n'aperçoit aucun lien entre cet amour et « l'acte » même « qui constitue l'adultère (1). »

Voilà le fin mot lâché; nous admirons volontiers cette morale de logicien et souhaitons que son règne s'établisse. Ne se peut-il pas cependant que la nature s'en moque? La logique ne voit pas le passage de l'ordre des sentimens à l'ordre des actes; quoi d'étonnant? Ce n'est pas à elle de le voir. Cependant la nature établit ce passage et le maintient; elle commande que les sentimens s'expriment par des actes et tout au moins les excusent. « Vous aimez un autre homme que votre mari, madame, s'écrie le dialecticien; soit ! Mais vous êtes sa maîtresse : je ne saisis pas le rapport ! » La nature pourtant veut que ce rapport existe, et l'artifice de nos analyses ne prévaut pas contre elle. L'ingénieur Gérard, le héros de *l'Étrangère*, qui ne désire de sa bien-aimée que ce qu'elle a « de divin et d'éternel » restera toujours une noble exception. N'est-il pas vrai d'ailleurs que souvent, — ainsi que le remarque, à propos d'Emma Bovary, un critique du sentiment le plus élevé, M. Paul Bourget, — ce qu'une femme a justement « de meilleur en elle sera la cause de sa perte (2) ? » Enfin, contre la logique et son semblant de droits, qui ne donne raison au Perdican de Musset : « Tous les homme sont menteurs, inconstans, faux, bavards, hypocrites, orgueilleux ou lâches, méprisables et sensuels ; toutes les femmes sont perfides, artificieuses,

(1) Préface de *la Dame aux Camélias*.

(2) *Essais de psychologie contemporaine*; Calmann Lévy, éditeur.

vaniteuses, curieuses et dépravées..; mais il y a au monde une chose sainte et sublime, c'est l'union de deux de ces êtres si imparfaits et si affreux ! »

M. Dumas lui-même a senti que le défaut le plus grave de ce nouveau théâtre et le plus dangereux pour son avenir est qu'il manque d'humanité. Quand le public, d'abord soumis par la force et l'originalité des raisonnemens, sera revenu de sa surprise, il pourra se révolter contre de telles rigueurs. Il s'irritera de ne pas trouver dans ces ouvrages une plus franche connaissance de la nature, une plus douce indulgence envers elle, et, — pour parler à peu près comme Shakspeare, — un peu de ce lait fortifiant de l'humaine tendresse. Par deux fois, dans la préface de *la Dame aux camélias*, dans la preface de *la Visite des noces*, M. Dumas a réservé les droits de l'amour, et la seconde fois plus expressément que la première, comme si de prévoyans scrupules harcelaient sa conscience : — quand la femme a fait à l'homme le sacrifice de son honneur, quand l'homme, en récompense, lui a engagé sa vie, « nous ne sommes plus dans l'adultère, nous sommes dans l'amour, et l'amour excuse tout. » Mais ces réserves sont écrites dans des préfaces, tandis que la loi contre l'adultère, absolue et sans pitié, parle sur la scène. L'auteur, ici, n'avertit pas le public que personne puisse trouver grâce devant lui ; malgré ses commentaires d'entr'acte, son théâtre, aux yeux de la postérité, sera suspect d'injustice envers l'amour.

MM. Meilhac et Halévy ne se soucient pas de se compromettre contre un si puissant dieu : à légiférer pour toute la terre, on risque de le rencontrer quelque part et de le froisser ; ils ne s'y hasardent pas. Ils se cantonnent dans un petit coin, où ils n'ont guère de chance de le frôler; et, dans ce petit coin, ils trouvent une démonstration de la vanité de l'adultère, la plus élégante et la plus nette qui se puisse imaginer.

C'est qu'aussi bien la meilleure façon de discréditer l'adultère est d'en montrer la vanité plutôt que le crime, et le dernier mot de *la Visite de noces* est : « A quoi bon? » Mais, à montrer cette vanité, la comédie enjouée convient peut-être autant que la comédie sarcastique ou le drame; encore peut-elle choisir de railler davantage ou la frivolité de la femme ou l'égoïsme de l'homme. Est-ce le premier parti que préfère l'auteur? Il montrera que la femme ne cesse d'aimer son mari que parce qu'il est son mari et ne désire un amant que parce qu'il serait un amant; il écrira *Divorçons*, ou, s'il n'est qu'un précurseur, et seulement capable d'une esquisse, *Brutus, lâche César !* Mais, de bonne foi, le second parti n'est-il pas le plus juste? Dans cette « mixture » qu'analyse M. Dumas, n'est-ce pas la femme qui met, d'ordinaire, le meilleur? Ne se méprend-elle pas, au moins, sur elle-même et sur son complice? Ne croit-elle pas voir, bien souvent, dans

un caprice de son cœur, ces caractères que le moraliste lui donne pour ceux du véritable amour : « l'unité, l'éternité? » N'est-il pas vrai que l'homme, au contraire, recherche la femme de son prochain pour un temps et serait dégoûté d'elle s'il pensait risquer de se l'attacher pour la vie? Caprina, dans *Tragaldabas*, pour attirer Eliseo, lui fait croire qu'elle est en puissance de mari, et le galant veille sur les jours de l'époux prétendu par crainte de se trouver en puissance de veuve. Dans la comédie de Bayard, *Alexandre chez Apelles*, la femme qu'on croyait mariée découvre à l'amoureux qu'elle ne l'est pas, et l'amoureux aussitôt feint de l'être, pour esquiver de justes noces. Dans *l'Autre motif*, de M. Pailleron, une femme séparée a coutume de se dire veuve pour éconduire les galans. Dans *l'Acrobate*, de M. Feuillet, l'amant, surpris par le mari et mis en demeure de fuir avec la femme, tire sa révérence et va chercher bonne fortune ailleurs. Ce n'est pas trop d'exemples au théâtre d'un cas si fréquent à la ville, au moins à ne considérer que ce qu'ils offrent de commun : l'égoïsme de l'homme. Ce n'est même pas assez, faute d'un, le dernier en date, et justement le meilleur : il était réservé à MM. Meilhac et Halévy de nous donner celui-ci dans *la Petite Marquise*.

M. Octave Feuillet, par privilège de ses habitudes, s'était trouvé sur le terrain le plus convenable au sujet : dans le monde, — c'est-à-dire dans ce monde parisien dont les personnages se reconnaissent à certains signes d'élégance. Oisif et distrait de tout, sinon de lui-même, par les mille riens qui doivent amuser son oisiveté, indifférent presque à toutes choses, sinon à l'indépendance de ses manies et de ses caprices, accoutumé à prévoir la fin d'une fantaisie au moment qu'elle commence, « l'homme du monde, » dans ses rapports avec la femme, fournit à l'observateur un exemplaire de l'égoïsme parfait. C'est lui assurément qui, plus que toute autre variété du sexe, apporte pour l'adultère « son tailleur, son cheval, la manière dont il met sa cravate, son désœuvrement, le désir de faire des économies... » Le héros de MM. Meilhac et Halévy sera donc un homme du monde, le vicomte Max de Boisgommeux. Il fait la cour à la petite marquise de Kergazon. Où l'a-t-il rencontrée? « Chez la haute banque, à l'ambassade, » où l'un et l'autre fréquentent. Comment lui parle-t-il? Avec la familiarité, ou, pour mieux dire, la platitude et la vulgarité qui sont à présent du bel air. Il peut bien retrouver, si le désir échauffe sa mémoire, quelques bribes de littérature et comparer son amour au « grondement du tonnerre, à la palpitation des étoiles, » mais son langage courant est plus moderne. Quand la marquise lui raconte qu'elle est venue jusqu'à la porte du petit appartement capitonné pour elle, et puis qu'elle a reculé : « Pourquoi, interrompt-il, puisque le plus fort était fait? » Quand elle lui dit qu'elle ne peut se résoudre à se partager entre son mari et lui : « Décidément? fait-il. — Décidément! — Eh bien! c'est bon. » Une telle sim-

plicité n'est pas d'un jeune bourgeois, clerc de notaire comme Léon, l'amant d'Emma Bovary, ou comme Fortunio; il n'y a pas à s'y tromper : c'est la simplicité de l'homme du monde, qui garde son chapeau sur la tête au club et ne le soulève qu'à regret pour aborder une femme dans la rue. Quand tout à l'heure il tiendra la petite marquise dans ses bras, quelles paroles monteront aux lèvres du vicomte, à ses lèvres émues et du fond de son cœur, après le premier baiser? « *My little marchioness!..* » Elle répondra : « *Darling! darling!* » Et lui à elle : « *For ever*, n'est-ce pas, *for ever...?* » Et elle à lui : « *Oh! yes.. yours. yours for ever... — I love you! I love you...* » C'est la langue du *sport* et de la *flirt* qu'il faut à cet amoureux ganté, cravaté, chaussé à l'anglaise, pour exprimer ses sentimens à l'élue de son désir, à celle qu'il a rencontrée sur le *turf* et aux *five o'clock teas;* qu'il soit représenté aux Variétés par M. Dupuis comme un grand bellâtre, ou bien au Gymnase, par M. Noblet, comme un « petit crevé, » peu importe; personne ne pense à lui demander, comme fait à peu près le père du *Menteur* à son fils : « Êtes-vous *gentleman?* » La chose est peu douteuse : c'est le cerveau d'un *gentleman* qui loge sous son chapeau de Regent-Street, et le cœur d'un *gentleman* qui bat sous son habit de chez Poole.

Mais de même que l'atrophie du cerveau et du cœur peut se cacher sous ce chapeau et sous cet habit, de même chez un héros de M. Feuillet l'égoïsme garde ses beaux dehors : le galant de *l'Acrobate* couvre sa retraite par d'ingénieux discours, et bien lui prend d'agir ainsi! Le public supporterait-il la vue d'un homme qui, après avoir déclaré son amour à une femme mariée, après avoir protesté qu'il voudrait l'avoir à lui seul, la repousserait tout crûment le jour qu'elle se résoudrait de quitter son mari pour lui? Non, sans doute, l'épreuve en a été faite dans un ouvrage que j'ai gardé pour le dernier, parce qu'il est bon de le comparer à *la Petite Marquise*, et qu'il éclaire d'un utile reflet le procédé spécial de MM. Meilhac et Halévy; j'ai désigné le drame singulier d'un des esprits les plus nets et les plus courageux de cette époque : *les Deux Sœurs*, d'Émile de Girardin.

Valentine de Puybrun, l'héroïne des *Deux Sœurs*, a rencontré le duc de Beaulieu dans un bal, « à l'ambassade d'Angleterre, » à peu près comme la petite marquise a rencontré le vicomte de Boisgommeux. Le duc est « l'homme le plus à la mode » de Paris : Boisgommeux, vingt ans après, n'est que l'un des Beaulieu de sa génération; la génération est plus petite, mais la race est la même. — Le duc a obtenu de Valentine la permission de la suivre aux eaux, à l'insu de son mari. Ardente, passionnée, romanesque et même romantique, déjà Valentine, dans les loisirs de Vichy, pense à ne jamais revenir au foyer conjugal, — « entre l'audace et l'hypocrisie » elle veut choisir l'audace, — quand elle reçoit d'une servante laissée à Paris en sentinelle ce troublant avis : « Mon-

sieur vient de partir précipitamment pour rejoindre madame. » Justement, voici le duc : elle lui communique la nouvelle. « Nous avons deux heures devant nous, fait-il, hâtons-nous de les mettre à profit. — Comment? — Je ne sais,.. cherchons. » Voilà un gentilhomme dans l'embarras, et tout près, dès le premier mot, de faire sourire. « Cherchons, » a-t-il dit; la femme ne cherche pas longtemps : si son mari la soupçonne, « le moins qu'il fasse, ce sera de l'emmener, de l'enfermer dans son château gothique... Partez! dit-elle au duc. — Partir! répond celui-ci, quand votre mari arrive..; mais ce serait fuir! Vous livrer sans défense aux emportemens qui vous effrayent, ce serait de la lâcheté! » Armand de Beaulieu n'est pas un pleutre, notons-le bien vite, afin de nous en souvenir tout à l'heure; la moralité de l'ouvrage n'en ira que plus loin, et l'impossibilité de le faire admettre, au moins traité sur ce ton, n'en sera que plus évidente.

« Alors, répond Valentine, partons tous les deux... Vichy est heureusement sur le chemin de fer qui mène en Suisse. » Et le duc de répondre cette fois : « Ce serait de l'égoïsme! » De l'égoïsme !.. le trait est hardi; c'est ce qu'on nomme en escrime un coup d'arrêt; Mme de Puybrun en est d'abord déconcertée. Elle répète sans comprendre : « De l'égoïsme? — Oui, car ce serait accepter le sacrifice de votre vie tout entière. — Et si je suis heureuse de vous le faire? — Ce serait de la démence. — De la démence? — Certainement; car s'il est facile de partir, il est impossible de revenir. Et l'hiver, grand Dieu! que ferions-nous en Suisse? — Il y a l'Italie, il y a le lac de Côme! Il y a Florence! Vous donnerez votre démission... Mais, Armand, qu'avez-vous? Je suis de feu,.. vous êtes de glace. — Il y a des responsabilités qu'un homme d'honneur ne saurait prendre. — Lesquelles? — Celle d'enlever une femme à son mari et une mère à ses enfans. »

Il ne dit rien que de raisonnable, ce duc, et surtout rien qu'il ne dût penser, étant ce qu'il est : un galant de sa sorte veut être aimé un peu, beaucoup même; passionnément, grand Dieu, non! Il préfère pas du tout! Il s'accommode d'une liaison tolérée par le monde; il ne veut pas être publiquement condamné à la chaîne. Le malheur est que ces pensées naturelles et nécessaires ne peuvent s'exprimer devant quinze cents spectateurs avec noblesse, ni même avec sérieux. Quand cet homme dit à cette femme : « Ce serait accepter le sacrifice de votre vie tout entière, » il sous-entend par prudence : « en échange du sacrifice de la mienne; » mais chacun dans l'auditoire achève mentalement pour lui, et chacun tout bas commence à le déclarer odieux. Quand il ajoute : « Et l'hiver, grand Dieu! que ferions-nous en Suisse? » il ne fait rien qu'une réflexion toute simple et peut-être excusable, mais par surcroît de malheur, il devient ridicule.

Cependant Mme de Puybrun s'étonne : « Est-ce bien vous qui me parlez ainsi? — Valentine... Quelle autre réponse puis-je vous faire? —

Celle que vous me faisiez quand à votre amour j'opposais mes devoirs. J'en appelle à votre mémoire et à votre loyauté... Lorsque je refusais d'ajouter foi à vos sermens, vous me disiez : Partons ! allons au bout du monde ! » A quoi le duc réplique : « Ce que je vous disais, c'est ce que tous les hommes vivement épris commencent par dire à toutes les femmes dont ils ont à vaincre l'indifférence ou l'incrédulité. » On voit que le ridicule se précipite ; mais l'odieux marche de pair. « M'auriez-vous écouté, ajoute le duc, si je vous avais parlé autrement ? » Il n'est que franc, le malheureux ; mais le public doute si cette franchise est cynisme ou niaiserie, et. dans le doute, il s'indigne contre l'un et fait des risées de l'autre. L'amant de *la Visite de noces*, Cygneroi, peut bien raconter qu'il a écrit à sa maîtresse : « Je vous respecte trop pour ne pas être franc avec vous : je ne vous aime pas comme vous méritez que l'on vous aime, je me marie ! » Soit ! ces hypocrites et impertinentes sornettes peuvent s'écrire, et le facteur ne se récrie pas ni ne se moque en remettant le billet, à moins que ce ne soit une carte postale ; on peut ensuite narrer l'anecdote : ce n'est qu'une vieille histoire contre laquelle le public ne se fâche pas. Mais répliquer de vive voix, les yeux dans les yeux, à une femme, comme fait le duc de Beaulieu, l'homme « loyal et chevaleresque, » à Valentine de Puybrun : « Ne dis pas que je t'aime moins, dis que je t'aime mieux.. ! » la belle défaite, en vérité ! Lui poser cette question : « Et si vous cessiez de m'aimer ! » et quand elle riposte : « Soyez donc franc ! Vous vous dites : Le jour où je cesserais de l'aimer, que deviendrait-elle ? » lui répondre tranquillement : « Eh bien ! si cela arrivait ? » n'est-ce pas le comble de l'imprudence pour un personnage de théâtre, n'est-ce pas provoquer les sifflets et harceler les petits bancs ? Patience ! Petits bancs et sifflets auront tout à l'heure une occasion meilleure encore. Valentine exaspérée jette ces paroles au duc : « A présent que la jalousie de mon mari est excitée, comment l'apaiserai-je ? Vous vous taisez et vous faites bien;.. vous n'osez pas me dire : Tu l'as trahi pour moi, trahis-moi pour lui... Votre parole n'ose pas aller jusqu'au bout de votre pensée... Avouez-le ! avouez-le donc ! » Le duc s'incline et murmure : « Il y a des aveux impossibles. »

Il s'en avise un peu tard, ce déplorable héros, qu'il y a des aveux impossibles ! Peu à peu il s'est avancé dans l'odieux, dans le ridicule, pour tomber à la fin dans l'ignoble ; et le pis est que l'auteur ne paraît pas s'en apercevoir et ne semble pas condamner le personnage. C'est que, malgré les huées dont on le poursuit, comme un fourbe et comme un lâche, dont la vue serait insupportable aux honnêtes gens, le duc de Beaulieu n'est pourtant ni l'un ni l'autre ; il demeure, du commencement à la fin de la pièce, le même que l'auteur a présenté d'abord et sans nous tromper sur lui : « Je n'ai pas cessé d'être sincère, peut-il dire à bon droit ; je vous ai aimée et je vous aime comme l'homme du

monde aime la femme du monde... » Phrase capitale, où gît le sens intime de ce drame! Le personnage, pris justement pour ce qu'il s'est donné, est non-seulement sincère, mais vrai : il a confessé son cœur, et son cœur est pareil à celui de la plupart des hommes, au moins des hommes de sa classe. Pourtant le public a refusé d'écouter jusqu'au bout sa confession; faut-il donc se passer d'une pièce si probante dans le procès qui nous occupe? Faut-il renoncer à cette épreuve décisive dans notre enquête sur l'adultère? Faut-il abandonner cette expérience, où l'égoïsme de l'homme se produit tout pur? Nullement; c'est ici que l'art nouveau de MM. Meilhac et Halévy intervient pour le profit de la morale et pour le plaisir du public.

MM. Meilhac et Halévy ont imaginé de mettre sur la scène des personnages qui cessent par instans de croire en eux-mêmes, ou peu s'en faut, et n'exigent pas que l'assistance y croie davantage. Ces héros ne réclament pas qu'on les prenne au sérieux; ils ne s'évanouissent pas non plus au point que l'on se désintéresse de leurs aventures : seulement, aux occasions les plus critiques, ils deviennent comme transparens et soudain éclairés par l'ironie de l'auteur, qui se tient à propos derrière eux. Ainsi leur passe-t-on certains aveux délicats sur la nature humaine sans crier au cynisme, et tout en riant d'une naïveté que l'on devine soufflée à plaisir par la fantaisie d'un moraliste.

Le vicomte de Boisgommeux est le type le plus achevé du genre. Le voici dans la même passe que le duc de Beaulieu; il dit les mêmes paroles, il découvre le même fond de sentimens, et pourtant, au lieu d'irriter le public, il le récrée; au lieu de se faire siffler, il se fait applaudir. Après dix mois de cour, il a obtenu de la petite marquise un rendez-vous; sur le seuil de la porte, la petite marquise s'est ravisée; le vicomte, furieux, s'est retiré dans ses terres. Le lendemain, qui voit-il arriver? La petite marquise. Ils se précipitent avec transport dans les bras l'un de l'autre; ils murmurent avec ravissement le *duettino* anglais que j'ai cité : « *For ever!.. — For ever! and nothing can prevent me being yours...* » Puis la petite marquise rappelle au vicomte les galanteries passionnées qu'il a prodiguées pendant dix mois : « Vous rappelez-vous ce que vous me disiez quand vous me faisiez la cour?.. — Et que vous vous moquiez de moi! » interrompt-il par un doux reproche. Elle lui ferme gentiment la bouche : « Oh!.. oh!.. Il devait durer toute la vie, votre amour, toute la vie... » Voilà bien le : « Partons au bout du monde! » de ce pauvre duc de Beaulieu. Mais Boisgommeux n'attend pas que nous nous moquions de ses ardeurs; il nous prévient et s'écrie, par une exagération mi-candide, mi-plaisante : « Et l'éternité donc! A quoi devais-je l'employer, l'éternité? — A vous souvenir que vous m'aviez aimée. » — La marquise poursuit: « Si vous étiez libre, me disiez-vous, si rien ne nous séparait l'un de l'autre, si nous pouvions vivre tous les deux tout seuls, enfermés dans notre amour!.. »

Boisgommeux interrompt encore : « Oui, malheureusement, c'est un rêve. — Eh bien! ce rêve va devenir une réalité. — Pas possible! — Jamais je ne partirai d'ici, jamais, jamais! — Vous badinez? — Pas le moins du monde; qu'est-ce que vous en dites? » D'étonné il devient grave : « C'est un nouveau point de vue, voilà ce que j'en dis; c'est un nouveau point de vue. »

Devinez-vous derrière ce personnage l'ironie de l'auteur, qui le juge en le faisant parler? Ainsi, par grâce singulière, il n'est ni odieux à l'improviste ni mal à propos ridicule, mais quasi naïf et subtilement comique. Ce compromis, que l'écrivain glisse en douceur et que le public admet facilement, sauve le scabreux de la pièce; la scène capitale, sur ce pivot d'une pointe si fine, tourne le plus joliment du monde.

La marquise est une étourdie, mais une petite femme qui n'a pas plus de vice que de solide vertu. Au premier acte, elle a raconté comment, à la porte du logis clandestin, sur le point de tirer le cordon de sonnette bleu de ciel, — couleur de ses rêves! — elle a revu en un clin d'œil toute sa vie passée, « son enfance heureuse et libre dans les grandes allées du parc, son couvent, son entrée dans le monde, ses premiers triomphes de jeune fille... Tant d'espérances! tant d'aspirations! Tout cela pour arriver à quoi? A se trouver au troisième étage d'une maison obscure!.. » Ce qui a choqué l'instinct de la petite marquise et averti sa conscience, c'est la vulgarité de la faute et de ses conditions matérielles plutôt que sa laideur morale. La maison obscure était située rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré; pour y venir, il avait fallu prendre trois fiacres; dans l'escalier, un marmiton portait un vol-au-vent sur sa tête; il a demandé : « C'est-y pas ici Mme Margotin? » La petite marquise s'est enfuie, mieux éclairée sur les vilenies de l'adultère que cette autre Parisienne dont il est parlé dans *Froufrou*, qui s'était laissé surprendre par son mari entre les quatre murs d'une chambre meublée de la rue du Petit-Hurleur, et quels murs! Garnis d'un papier où l'on voyait deux ou trois cents Poniatowski pareils sauter à cheval dans l'Elster! La petite marquise, comme Boisgommeux, est bien de son temps; elle n'a pas cette passion qui éclaire les escaliers obscurs et change les papiers peints en tapisseries féeriques. D'autre part, elle n'est rien moins que perverse, et ne laisse pas que de vouloir vivre honnêtement, même dans l'adultère. A peine assise chez Boisgommeux, elle tire de son sac sa guipure pour travailler au coin du feu, et le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes* : « Vous me la lirez? dit-elle à Max. — Toute la vie! — Oui, toute la vie!.. Ah! je peux bien le dire maintenant... Jamais, s'il avait fallu être à la fois à mon mari et à vous, jamais je n'aurais consenti... » Elle se cache pudiquement la tête dans la poitrine du vicomte, et balbutie en rougissant : « Je n'aurais pas pu!.. »

Rappelons, à ce propos, qu'au premier acte, quand la marquise a dit à Max : « Singulier amour qui consentirait à partager avec un mari!.. »

Max a répondu simplement, avec cette candeur particulière que lui prête l'auteur : « Puisque c'est l'usage ! » Ainsi donc ces « aveux impossibles » au duc de Beaulieu, le vicomte de Boisgommeux peut les faire. « Mais, conclut la marquise, maintenant qu'il n'y a plus que moi, maintenant que c'est vous, en quelque sorte, qui êtes mon mari... — Ah ! fait Max, un peu gêné dans ce nouveau rôle et vexé par ce nouveau titre. — A vous, maintenant, à vous ! à vous ! — Oui, répète-t-il, à moi ! à moi ! » et il s'efforce manifestement de se convaincre de son bonheur. La marquise voit l'effort : « Qu'avez-vous ? demande-t-elle. Est-ce que, par hasard, vous ne seriez pas ravi ? — Pas ravi, répond-il, quand vous faites pour moi... beaucoup plus que je n'aurais demandé ! Pas ravi... quand vous me faites tant de sacrifices !.. Car m'en faites-vous, mon Dieu ! m'en faites-vous ? Votre situation dans le grand monde, votre réputation... — Tout, tout...— C'est beaucoup peut-être ! »

Sent-on percer encore, à travers la naïveté du personnage, la raillerie secrète de ceux qui le gouvernent ? Par le petit trou qu'elle fait, se soulagent les exigences morales du public. Impunément, Boisgommeux va redire tout ce que disait naguère, à son grand dommage, l'infortuné duc de Beaulieu ; et ne doit-il pas le redire ? Les situations pareilles portent les mêmes mots, comme des arbres pareils portent les mêmes fruits : « Ainsi, soupire l'amant résigné, nous allons vivre tous les deux ? Qu'est-ce que nous ferons ? — Nous irons en Suisse... — Oh ! la Suisse en hiver ! — Nous irons en Italie,.. à Venise... — J'attendais Venise... » Il continue de se déclarer ravi, mais il interroge la marquise sur les conventions qu'elle a faites avec son mari. « Les plus simples du monde... Mon mari m'a redemandé sa liberté et m'a rendu la mienne. » Alors Boisgommeux éclate et la verve de l'écrivain se donne un libre cours : « Il vous a rendu ?.. — Ma liberté, ma liberté tout entière. — Mais il n'a pas le droit !.. Certainement non, il n'a pas le droit !.. Ah ! bien, ce serait joli, si le jour où il a envie de se débarrasser de sa femme, un mari n'avait qu'à lui dire : Vous êtes libre !.. et si la femme, après cela, n'avait qu'à s'en aller tomber chez un pauvre jeune homme !..— Oh !!! » — La marquise s'indigne ; mais, au lieu de nous indigner avec elle, nous rions d'un excellent rire, parce que nous reconnaissons, en écoutant les paroles du héros, le timbre ironique de l'auteur. « Oui, déclare Boisgommeux, il y a de ces responsabilités devant lesquelles un gentleman... — Des phrases, tout cela ; des phrases... Vous ne m'avez jamais aimée ! — Je vous ai aimée en homme du monde ! » Voilà derechef ce mot, caractéristique du personnage ; MM. Meilhac et Halévy ont pris soin, pour cette reprise, d'en marquer plus encore le sens par une étourderie nouvelle qu'ils prêtent à Boisgommeux : « Vous m'en voulez, s'écrie le vicomte, vous m'en voulez, pourquoi ? Parce qu'au lieu de penser exclusivement à vous, je pense exclusivement à moi ! »

C'est l'égoïsme foncier de l'homme dans l'adultère que ce héros de fantaisie met à nu. Le moyen de lui reprocher cet égoïsme? La façon même dont il refuse, à l'occasion, de l'exprimer, est la façon la plus piquante d'en convenir. Quand la marquise, à la fin de cette scène, le presse d'avouer qu'elle l'assommerait en restant plus longtemps: « Non, fait-il, je ne le dirai pas;.. je suis trop bien élevé... » Lorsqu'au troisième acte, il va se représenter chez elle et implorer son pardon, comme elle se récrie et s'inquiète, par manière de raillerie, s'il ne demande pas autre chose : « Non, répond-il, je ne suis pas assez maladroit pour demander autre chose aujourd'hui. » Comment ne pas désarmer devant la bonne grâce qu'il met à lever, en souriant, son masque? Le public lui pardonne, et il devine que la marquise fera de même. Au baisser du rideau, le mari, la femme et le tiers rentrent dans cette salle à manger d'où, au commencement de la pièce, on les a vus sortir. Cette fois, le ménage à trois paraît constitué suivant les usages mondains et sans scandale; si la petite marquise accepte l'amour du vicomte, elle sait ce qu'elle prend : il n'y a plus de malentendu. « Le législateur, a dit Boisgommeux au marquis, n'a pas interdit aux gens mariés de faire des bêtises; mais il a décidé qu'en pareil cas, le mari doit aller en ville! — Tandis que la femme, a repris la marquise, doit rester chez elle! »

Ainsi l'adultère se met en route, mais sans tapage, et selon « le train ordinaire de la vie : » Sainte-Beuve serait content. Les auteurs achèvent leur comédie sans nulle fatuité de sermonnaires. Pourtant ne vaut-elle pas un sermon? Le vice de l'homme s'y trouve dénoncé plus clairement, à mon avis, qu'en aucun ouvrage de ce demi-siècle, avec plus de justice qu'en la plupart, et, si nous nous souvenons des *Deux Sœurs*, avec plus de succès : ai-je montré par quel artifice? MM. Meilhac et Halévy obtiennent du public qu'il laisse intervenir leur malice dans les discours d'un personnage, pour le confesser, et, par le tour même de cette confession, le juger. Il m'a paru plus curieux de signaler, à propos de *la Petite Marquise*, ce rare procédé, que de louer l'habile manière dont la pièce est composée, la fantaisie qui abonde dans les rôles du marquis et de la soubrette, ou, pour m'attacher à cette reprise, la verve de Mlle Magnier, le naturel de M. Noblet, et la finesse de M. Saint-Germain. *La Petite Marquise* restera comme le chef-d'œuvre d'un genre qui peut aller plus loin, en certaines matières, que tout autre, et que j'appellerai, faute d'une définition meilleure, la comédie ironique.

Louis Ganderax.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 novembre.

Une singulière partie est engagée au moment présent en France, et s'il ne s'agissait des plus graves intérêts, peut-être de l'avenir du pays, le spectacle ne laisserait pas d'être piquant. Oui, à la condition de se souvenir du conseil de M. Thiers, de ne rien prendre au tragique, mais de ne pas prendre les choses trop à la légère, on pourrait se donner la satisfaction de suivre les mouvemens de l'échiquier, de compter pour ainsi dire les coups, et de se demander à qui restera la victoire dans cette partie assez embrouillée que le gouvernement lui-même a engagée, dont l'enjeu est le choix d'une politique. Le ministère, il est vrai, s'est arrangé pour s'assurer un premier avantage par le débat un peu précipité, un peu impatient, qui s'est ouvert dès le début de la session sur les affaires de Tonkin et sur nos relations avec la Chine. Il a joué avec une certaine hardiesse en allant au-devant du combat, en défiant ses adversaires, et il a enlevé le dénoûment avec une dextérité qui n'est pas sans reproche, par la production d'un document d'une origine au moins équivoque. Il a réussi, il a eu, du premier coup, la majorité parlementaire qu'il cherchait, mais les discussions de ce genre sont le plus souvent dominées par des considérations d'honneur ou d'intérêt national, et les témoignages de confiance restent pour ce qu'ils valent. Quel que soit ce premier vote, le ministère n'a point évidemment cause gagnée ; le débat sur le Tonkin et sur la Chine n'est qu'une escarmouche préliminaire, un prologue plus ou moins heureux. La question n'est pas précisément là ; elle est dans la politique tout entière, dans l'interprétation pratique du discours de M. le président du conseil au Havre, du discours plus récent de M. le ministre de l'intérieur à Tourcoing ; elle est dans la direction générale que les principaux

membres du cabinet semblent vouloir donner aux affaires du pays, qu'ils ont encore à faire accepter, et c'est ici que la partie reste plus vivement engagée, plus animée, peut-être plus obscure et plus indécise que jamais.

Le fait est, que jusqu'ici, à en juger par les manifestations de toute sorte, par le langage et par les actes de tous ceux qui ont un rôle dans cette étrange partie, la situation n'est rien moins que claire. Nous tous qui sommes réduits à attendre ce que les grands joueurs du moment feront de nous, nous cheminons dans l'ombre, et nous demanderions volontiers, nous aussi, « un peu de lumière. » La lumière est faite désormais, assure-t-on ; la politique ministérielle a gagné la partie, elle a trouvé la majorité « la plus puissante, la plus homogène » qui ait jamais existé. Voilà qui est au mieux ! Qu'en est-il cependant ? Comment explique-t-on tant de contradictions qui éclatent aujourd'hui et dans les discours et dans les actes.

M. le président du conseil, nous en convenons, s'est exprimé avec une certaine énergie, avec une certaine apparence de résolution au Havre ; il a eu le ton et l'accent d'un homme décidé à en finir avec toutes les ambiguïtés. Il a parlé d'un « abîme » qui se serait creusé entre la république modérée, dont il se disait le représentant, et le radicalisme révolutionnaire ; il a déclaré la guerre aux radicaux en opposant à leur drapeau un drapeau de modération et de sagesse. M. le président du conseil a si bien fait qu'on a pris son discours pour le manifeste d'une politique. M. le ministre de l'intérieur, à son tour, est allé, il n'y a que quelques jours, à Tourcoing, et il s'est piqué d'émulation, confirmant et accentuant de son mieux le langage du chef du cabinet contre les fractions extrêmes. Il n'a point hésité à avouer que, dans ces dernières années, « à certaines heures, on a pu se demander si, par un parti-pris de condescendance, de faiblesse, de chevalerie pour ainsi parler, on n'avait pas permis à des minorités impuissantes d'exercer sur la direction générale des affaires comme une inflexion et de lui imprimer comme une *faussure*... » Ce n'était pas sans doute la peine d'imaginer un mot baroque pour exprimer une idée juste. N'importe, avec ou sans *faussure*, M. Waldeck-Rousseau a dit leur fait à tous ceux dont la politique turbulente ne conduit qu'à une « stérilité funeste, » et il s'est fait un devoir d'exalter M. Jules Ferry pour avoir « dénoncé ce pacte de condescendance dont le résultat le plus clair était, pour le gouvernement, de paraître solidaire d'une certaine opposition. » Le jeune ministre de l'intérieur n'a même pas ménagé aux radicaux les traits d'une raillerie froide et acérée. Bref, le discours de Tourcoing n'est sûrement pas fait pour combler « l'abîme » dont avait parlé avant lui le discours du Havre. Jusque-là, c'est fort bien, on commencerait presque à voir se dessiner une intention de gouvernement modérateur ; mais, d'un autre côté, voici M. Paul

Bert, qui est un des chefs de cette majorité « puissante et homogène » dont a parlé M. le ministre de l'intérieur, qui a été appelé ces jours derniers à présider un des principaux groupes de la chambre, voici M. Bert qui prend la parole. Il ne veut pas, lui, qu'on parle d'un « abîme, » et comme le nouveau président de l'Union républicaine est un réaliste de la politique, il appelle cet « abîme » un « fossé ! » Il ne veut pas qu'il y ait de « fossé » entre les républicains. Il ne se refuse pas à maltraiter ou à laisser maltraiter les exaltés du radicalisme et même à les exclure du pouvoir, à la condition pourtant qu'on les ménage, qu'on les considère comme une avant-garde un peu impatiente dont les vœux peuvent être « prématurés » sans cesser d'être « légitimes. » Plus que jamais, d'ailleurs, il est pour la politique de secte, et il ne connaît de vrai républicain que « le démocrate anticlérical. » C'est le refrain invariable ! Après quoi, M. Paul Bert, qui se pique d'être un bon ministériel, couronne sa harangue en ajoutant : « Les actes antérieurs et les déclarations récentes du gouvernement nous donnent la certitude qu'il apprécie comme nous les exigences de la situation. » De sorte qu'on en revient toujours à cette question : Où est la vérité ? Qui représente cette majorité « puissante et homogène » que M. le ministre de l'intérieur glorifiait l'autre jour ? Est-ce le gouvernement, avec ses déclarations de guerre au radicalisme extrême ? Est-ce M. Paul Bert, avec ses étroites et âpres passions de sectaire, avec le programme qu'il prétend imposer au cabinet, et qui ne serait que la continuation du « pacte de condescendance ? » A qui restera le dernier mot ?

Rien certes de plus fier que le langage de M. le ministre de l'intérieur répétant après M. le président du conseil que « le premier soin d'un grand pays doit être de constituer un gouvernement durable, ayant une politique très claire, ne demandant point l'existence et la durée à des combinaisons éphémères, disant nettement ce qu'il veut et ce qu'il entend faire. » M. Waldeck-Rousseau en parle bien à l'aise, et il résout la question par la question. L'embarras est justement de créer « ce gouvernement durable » dont il parle, qui n'a été jusqu'ici que dans des mots, et la difficulté du problème n'est pas seulement dans une majorité dont M. Paul Bert représente pour le moment une des fractions, elle est peut-être aussi dans le ministère qui aurait à se mettre d'accord avec lui-même, à conformer plus souvent ses actions à son langage. Les ministres parlent, multiplient les harangues, déclarent la guerre au radicalisme, c'est fort bien ; cela prouve qu'ils ont le sentiment de la gravité croissante de la situation, qu'ils ont fini par comprendre le danger d'un système d'agitation, d'imprévoyance et de faiblesse qui a tout compromis, qui a préparé peut-être de redoutables crises. En réalité cependant, que font-ils pour résoudre le problème dont ils se montrent si préoccupés dans leurs discours, pour rendre

au pays cette politique plus rassurante et ce gouvernement durable dont ils sentent la nécessité? Ils résistent ou ils essaient de résister sur quelques points, il est vrai; le plus souvent ils évitent de trop s'engager de peur de paraître se désavouer. Ils mettent un certain éclat dans leurs ruptures avec les « intransigeans, » et ils ne dédaignent pas de garder des intelligences parmi les complaisans du radicalisme. On dirait que leur ambition se réduit tout simplement à être des révolutionnaires plus décens que les radicaux, à jouer le même air, mais à le jouer mieux, à procéder avec méthode pour arriver par degrés à ce que les diplomates du parti appellent le « but identique. » En d'autres termes, ils passent leur temps à démentir par leurs actes ce qu'ils ont affirmé par leurs discours et à se débattre au milieu des impossibilités qu'ils se créent. C'est en vérité l'histoire du ministère depuis quelques jours, dans un certain nombre d'affaires où il aurait pu assurément éviter des concessions sans profit comme sans prévoyance, mais où il s'est senti lié par une vieille complicité avec les passions et les préjugés anticléricaux dont il subit la tyrannie.

Où était, nous le demandons, la nécessité de cette circulaire par laquelle M. le garde des sceaux a cru devoir remettre en question la messe du Saint-Esprit, qui, jusqu'ici, a inauguré ou accompagné tous les ans la rentrée des cours de justice et des tribunaux de tout ordre? C'était une vieille tradition que tous les gouvernemens réguliers ont respectée et qui, par un privilège singulier, avait même paru échapper aux violentes contestations des polémiques de parti. Les grands réformateurs radicaux eux-mêmes, probablement occupés de plus importantes besognes, avaient à peu près oublié d'organiser une campagne pour l'abrogation de cet usage consacré; ils n'y avaient pas trop pensé. C'est bien gratuitement et en signe de bonne volonté qu'on s'est cru obligé de leur offrir cette vulgaire satisfaction. M. le garde des sceaux, à la vérité, n'a point supprimé de sa propre autorité, d'une manière générale et absolue, la messe du Saint-Esprit; il a laissé aux cours et aux tribunaux la liberté de la supprimer selon leur fantaisie, et, par une conséquence assez naturelle, puisqu'il n'y avait plus de cérémonie officielle uniformément ordonnée, M. le ministre de la guerre, à son tour, a cru devoir donner des instructions aux commandans de corps d'armée pour retirer tout appareil militaire à la solennité de la rentrée des tribunaux. Quelques saluts militaires ou quelques coups de tambour de plus ou de moins ne sont pas, si l'on veut, une affaire. Ce qui est plus grave, c'est l'idée même qui a inspiré cette mesure, c'est cette suppression ou cette tentative de suppression d'un vieil usage digne de respect. Cette messe du Saint-Esprit, accompagnée d'un certain appareil militaire, avait assurément sa signification. C'était une manière de maintenir le prestige de la justice, de relever aux yeux de tous l'importance de l'institution judiciaire. Que M. le

garde des sceaux l'ait voulu ou qu'il ne l'ait pas voulu, il a fait ce qu'il a pu pour diminuer cette importance et ce prestige; il l'a fait tout juste au moment où l'on aurait cru qu'il devait se préoccuper de montrer que rien n'était changé dans les traditions judiciaires par cette violente et cruelle épreuve de l'épuration à outrance à laquelle la magistrature française vient d'être soumise : il a pris un singulier moyen pour recommander ses nouveaux magistrats en les introduisant dans ses prétoires.

Et voyez comment les mauvaises inspirations, les actes équivoques ont toujours des conséquences imprévues! On n'a cessé de répéter que par la prétendue réforme judiciaire récemment accomplie, par cette vaste entreprise d'épuration, on se proposait surtout de bannir la politique des affaires de la justice. La première conséquence de la mesure par laquelle M. le garde des sceaux a voulu inaugurer le règne de sa magistrature nouvelle a été, au contraire, de ramener dans le domaine de la justice la politique avec ce qu'elle a de plus criant et de plus anarchique. Que s'est-il passé, en effet? Les cours et les tribunaux ont usé de la faculté qu'on leur laissait de maintenir ou de supprimer cette malheureuse messe du Saint-Esprit; les uns l'ont maintenue, les autres l'ont supprimée sans façon. La cour de cassation et la cour d'appel de Paris ont donné l'exemple de la fidélité à l'ancienne tradition; quelques cours, plus complètement épurées sans doute ou plus jalouses de répondre aux vœux secrets de la chancellerie, se sont dispensées de respecter le vieil usage. Bien mieux, il y a des villes, même des villes importantes, où le tribunal a repris ses travaux sans aucune cérémonie religieuse et où les avocats se sont rendus en corps à une messe du Saint-Esprit demandée par eux. De sorte qu'au lieu de rétablir la paix, comme on le prétendait, on a ravivé la guerre, les divisions. On n'a pas banni des prétoires les passions politiques, on y a fait entrer avec éclat les passions religieuses. Le monde judiciaire s'est trouvé brusquement, ostensiblement partagé en deux camps, le camp de ceux qui ont assisté à la messe du Saint-Esprit et le camp de ceux qui n'y ont pas assisté. Va-t-on maintenant recommencer l'épuration à l'égard des cours et des tribunaux suspects de cléricalisme pour être allés à la messe? Voilà le beau résultat qu'on a préparé, et tout cela sans raison sérieuse, sans nécessité pressante, uniquement pour avoir l'air de ne pas discontinuer la guerre aux influences cléricales, pour complaire à quelques radicaux incessamment occupés à effacer jusqu'au dernier vestige du passé ou des traditions religieuses dans les institutions! M. Martin-Feuillée peut se flatter d'avoir fait une brillante campagne avec sa circulaire, et surtout d'avoir merveilleusement inauguré le règne de la magistrature née des décrets d'épuration.

Le malheur est que gouvernement et républicains plus ou moins

avancés de la majorité perdent tout sang-froid et semblent possédés d'une sorte d'idée fixe ou de manie toutes les fois qu'ils se trouvent en présence d'un intérêt religieux, d'une influence d'église, de tout ce qui leur rappelle qu'il y a, en France, des cultes reconnus, qui ont leurs traditions, leurs droits, leur existence légale. Qu'il s'agisse d'une messe du Saint-Esprit, des écoles, d'un crédit affecté à l'entretien de quelques édifices religieux, des bourses ou des maisons attribuées à des séminaires, des palais épiscopaux ou du traitement d'un cardinal, ils ne peuvent contenir leur impatience d'hostilité et de destruction. Ils poursuivent en sectaires la plus dangereuse ou la plus puérile des guerres, et lorsque le gouvernement lui-même a donné tant de gages de cette « condescendance » dont a parlé M. le ministre de l'intérieur, lorsque, par ses actes et par ses faiblesses, il se montre toujours prêt à être un complice, comment ces passions maladives ou ridicules ne se sentiraient-elles pas encouragées? Entre les radicaux extrêmes et les républicains qui se disent des politiques, il n'y a d'ailleurs qu'une différence, c'est que les premiers vont droit au but sans craindre de tout supprimer d'un seul coup, tandis que les autres prétendent se servir du concordat pour ruiner en détail tout établissement ecclésiastique, pour rendre la vie impossible à l'église catholique. Ceci est la théorie avouée de M. Paul Bert et de ses amis, qui ont déjà imposé au gouvernement assez de violences pour ne pas désespérer de lui faire accepter leur système jusqu'au bout, et qui saisissent toutes les occasions où ils peuvent hâter la réalisation de leurs desseins. Demain ce sera le budget qui servira de prétexte; hier c'est la loi municipale qui a été l'occasion impatiemment saisie.

Il y a déjà assez longtemps que cette loi municipale est en travail; elle forme tout un code nouveau. Elle a été étudiée avec soin, et elle est défendue avec autant de zèle que d'esprit politique par le rapporteur, M. de Marcère, qui en a fait son œuvre. Elle a été l'été dernier l'objet d'une discussion partielle qui a été reprise ces jours passés et qui est maintenant arrivée à son terme après bien des péripéties. Dans la pensée de ceux qui l'ont conçue, qui l'ont préparée, ce n'était évidemment qu'une loi d'organisation municipale, et c'est pourtant dans une œuvre de ce genre que M. Paul Bert a voulu, à la dernière heure, inscrire une nouveauté inattendue, comme pour prouver qu'on pouvait tout mettre dans une loi municipale. M. Paul Bert, toujours avec son idée fixe de sectaire, a proposé tout simplement un article additionnel qui aurait abrogé « toute disposition législative ou autre affectant ou obligeant d'affecter soit à des services du culte, soit à des établissemens religieux, des immeubles appartenant aux communes. » Par grâce et pour la forme, les affectations strictement prescrites par le concordat restaient réservées. L'intention était claire; le lendemain du vote de cette disposition, les municipalités composées de

radicaux avaient un moyen nouveau de poursuivre la guerre contre l'église par la dépossession. Vainement le rapporteur a fait observer que c'était vraiment extraordinaire de procéder ainsi, d'introduire dans une loi municipale des dispositions toutes politiques touchant à une affaire aussi délicate, qu'il s'agissait ici des rapports de l'église et de l'état; M. de Marcère n'a point été soutenu par le gouvernement, et comme la proposition remuait la fibre sensible de la majorité républicaine de la chambre, elle a été aussitôt prise en considération. Une fois de plus, on avait manifesté contre le cléricalisme! Seulement alors on a commencé à s'apercevoir que l'article de M. Paul Bert allait créer toute sorte de difficultés pratiques à peu près insolubles, qu'il soulevait étourdiment les plus graves questions législatives, politiques, judiciaires, contentieuses. Comment tenir compte de ces difficultés, que les hommes sérieux ne pouvaient méconnaître, et donner en même temps quelque satisfaction au vote de la chambre? On s'est tiré d'affaire comme on a pu par une de ces transactions qui ne décident rien, qui peuvent prêter à toutes les interprétations. La commission et le gouvernement se sont entendus sur une rédaction nouvelle, qui n'est, après tout, qu'une atténuation de la proposition primitive, et que M. l'évêque d'Angers a pu encore caractériser avec quelque raison en disant que c'était la spoliation facultative à la place de la spoliation obligatoire proposée par M. Paul Bert.

La vérité est qu'on a mis dans la loi municipale ce qui ne devait pas y être, que la question des rapports de l'église et de l'état est assez grave par elle-même pour n'être point confondue avec une simple question d'attribution communale; et la faute du gouvernement est de n'avoir pas prévenu ces confusions, ces difficultés par son attitude, de n'avoir pas soutenu dès l'origine le rapporteur de la commission. S'il avait pris position avec plus de netteté, dès la première heure, sans laisser aux esprits le temps d'hésiter, il aurait pu peut-être, d'accord avec M. de Marcère, arrêter la chambre en lui montrant que cette prise en considération qu'on lui demandait ne pouvait être qu'un danger ou une vaine manifestation. Il a hésité et il a laissé passer un vote qui n'est qu'un embarras pour lui, une faute pour la chambre et une anomalie de plus dans la loi municipale. Le plus sûr pour lui était d'avoir une opinion et de la soutenir avec résolution au moment voulu au lieu de l'exprimer tardivement. M. Paul Bert, lui, est du moins logique dans cette haine des choses religieuses dont il se fait l'organe aussi fatigant qu'obstiné. Lorsqu'il invoque, en bon apôtre, le concordat, il ne déguise guère qu'il s'en moque, qu'il ne s'en sert que pour s'en faire une arme contre l'église en attendant de l'abolir définitivement. Lorsqu'il fait ses propositions, il ne cache pas que c'est une stratégie pour cerner l'ennemi, le cléricalisme, pour préparer la séparation de l'église et de l'état. Il l'a répété l'autre jour devant la chambre. Est-ce là l'opi-

nion, la tactique du gouvernement? Il n'y paraît pas, puisque M. le garde des sceaux a déclaré devant la commission municipale qu'il n'envisageait pas comme M. Paul Bert l'application du concordat. « M. Paul Bert, a-t-il dit, veut l'appliquer d'une façon rigoureuse, à la lettre; le gouvernement estime au contraire qu'il faut appliquer le concordat dans son esprit, qui n'est point évidemment un esprit de guerre, mais de paix... » S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement ne le dit-il pas sans détour quand il le faut? Ce qu'il aurait de mieux à faire pour sa propre sûreté, comme pour le bien du pays, serait de s'inspirer dans sa conduite de la seule politique juste et prévoyante, au lieu de paraître toujours pactiser à demi avec des passions qu'il ne réussira pas sûrement à apaiser par ses complaisances, qui ne peuvent être qu'une menace croissante pour la paix publique comme pour tout gouvernement.

Que demande-t-on, après tout, au ministère? On n'en est point certes à exiger de lui des actions extraordinaires, des succès merveilleux; nous ne sommes pas si difficiles; nous sommes payés, en France, pour être plus modestes dans nos vœux. On demanderait tout simplement au ministère d'être autant que possible un gouvernement de mesure et de raison, de s'éclairer à la lumière de cette expérience qui se déroule depuis quelques années et qui a été déjà fertile en mécomptes, de ne pas se croire obligé, pour servir un faux idéal républicain, de livrer à des fantaisies et à des passions de parti la paix religieuse, les finances, l'administration, la magistrature, ce qui reste de la grandeur militaire du pays. On pourrait lui demander de mettre dans ses actes un peu de la politique qu'il met dans ses discours et d'être un peu plus souvent d'accord avec lui-même, comme aussi de savoir se dégager des solidarités périlleuses. — Ce n'est point si aisé, dira-t-on; ce n'est pas dans tous les cas impossible, et la meilleure preuve que le ministère peut, quand il le veut, soutenir avec quelque succès des idées justes même devant la chambre telle qu'elle est, c'est ce qui vient d'arriver à l'occasion de cette question de l'organisation communale de Paris, qu'il a fallu enfin aborder dans la discussion municipale. Ici le gouvernement n'a point hésité et il a obtenu qu'on ne prît en considération ni un amendement proposant toute une autonomie communale parisienne, ni même un simple projet limité à l'institution d'une mairie centrale pour Paris. M. le ministre de l'intérieur a eu raison de tout: des développemens plus captieux que décisifs d'un nouveau député, M. Sigismond Lacroix, de la parole spirituelle et aimable de M. Anatole de la Forge, du long discours d'un ancien préfet de la Seine, M. Ch. Floquet. Il a réussi parce qu'il s'est montré résolu, parce qu'il avait aussi pour lui et toutes les considérations de prévoyance politique et l'expérience municipale que Paris a sous les yeux depuis quelques années.

Assurément, la question même de l'organisation parisienne n'est

point résolue par ce dernier débat; elle reste ce qu'elle était, elle reviendra inévitablement, d'autant plus que la situation telle qu'elle existe aujourd'hui n'a précisément rien de bien flatteur, ni de complètement plausible, ni sans doute de définitif. Il y a du moins quelques faits qui se dégagent de cette discussion récente et que M. le ministre de l'intérieur a su habilement résumer en dissipant tous les mirages. Lorsqu'on s'évertue sans cesse à revendiquer pour Paris les conditions de toutes les villes de France, ce qu'on appelle de ce beau nom de droit commun, on croit certainement dire une chose assez naturelle, et c'est en vérité tout ce qu'il y a de plus extraordinaire. On ne s'aperçoit pas que le droit commun a nécessairement ici une application particulière et exceptionnelle par cette raison bien simple, évidente, frappante, que Paris n'est point une cité ordinaire. Paris a eu sans doute autrefois son caractère municipal; il y a longtemps qu'il s'est métamorphosé pour devenir ce qu'il est désormais, la cité où tout se concentre, — pouvoirs publics, cour supérieure de justice, établissemens scientifiques, institut, puissances financières, marché des capitaux, — en un mot une ville identifiée, pour ainsi dire, avec l'état. On l'a dit avec vérité : beaucoup de villes françaises ont certes leur importance et leur éclat avec leurs intérêts, et elles n'ont rien d'incompatible avec l'idée d'une large organisation municipale; par sa position, par son rôle, Paris dépasse cette mesure commune à tant d'autres cités. Seul entre toutes les villes de France, Paris exerce en certains momens une véritable prépondérance politique et peut même décider d'une révolution par voie d'insurrection populaire ou de coup d'état. Par la puissance des intérêts économiques, financiers, industriels ou commerciaux qu'il concentre en lui-même, il peut avoir une influence décisive sur le mouvement du travail et de la production du pays tout entier. Est-ce qu'on peut imaginer sérieusement tout cet ensemble de forces et d'intérêts régi par un simple pouvoir local, de quelque nom qu'on veuille le nommer? Ce pouvoir n'est qu'un mot, ou il devient fatalement exorbitant. En réalité, cette autonomie communale qu'on propose, c'est une république parisienne dans la république française. Ce maire central qu'on demande, c'est un chef qui ressemblerait à un président ayant ses ministres, son conseil, sa police et presque son armée, disposant de plus de vingt mille employés, puisant dans un budget de plus de 200 millions, représentant une force exécutive, avec lequel tout gouvernement aurait à compter. Ce qu'on appelle le droit commun, ce serait un état dans l'état, un organisme absolument exceptionnel et démesuré.

Il faut en prendre son parti : Paris a les avantages d'une des plus grandes capitales du monde, il en a aussi les charges, et il subit les conditions de la position que l'histoire, que les événemens lui ont créée. Une de ces conditions pour Paris est d'être nécessairement sou-

mis à un régime spécial assez différent du régime de toutes les autres villes. Est-ce qu'on n'a pas, d'ailleurs, sous les yeux un commencement d'expérience : cet essai d'autonomie communale qui s'est fait depuis quelques années? Ce conseil municipal dont Paris jouit aujourd'hui a pu administrer, gérer avec plus ou moins de succès les intérêts de la cité : c'est, dans tous les cas, ce qui l'occupe le moins. Depuis qu'il existe, il a passé son temps à se faire un rôle de pouvoir politique, à entrer à tout propos en conflit avec l'état, à supprimer le budget de la préfecture de police, à mettre ses fantaisies de parti et de secte dans toute l'administration d'une ville de plus de deux millions d'âmes, dans l'enseignement, dans la bienfaisance, dans les services hospitaliers. Il s'est donné la satisfaction d'avoir une opinion sur la séparation de l'église et de l'état, et récemment encore il délibérait sur la reconstitution de la garde nationale. Aujourd'hui l'expérience est faite et la manière dont le conseil parisien a entendu jusqu'ici la vie municipale n'a peut-être pas peu contribué à décider le vote de la chambre contre tous les projets d'autonomie ou d'indépendance locale qui lui ont été présentés. Si le conseil municipal eût exercé ses droits avec plus de mesure et de bon sens, on aurait eu peut-être encore quelques scrupules. A l'heure qu'il est, on n'a plus hésité, on s'est rendu sans effort à toutes les raisons que M. le ministre de l'intérieur a exposées avec une certaine vigueur d'éloquence. Non-seulement on n'a plus hésité, mais on a fini par se demander ce que représentait réellement ce conseil d'aujourd'hui, composé, à quelques exceptions près, d'obscurs séides et placé par une sorte de dérision à la tête d'une ville comme Paris. C'est la seule moralité de ces discussions récentes où le gouvernement n'a eu qu'à montrer quelque résolution pour se délivrer d'une difficulté, pour en finir avec ces fantômes d'autonomie communale et de mairie centrale.

Oui, sans doute, le ministère a eu un succès parce qu'il a combattu sans hésitation, et cela lui prouve tout simplement qu'en faisant acte de prévoyance politique, de virilité parlementaire, il ne court pas de si grands dangers. Si, cette fois encore, il eût procédé comme il l'a fait avec la proposition de M. Paul Bert sur les biens des communes affectés à un service religieux, s'il avait tranquillement laissé prendre en considération l'amendement sur la mairie centrale de Paris, il se serait infailliblement trouvé le lendemain dans un cruel embarras; nul doute qu'un tel vote ne l'eût conduit peut-être assez vite à la déroute définitive. Il s'est sauvé par la résolution. Il se ferait cependant une singulière illusion s'il croyait vivre et durer en résistant un jour dans les affaires de Paris, en se moquant même un peu du conseil municipal, et en se prêtant, d'un autre côté, à toutes les fantaisies, à tous les préjugés anticléricaux, en faisant des discours conservateurs

ou modérés dans ses voyages, et en rachetant ses déclarations par des complaisances nouvelles pour les plus vulgaires passions républicaines. A ce jeu, il peut à peine se promettre quelques succès de circonstance et un lendemain toujours disputé.

Le problème, pour lui, s'il veut gagner la partie engagée aujourd'hui entre toutes les influences avouées ou inavouées, c'est de définir nettement, sans subterfuge, sa politique dans toutes les questions, et surtout de mettre un peu d'ordre, plus de suite et de clarté dans ces affaires extérieures, qui restent peut-être la plus grave de ses difficultés, qui sont certainement une des plus vives préoccupations de la France. Ce qui en est réellement de ces affaires militaires et diplomatiques où le pays se trouve engagé un peu de toutes parts, on ne le sait pas trop, même après le débat qui a ouvert la session et où M. le président du conseil s'est tiré d'embarras par un de ces expédiens de discussion qui ne compromettent assez souvent que ceux qui les emploient. Qu'est-il arrivé, en effet? M. le président du conseil, pressé de dire où l'on en était au Tonkin, dans quels termes nous en étions avec la Chine, a produit tout à coup, au dernier moment, une dépêche de notre envoyé, M. Tricou, annonçant ou laissant comprendre que le gouvernement du Céleste-Empire désavouait ou désapprouvait l'attitude trop peu conciliante de son ministre en Europe, le marquis de Tseng. Malheureusement, dès le lendemain, tout cela a été démenti ou n'a plus eu aucune importance, il n'est plus rien resté des bonnes nouvelles de M. Tricou, du désaveu infligé au marquis de Tseng, et, en définitive, les choses demeurent ce qu'elles étaient militairement et diplomatiquement. D'un côté, l'amiral Courbet est descendu à terre et a décidément pris le commandement du petit corps expéditionnaire que la France a au Tonkin, dans le bas delta du fleuve Rouge; mais il est clair qu'avant d'aller plus loin, avant de s'engager dans des opérations sérieuses, il croit devoir attendre des forces nouvelles, et le gouvernement lui-même vient de demander de nouveaux crédits qui sont peut-être encore bien insuffisans. D'un autre côté, la Chine garde toujours une attitude assez énigmatique, se refusant à toute concession qui permettrait de traiter avec elle, et nos soldats vont rencontrer, non plus ces éternels Pavillons-Noirs, mais les troupes chinoises elles-mêmes à l'attaque d'une des citadelles qu'on veut prendre dans le haut delta. De telle sorte que tout reste provisoirement incertain et obscur. Cette situation sera-t-elle éclaircie par la discussion prochaine sur les crédits qui ont été demandés? Rien ne sera évidemment résolu d'ici là, et le malheur est que le gouvernement ne se soit pas mis en mesure de trancher plus tôt la question militaire pour ouvrir avec la Chine des négociations nouvelles, pour lui offrir une paix fondée sur des faits accomplis.

Le souverain inconvénient de la politique suivie jusqu'ici a été de traîner sans cesse, de ne rien entreprendre qu'à demi et d'engager la France sans idées précises, sans moyens suffisans dans toutes ces affaires qui ne se dénouent jamais, qui finissent par avoir une assez triste influence sur notre position et nos relations en Europe. La vérité est que ces relations sont au moins difficiles et pénibles un peu partout. Que le prince impérial d'Allemagne aille aujourd'hui faire un voyage et rendre visite au roi Alphonse, ce n'est pas là peut-être ce qu'il y a de plus caractéristique dans la situation qui nous est faite en Europe. La France, après la galante réception que ses démagogues ont faite au jeune roi d'Espagne, serait assez naïve de s'étonner que d'autres songent à profiter des indignités révolutionnaires que nous ne savons ni prévenir ni réprimer, que nous pouvons tout au plus réparer sans les faire oublier. Quelque importance qu'ait d'ailleurs, dans les circonstances présentes, le voyage du prince allemand au-delà des Pyrénées, il ne faut rien exagérer. C'est une visite à laquelle les incidens de Paris donnent un certain sens ; en réalité, l'Espagne est assez occupée de ses affaires intérieures, elle a assez peu le goût des aventures et elle est même assez fière pour ne songer ni à se jeter dans des alliances continentales, ni à rechercher un protectorat lointain dont elle n'a pas besoin. La visite du prince impérial d'Allemagne restera probablement ce qu'elle est, un acte de courtoisie sans conséquences diplomatiques, sans influence sur l'état du monde. Ce qui serait plus grave, à notre sens, ce serait si toutes ces affaires où nous sommes engagés finissaient par modifier, par refroidir d'une manière sensible et permanente nos relations avec l'Angleterre. Il y a eu, dans ces derniers temps, des incidens pénibles tantôt au sujet de notre entreprise au Tonkin, tantôt au sujet de Madagascar, cela n'est pas douteux. Contre ce danger, il n'y a qu'une garantie, c'est le bon esprit des gouvernemens qui vient de se révéler encore une fois dans le banquet du lord-maire, où notre ambassadeur, M. Waddington, a poussé aussi loin que possible, trop loin peut-être, le désir de plaire aux Anglais, et où M. Gladstone s'est plu à relever le caractère amical du langage de notre ambassadeur, l'importance des relations des deux pays. Après tout, on peut essayer de nouer en Europe bien des alliances qu'on dit pacifiques et défensives. L'alliance de la France et de l'Angleterre est aussi pour la paix du monde une garantie, — et sans doute la plus sûre, la plus efficace.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La baisse appelle la baisse. Chaque valeur est attaquée à son tour, sans raison spéciale, mais seulement sous l'influence de causes générales, et parce qu'un titre qui n'a pas encore fléchi quand tout a reculé autour de lui sollicite nécessairement l'attention des spéculateurs et paraît effectivement trop cher aux capitalistes.

Les titres les plus violemment frappés depuis la dernière liquidation ont été les actions et parts civiles de Suez et les actions des chemins de fer français et étrangers. L'action Suez s'était maintenue jusqu'au 9 aux environs de 2,300. M. de Lesseps devant prononcer un grand discours sur la question du second canal au banquet du lord-maire, les acheteurs comptaient sur d'intéressantes révélations; on annonçait comme certaine, sinon comme faite, l'entente avec les armateurs anglais. Le discours, imprudemment escompté dans ce sens, a causé une vive déception. La spéculation a dû revendre précipitamment ce qu'elle avait acheté, ne pouvant rien attendre qu'une diminution de tarifs des négociations ainsi engagées. L'action a perdu 140 francs à 2,150, et la part civile a reculé de 1,525 à 1,360. Les Délégations ont été entraînées de 1,270 à 1,250, et la part de fondateur de 840 à 765.

Les conventions conclues entre l'état et les grandes compagnies, et déjà votées par la chambre, viennent d'être adoptées par la commission du sénat et le seront au premier jour par cette assemblée. La spéculation n'avait donc plus à escompter cet événement, pour lequel il n'y avait place à aucune incertitude; les cours de compensation du 3 novembre étaient déjà en baisse sur ceux du mois précédent et, depuis le 3 novembre, le recul a été de 60 francs sur le Lyon, de 95 francs sur le Nord, de 50 francs sur le Midi, de 40 francs sur l'Orléans.

Du côté des fonds étrangers, le mouvement de retraite n'est pas moins général, au moins en ce qui concerne ceux qui ne peuvent être mis au premier rang pour le crédit, à côté des fonds américains et des consolidés anglais. L'Italien a fléchi d'un franc à 90 francs; l'extérieure d'un franc à 56 francs; le 4 pour 100 Hongrois d'un franc à 73 fr. 25; le 4 pour 100 Autrichien, de 3/4 pour 100 à 82 1/2; le Russe 1877, de

1/2 pour 100 à 93 1/2; le Turc, de 0 fr. 30 centimes à 9.45; l'Unifiée, depuis le détachement du coupon de 10 francs, a perdu 5 francs à 335. Des bruits politiques ont servi d'explication aux ventes des spéculateurs, qui, tour à tour, ont exploité, pour l'Italie, la retraite probable de plusieurs ministres et un désaccord entre le ministre de la guerre et celui des finances sur le montant des dépenses militaires; pour l'Espagne, le prochain voyage du prince impérial d'Allemagne et la recrudescence de l'agitation républicaine; pour l'Égypte, le retrait partiel des troupes anglaises et une défaite des troupes du khédive dans le Soudan.

Au milieu de cette défaillance à peu près universelle du marché, les rentes françaises se sont distinguées par une tenue relativement ferme; au parquet, le 3 pour 100 n'a reculé que de 22 centimes, et le 4 1/2 de 30 centimes. Au comptant, l'argent n'a cessé d'acheter de la rente et surtout des obligations de chemins de fer, de la Ville de Paris et du Crédit foncier. Cette fermeté est d'autant plus remarquable que des grosses opérations financières sont en préparation. Bien que le rapport général de la commission du budget ne soit pas encore déposé et que l'accord n'ait pu s'établir entre la commission et le ministre des finances, on peut prévoir, d'après les déclarations faites par ce dernier, l'état aura à émettre, dans les premiers mois de 1884, un emprunt de 350 millions.

Mais l'état sera devancé par le Crédit foncier, qui a décidé de mettre en souscription, le 26 du mois courant, 600,000 obligations foncières, rapportant un intérêt annuel de 15 francs, et remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort, dans un délai de quatre-vingt-dix-huit ans. C'est, on le voit, un placement de 4.70 pour 100, en tenant compte de la prime de remboursement. Les souscripteurs auront le droit de se libérer complètement en versant dès à présent le prix total des obligations qu'ils auront souscrites; la petite épargne, qui ne peut souscrire qu'autant qu'elle est assurée de facilités de paiemens avec la faculté de s'en libérer peu à peu : 20 francs en souscrivant, 30 francs à la répartition, 100 francs en juillet 1884, 100 francs en janvier 1885 et 80 francs en juillet de la même année. Les souscripteurs d'obligations libérées toucheront le premier coupon semestriel de 7 fr. 50 le 1er juillet 1884; les souscripteurs d'obligations non libérées jouiront, à partir du 1er janvier, d'un intérêt de 3 pour 100 sur le montant de leurs versemens. Les tirages d'amortissement auront lieu le 22 septembre de chaque année.

Telles sont les conditions générales de cette émission, à laquelle est assuré le concours des grands établissemens financiers de Paris, des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers, et dont le succès ne fait doute pour personne.

L'emprunt nouveau que contracte le Crédit foncier est un signe cer-

tain de sa prospérité. Le montant des prêts hypothécaires qu'il a consentis à ce jour s'élève en effet à 1 milliard 820 millions; il dépasse de 200 millions le capital précédemment réalisé par l'émission des obligations foncières en circulation. En outre, de nombreuses demandes de prêts sont en cours d'instruction et ceux qu'on a réalisés en 1883 s'élèvent, dès à présent, à 260 millions. Or, si l'on veut tenir compte que le Crédit foncier n'est, en quelque sorte qu'un intermédiaire entre le capital et la propriété et qu'il prête à celle-ci ce qu'il reçoit de celui-là, on comprendra à quels besoins légitimes répond l'emprunt qu'il contracte aujourd'hui.

Quant à la sécurité du placement qu'il offre à l'épargne, elle n'est pas contestable. Ses obligations, de par les statuts, jouissent de garanties et de privilèges qui les assimilent aux titres de nos fonds d'état. En outre, leur montant ne doit pas excéder le chiffre des prêts consentis; ces prêts eux-mêmes sont faits en première hypothèque sans que leur montant puisse dépasser la moitié de la valeur des propriétés, et ces propriétés, pour être acceptées en gage, doivent avoir un revenu durable, certain, égal au moins à l'annuité que doit servir l'emprunteur. Voilà, certes, des garanties à toute épreuve, qu'augmentent encore le capital social du Crédit foncier, 155 millions entièrement versés, et ses réserves s'élevant à 60 millions.

Pour compléter ces détails, il suffira de rappeler que les titres de ce grand établissement, actions et obligations, sont de plus en plus l'objet de la faveur de l'épargne, ce qui n'est que logique si l'on considère que les derniers bilans ont révélé une augmentation constante et soutenue dans le chiffre des opérations et des bénéfices dès à présent suffisans pour assurer aux actions, en fin d'exercice, un dividende au moins semblable à celui de l'an dernier. Nous ajouterons qu'au début de cette année, le Crédit foncier avait fait une émission dont celle qu'il annonce aujourd'hui est l'exacte reproduction. Les obligations, émises alors à 330 francs, sont cotées à 347.50. Il n'y a aucune raison pour que celles qu'il va émettre n'obtiennent pas, dans le même délai, une égale plus-value.

Ces considérations, tirées de l'étude des documens officiels et de l'expérience du passé, permettent d'apprécier à sa juste valeur l'émission du Crédit foncier; elles autorisent à penser que la confiance dont jouit cet établissement, est méritée, et qu'en répondant à son appel, séduits avec raison par les avantages qu'il leur offre, les capitaux de l'épargne ne s'exposeront à aucune déception.

Le directeur-gérant : C. Buloz.